

Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones

2019

**Conseil national de développement
économique des Autochtones**

10, rue Wellington, 17^e étage
Gatineau (Québec) K1A 0H4
819-953-2994



MESSAGE DU PRÉSIDENT



Au nom du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA), je suis heureux de vous présenter le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2019. Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 a été le tout premier effort approfondi mené pour cerner, évaluer et comparer une série d'indicateurs principaux et secondaires, et il s'agissait d'une première tentative de saisir l'état et les progrès de l'économie des Autochtones au Canada. Trois ans plus tard, le rapport d'étape de 2015 montrait qu'entre 2006 et 2011, des progrès restreints avaient été réalisés en vue d'atteindre la cible de 2022. Le rapport révélait qu'il subsistait au Canada de grands écarts entre les populations autochtones et non autochtones au regard des indicateurs sociaux et économiques principaux et secondaires.

Le Rapport de 2019, qui se veut avant tout une mise à jour du *Rapport de 2015 sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, compare les données du Recensement de 2006 à celles du Recensement de 2016. Les rapports visent à cerner les tendances de l'économie des Autochtones au Canada sur une période de dix ans afin de formuler des recommandations. Le CNDEA croit fermement que les peuples autochtones font des progrès économiques et sociaux, mais surtout qu'ils apportent des contributions importantes à l'économie canadienne. Il est essentiel de maintenir l'élan en adoptant des politiques et des programmes qui stimuleront le développement économique et contribueront à combler l'écart.

La vision du CNDEA est de faire en sorte que les peuples autochtones soient en santé, bien scolarisés et financièrement autonomes et qu'ils soient des participants à part entière à l'économie canadienne. Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 a fixé l'objectif audacieux de **combler l'écart dans les résultats économiques entre les peuples autochtones et non autochtones d'ici 2022**. Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2019 montre toutefois que même si la situation s'est améliorée pour tous, l'écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones demeure marqué. En fait, les Autochtones au Canada ne sont pas en voie d'atteindre la parité avec les Canadiens non autochtones. Tous devront déployer davantage d'efforts pour y parvenir. Pour cette raison, j'espère que le présent rapport, comme ses prédécesseurs, sera utilisé par les peuples autochtones au Canada, le secteur privé, les universitaires et les gouvernements, autochtones et non autochtones, pour influencer les décisions qui aideront à apporter des améliorations significatives à la participation économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Pour bonifier le rapport, un indice de développement économique du CNDEA a été établi pour évaluer la façon dont les résultats principaux et secondaires de la population autochtone se comparent à ceux de la population non autochtone. Afin de mieux témoigner de l'évolution du contexte économique, une attention particulière a été accordée aux jeunes Autochtones et aux résultats régionaux, de manière à

mieux rendre compte des différences dans les structures d'âge et des différences dans les indicateurs par province et territoire pour la population autochtone et non autochtone.

Enfin, pour la toute première fois, le Rapport de 2019 comprend une analyse comparative entre les sexes et un indice des infrastructures. L'indice des infrastructures compare l'état de l'infrastructure dans 200 collectivités autochtones éloignées et 36 collectivités non autochtones, pour sept types d'infrastructure. Le chapitre consacré au genre contient des données probantes clés sur les disparités sociales et économiques entre les femmes et les hommes autochtones et leurs homologues non autochtones.

Le Conseil croit fermement qu'il faut mettre l'accent sur une meilleure collecte de données et une meilleure évaluation des mesures stratégiques qui stimulent le développement économique. En effet, une meilleure collecte de données permettra d'avoir un portrait plus détaillé de la situation telle qu'elle est, ainsi que de ce qui doit être accompli. Les peuples autochtones, en particulier les Premières Nations dans les réserves, doivent prendre des mesures draconiennes pour combler les écarts et remédier aux disparités croissantes par rapport à la population non autochtone. Le CNDEA est préoccupé par le fait qu'une grande partie du potentiel économique des peuples autochtones demeure inexploité. Il est clair qu'il reste encore beaucoup de travail à faire avant que les Autochtones soient aussi aptes que les autres Canadiens à contribuer à l'une des économies les plus riches du monde et à en bénéficier. L'état du bien-être économique et social des Autochtones éclairera les recommandations du Conseil à l'intention du gouvernement du Canada et fera ressortir les lacunes importantes dans les données aux fins d'une évaluation efficace des progrès.

Enfin, je tiens à remercier sincèrement Mme Dawn Madahbee et Mme Marie Delorme, membres du sous-comité, pour leurs précieux conseils lors de l'élaboration du présent rapport.

Cordialement,
Chef Clarence Louie
Président, Conseil national de développement économique des Autochtones

LE CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Établi en 1990, le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) est un organe national non partisan qui a pour mandat de conseiller le gouvernement du Canada sur les enjeux liés au développement économique des Autochtones. Le Conseil entretient la vision d'économies autochtones dynamiques, caractérisées par l'autonomie économique et l'égalité socioéconomique avec le reste du Canada. Composé de dirigeants du monde des affaires et des collectivités des Premières Nations, des Inuits et des Métis de partout au Canada, le Conseil exerce l'importante fonction d'aider le gouvernement fédéral à élaborer et à mettre en œuvre des politiques et des programmes économiques adaptés aux circonstances et aux besoins particuliers des Autochtones au Canada. Le Conseil assure également un lien vital entre les responsables de l'élaboration de politiques, les ministères fédéraux ainsi que les chefs d'entreprise et les dirigeants locaux autochtones et non autochtones.

Pour en savoir plus sur le CNDEA, veuillez consulter son site Web, à l'adresse suivante :

<http://www.naedb-cndea.com>

Les membres du Conseil sont :



Chef Clarence Louie
Président
Chef, Bande indienne
d'Osoyoos



Dawn Madahbee Leach
Vice-présidente
Gestionnaire principale,
Waubetek Business
Development Corporation



Hilda Broomfield Letemplier
Présidente-directrice
financière,
Pressure Pipe Steel Fabrication
Ltd.



Marie Delorme
Présidente-directrice générale,
The Imagination Group of
Companies



Ruth Williams
Vice-présidente, Fonds pour
les logements du marché
destinés aux Premières nations



Chef Terrance Paul
Chef de la direction, Membertou
Development Corporation



Maxime Vollant
Propriétaire, Maxime Vollant
Consulting Services



Sandra Sutter
Gestionnaire, Partenariats
autochtones pour le PTW Group
of Companies



Victoria LaBillois
Présidente, Wejipeg
Excavation

REMERCIEMENTS

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2019 n'aurait jamais vu le jour sans la collaboration de nombreuses personnes, organisations et collectivités.

Le CNDEA est particulièrement reconnaissant envers les chercheurs qui ont participé au groupe d'experts chargé de la revue, qui a fourni des commentaires généreux et perspicaces pour orienter le choix des données et les analyses aux fins du présent rapport¹.

John Borrows

Titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droits autochtones, Université de Victoria

David Newhouse

Professeur adjoint, Chaire de l'administration des affaires, Études autochtones, Université Trent

Andrew Sharpe

Directeur administratif, Centre d'étude des niveaux de vie

Fred Wien

Professeur émérite, Université Dalhousie

Ce rapport n'aurait pas vu le jour sans la contribution de nombreux rapports et sondages réalisés par les Premières Nations, les Inuits et les Métis au Canada. Nous tenons à remercier ces derniers de leur participation à ces initiatives importantes.

¹ Les modifications apportées au rapport ont été effectuées selon les recommandations reçues. Le CNDEA est entièrement responsable du contenu du présent rapport.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
LE CONSEIL NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES	4
REMERCIEMENTS	6
RÉSUMÉ	8
INTRODUCTION	10
OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD’HUI ET PROGRÈS RÉALISÉS : INDICATEURS CLÉS DE L’ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES	20
TENDANCES DE L’ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES	23
LES CIBLES EN UN COUP D’ŒIL	27
INDICATEUR PRINCIPAL N° 1 : EMPLOI	29
INDICATEUR PRINCIPAL N° 2 : REVENU	35
INDICATEUR PRINCIPAL N° 3 : BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS	56
INDICATEUR SECONDAIRE N° 1 : ÉDUCATION	59
INDICATEUR SECONDAIRE N° 2 : ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D’ENTREPRISES	66
INDICATEUR SECONDAIRE N° 3 : GOUVERNANCE	78
INDICATEUR SECONDAIRE N° 4 : TERRES ET RESSOURCES	89
INDICATEUR SECONDAIRE N° 5 : INFRASTRUCTURES	97
INDICE DES INFRASTRUCTURES POUR LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES ÉLOIGNÉES	118
ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES	125
INDICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CNDEA	146
REGARD SUR LES JEUNES	149
DONNÉES RÉGIONALES	166
RECOMMANDATIONS	170
ANNEXE A – TABLEAUX	175
ANNEXE B – LACUNES ET LIMITES DES DONNÉES	208
ANNEXE C – MÉTHODOLOGIE LIÉE AUX INDICES	214

RÉSUMÉ

Le développement économique des Autochtones fait partie intégrante de la réconciliation et offre un énorme potentiel pour stimuler la croissance économique du pays. Les appels à l'action de la *Commission de vérité et réconciliation* (n° 92) cernent les relations respectueuses, l'accès équitable aux possibilités et l'éducation des gestionnaires non autochtones parmi les composantes clés de la réconciliation économique. Le développement économique et la participation des Autochtones sont essentiels pour combler les écarts importants entre les possibilités qui s'offrent aux Canadiens autochtones et non autochtones; combler ces écarts stimulerait l'économie canadienne à hauteur de 27,7 milliards de dollars par année². De plus, comme la population autochtone est jeune et en pleine croissance, le développement économique autochtone est une formidable ressource inexploitée pour ce qui est de stimuler la croissance économique future du Canada.

Les populations autochtones se heurtent à des obstacles systémiques profondément ancrés dans le paysage économique canadien, notamment la *Loi sur les Indiens* et son régime foncier restrictif, la mise en œuvre inadéquate des traités et l'exclusion systématique des peuples autochtones des systèmes économiques. Cette situation s'est traduite par une surreprésentation des Autochtones dans les emplois mal rémunérés, et par des taux de chômage plus élevés et des niveaux de scolarité plus faibles que ceux de leurs homologues non autochtones. Les Autochtones sont proportionnellement plus nombreux à vivre dans des logements surpeuplés qui ont besoin de réparations et dans des collectivités qui ne disposent pas d'une infrastructure adéquate pour ce qui est de l'eau, du transport et de la connectivité. Ces facteurs sont des obstacles au développement économique des collectivités en ce sens que des infrastructures de mauvaise qualité ou inexistantes et une main-d'œuvre moins scolarisée font qu'il est difficile d'attirer et de garder des entreprises. Il faut procéder à une évaluation complète de ces facteurs pour cerner les lacunes les plus importantes, les progrès réalisés et les secteurs où doivent être concentrés les efforts pour combler les écarts.

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2019 du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) présente une analyse approfondie des réalités économiques des peuples autochtones au Canada. Le rapport comprend trois indicateurs principaux : l'emploi, le revenu et le bien-être des collectivités. Ces indicateurs principaux sont examinés au moyen de 13 mesures distinctes. En outre, cinq indicateurs secondaires sont pris en compte : l'éducation; l'entrepreneuriat et la création d'entreprises; la gouvernance; les terres et les ressources; les infrastructures. Ces indicateurs secondaires sont examinés au moyen de 18 mesures. Parmi les 31 mesures examinées, 11 d'entre elles sont nouvelles dans le Rapport de 2019, notamment plusieurs portant sur la représentation dans la population active, des mesures plus approfondies relatives au revenu et au niveau de scolarité; la certification financière des collectivités; la surpopulation et l'état des logements. Le Rapport de 2019 comprend également pour la première fois une analyse comparative entre les sexes ainsi que deux nouveaux indices composites : l'indice de développement économique du

² Conseil national de développement économique des Autochtones (2016), *Réconciliation : stimuler l'économie canadienne de 27,7 milliards \$*, http://www.naedb-cndea.com/french/reports/naedb_report_reconciliation_27_7_billion_fr.pdf

CNDEA et l'indice des infrastructures. Ce rapport présente le portrait le plus complet et le plus robuste du bien-être économique des Autochtones au Canada à ce jour.

En général, les résultats pour les peuples autochtones du Canada s'améliorent et certains écarts diminuent, mais la progression est variable et parfois à de faibles degrés. Les résultats économiques se sont améliorés pour la plupart des Canadiens dans la dernière décennie suivant la crise économique, certains résultats autochtones affichant des améliorations plus marquées que ceux des Canadiens non autochtones. Certains des gains les plus importants ont été réalisés au chapitre du revenu individuel médian, où l'écart de déficit entre les groupes non autochtones et autochtones a diminué de 9,3 points de pourcentage entre 2005 et 2015 (l'écart résiduel est de 26,2 points de pourcentage). Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires montrent également une forte réduction de l'écart, soit une diminution de 4,5 points de pourcentage entre 2006 et 2016 (l'écart résiduel est de 14,8 points de pourcentage), et le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers chez les étudiants autochtones a augmenté pour dépasser de 2,6 points de pourcentage celui de la population non autochtone en 2016. Des constatations positives similaires ont été faites dans le domaine de l'entrepreneuriat (réduction de l'écart de 0,9 point de pourcentage au chapitre des travailleurs autonomes entre les Autochtones et les non-Autochtones), des indicateurs de gouvernance (augmentation de 24 % des collectivités des Premières Nations dotées de règlements administratifs en matière d'imposition) et des infrastructures (levée de 58 % des avis à long terme sur la qualité de l'eau).

Malgré certains progrès, les indicateurs n'ont pas tous connu une amélioration, et les améliorations n'ont pas touché également tous les groupes d'identité autochtones. L'écart entre les taux d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones est demeuré essentiellement inchangé, à 8,4 points de pourcentage, et l'écart entre les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires des Autochtones et des non-Autochtones a augmenté pour s'établir à 18,8 points de pourcentage en 2016 (augmentation de l'écart de 1,7 point de pourcentage). Les populations métisses affichent les résultats les plus favorables parmi les groupes d'identité autochtones dans la plupart des indicateurs (y compris par rapport aux non-Autochtones pour certaines mesures), alors que les populations des Premières Nations vivant dans les réserves continuent d'afficher des déficits de résultats persistants et parfois croissants. Les taux d'emploi, le revenu médian et les niveaux de scolarité des Premières Nations dans les réserves sont les plus faibles de tous les groupes d'identité, ce qui donne à penser qu'il serait grandement nécessaire d'accroître les niveaux de soutien ciblé prévus dans le cadre des politiques et programmes.

Les ajouts au rapport d'étape de 2019 ont donné lieu à des constatations intéressantes. L'analyse comparative entre les sexes a révélé que les populations autochtones affichent une plus grande parité entre les sexes que les populations non autochtones et également que les femmes autochtones bénéficieraient davantage d'un soutien dans les domaines de l'emploi et du revenu, alors que les hommes autochtones bénéficieraient plus d'un soutien en éducation. Les mesures de représentation dans la population active nouvellement incluses ont révélé que les populations autochtones travaillent plus fréquemment dans les industries à revenu élevé que les populations non autochtones (mais les populations autochtones demeurent plus susceptibles de travailler dans des professions faiblement rémunérées dans toutes les industries). Le nouvel indice des infrastructures montre que les collectivités

autochtones éloignées accusent d'importants déficits d'infrastructure même après prise en compte de l'éloignement et de la petite taille des collectivités.

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2019 du CNDEA fournit des données probantes indiquant que même si les écarts s'amenuisent, ils ne sont pas en voie d'atteindre les cibles de parité économique des Autochtones fixées pour 2022 dans le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 du CNDEA. Le présent rapport propose des recommandations en vue d'atteindre les objectifs de 2022, notamment cibler les populations des Premières Nations dans les réserves dans les domaines des infrastructures, de l'emploi et de l'éducation, élaborer des mesures de soutien à l'éducation axées sur les jeunes, et offrir des programmes de perfectionnement des compétences pour aider les employés autochtones à accéder à des rôles professionnels mieux rémunérés. Ce n'est qu'en ciblant plus précisément les politiques et les programmes de soutien que les progrès pourront être accélérés pour combler les écarts économiques existants. Dans le même esprit que les recommandations du Rapport de 2015, on ne peut trop insister sur la nécessité d'accélérer les progrès économiques si l'on veut atteindre les objectifs de 2022. Le développement économique autochtone offre la possibilité d'améliorer les conditions de vie, de stimuler la croissance économique canadienne, de favoriser la réconciliation et de fournir une main-d'œuvre jeune et croissante en réponse au vieillissement de la population active au Canada. Investir dans le développement économique des Autochtones, c'est investir dans un Canada économiquement et socialement prospère pour l'avenir.

INTRODUCTION

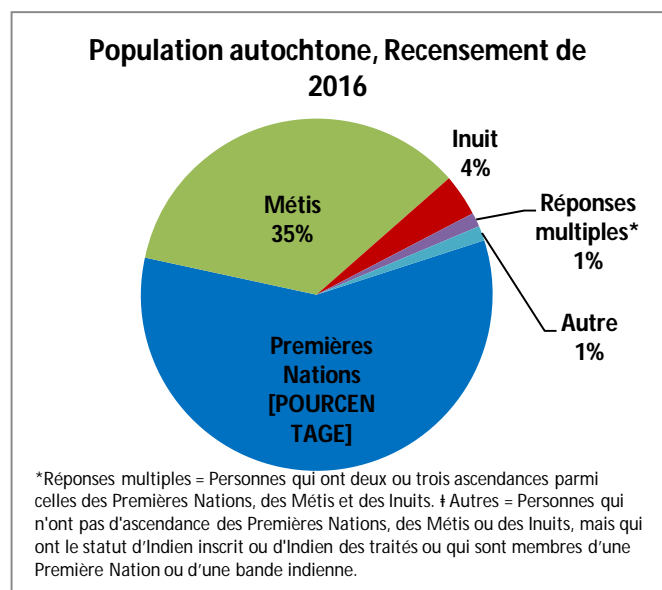
LES AUTOCHTONES AU CANADA

La Constitution canadienne reconnaît trois groupes d'identité distincts de peuples autochtones, à savoir les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Chacun de ces groupes regroupe de nombreux ensembles uniques de croyances spirituelles, de pratiques culturelles et de langues distinctives, et chaque population n'a pas les mêmes besoins et circonstances économiques. Le présent rapport s'inscrit dans une série d'initiatives lancées par le Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) pour mesurer et suivre l'évolution des contextes économiques des peuples autochtones au Canada.

Dans le présent rapport, les groupes d'identité sont fondés sur l'ascendance déclarée des individus dans les recensements de la

Figure 1 – Population autochtone, Recensement de 2016



population de 2006 et de 2016. En 2016, plus de 1,6 million de personnes au Canada se sont déclarées autochtones, ce qui représente 5 % de la population canadienne totale. Les Inuits représentent près de 4 % de la population autochtone totale, les Métis comptent pour plus du tiers de la population autochtone, et les Premières Nations représentent environ 60 % de la population autochtone globale. Statistique Canada prévoit qu'au cours des 20 prochaines années, la population autochtone au Canada dépassera probablement 2,5 millions de personnes³ (figure 1).

Premières Nations

Par Premières Nations, on entend à la fois les Indiens inscrits et non inscrits du Canada. Selon le Recensement de 2016, le Canada comptait environ 977 235 membres des Premières Nations. Il y a 634 collectivités des Premières Nations partout au pays, et celles-ci regroupent plus de 50 nations, groupes culturels et langues autochtones.

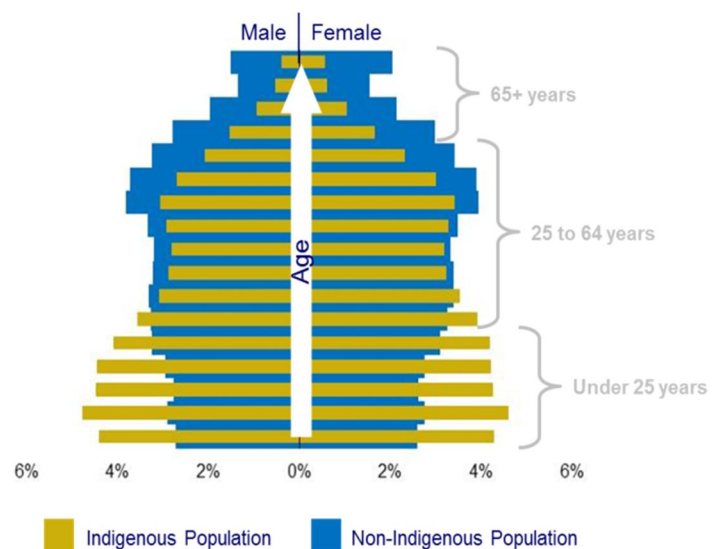
Inuits

Inuit signifie « humain, personne » en inuktitut. Les Inuits vivent en grande partie dans les régions nordiques du Canada. En 2016, il y avait environ 65 025 Inuits au Canada, la majorité vivant dans 53 collectivités de l'une des quatre régions appelées collectivement Inuit Nunangat, c'est-à-dire « l'endroit où vivent les Inuits », soit le Nunatsiavut (au Labrador), le Nunavik (au Québec), le Nunavut et la région désignée des Inuvialuit (dans les Territoires du Nord-Ouest). Chacun de ces quatre groupes inuits a réglé des revendications territoriales qui, ensemble, couvrent le tiers de la masse terrestre du Canada.

Métis

Les Métis sont des Autochtones qui ont des origines mixtes européennes et des Premières Nations, qui sont membres d'une collectivité métisse contemporaine et qui ont des liens avec une collectivité métisse historique. Le Recensement de la population de 2016 a dénombré 587 545 Métis, ce qui correspond à environ le tiers de tous les Autochtones du Canada. Selon la Nation métisse, sa terre ancestrale comprend les trois provinces des Prairies (le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta) et certaines parties de l'Ontario, de la Colombie-Britannique, des Territoires du Nord-Ouest et d'États du nord des États-Unis.

Figure 2 – Pyramide des âges selon le sexe (Autochtones et non-Autochtones), 2016



Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, tableaux de SAC/RCAADNC

³ Statistique Canada, Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>

Une population jeune et en croissance

La population autochtone est jeune et en pleine croissance. Selon le Recensement de 2016, les Autochtones représentent 4,9 % de la population, soit une augmentation de 42,5 % depuis 2006. Ce taux de croissance est plus de quatre fois supérieur à celui de la population non autochtone⁴. En 2016, l'âge médian de la population autochtone était de 29,1 ans, comparativement à 41,3 ans pour la population non autochtone. Le vieillissement de la population canadienne entraînera une baisse des taux d'activité et limitera la croissance économique⁵. La jeune population autochtone sera essentielle à la croissance économique future du Canada (figure 2).

Mobilité ethnique et croissance démographique autochtone

Les populations autochtones affichent des taux de natalité élevés, mais la forte croissance démographique tient également au fait que certaines personnes ont récemment commencé à s'identifier comme Autochtones. En 2017, l'Institut Fraser a conclu qu'en raison de la mobilité ethnique, la population des Indiens inscrits est maintenant au moins 40 % plus nombreuse que par le passé. Cette croissance a été influencée par les récentes annulations de certaines invalidités juridiques graves associées au statut d'Indien (p. ex., ne pas avoir le droit de vote), combinées aux efforts de réconciliation et à une stigmatisation moindre. Ces changements s'inscrivent à la suite de plusieurs décisions judiciaires, comme l'adoption des droits à l'égalité dans la Charte canadienne des droits et libertés (1982) et la reconnaissance par décret de bandes sans assise territoriale comme la Première Nation Qalipu Mi'kmak (2011). Selon les experts, cette tendance devrait s'accélérer et elle devrait être prise en compte dans le présent rapport d'étape et dans ceux qui suivront⁶.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES

Le développement économique des Autochtones fait partie intégrante de la réconciliation, ainsi que de la croissance économique canadienne. Les appels à l'action de la *Commission de vérité et réconciliation* (n° 92) identifient les relations respectueuses, l'accès équitable aux possibilités et l'éducation des gestionnaires non autochtones pour ce qui est de l'aptitude interculturelle autochtone, du règlement des différends, des droits de la personne et de la lutte contre le racisme comme des composantes clés de la réconciliation économique. Le Harvard Project on American Indian Economic Development définit le développement économique comme étant le processus par lequel une collectivité ou une nation améliore sa capacité économique à soutenir ses citoyens, à atteindre ses objectifs socioculturels et à soutenir ses processus de souveraineté et de gouvernance. Le Harvard Project met en lumière la

⁴ Statistique Canada, Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>

⁵ Conseil consultatif en matière de croissance économique (2017), *La voie vers la prospérité*, <https://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/pathway-to-prosperity-fra.pdf>, p. 3

⁶ *Incentives, Identity, and the Growth of Canada's Indigenous Population*, par Tom Flanagan, <https://www.fraserinstitute.org/sites/default/files/incentives-identity-and-the-growth-of-canadas-indigenous-population-execsummary.pdf>

stratégie globale de développement et les éléments clés d'une économie autochtone dynamique. Selon leurs recherches, il y a quatre composantes centrales⁷ :

- Souveraineté : lorsque les collectivités autochtones exercent leur autodétermination quant aux stratégies de développement à adopter, elles affichent systématiquement un rendement supérieur à celui observé lorsque des décideurs externes prennent l'initiative.
- Institutions : pour que le développement économique progresse, une collectivité doit mettre en place des institutions de gouvernance compétentes.
- Culture : pour favoriser une croissance économique réussie compte tenu de la diversité de l'ensemble des collectivités autochtones, il doit y avoir une structure de gouvernance, un système économique, des politiques et des procédures qui cadrent avec la culture contemporaine distincte de chaque collectivité.
- Leadership : l'avancement économique n'est pas possible sans dirigeants qui mettent à contribution leurs connaissances et leurs expériences, remettent en question les idées reçues et proposent des changements. Ceux-ci peuvent être des élus, des leaders communautaires ou spirituels, mais leur rôle est de convaincre les gens que les choses peuvent changer et d'inspirer l'action.

En plus de favoriser l'autodétermination des Autochtones, le développement économique des Autochtones soutient également l'économie canadienne dans son ensemble. En 2016, le CNDEA publiait un rapport selon lequel le fait de combler les écarts marqués au chapitre des possibilités entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones stimulerait l'économie canadienne à hauteur de 27,7 milliards de dollars par année, soit un apport d'environ 1,5 % à l'économie nationale⁸. En outre, le Conseil consultatif canadien sur la croissance économique prévoit que si le pays devait égaler les taux de participation obtenus par les pays de premier plan, le produit intérieur brut (PIB) par habitant pourrait augmenter de jusqu'à six pour cent⁹. Le développement économique et la participation des Autochtones sont essentiels pour réaliser une telle croissance.

Surmonter les obstacles

En 2017, le Conseil consultatif en matière de croissance économique du Canada a reconnu que les Autochtones sont exposés à des « obstacles systématiques à l'inclusion sur le marché du travail qui sont profondément enracinés » et recommandait que le gouvernement fédéral et les entreprises canadiennes s'emploient à accroître l'inclusion des Autochtones sur le marché du travail¹⁰. Les Autochtones sont plus particulièrement sous-représentés dans les catégories des services

⁷The Harvard Project on American Indian Economic Development (2015), <https://hpaied.org/about>

⁸ Conseil national de développement économique des Autochtones (2016), *Réconciliation : stimuler l'économie canadienne de 27,7 milliards \$*, http://www.naedb-cndea.com/french/reports/naedb_report_reconciliation_27_7_billion_fr.pdf

⁹ Conseil consultatif en matière de croissance économique (2017), *Des idées à l'action : Revue des progrès accomplis face aux recommandations du Conseil consultatif en matière de croissance économique*, <https://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/ideas-into-action-fra.pdf>, p. 11

¹⁰ Conseil consultatif en matière de croissance économique (2017), *Exploiter le potentiel économique par un accroissement de la participation au marché du travail*, <https://www.budget.gc.ca/aceg-ccce/pdf/workforce-marche-travail-fra.pdf>, p. 6

professionnels, scientifiques et techniques, et des Finance et assurances. Ils sont par ailleurs surreprésentés dans les secteurs de l'administration publique, de la construction, de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz¹¹. Selon le Recensement de 2016, les hommes et les femmes autochtones sont surreprésentés dans les emplois faiblement rémunérés dans ces catégories d'emploi, et leur revenu médian d'emploi est inférieur à celui des Canadiens non autochtones dans l'ensemble des professions et des industries.

Le Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes du gouvernement du Canada a récemment reconnu les obstacles auxquels les jeunes Autochtones sont particulièrement confrontés, notamment les effets intergénérationnels de la colonisation, le manque d'infrastructure en matière d'éducation, la discrimination et les obstacles à l'accès à l'éducation, à l'emploi et à la formation. Le Groupe d'experts a recommandé que le gouvernement du Canada s'emploie à créer des centres urbains de guérison et d'emploi pour les Autochtones, à investir dans l'infrastructure, à développer l'éducation à distance, à faciliter le mentorat et à investir dans les jeunes Autochtones entrepreneurs¹².

Facteurs qui atténuent les obstacles et contribuent à la réussite

De saines pratiques de gestion financière permettent aux réserves des Premières Nations de se sortir d'une gestion par des tiers pour passer à une plus grande autodétermination. Selon des données récentes, le nombre d'attestations financières obtenues par l'entremise du Conseil de gestion financière des Premières Nations a triplé depuis le Rapport de 2015 (de 34 en 2014 à 101 en 2018), ce qui a permis à un plus grand nombre de collectivités d'acquérir une capacité de gestion financière.

Les collectivités des Premières Nations qui sont en mesure de tirer parti de l'impôt foncier ou de revenus autonomes peuvent produire des sources de revenus stables pour réinvestir dans l'infrastructure et les services et prendre des décisions de dépenses avec plus de latitude, sans implication du gouvernement fédéral. Les règlements sur l'imposition foncière ont augmenté d'environ 25 % depuis le Rapport de 2015, ce qui permet à un plus grand nombre de collectivités des Premières Nations de générer des revenus autonomes en vue d'investissements dans la collectivité.

Le contrôle des terres autochtones permet aux collectivités de saisir les possibilités de développement économique, comme l'exploitation minière et l'aménagement, et de tirer parti d'entreprises commerciales. La participation à la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, qui confère un accès, un contrôle et une gestion illimités des terres, a augmenté de 37 % depuis le Rapport de 2015. Les ajouts aux réserves (AR) sont des processus par lesquels une parcelle de terrain est ajoutée à une réserve existante. Depuis le Rapport de 2015, 269 dossiers d'AR ont été approuvés, ce qui a ajouté quatre millions d'acres (16 187,4 kilomètres carrés) aux terres de réserve existantes. L'amélioration de l'accès aux terres autochtones et du contrôle sur celles-ci crée un climat plus propice au développement économique autochtone et appuie l'autodétermination des Autochtones.

¹¹ Conseil national de développement économique des Autochtones, *Investing in Canada's Future Prosperity* (2017), <http://www.naedb-cndea.com/reports/reconciliation-investing-in-canada's-future-prosperity.PDF>

¹² *13 voies pour moderniser l'emploi des jeunes au Canada – Stratégies pour un nouveau monde du travail* (2017), p. 8.

L'accroissement de la capacité de gestion financière, des recettes fiscales et de l'accès aux terres sont tous des moteurs du développement économique qui servent à éliminer certains des obstacles auxquels se heurtent les peuples autochtones.

Réussites à souligner

Malgré ces obstacles, les peuples autochtones créent de nombreuses possibilités économiques partout au pays. Voici quelques exemples de réussite :

- En Nouvelle-Écosse, le Membertou Sports and Wellness Centre a ouvert ses portes en 2016, offrant la première installation du genre dans la région et attirant des entreprises de la municipalité environnante¹³.
- La Première Nation Toquaht en Colombie-Britannique construit une marina de 1,35 million de dollars¹⁴.
- Des groupes autochtones travaillent actuellement à une stratégie touristique à Terre-Neuve-et-Labrador¹⁵. L'industrie touristique autochtone au Canada contribue à elle seule pour 1,4 milliard de dollars au produit intérieur brut annuel du Canada et emploie plus de 33 000 personnes¹⁶.
- Manitobah Mukluks est une entreprise canadienne autochtone de conception et de fabrication de chaussures que son fondateur, Sean McCormick, décrit comme une entreprise privée qui est presque une entreprise sociale¹⁷. La mission de l'entreprise appuie les artisans et les gens autochtones à l'échelle du pays, qui emploie plus de 300 personnes et dont les revenus annuels se situent entre 25 et 50 millions de dollars¹⁸.
- Les trois collectivités micmaques de Gaspésie ont collaboré à l'aménagement d'un parc d'éoliennes de 150 mégawatts dans la MRC d'Avignon, avec des revenus projetés de 200 millions de dollars sur 20 ans¹⁹.
- L'Institut culturel Avataq au Nunavik a conçu une gamme de tisanes appelées Northern Delights, vendues partout au pays et en Europe. Le produit a pour but d'offrir aux habitants du Sud l'occasion d'en apprendre davantage sur la culture et l'identité inuites. Les profits sont versés à Avataq pour l'exploitation de programmes culturels. Le projet, basé dans le nord du Québec, recrute également des Inuits de la région pour récolter les plantes servant à fabriquer les tisanes²⁰.
- La Nation Kitasoo/Xai'xais, est propriétaire et exploitante du Spirit Bear Lodge, fruit d'un plan d'aménagement immobilier et du territoire dans le cadre duquel la communauté a décidé d'axer son développement économique sur l'écotourisme non extractif. Aujourd'hui, le Lodge emploie

¹³ <http://www.membertousportandwellness.com/>

¹⁴ Tofino-Ucluelet Westerly News, « \$1.35 million marina in the works for Toquaht First Nation's Secret Beach near Ucluelet », 8 mars 2018, <https://www.westerlynews.ca/business/1-35-million-marina-in-the-works-for-toquaht-first-nations-secret-beach-near-ucluelet/>

¹⁵ CBC News, « Indigenous groups work on tourism strategy for N.L. », 18 février 2018, <http://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/boosting-indigenous-tourism-strategy-1.4537052>

¹⁶ <https://www.ictinc.ca/blog/survey-results-show-strong-support-for-indigenous-entrepreneurs>

¹⁷ <https://haskayne.ucalgary.ca/files/haskayne/Colbourne-IRIS-Presentation-FINAL-2017.pdf>

¹⁸ <https://www.eaglefeathernews.com/news/montreal-lake-business-ventures-acquires-share-of-manitobah-mukluks>

¹⁹ <http://listuguj.ca/wind-farm-for-gespegewagi-becomes-a-reality/>

²⁰ <http://deliceboreal.com/avataq-social-entrepreneurs/>

près de 10 % de la population locale, a augmenté les possibilités d'emploi s'offrant aux jeunes et contribue à la protection du territoire en attirant de nouveaux chercheurs²¹.

LE RAPPORT D'ÉTAPE SUR L'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2019 est le troisième rapport publié par le Conseil national de développement économique des Autochtones, qui a débuté sa démarche en 2012 avec son *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*. Dans son Rapport de 2012, le CNEDB établissait une cible audacieuse sur dix ans; d'ici 2022, les Autochtones auraient des possibilités et des résultats économiques comparables à ceux de la population non autochtone du Canada. Dans sa première mise à jour, le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015 soulignait que même si des progrès avaient été réalisés, il subsistait d'importants écarts entre les indicateurs économiques des populations autochtones et non autochtones au Canada. Le Rapport de 2019 fait appel aux données saisies par les recensements de la population de 2006 et de 2016 pour comparer les résultats économiques et continuer de suivre ces progrès. Le présent rapport vise à cerner les tendances de l'économie des Autochtones au Canada sur une période de dix ans afin de formuler des recommandations.

Rapports antérieurs

Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 a été le tout premier effort approfondi de détermination, d'évaluation et de comparaison d'une série d'indicateurs principaux et secondaires, et il représentait la première tentative de saisir l'état et les progrès de l'économie des Autochtones au Canada. Le CNDEA a entrepris de produire le présent rapport dans le but de suivre et d'évaluer le développement économique des Premières Nations, des Inuits et des Métis, de cerner les écarts dans les résultats et de mesurer les progrès réalisés par le gouvernement du Canada dans la mise en œuvre du *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones*.

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015 a démontré qu'entre 2006 et 2012, des progrès limités avaient été réalisés vers la cible de 2022. Ainsi, les écarts entre la population inuite et la population non autochtone s'étaient amoindris pour ce qui est des taux de chômage et du revenu moyen, et les taux d'emploi et de participation de la population métisse étaient légèrement supérieurs à ceux de la population non autochtone. Malgré ces avancées, le rapport a révélé qu'il subsistait de grands écarts entre les indicateurs sociaux et économiques principaux et secondaires des populations autochtones et non autochtones au Canada. Le Rapport de 2015 insistait sur la nécessité d'accélérer les progrès économiques si l'on voulait atteindre l'objectif que le CNDEA avait fixé pour 2022.

Portée de notre examen

Les interventions gouvernementales et les politiques du gouvernement fédéral ont été ciblées différemment pour chacun des groupes d'identité autochtones. Par conséquent, le *Rapport d'étape* suit

²¹ <https://coastfunds.ca/stories/the-success-of-spirit-bear-lodge/>

la façon dont les résultats économiques des trois groupes d'identité autochtones se comparent à ceux de la population non autochtone et ventile les constatations par groupe d'identité et, dans le cas des Premières Nations, établit une distinction entre les populations vivant dans les réserves et celles vivant hors réserve lorsque des données sont disponibles. Il est important de mesurer l'efficacité des interventions gouvernementales, ce qui nécessite un examen approfondi des conditions économiques de chacun des groupes d'identité individuellement. L'information obtenue dans le cadre de cet examen est particulièrement utile pour l'élaboration et la mise en œuvre de futures mesures de soutien en matière de politiques et de programmes, en particulier les démarches visant à réduire les écarts entre les populations autochtones et non autochtones.

Outre les renseignements d'abord présentés dans le Rapport d'analyse comparative et mis à jour dans le Rapport d'étape de 2015, le présent rapport introduit des indices particuliers permettant de comparer les résultats principaux, secondaires et globaux de la population autochtone à ceux de la population non autochtone. Pour la première fois en 2019, le rapport comprend deux nouvelles sections sur l'infrastructure et le sexe. À la suite des *Recommandations sur le développement d'infrastructures nordiques à l'appui du développement économique (2016)*²² du CNDEA, qui préconisaient des investissements audacieux dans des infrastructures d'envergure dans un esprit d'édification de la nation, ainsi que des investissements accrus dans les infrastructures communautaires, ce rapport comprend un indice lié aux infrastructures. De plus, il ventile les données selon le sexe dans la mesure du possible pour mesurer la parité entre les sexes au sein des populations autochtones et non autochtones et entre celles-ci. L'infrastructure et le sexe sont des domaines d'intérêt pour toutes les collectivités, les gouvernements et les entreprises autochtones. Pour que l'économie canadienne puisse inclure les Autochtones de façon significative, il importe d'avoir d'abord une meilleure idée des possibilités économiques offertes aux peuples autochtones.

²² <http://www.naedb-cndea.com/french/reports/recommandations-sur-le-developpement-dinfrastructures-nordiques.pdf>

Objectifs

La Rapport d'étape vise quatre objectifs :

1. Présenter des données comparatives sur l'évolution des résultats économiques des peuples autochtones et non autochtones par rapport aux données de référence établies en 2012.
2. Cerner les variations dans l'évolution des résultats économiques entre les groupes d'identité autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis) et, dans la mesure du possible, entre les Premières Nations dans les réserves et hors réserve, par rapport aux références établies en 2012.
3. Mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs fixés pour 2022 par le CNDEA en vue que les Autochtones affichent des résultats comparables à ceux des Canadiens non autochtones.
4. Éclairer l'orientation des politiques et des programmes fédéraux.

PORTÉE ET FUTURES ÉTUDES ÉVENTUELLES

Le présent rapport, qui se veut principalement une mise à jour du *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015, compare les données du Recensement de 2006 à celles du Recensement de 2016. Il ne couvre donc pas tous les indicateurs économiques possibles. Le rapport met l'accent sur les données économiques quantitatives et cerne les domaines qui nécessiteraient des recherches plus poussées afin de brosser un tableau plus détaillé de l'économie des Autochtones et de mieux comprendre les facteurs qui contribuent aux différences dans les résultats économiques autochtones et non autochtones.

La nouvelle Enquête sur le développement économique et le travail chez les Premières Nations, lancée en 2018 (résultats disponibles en 2021), offrira d'autres possibilités d'effectuer une analyse plus approfondie de la participation économique, de la mobilité de la main-d'œuvre, de l'entrepreneuriat, de l'éducation et de la formation, des sources de revenu, du bien-être financier, ainsi que de la santé physique et mentale.

Voici des domaines qui pourraient faire l'objet d'une étude dans l'avenir :

- Évaluer les résultats économiques des petites collectivités et des collectivités nordiques et éloignées.
- Effectuer une analyse qualitative de l'état de l'économie autochtone.
- Examiner l'ampleur et les effets de la mobilité ethnique, l'évolution de la façon dont les gens s'identifient.
- Formuler des mesures à partir de contraintes financières, comme un indice de vulnérabilité financière autochtone et un seuil de pauvreté.
- Comparer le pouvoir d'achat dans les réserves au pouvoir d'achat hors réserve et dans d'autres régions rurales ou éloignées.
- Produire une analyse régionale approfondie.
- Faire le suivi des progrès réalisés dans l'accès des Métis aux terres et aux ressources.
- Effectuer une analyse comparative entre les sexes de l'entrepreneuriat autochtone.
- Améliorer les données et les statistiques sur les indicateurs économiques des Métis et des Inuits.
- Améliorer les données sur les jeunes (p. ex., analyse comparative entre les sexes).
- Examiner les répercussions des obstacles au transport dans les collectivités autochtones éloignées.
- Mesurer le niveau et l'incidence du capital généré par les revenus autonomes.
- Évaluer l'impact sur la croissance et la prospérité du cycle électoral de deux ans dans les réserves.

OÙ NOUS EN SOMMES AUJOURD'HUI ET PROGRÈS RÉALISÉS : INDICATEURS CLÉS DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Le Rapport d'étape, comme le Rapport d'analyse comparative, est structuré en fonction de deux ensembles d'indicateurs : les indicateurs principaux et les indicateurs secondaires. Chaque indicateur est évalué au moyen d'un certain nombre de mesures. Le Rapport d'étape englobe tous les indicateurs et toutes les mesures du Rapport d'analyse comparative, auxquelles s'ajoutent onze nouvelles mesures. Ces mesures brossent un tableau clair de l'économie des Autochtones et faciliteront le suivi de l'évolution des résultats économiques autochtones dans l'avenir.

INDICATEURS PRINCIPAUX

Les indicateurs principaux, qui correspondent à la vision du *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* publié par le gouvernement du Canada en juin 2009, évaluent les plus importantes mesures relatives aux avantages économiques et à la participation à l'économie. Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* présentait trois indicateurs fondamentaux qui sont essentiels pour mesurer les progrès économiques réels des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada. Ces indicateurs nécessitent une attention particulière en vue de combler les écarts socioéconomiques entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

1. Emploi

- Mesure 1 : Taux d'emploi
- Mesure 2 : Participation à la population active
- Mesure 3 : Taux de chômage

2. Revenu

- Mesure 1 : Revenu moyen
- Mesure 2 : Revenu médian (nouvelle mesure)
- Mesure 3 : Proportion du revenu tiré des transferts gouvernementaux
- Mesure 4 : Proportion de la population ayant comme source principale de revenu des transferts gouvernementaux (nouvelle mesure)
- Mesure 5 : Composition de la population active par profession et industrie (nouvelle mesure)
- Mesure 6 : Proportion de la population active (nouvelle mesure)
- Mesure 7 : Revenu médian dans les catégories de professions et d'industries (nouvelle mesure)
- Mesure 8 : Éducation et revenu médian (nouvelle mesure)
- Mesure 9 : Inégalité des revenus (indice du coefficient de Gini)

3. Bien-être des collectivités

- Mesure 1 : Indice de bien-être des collectivités

INDICATEURS SECONDAIRES

Les indicateurs secondaires correspondent aux obstacles relevés dans le *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* pour suivre les facteurs qui ont une incidence directe sur la capacité des Autochtones à améliorer leurs indicateurs principaux. Par exemple, la croissance et la rentabilité des entreprises, l'augmentation du niveau de scolarité et l'accès aux terres et aux ressources ont tous une influence sur la qualité des emplois, les revenus et l'accumulation de richesse. Ces mesures ne s'appliquent pas toutes à l'ensemble des groupes d'identité, ou les données ne sont pas nécessairement disponibles, mais ensemble, elles facilitent le suivi de la capacité des Autochtones à tirer parti des possibilités économiques. Le CNDEA a défini cinq indicateurs secondaires qui aident à suivre les progrès des Autochtones dans l'amélioration de leurs résultats liés aux indicateurs principaux.

1. Éducation

- Mesure 1 : Obtention d'un diplôme d'études secondaires
- Mesure 2 : Obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers (nouvelle mesure)
- Mesure 3 : Obtention d'un diplôme d'études universitaires

2. Entrepreneuriat et création d'entreprises

- Mesure 1 : Travailleurs autonomes
- Mesure 2 : Profits et revenus tirés des entreprises autochtones

3. Gouvernance

- Mesure 1 : Situation d'intervention dans les collectivités des Premières Nations
- Mesure 2 : Statut des collectivités des Premières Nations à l'égard de l'impôt foncier
- Mesure 3 : Collectivités certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations (nouvelle mesure)

4. Terres et ressources

- Mesure 1 : *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*
- Mesure 2 : Ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale
- Mesure 3 : Ajouts aux réserves (nouvelle mesure)

5. Infrastructures

- Mesure 1 : Accès à l'eau potable salubre et à des installations de traitement des eaux usées
- Mesure 2 : Proportion de la population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures (nouvelle mesure)
- Mesure 3 : Proportion de la population vivant dans un logement surpeuplé (nouvelle mesure)
- Mesure 4 : Établissements d'enseignement
- Mesure 5 : Établissements de santé
- Mesure 6 : Connectivité
- Mesure 7 : Énergie
- Mesure 8 : Transport

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

Pour la toute première fois, le Rapport d'étape du CNDEA comprend une analyse comparative entre les sexes d'après les données ventilées selon le sexe présentées dans le rapport. L'analyse a produit des données probantes clés sur les disparités sociales et économiques entre les femmes et les hommes autochtones et leurs homologues non autochtones. Les constatations mettent l'accent sur les répercussions différentes des résultats socioéconomiques sur les femmes et les hommes autochtones en tenant compte de leurs différentes situations de vie et réalités socioéconomiques.

INDICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CNDEA

Pour évaluer la façon dont les résultats principaux et secondaires de la population autochtone se comparent globalement à ceux de la population non autochtone, des indices distincts ont été établis par groupe de population pour chacun des indicateurs principaux et secondaires combinés, respectivement. De plus, un indice global de développement économique du CNDEA regroupe les résultats des indicateurs principaux et secondaires à l'aide des données disponibles pour tous les groupes d'identité cernés dans le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*.

JEUNES AUTOCHTONES

Une section sur les jeunes autochtones est présentée d'après une sélection d'indicateurs principaux et secondaires pour examiner les résultats en matière d'éducation et sur le marché du travail de la population de jeunes Autochtones de 15 à 24 ans, car les différences dans les structures d'âge des populations autochtones et non autochtones ont une incidence sur les résultats économiques.

INDICE DES INFRASTRUCTURES POUR LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES ÉLOIGNÉES

Une nouvelle mesure composite est incluse dans le rapport du CNDEA, qui quantifie 13 mesures de l'infrastructure aux fins de comparaison entre les collectivités éloignées et urbaines, entre les régions et entre les collectivités autochtones et non autochtones (y compris la distribution par groupe d'identité). Les 13 mesures sont structurées en sept types d'infrastructure : connectivité, transport, énergie, soins de santé, éducation, eau et logement. Les indicateurs ont été combinés pour créer deux sous-indices d'infrastructure de qualité de vie et d'infrastructure économique, qui, une fois combinés, créent l'indice global des infrastructures.

TENDANCES DE L'ÉCONOMIE DES AUTOCHTONES

Les résultats s'améliorent et les écarts diminuent, quoique faiblement.

Malgré le déclin économique de la dernière décennie, les résultats économiques globaux des Autochtones au Canada continuent de s'améliorer. Le revenu moyen et médian de la population autochtone totale a augmenté entre 2005 et 2015, et le revenu médian des Autochtones se situe maintenant à 73,8 % de celui de la population non autochtone, en hausse par rapport à 64,5 % en 2005. Chez les Autochtones, le revenu provenant de transferts gouvernementaux recule aussi légèrement dans l'ensemble (de 18,1 du revenu total en 2005 à 17,4 % du revenu total en 2015).

Les taux de diplomation pour l'ensemble de la population autochtone ont augmenté depuis 2006. Le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales a augmenté pour tous les groupes d'identité autochtones, ce qui a réduit l'écart entre les Autochtones et les non-Autochtones. Toutefois, les écarts dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires ont augmenté pour tous les groupes d'identité, et l'augmentation est la plus marquée chez les femmes des Premières Nations dans les réserves et les Inuites. Cet écart grandissant est particulièrement attribuable à une augmentation des taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires des femmes non autochtones.

Les hommes et les femmes autochtones affichent des résultats économiques variables.

Les données ventilées selon le sexe présentées dans la présente édition du rapport d'étape montrent clairement que les hommes et les femmes autochtones obtiennent des résultats économiques différents.

Dans l'ensemble, le taux d'emploi chez les hommes autochtones est légèrement plus élevé (53,2 %) que chez les femmes autochtones (51,1 %). Cet écart entre les sexes n'est pas aussi marqué que celui observé dans la population non autochtone, où le taux d'emploi des hommes est de 64,2 % et celui des femmes, de 56,9 %. Toutefois, les hommes autochtones affichent également un taux de chômage plus élevé (17,6 %) que les femmes autochtones (12,8 %). Dans tous les groupes d'identité, le taux de chômage des femmes autochtones est inférieur à celui des hommes autochtones.

L'écart de revenu entre les sexes est plus élevé chez les Métis, où le revenu médian des hommes métis est de 38 965 \$, comparativement à 26 900 \$ chez les femmes métisses. Les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuites ont un revenu légèrement supérieur à celui de leurs homologues masculins.

Il convient de souligner que les femmes autochtones tirent en moyenne près du quart de leur revenu des transferts gouvernementaux, soit le double du taux observé chez les hommes autochtones. Les femmes autochtones sont plus susceptibles que les hommes autochtones de tirer leur principale source des transferts gouvernementaux, mais cette proportion diminue. Ces constatations ont quelque chose à voir avec le fait que les femmes reçoivent davantage de transferts gouvernementaux liés aux enfants.

Les écarts économiques entre les hommes et les femmes autochtones sont en moyenne plus faibles que ceux entre les hommes et les femmes non autochtones.

Les femmes autochtones obtiennent de meilleurs résultats en matière d'éducation, mais les hommes autochtones obtiennent de meilleurs résultats sur le plan économique.

Les femmes autochtones de tous les groupes d'identité sont plus susceptibles de terminer leurs études secondaires et universitaires que les hommes autochtones; toutefois, le revenu médian des hommes autochtones est supérieur de 4 879 \$ à celui des femmes autochtones et leur taux d'emploi moyen est plus élevé. Par ailleurs, les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuites ont un revenu médian supérieur à celui de leurs homologues masculins. Le revenu plus élevé des hommes dans d'autres populations autochtones est associé à leur plus grande probabilité de travailler dans une industrie des ressources ou de la construction.

Les taux de diplomation d'études supérieures devraient être des indicateurs d'une augmentation des possibilités d'emploi et de revenu, mais les femmes autochtones continuent de se heurter à des obstacles à l'égalité économique.

Les écarts demeurent les plus importants et les résultats demeurent les plus faibles pour les membres des Premières nations vivant dans les réserves.

En 2016, les taux d'emploi des membres des Premières Nations vivant dans les réserves étaient inférieurs à ceux des autres groupes autochtones. L'écart au chapitre du taux de participation à la population active et du taux de chômage chez les Premières Nations vivant dans les réserves a augmenté davantage que pour tous les autres groupes d'identité entre 2006 et 2016.

En outre, le revenu médian des membres des Premières Nations vivant dans les réserves correspond à la moitié de celui de leurs homologues non autochtones, et il s'agit du plus faible revenu médian de tous les groupes d'identité. Le revenu médian des membres des Premières Nations vivant dans les réserves n'a connu qu'une légère amélioration entre 2005 et 2015. La proportion de personnes dont les revenus proviennent principalement de transferts gouvernementaux est beaucoup plus élevée chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves, soit près de 50 %.

Ce résultat laisse penser que les obstacles au développement économique dans les réserves demeurent difficiles à surmonter.

Les hommes des Premières nations vivant dans les réserves affichent les résultats économiques les plus faibles.

Plus particulièrement, le taux d'emploi (35,5 %) et le taux de participation à la population active (50,7 %) des hommes des Premières Nations vivant dans les réserves sont nettement inférieurs à ceux de l'ensemble de la population autochtone masculine (53,2 % et 64,5 %, respectivement). Le taux de chômage chez les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves (30 %) atteint près du double de celui de la population autochtone totale (17,6 %), et plus du triple de celui de la population non autochtone (7,9 %).

Les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves ont également le revenu moyen et médian le plus faible de tous les groupes d'identité. Le revenu médian des hommes non autochtones (41 230 \$) représente près du triple de celui des hommes des Premières Nations vivant dans les réserves (14 580 \$).

En outre, les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves affichent des taux d'obtention de diplômes d'études secondaires et universitaires inférieurs à ceux des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves. Entre 2006 et 2016, les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves ont mieux réussi que leurs homologues masculins à combler l'écart dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires.

Les résultats des Inuits s'améliorent, mais ce groupe demeure confronté à des obstacles qui freinent sa pleine participation à l'économie.

Les Inuits ont été le seul groupe à connaître une augmentation du taux de participation à la population active de 2006 à 2016. Malgré cette augmentation, le taux de chômage des Inuits a augmenté davantage que celui des autres groupes d'identité. Ce résultat indique qu'un plus grand nombre d'Inuits étaient disponibles et à la recherche d'un emploi, mais aussi qu'un plus grand nombre étaient également incapables de trouver un emploi.

Sur le plan des études, les résultats des Inuits s'améliorent, mais les taux d'obtention de diplômes d'études secondaires, collégiales et universitaires accusent un retard par rapport à ceux des Premières Nations et des Métis. Cela pourrait être attribuable aux obstacles supplémentaires auxquels se heurtent les Inuits pour ce qui est de l'accès à l'éducation dans les collectivités nordiques et éloignées.

Le revenu médian des Inuits est passé de 16 969 \$ en 2005 à 24 502 \$ en 2015, soit 70,8 % du revenu médian des non-Autochtones. Toutefois, au cours de cette période, la proportion d'Inuits tirant leur principale source de revenu des transferts gouvernementaux a légèrement augmenté.

Les Métis continuent d'afficher les meilleurs résultats économiques parmi tous les groupes d'identité.

Comme nous le constatons dans notre rapport d'étape précédent sur l'économie, les Métis continuent d'obtenir de meilleurs résultats que les Premières Nations et les Inuits, et l'écart est presque comblé pour ce groupe. Les Métis ont connu la plus forte réduction de l'écart dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires entre 2006 et 2016, et les femmes métisses affichent le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires le plus élevé parmi tous les groupes d'identité autochtones.

Il convient de noter que l'amélioration des résultats économiques des Métis dans l'ensemble pourrait être attribuable au fait que 62,6 % des Métis vivent dans une région métropolitaine d'au moins

30 000 habitants, ce qui pourrait accroître les possibilités d'emploi par rapport à d'autres groupes d'identité²³.

La population autochtone urbaine est en hausse

En 2016, 867 415 Autochtones vivaient dans une région métropolitaine d'au moins 30 000 habitants, soit plus de la moitié (51,8 %) de la population autochtone totale. De 2006 à 2016, cette population urbaine a augmenté de 59,7 %, plusieurs régions métropolitaines affichant des hausses notables. Les collectivités dont la population autochtone a plus que doublé comprennent St. John's (+237,3 %), Halifax (+199,0 %) et Moncton (+197,9 %)²⁴. Si ces augmentations ont été interprétées comme étant le résultat d'un mouvement de personnes à destination des régions urbaines, la croissance généralisée de la population autochtone dans les réserves et hors réserve donne toutefois à penser que l'urbanisation autochtone croissante découle probablement d'une combinaison de facteurs. Au nombre des possibilités, mentionnons la hausse du taux de natalité, différentes décisions judiciaires, y compris l'adoption des droits à l'égalité dans la Charte canadienne des droits et libertés (1982), la mobilité ethnique, ainsi que les déménagements motivés par les possibilités d'emplois et d'éducation. À St. John's, la hausse spectaculaire des chiffres pourrait s'expliquer particulièrement par la reconnaissance par décret de la Première Nation Qalipu Mi'kmak en 2011.

²³ Statistique Canada, Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>

²⁴ Statistique Canada, Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm>

LES CIBLES EN UN COUP D'ŒIL

INDICATEURS PRINCIPAUX

INDICATEUR	MESURES CLÉS	ÉCART DES AUTOCHTONES EN 2006	ÉCART DES AUTOCHTONES EN 2016	OBJECTIF DE 2022
EMPLOI	Taux d'emploi	9,0 points de pourcentage sous le taux des non-Autochtones	8,4 points de pourcentage sous le taux des non-Autochtones	La cible du CNDEA pour l'emploi vise des taux d'emploi, de participation à la population active et de chômage des Autochtones comparables à ceux de la population non autochtone du Canada.
	Participation à la population active	3,9 points de pourcentage sous le taux des non-Autochtones	4,0 points de pourcentage sous le taux des non-Autochtones	
	Taux de chômage	8,5 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	7,8 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	
REVENU (2005 ET 2015)	Revenu médian des Autochtones	35,5 points de pourcentage sous le taux des non-Autochtones	26,2 points de pourcentage sous le taux des non-Autochtones	La cible du CNDEA pour le revenu est un revenu autochtone et un pourcentage du revenu tiré des transferts comparables à ceux de la population non autochtone du Canada.
	% du revenu tiré des transferts	7,2 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	5,9 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	
	Principale source de revenu tirée des transferts	9,6 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	8,6 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	
BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS	Indice de bien-être des collectivités (IBC)	Les collectivités des Premières Nations affichent une valeur de l'IBC inférieure de 18,4 points à celle des autres collectivités canadiennes	Les collectivités des Premières Nations affichent une valeur de l'IBC inférieure de 19,1 points à celle des autres collectivités canadiennes	La cible du CNDEA pour le bien-être des collectivités est une valeur moyenne de l'indice de bien-être des collectivités comparable à celle de la population non autochtone du Canada.
		Les collectivités inuites affichent une valeur de l'IBC inférieure de 14,9 points à celle des autres collectivités canadiennes	Les collectivités inuites affichent une valeur de l'IBC inférieure de 16,2 points à celle des autres collectivités canadiennes	

INDICATEURS SECONDAIRES

INDICATEUR	MESURES CLÉS	ÉCART DES AUTOCHTONES EN 2006	ÉCART DES AUTOCHTONES EN 2016	OBJECTIF DE 2022
ÉDUCATION	Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires	19,3 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	14,8 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	La cible du CNDEA pour l'éducation vise des taux d'obtention de diplômes d'études secondaires et universitaires comparables à ceux de la population non autochtone du Canada.
	Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers	0,4 point de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	2,6 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
	Taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires	17,1 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	18,8 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	
ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES	Taux de travailleurs autonomes	5,3 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	4,3 points de pourcentage inférieur au taux des non-Autochtones	La cible du CNDEA pour l'entrepreneuriat vise des taux de travail autonome chez les Autochtones comparables à ceux de la population non autochtone du Canada.
GOUVERNANCE	Situation d'intervention dans les collectivités autochtones	150 Premières Nations font l'objet d'une intervention	147 Premières Nations font l'objet d'une intervention	La cible du CNDEA en matière de gouvernance est qu'aucune collectivité des Premières Nations ne fasse l'objet d'une intervention.
TERRES ET RESSOURCES	Participation à la LGTPN	96 Premières Nations adhérant à la LGTPN	131 Premières Nations adhérant à la LGTPN (2018)	La cible du CNDEA en matière de terres et de ressources est que 50 % des collectivités des Premières Nations aient adhéré à la LGTPN ou conclu une entente sur les revendications territoriales globales ou sur l'autonomie gouvernementale.
	Participation à des ententes sur les revendications territoriales globales et sur l'autonomie gouvernementale	96 collectivités autochtones participant à des ententes ratifiées	100 collectivités autochtones participant à des ententes ratifiées	
INFRASTRUCTURES	Infrastructures d'eau potable	46 % des collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui répondent aux normes	92 % des collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui répondent aux normes	La cible du CNDEA en matière d'infrastructures est que toutes les collectivités des Premières Nations possèdent des infrastructures d'eau potable qui répondent aux normes de Santé Canada et des taux de surpeuplement comparables à ceux de la population canadienne non autochtone.
	Surpeuplement des logements	8,5 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	5,8 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	
	Proportion de la population vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures	16,4 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	13,4 points de pourcentage au-dessus du taux des non-Autochtones	

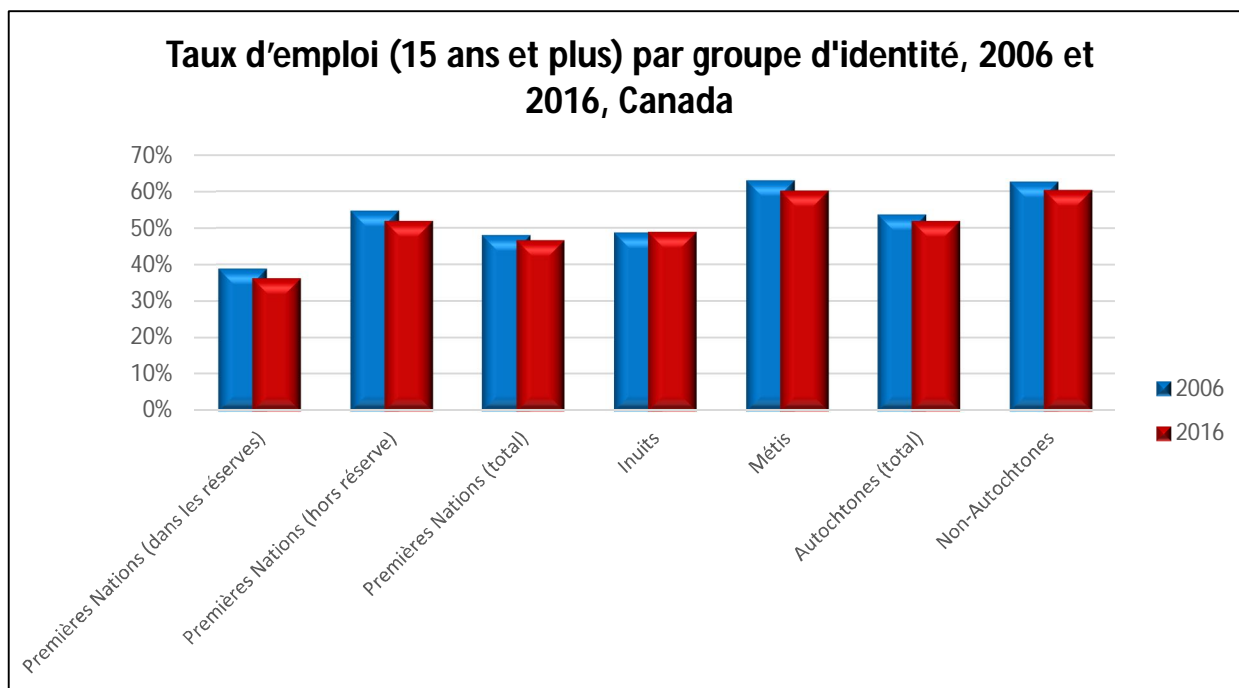
INDICATEUR PRINCIPAL N° 1 : EMPLOI

Taux d'emploi des Autochtones

Le taux d'emploi mesure le pourcentage de la population totale âgée de 15 ans et plus qui travaille et qui gagne un revenu. Cette mesure est importante pour évaluer les progrès de l'économie, puisqu'un taux plus élevé d'emploi augmente le pouvoir d'achat et signifie une dépendance moindre à l'égard des transferts gouvernementaux.

Les taux d'emploi au Canada ont globalement reculé de 2006 à 2016²⁵. Au cours de cette période, l'écart entre les taux d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones n'a que légèrement diminué, passant d'une différence de 9 points de pourcentage en 2006 à 8,4 points de pourcentage en 2016 (figure 3).

Figure 3 – Taux d'emploi (15 ans et plus), par groupe d'identité, 2006 et 2016, Canada



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006, et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Le taux d'emploi demeure le plus faible chez les Premières Nations vivant dans les réserves, avec un écart de 24,2 points de pourcentage sous le taux des non-Autochtones. Les Inuits ont été le seul groupe d'identité à connaître une légère hausse du taux d'emploi, ce qui, combiné à une réduction du taux d'emploi des non-Autochtones, a contribué à une réduction notable de l'écart de 2,3 points de pourcentage. Chez les Métis, le taux d'emploi global est passé de 63,1 % en 2006 à 60,3 % en 2016;

²⁵ Les données sur la situation de la population active sont recueillies au cours d'une « semaine de référence » allant du dimanche 1^{er} mai au samedi 7 mai 2016 (p. ex., personnes employées, sans emploi, ne faisant pas partie de la population active, taux de chômage, taux de participation et taux d'emploi). L'information ne correspond pas à une moyenne annuelle.

toutefois, cette baisse était semblable au recul du taux d'emploi observé chez les non-Autochtones. Les Métis affichent le taux d'emploi le plus élevé de tous les groupes d'identité, se rapprochant du taux des non-Autochtones ou le surpassant.

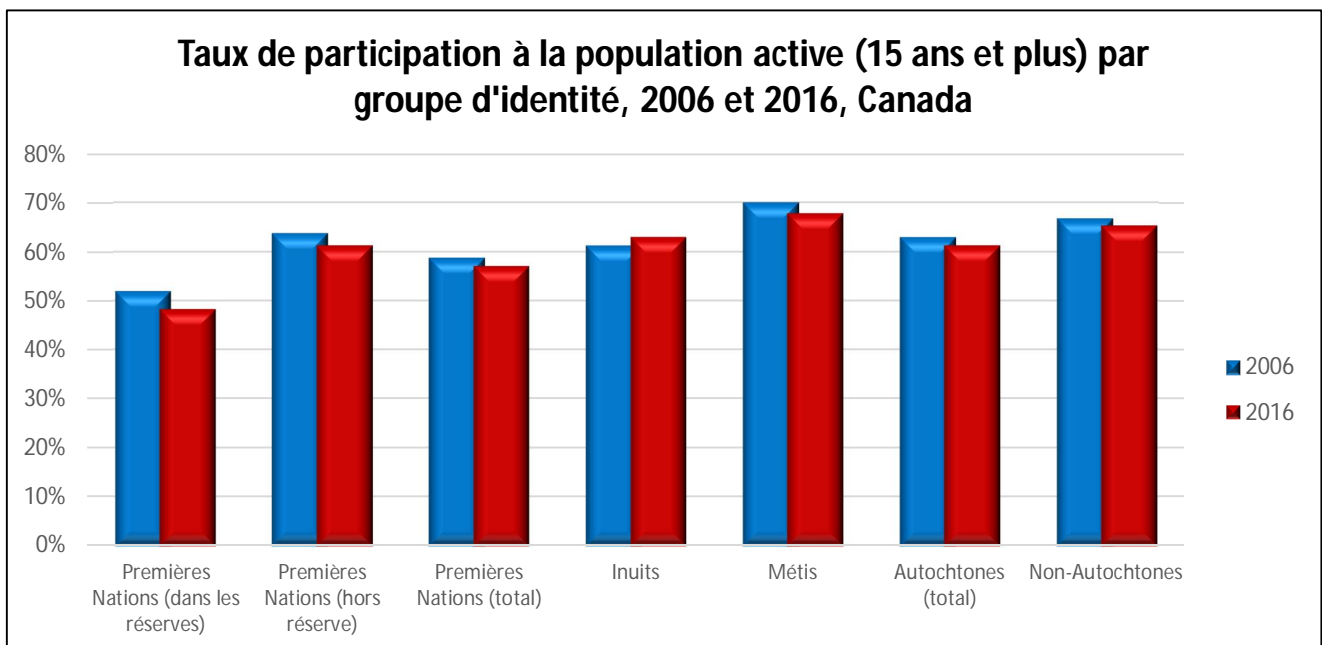
- Malgré de légères améliorations, un écart marqué des taux d'emploi demeure entre les Canadiens autochtones et non autochtones.
- Cet écart est le plus prononcé pour les Premières Nations vivant dans les réserves, où le taux d'emploi est inférieur de 24,2 points de pourcentage à celui des Canadiens non autochtones. Les Métis continuent d'afficher un taux d'emploi plus élevé que celui des autres groupes d'identité. Bien que les taux d'emploi des Inuits soient considérablement inférieurs à ceux des non-Autochtones, les Inuits étaient le seul groupe à ne pas avoir connu de baisse du taux d'emploi entre 2006 et 2016.

Participation des Autochtones à la population active

Le taux de participation à la population active mesure la proportion des personnes de 15 ans et plus qui travaillent ou qui sont sans emploi, mais à la recherche du travail. Le taux de participation à la population indique la disponibilité de la main-d'œuvre et la production potentielle qu'elle peut générer. Un taux élevé de participation à la population active constitue un facteur clé de la croissance de l'économie à long terme.

Dans l'ensemble, les taux de participation à la population active au Canada ont diminué entre 2006 et 2016. Le taux de participation à la population active chez les Autochtones a reflété cette tendance, passant de 63,0 % en 2006 à 61,4 % en 2016, globalement. Cette diminution a eu un effet négligeable sur l'écart des taux de participation entre la population active autochtone et non autochtone, qui est demeuré presque stable, à 3,9 points de pourcentage en 2006 et à 4,0 points de pourcentage en 2016 (figure 4).

Figure 4 – Taux de participation à la population active (15 ans et plus), par groupe d'identité, 2006 et 2016, Canada



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006, et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Le taux de participation à la population active demeure le plus faible chez les Premières Nations vivant dans les réserves, et l'écart continue de s'élargir. La baisse des taux de participation à la population active était la plus importante chez les Premières Nations vivant dans les réserves (-3,7 points de pourcentage), plus du double de celle de la population non autochtone (-1,5 point de pourcentage). Les écarts pour les membres des Premières Nations hors réserve ont également augmenté, mais seulement légèrement. De 2006 à 2016, les taux de participation à la population active des Inuits ont légèrement augmenté. Cette hausse, jumelée à une diminution du taux de participation des non-Autochtones à la population active, a réduit l'écart, qui est passé de 5,6 points de pourcentage en 2006 à 2,3 points de pourcentage en 2016. Les populations métisses affichent de forts taux de participation à la population active, qui dépassent ceux des Canadiens non autochtones.

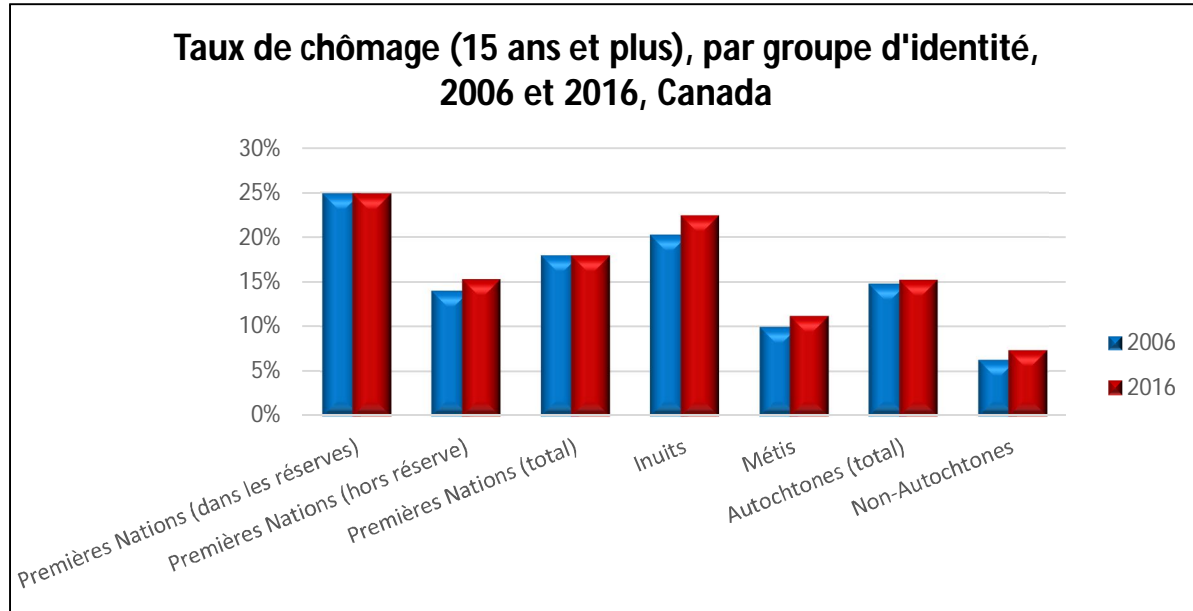
- Le taux de participation à la population active des Autochtones a diminué et l'écart avec la population non autochtone n'a pas changé depuis 2006.
- Les Premières Nations vivant dans les réserves continuent d'afficher le taux de participation à la population active le plus faible. L'écart pour la participation à la population active des Premières Nations vivant dans les réserves a augmenté, tandis que cet écart a diminué pour les Inuits. Les Métis continuent d'afficher des taux de participation à la population active plus élevés que ceux de tous les autres groupes.

Taux de chômage chez les Autochtones

Le taux de chômage correspond à la proportion de la population active qui ne travaille pas. Une personne est considérée au chômage si elle est disponible pour travailler et cherche activement un emploi, mais n'en a pas trouvé un. Généralement, un faible taux de chômage est associé à une économie forte.

Les taux de chômage au Canada ont augmenté globalement entre 2006 et 2016. Les effets ont été faibles, quoique variables, parmi l'ensemble des groupes d'identité autochtones, mais l'écart entre les taux de chômage des Autochtones et des non-Autochtones s'est légèrement rétréci, passant de 8,5 points de pourcentage en 2006 à 7,8 points de pourcentage en 2016. Les taux de chômage chez les Autochtones demeurent deux fois plus élevés que chez les non-Autochtones (figure 5).

Figure 5 – Taux de chômage (15 ans et plus), par groupe d'identité, 2006 et 2016, Canada



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006, et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

De 2006 à 2016, le taux de chômage est demeuré essentiellement inchangé chez les Premières Nations. Les Premières Nations vivant dans les réserves continuent d'afficher les taux de chômage les plus élevés, soit des taux de trois à quatre fois supérieurs à ceux des Canadiens non autochtones, avec environ un chômeur sur quatre. Chez les Inuits, le taux de chômage a augmenté légèrement plus que le taux des non-Autochtones, ce qui a eu pour effet de creuser l'écart. Il subsiste un écart important entre les taux de chômage des non-Autochtones et des Inuits : le taux de chômage est d'environ un Inuit sur cinq, soit trois fois plus que le taux observé chez les Canadiens non autochtones. Parmi les Autochtones, les Métis enregistraient le taux de chômage le plus faible, soit 11,2 % en 2016, une augmentation par rapport à 10 % en 2006. L'écart entre les taux de chômage des Métis et des non-Autochtones demeure en grande partie inchangé.

- L'écart dans les taux de chômage entre les populations autochtones et non autochtones n'a pas notablement changé entre 2006 et 2016.
- Les taux de chômage demeurent les plus élevés chez les Premières Nations vivant dans les réserves, avec environ un chômeur sur quatre personnes, et chez les Inuits avec environ un chômeur sur cinq personnes. Les Métis affichent le taux de chômage le plus bas parmi les groupes d'identité autochtones, mais celui-ci demeure supérieur au taux non autochtone.

Changements depuis 2006

Pour comprendre les changements observés entre 2006 et 2016 dans les mesures de la population active, il importe de se rappeler que les taux de participation à la population active comprennent les personnes qui ont un emploi et celles qui sont sans emploi et à la recherche d'un emploi. Les taux de participation à la population active représentent donc les effets combinés du taux d'emploi et du taux

de chômage, et l'ampleur des variations des taux d'emploi et de chômage se reflète dans l'ampleur et la direction du changement observé dans le taux de participation à la population active (figure 6).

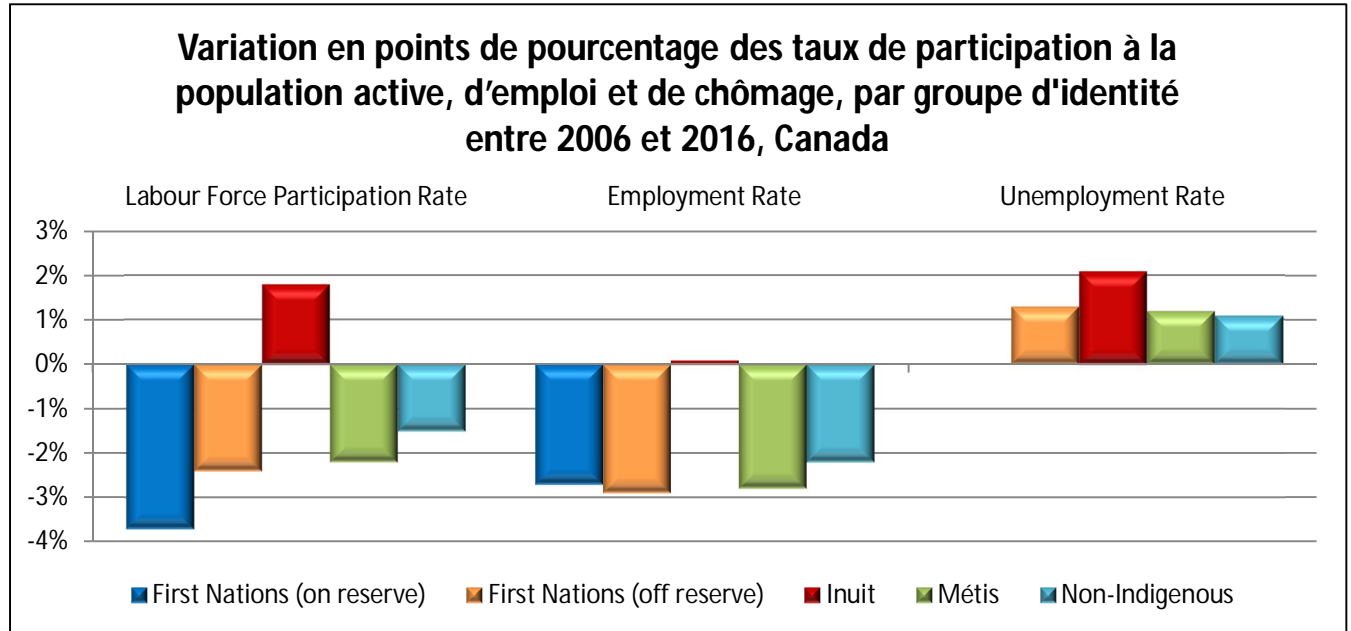
Chez les Premières Nations vivant dans les réserves, un recul de l'emploi et le maintien du taux de chômage ont entraîné la plus forte variation négative du taux de participation à la population active parmi les groupes d'identité. Ces constatations portent à croire que, bien qu'un moins grand nombre de membres des Premières Nations vivant dans les réserves aient trouvé un emploi, cela n'a pas entraîné une hausse du nombre de personnes à la recherche d'un emploi. Les personnes qui quittent la population active, mais qui ne sont pas prises en compte dans le taux de chômage, peuvent avoir quitté leur emploi pour diverses raisons, notamment pour les études, les soins à apporter à la famille, le découragement ou une invalidité.

Les taux d'emploi des membres des Premières Nations hors réserve affichent la plus forte baisse des taux d'emploi de tous les groupes d'identité, en plus d'une augmentation du taux de chômage. Cette combinaison a entraîné une baisse substantielle du taux de participation à la population active. Comme les taux d'emploi chez les membres des Premières Nations hors réserve ont diminué, un plus grand nombre de personnes cherchaient un emploi.

Chez les Inuits, les résultats liés aux trois taux se distinguent particulièrement de ceux observés dans les autres groupes d'identité. Les Inuits constituent le seul groupe d'identité dont le taux d'emploi a augmenté, alors que celui de tous les autres chutait considérablement. Les Inuits affichent le taux de chômage le plus élevé, et leur taux de participation à la population active est le seul qui a augmenté, soit de 1,8 %, par rapport à tous les groupes d'identité et aux Canadiens non autochtones. Ces constatations donnent à penser qu'un grand nombre d'Inuits sont arrivés sur le marché du travail au cours de cette période et que certains ont trouvé un emploi dans un marché du travail en contraction, tandis que d'autres étaient encore à la recherche d'un emploi.

Les taux des Métis sont très semblables à ceux des Premières Nations hors réserve, avec une diminution du taux d'emploi, une hausse du taux de chômage et une diminution correspondante de la participation à la population active. Au cours de cette période de 2006 à 2016, les Premières Nations hors réserve et les Métis ont affiché des évolutions semblables à celles des Canadiens non autochtones, quoique les changements observés pour les Canadiens non autochtones n'aient pas été aussi extrêmes.

Figure 6 – Variation en points de pourcentage des taux de participation à la population active, d’emploi et de chômage, par groupe d’identité, entre 2006 et 2016, Canada



Sources : Tableau de base 9A d’AADNC tiré du Recensement de 2006, et tableau de base 6.05 d’AADNC tiré du Recensement de 2016

Conclusions

Entre 2006 et 2016, le Canada a connu une baisse des taux d’emploi et une augmentation des taux de chômage pour tous les groupes d’identité. Les taux des Inuits étaient les seuls à témoigner d’une augmentation du taux de participation à la population active, signe d’une main-d’œuvre en croissance. Les Premières Nations (dans les réserves et hors réserve) et les Métis ont connu des changements similaires à ceux des Canadiens non autochtones, mais leurs effets ont été amplifiés. Ces constatations démontrent une vulnérabilité accrue aux fluctuations du marché du travail qu’il faudra corriger pour combler l’écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones. De plus, la correction de ces vulnérabilités servira à renforcer et à préparer les marchés du travail autochtones aux possibilités et aux défis futurs prévus en matière de main-d’œuvre, en raison de facteurs comme l’automatisation accrue et le découplage du milieu de travail et de la main-d’œuvre.

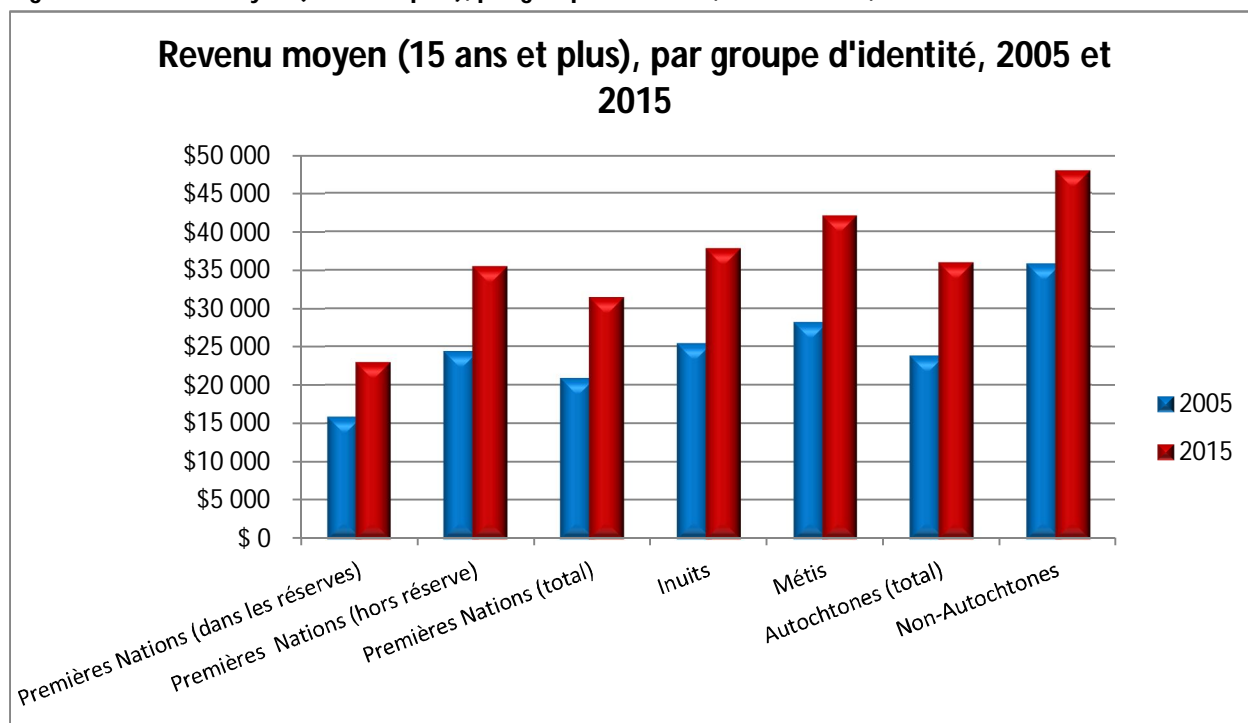
INDICATEUR PRINCIPAL N° 2 : REVENU

Revenu moyen des Autochtones

Le revenu moyen d'une population se calcule en divisant tous les revenus disponibles dans une région par le nombre de personnes ayant un revenu. Il s'agit d'une mesure cruciale du progrès économique, car elle évalue le niveau de vie des citoyens. Les revenus d'emploi, les transferts gouvernementaux, les paiements de pension et les revenus de placements sont inclus dans ce calcul. Sont exclues les personnes sans revenu. Ces valeurs s'appliquent aux personnes de 15 ans et plus pour lesquelles il existe des valeurs de revenu englobant la rémunération ou le travail autonome, à temps plein ou partiel, pour tous les emplois occupés en 2015, même pour quelques heures seulement²⁶.

Le revenu moyen de l'ensemble de la population autochtone était de 36 043 \$ en 2015, soit une augmentation de 50 % (12 152 \$) par rapport à la référence de 2005²⁷. En comparaison, le revenu moyen de la population non autochtone en 2015 était de 47 981 \$, soit une augmentation de 34 % (12 109 \$) par rapport à 2005. À la faveur de cette croissance plus rapide, l'écart entre les revenus moyens des Autochtones et des non-Autochtones a diminué, passant de 33,4 % en 2005 à 24,8 % (11 938 \$) en 2016 (figure 7).

Figure 7 – Revenu moyen (15 ans et plus), par groupe d'identité, 2005 et 2015, Canada



Sources : Tableau de base 10 d'AADNC du Recensement de 2006, et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

* Le revenu moyen d'un groupe donné se calcule en divisant le revenu global de ce groupe par le nombre de personnes dans le groupe.

²⁶ <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2018/08/Inuit-Statistical-Profile.pdf>

²⁷ La variation des montants au fil du temps ne tient pas compte de l'inflation.

Les revenus moyens des Premières Nations ont connu des taux de croissance élevés, de l'ordre de 45 à 50 %, entre 2005 et 2015. Toutefois, ces revenus moyens ne représentent encore que 66 % du revenu moyen des non-Autochtones. Il s'agit d'une réduction de l'écart par rapport à 2005, alors que le revenu moyen des Premières Nations se situait à 58 % du revenu moyen des non-Autochtones. Parmi les groupes d'identité, ce sont les Premières Nations vivant dans les réserves qui affichent les revenus moyens les plus faibles, ceux-ci représentant seulement 48 % de ceux des Canadiens non autochtones.

Au cours de la même période, le revenu moyen des Inuits a augmenté de 48 %, mais il ne représentait encore que 79 % du revenu moyen des non-Autochtones en 2015²⁸. Cette disparité est manifeste dans les postes de la fonction publique dans le Nord, où un rapport du gouvernement du Nunavut a révélé que même si les Inuits représentent environ la moitié des fonctionnaires fédéraux et territoriaux de la région, la représentation des Inuits est supérieure dans les postes administratifs à faible revenu que dans les postes à revenu élevé dans les domaines scientifique, professionnel et de la gestion²⁹.

Les Métis sont ceux qui affichaient le plus petit écart au chapitre du revenu moyen, soit un revenu moyen représentant 88 % de la valeur non autochtone. Bien que tous les taux de croissance des Autochtones soient supérieurs aux taux des non-Autochtones, il subsiste des écarts importants entre les revenus moyens des Autochtones et des non-Autochtones. Toutefois, les variations des ratios ont permis une réduction de l'écart se situant entre 3,7 et 9,2 points de pourcentage.

- Au chapitre du revenu moyen, de 2005 à 2015, il est demeuré un écart entre les populations autochtones et non autochtones âgées de 15 ans et plus, mais tous les revenus ont augmenté et l'écart s'est rétréci. Des taux de croissance élevés ont également contribué à des améliorations qui favorisent la réduction des écarts de revenus.
- Les Premières Nations affichent les revenus moyens les plus faibles de tous les groupes d'identité, les Premières Nations vivant dans les réserves ayant enregistré un revenu moyen correspondant à moins de la moitié de celui des Canadiens non autochtones en 2005 et en 2015. Les Métis affichent les revenus les plus élevés parmi les trois groupes d'identité, suivis des Inuits et des Premières Nations hors réserve.

Revenu médian des Autochtones

Le revenu médian est le niveau de revenu où la moitié de la population dans la répartition du revenu a un revenu plus élevé et l'autre moitié a un revenu moins élevé. Le revenu médian est généralement perçu comme un indicateur plus robuste que le revenu moyen, car il n'est pas touché par les valeurs aberrantes (p. ex., le revenu d'un groupe généralement restreint de personnes à revenu élevé fausse la moyenne, ce qui fait que la situation économique de l'ensemble du groupe semble plus favorable qu'elle ne l'est réellement). Comme dans le cas du revenu moyen, le revenu médian tient compte des revenus d'emploi, des transferts gouvernementaux, des paiements de pension et des revenus de placements.

²⁸ En ce qui concerne les niveaux de revenu des Inuits, le coût élevé de la vie dans le Nord et la taille souvent plus grande de la famille peuvent influencer la valeur relative des revenus

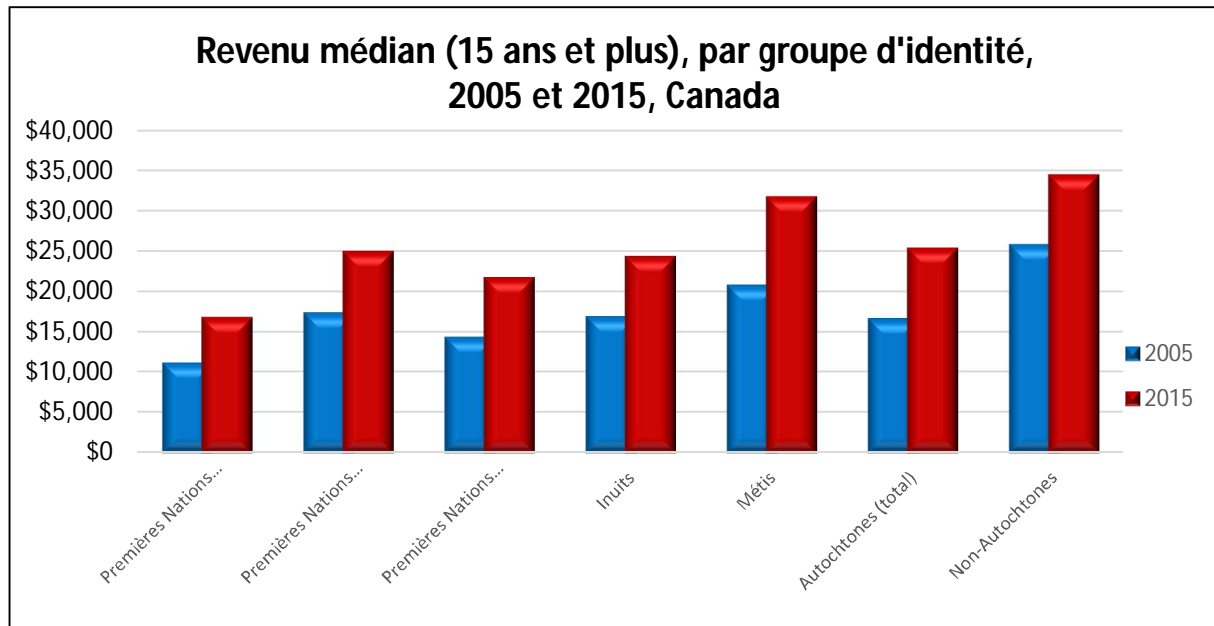
²⁹ *Rapport d'analyse de la population active inuite du Nunavut*, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/recherche/sommaire-analyse-population-active-inuite-nunavut.html>

Le revenu médian de l'ensemble de la population autochtone était de 25 526 \$ en 2015, soit une augmentation de 52 % par rapport à la référence de 2005. En comparaison, le revenu médian de la population non autochtone était de 34 604 \$, une augmentation de 33 % par rapport à la valeur de 2005. En raison de taux de croissance plus rapides, l'écart se rétrécit au chapitre des revenus médians. En 2005, le revenu médian des Autochtones s'élevait à 64,5 % des valeurs non autochtones, tandis qu'en 2015, le revenu médian des Autochtones avait augmenté à 73,8 % des valeurs non autochtones (figure 8).

Les Premières Nations affichent les écarts les plus marqués, leur revenu médian ne représentant que 63 % du revenu médian non autochtone. Le revenu médian des Premières Nations vivant dans les réserves atteignait moins de la moitié (48,9 %) du revenu médian des non-Autochtones. Les taux de croissance se sont situés entre 44 et 51 % dans le cas du revenu médian des Premières Nations, de sorte que l'écart s'est rétréci d'environ 5 à 7 points de pourcentage entre 2005 et 2015. L'écart dans le revenu médian des Inuits a diminué entre 2005 et 2015, ce revenu passant de 65,4 % à 70,8 % du revenu médian des non-Autochtones. Les Métis affichaient l'écart de revenu médian le plus faible, à 8 points de pourcentage ou 2 688 \$ de moins que les valeurs non autochtones (figure 8).

En 2015, l'écart avec la population non autochtone était de 4 points de pourcentage moindre pour les Métis lorsque l'on se fie au revenu médian (8 points de pourcentage) plutôt qu'au revenu moyen (12 points de pourcentage), ce qui donne à penser à l'existence de valeurs aberrantes (probablement des non-Autochtones à revenu élevé) en nombre suffisant pour influencer les résultats. La différence d'écart entre les revenus médians et moyens des Premières Nations et des non-Autochtones est moindre (environ 2,5 points de pourcentage). Inversement, chez les Inuits, l'écart était supérieur dans le cas du revenu médian (29 points de pourcentage) que dans le cas du revenu moyen (21 points de pourcentage), ce qui donne à penser que l'incidence des valeurs aberrantes de revenu élevé (Inuits) a été assez importante pour mener à ces résultats (figures 7 et 8).

Figure 8 – Revenu médian (15 ans et plus), par groupe d'identité, 2005 et 2015, Canada



Sources : Tableau de base 10 d'AADNC du Recensement de 2006, et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

- Le revenu médian de l'ensemble de la population autochtone a augmenté de 52 % de 2005 à 2015. En comparaison, le revenu médian de la population non autochtone n'a augmenté que de 33 % pendant la même période. Malgré cette augmentation, le revenu médian de la population autochtone représentait environ les trois quarts de celui de la population non autochtone en 2015.
- Parmi les groupes autochtones en 2015, le revenu médian était le plus faible pour les Premières Nations vivant dans les réserves et le plus élevé pour les Métis.
- Les écarts se sont rétrécis pour tous les groupes d'identité.

Revenu des autochtones tiré des transferts gouvernementaux

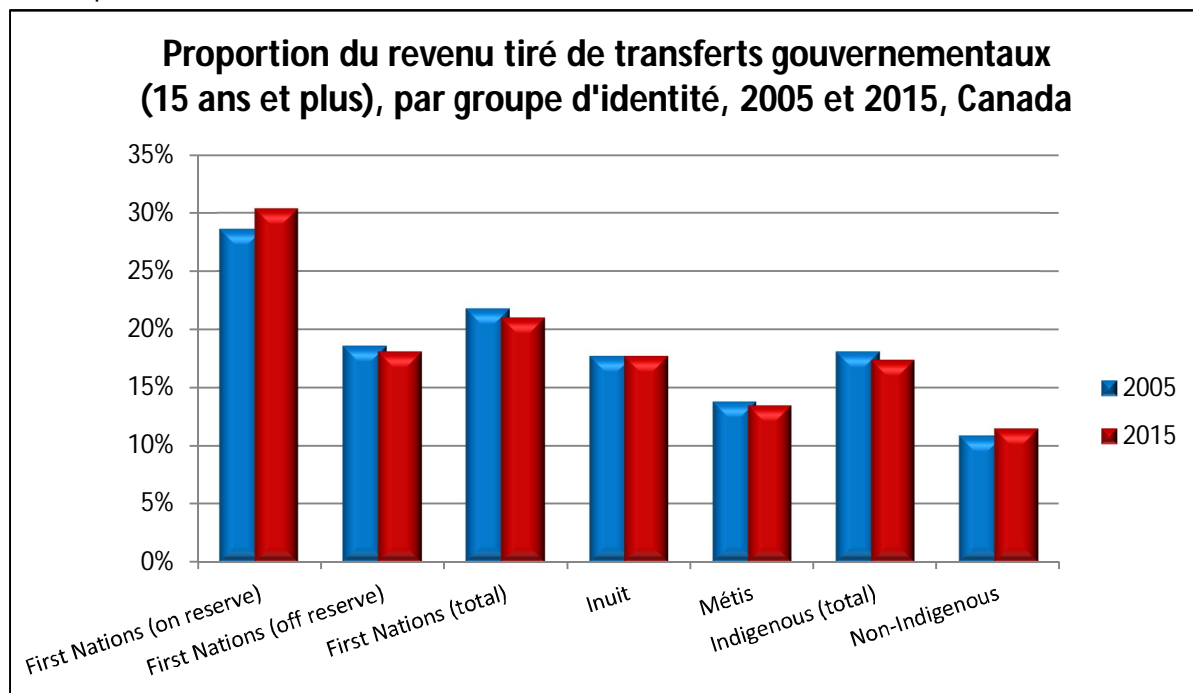
Le revenu provenant de transferts gouvernementaux mesure la proportion du revenu total provenant de sources gouvernementales, comme la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG), les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec (RPC/RRQ), les prestations pour enfants, les prestations d'assurance-emploi et les revenus d'autres sources gouvernementales, y compris l'aide sociale.

Ces données tiennent compte des personnes qui ne participent plus à la population active parce qu'elles sont à la retraite et qui reçoivent des transferts gouvernementaux au titre de la SV, du SRG ou du RPC/RRQ. Compte tenu des différences importantes dans la structure démographique des populations autochtones et non autochtones (la population autochtone est plus jeune en général), la normalisation de ces valeurs en fonction de l'âge ne servirait vraisemblablement qu'à amplifier les différences entre les populations autochtones et non autochtones. La plus forte proportion de Canadiens non autochtones âgés influe probablement (à la hausse) sur les valeurs non autochtones de la proportion de revenu tirée de transferts gouvernementaux et de la proportion de personnes ayant comme principale source de revenu des transferts gouvernementaux. Sans ces différences dans la structure

démographique, il est probable que les écarts seraient encore plus prononcés entre les valeurs autochtones et non autochtones.

De 2005 à 2015, les Canadiens non autochtones ont vu augmenter la part de leur revenu provenant des transferts gouvernementaux. En revanche, la proportion des revenus tirée de transferts gouvernementaux a diminué pour les Autochtones au cours de la même période, ce qui a réduit l'écart de 1,3 point de pourcentage. En 2015, la proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux pour les Autochtones âgés de 15 ans et plus était de 17,4 % comparativement à 11,5 % pour la population non autochtone. La part du revenu tirée de transferts gouvernementaux a diminué pour tous les groupes d'identité, à l'exception des Premières Nations vivant dans les réserves, pour qui cette proportion a augmenté de 1,8 point de pourcentage entre 2005 et 2015 (figure 9).

Figure 9 – Proportion du revenu tiré de transferts gouvernementaux (15 ans et plus), par groupe d'identité, 2005 et 2015, Canada



So
SS

Sources : Tableau de base 14 d'AADNC du Recensement de 2006, et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

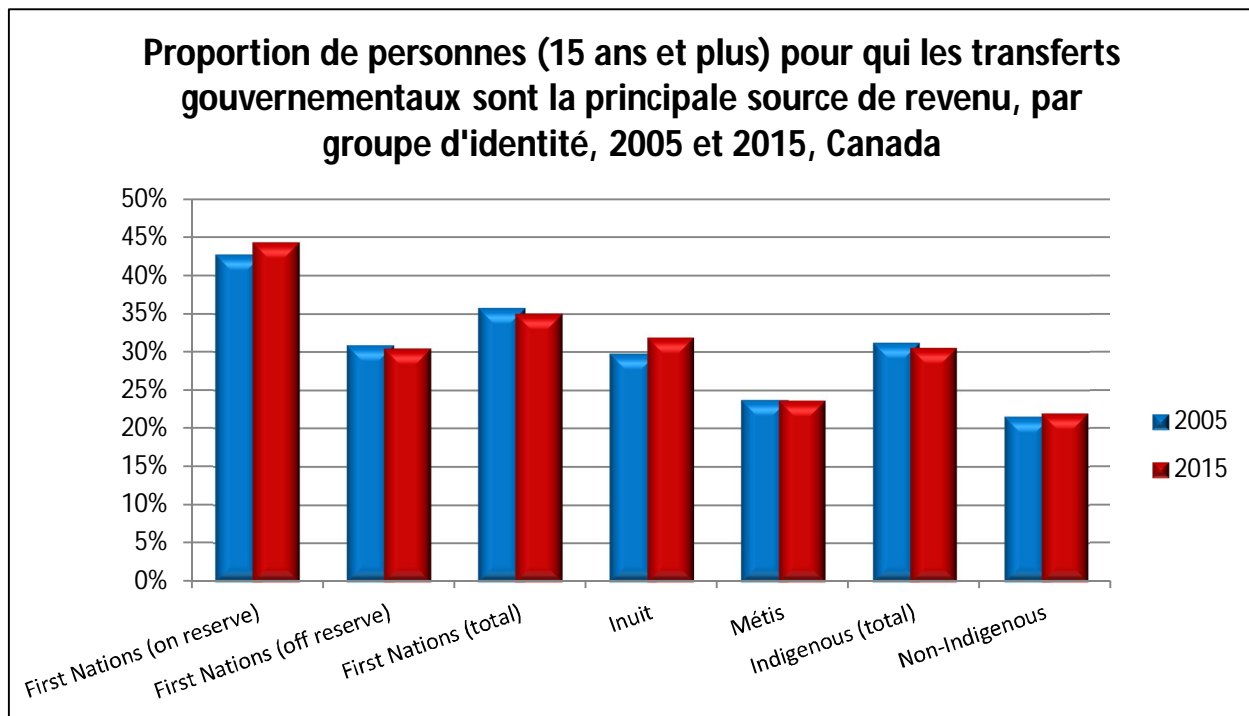
- En 2015, la proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux avait augmenté seulement pour les Premières Nations vivant dans les réserves et pour l'ensemble de la population non autochtone. L'écart global s'amenuise, car la proportion des revenus tirée de transferts gouvernementaux a augmenté dans la population non autochtone et a diminué dans l'ensemble de la population autochtone.
- La population métisse avait la plus faible proportion de revenus provenant de transferts gouvernementaux, tandis que les Premières Nations vivant dans les réserves enregistraient la proportion la plus élevée. La part du revenu tirée de transferts gouvernementaux a également augmenté le plus chez les Premières Nations vivant dans les réserves, seul groupe à afficher un écart grandissant par rapport à la population non autochtone.

Les transferts gouvernementaux en tant que principale source de revenu des Autochtones

Cette mesure fournit un autre indicateur de la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux pour les revenus, car elle mesure le pourcentage de la population de chaque groupe d'identité dont la principale source de revenu provenait de transferts gouvernementaux.

Entre 2005 et 2015, la proportion de personnes ayant comme principale source de revenu des transferts gouvernementaux a peu changé. La proportion a légèrement augmenté chez les non-Autochtones et un peu plus dans le cas des Premières Nations vivant dans les réserves et des Inuits. Des diminutions ont été observées chez les Premières Nations hors réserve et les Métis. En 2015, la proportion d'Autochtones dont les revenus provenaient principalement des transferts gouvernementaux était de 30,6 %, comparativement à 22,0 % pour la population non autochtone. Les Premières Nations vivant dans les réserves continuent d'afficher la proportion la plus élevée de personnes dont les revenus proviennent principalement des transferts gouvernementaux, soit 44,3 %, en hausse par rapport à 42,7 % en 2005. Tous les autres groupes d'identité, à l'exception des Métis, comptent environ une personne sur trois pour qui les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu. De 2005 à 2015, l'écart entre les peuples autochtones et non autochtones a diminué de 1 point de pourcentage, passant de 9,6 à 8,6 points de pourcentage (figure 10).

Figure 10 – Proportion de personnes (15 ans et plus) pour qui les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu, par groupe d'identité, 2005 et 2015, Canada



Sources : Tableau de base 14 d'AADNC du Recensement de 2006, et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

- Malgré certaines améliorations dans les écarts, un Autochtone sur trois en moyenne, par rapport à un non-Autochtone sur cinq, continue de tirer sa principale source de revenu des transferts gouvernementaux.
- De 2005 à 2015, la proportion de la population autochtone qui comptait sur les transferts gouvernementaux a reculé de 0,6 point de pourcentage, tandis que celle de la population non autochtone a augmenté de 0,4 point de pourcentage. Par conséquent, l'écart entre les deux populations s'est rétréci de 1 point de pourcentage.
- Dans deux groupes d'identité, une proportion accrue de personnes dépendaient des transferts gouvernementaux; les Inuits ont connu la plus forte augmentation, suivis des Premières Nations vivant dans les réserves. Ces deux groupes ont également affiché une augmentation de l'écart par rapport à la population non autochtone.

Composition de la population active par profession et industrie

Parmi les facteurs qui contribuent à la disparité des revenus entre les Autochtones et les non-Autochtones, mentionnons les différences de représentation dans les professions et les industries. Une analyse des données du Recensement de 2016 a révélé que les Autochtones sont sous-représentés dans les professions les mieux rémunérées et surreprésentés dans les professions les moins bien rémunérées, malgré une forte représentation dans des industries où les salaires sont élevés.

Comparativement à la population active non autochtone, les Autochtones sont sous-représentés dans les catégories professionnelles suivantes : gestion, affaires et finances, sciences naturelles et appliquées, et santé. En revanche, les Autochtones sont surreprésentés dans les catégories professionnelles suivantes : services communautaires et sociaux, ventes et services, métiers, transport et opérateurs d'équipement (figure 11). Parmi les industries, les Autochtones sont surreprésentés dans les catégories de la construction et de l'administration publique, et sous-représentés dans les catégories de la fabrication, des finances et de l'assurance, et des services professionnels, scientifiques et techniques (figure 12).

Figure 11 – Pourcentage des personnes avec revenu d'emploi, par catégorie professionnelle et groupe d'identité

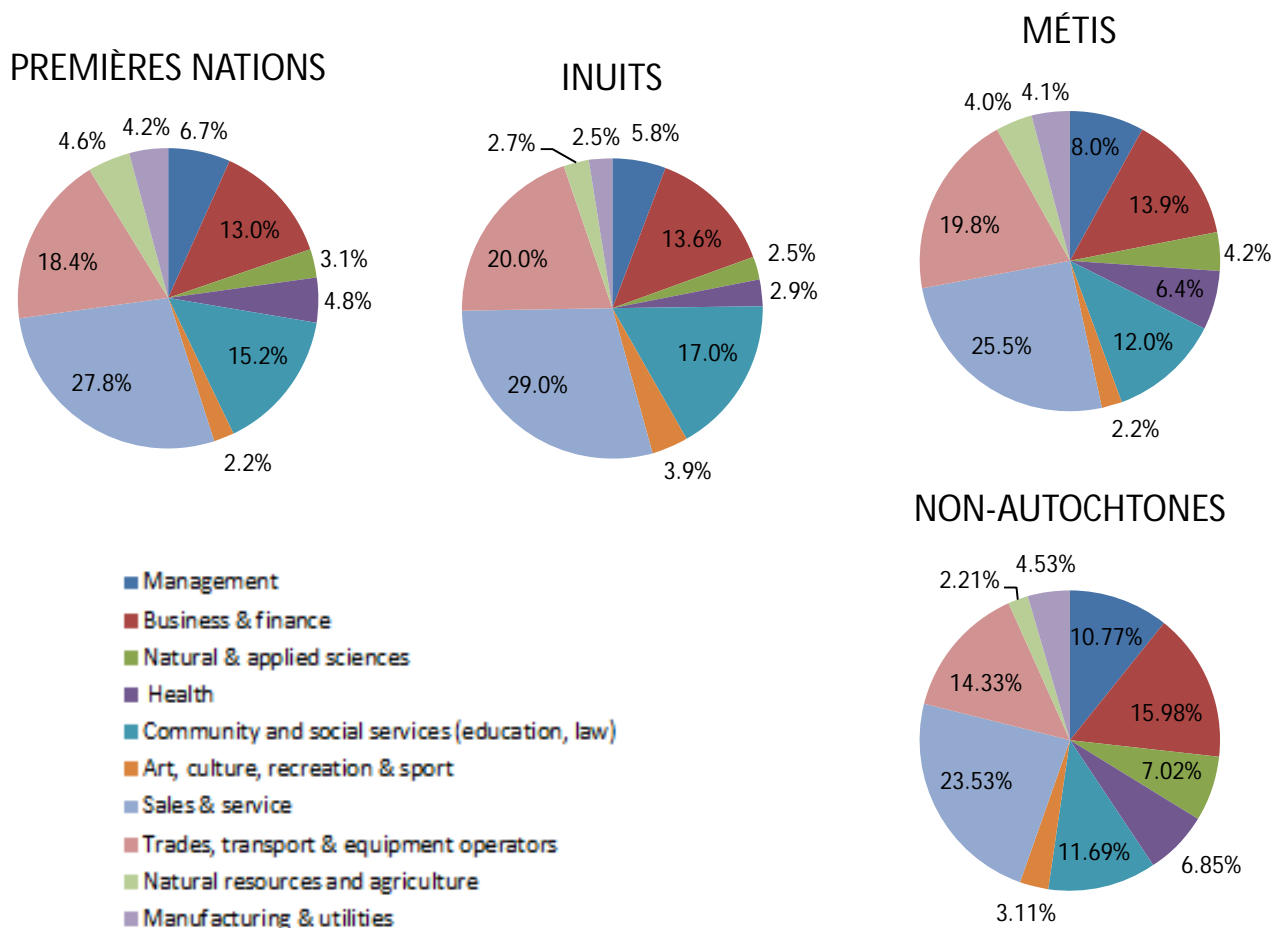
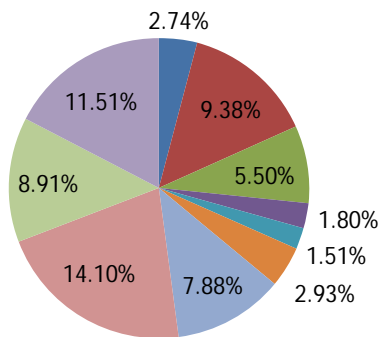
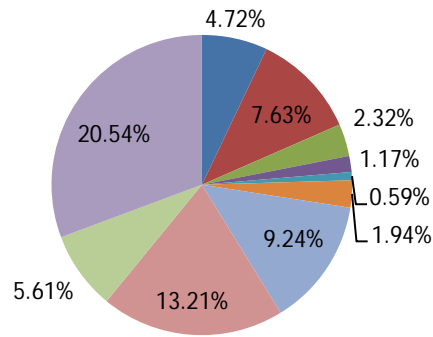


Figure 12 – Pourcentage de personnes avec revenu d'emploi, par catégorie d'industrie et groupe d'identité (seulement les 10 principales catégories dans lesquelles il existe des différences)

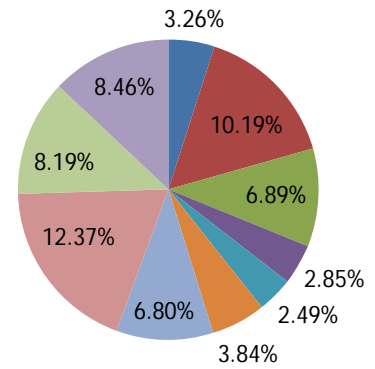
PREMIÈRES NATIONS



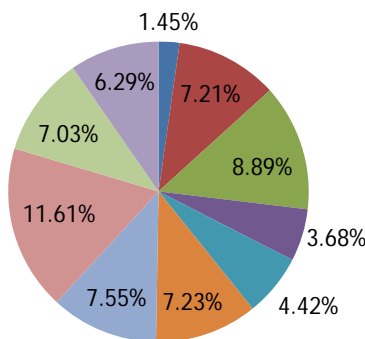
INUITS



MÉTIS



NON-AUTOCHTONES



- Mining, quarrying, & oil and gas extraction
- Construction
- Manufacturing
- Wholesale trade
- Finance & insurance
- Professional, scientific & technical services
- Educational services
- Health care & social assistance
- Accommodation & food services
- Public administration

Proportion de la population active

Le revenu médian par catégorie professionnelle et par catégorie d'industrie varie considérablement, les professions en gestion et celles en sciences naturelles et appliquées affichant les revenus médians les plus élevés, soit environ 60 000 \$ et 65 000 \$ par année respectivement. Les catégories professionnelles où les revenus médians sont les plus faibles sont celles des ventes et services, et celles des arts, de la culture, et des loisirs et du sport, avec des revenus médians d'environ 18 000 \$ et 19 000 \$ respectivement. Les catégories d'industries montrent également une variabilité dans le revenu médian, lequel se situe entre environ 15 000 \$ par année dans l'industrie des services d'hébergement et de restauration et environ 96 000 \$ par année dans l'industrie de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz.

Parmi les dix catégories professionnelles, trois affichent un revenu médian inférieur à 25 000 \$ (arts, culture, loisirs et sports; ventes et services; et ressources naturelles et agriculture), cinq sont caractérisées par un revenu médian se situant entre 35 000 \$ et 45 000 \$ (affaires et finances; santé; services communautaires et sociaux; métiers, transport et opérateurs d'équipement; fabrication et services publics), et deux affichent un revenu médian de 60 000 \$ et plus (gestion; sciences naturelles et appliquées). D'après ces trois catégories (faible, moyen et élevé), le tableau 1 présente, pour chaque groupe d'identité, le pourcentage de travailleurs avec revenus d'emploi dans ces catégories professionnelles. Les résultats indiquent que les groupes autochtones, en particulier les Premières Nations et les Inuits, sont surreprésentés dans les catégories professionnelles à faible revenu médian. Environ deux fois plus de Canadiens non autochtones travaillent dans des catégories professionnelles affichant le revenu médian le plus élevé, comparativement aux travailleurs des Premières nations et inuits (figure 13).

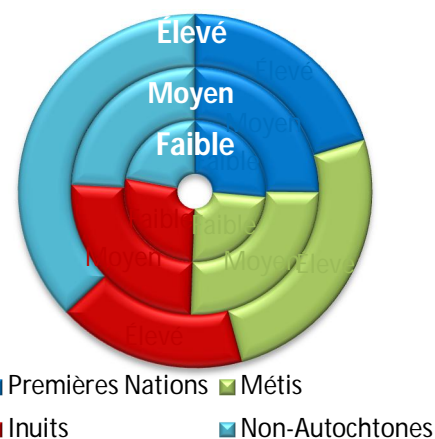


Tableau 1 : Pourcentage de personnes avec revenu d'emploi dans les catégories professionnelles à revenu faible, moyen et élevé (2015)

Revenu médian dans la catégorie professionnelle	Premières Nations	Inuits	Métis	Non-Autochtones
Faible (< 25 000 \$)	34,56 %	35,72 %	31,62 %	28,84 %
Moyen (35 000 \$ - 45 000 \$)	55,67 %	56,00 %	56,17 %	53,37 %
Élevé (> 60 000 \$)	9,77 %	8,28 %	12,21 %	17,79 %

Source : Statistique Canada (2016)

Parmi les vingt catégories d'industrie, cinq sont caractérisées par un revenu médian inférieur à 25 000 \$ (agriculture, foresterie, chasse et pêche; commerce de détail; administration et soutien, gestion des déchets et assainissement; arts, divertissement et loisirs; services d'hébergement et de restauration),

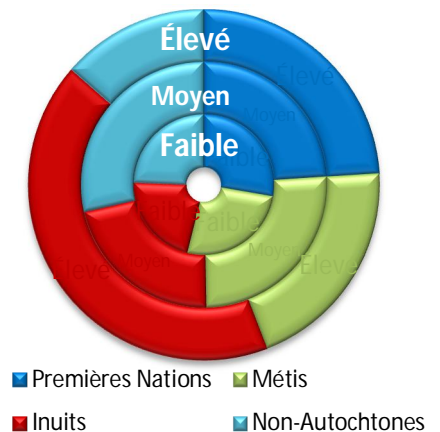
onze affichent un revenu médian se situant entre 26 000 \$ et 50 000 \$ (construction; fabrication; commerce de gros; transport et entreposage; industries de l'information et de la culture; finances et assurance; services professionnels, scientifiques et techniques; services d'éducation; soins de santé et assistance sociale et autres services (à l'exception de l'administration publique); et quatre affichent un revenu médian supérieur à 60 000 \$ par année (extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz; services publics; gestion de sociétés et d'entreprises; administration publique). D'après ces trois catégories de revenu (faible, moyen et élevé), le tableau 2 présente le pourcentage de travailleurs avec revenu d'emploi dans ces catégories d'industrie, pour chaque groupe autochtone. Les résultats révèlent que même si les catégories à revenu moyen emploient la plus forte proportion d'employés de tous les groupes d'identité, les Canadiens non autochtones sont les plus représentés dans ces catégories d'industrie et les moins représentés dans les catégories d'industrie affichant un revenu élevé. Les Inuits affichent une très forte représentation dans les catégories d'industrie à revenu élevé, plus d'un Inuit sur quatre travaillant dans une catégorie d'industrie à revenu élevé. Cette forte représentation des Inuits dans la catégorie à revenu élevé est influencée par le fait que les Inuits affichent le taux d'emploi le plus élevé (>20 %) dans la catégorie de l'administration publique (figure 14).

Tableau 2 : Pourcentage de personnes avec revenu d'emploi dans les catégories d'industrie à revenu faible, moyen et élevé (2015)

Revenu médian dans la catégorie d'industrie	Premières Nations	Inuits	Métis	Non-Autochtones
Faible (< 25 000 \$)	31,21 %	24,41 %	29,50 %	27,52 %
Moyen (26 000 \$ - 50 000 \$)	53,50 %	48,64 %	57,65 %	63,83 %
Élevé (> 60 000 \$)	15,29 %	26,93 %	12,86 %	8,65 %

Source : Statistique Canada (2016)

Figure 14 – Pourcentage de personnes avec revenu d'emploi dans les catégories d'industrie à revenu faible, moyen et élevé (2015)



- Les Autochtones sont représentés différemment des non-Autochtones dans les catégories de profession et d'industrie. Les Premières Nations et les Inuits affichent la représentation la plus faible dans les catégories professionnelles à revenu élevé et la représentation la plus élevée dans celles à faible revenu.
- Les trois groupes autochtones sont plus présents que les non-Autochtones dans les catégories d'industrie à revenu élevé. Les Inuits en particulier se situent dans ces catégories d'industrie à revenu élevé dans des proportions trois fois plus élevées que les Canadiens non autochtones.

Revenu médian au sein des catégories de profession et d'industrie

Bien que la représentation des Autochtones dans les catégories professionnelles et d'industrie diffère de celle des populations non autochtones, les constatations indiquent également que les Autochtones ont des revenus inférieurs à ceux de leurs homologues non autochtones qui se situent dans les mêmes professions et les mêmes industries qu'eux.

Les membres des Premières Nations qui travaillent dans les domaines de la gestion, des affaires et des finances, des sciences naturelles et appliquées, des ressources naturelles et de l'agriculture gagnent moins que tous les autres groupes travaillant dans la même catégorie professionnelle (figure 15). Le revenu médian des Inuits est plus élevé que celui de tous les autres groupes, y compris les non-Autochtones, dans les domaines de la gestion, des affaires et des finances, et des sciences naturelles et appliquées (figure 15). L'écart le plus important dans le revenu selon l'industrie concerne les gestionnaires inuits de sociétés et d'entreprises, dont le revenu médian ne représente que 36 % (23 435 \$) de ce que gagnent les gestionnaires non autochtones de sociétés et d'entreprises (65 877 \$) (figure 16). Par profession et par industrie, les Métis ont généralement des revenus plus élevés que les Premières nations et les Inuits, et dans quelques professions, plus élevés que ceux des Canadiens non autochtones.

Figure 15 – Revenu d’emploi médian, par groupe d’identité et profession (2015)

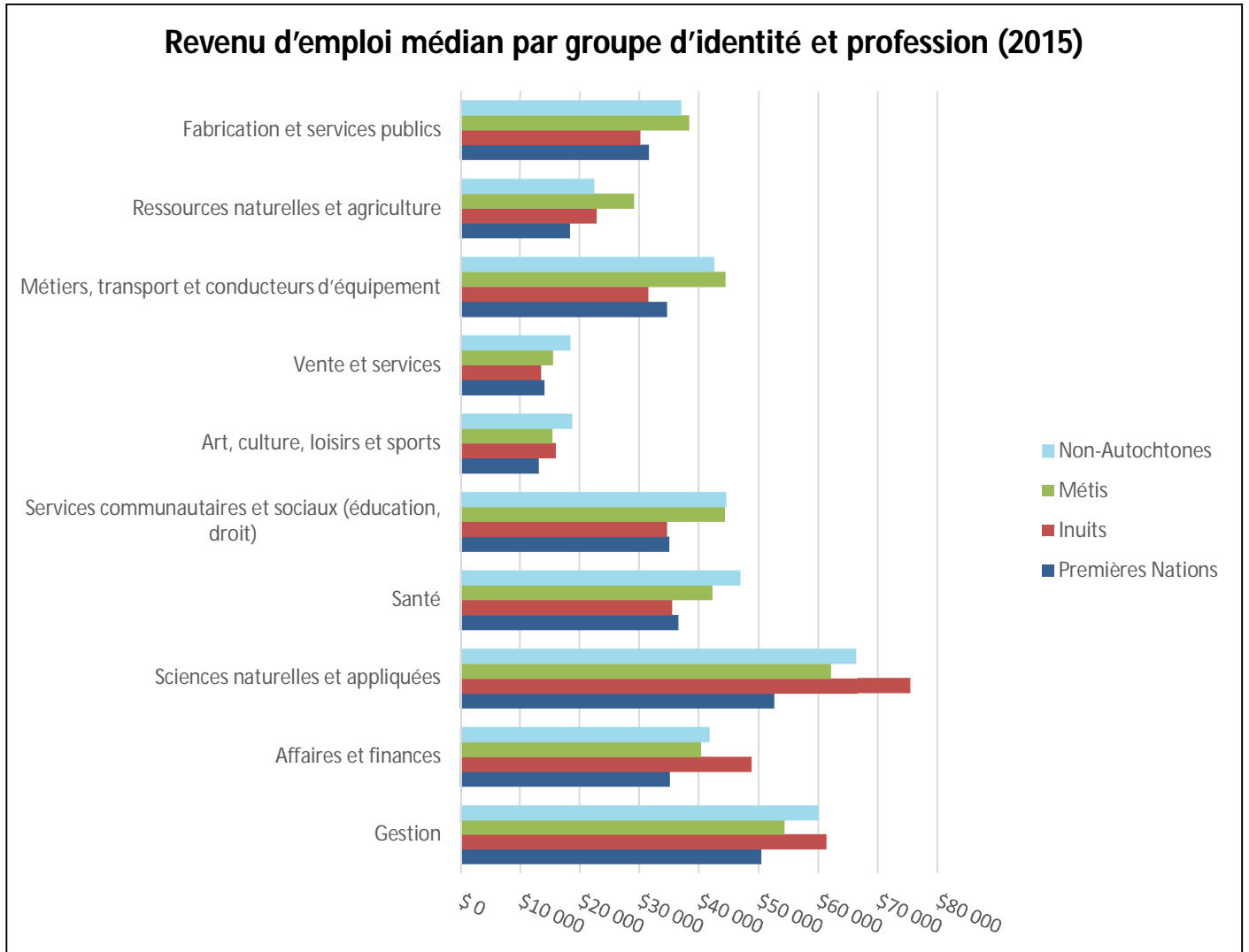
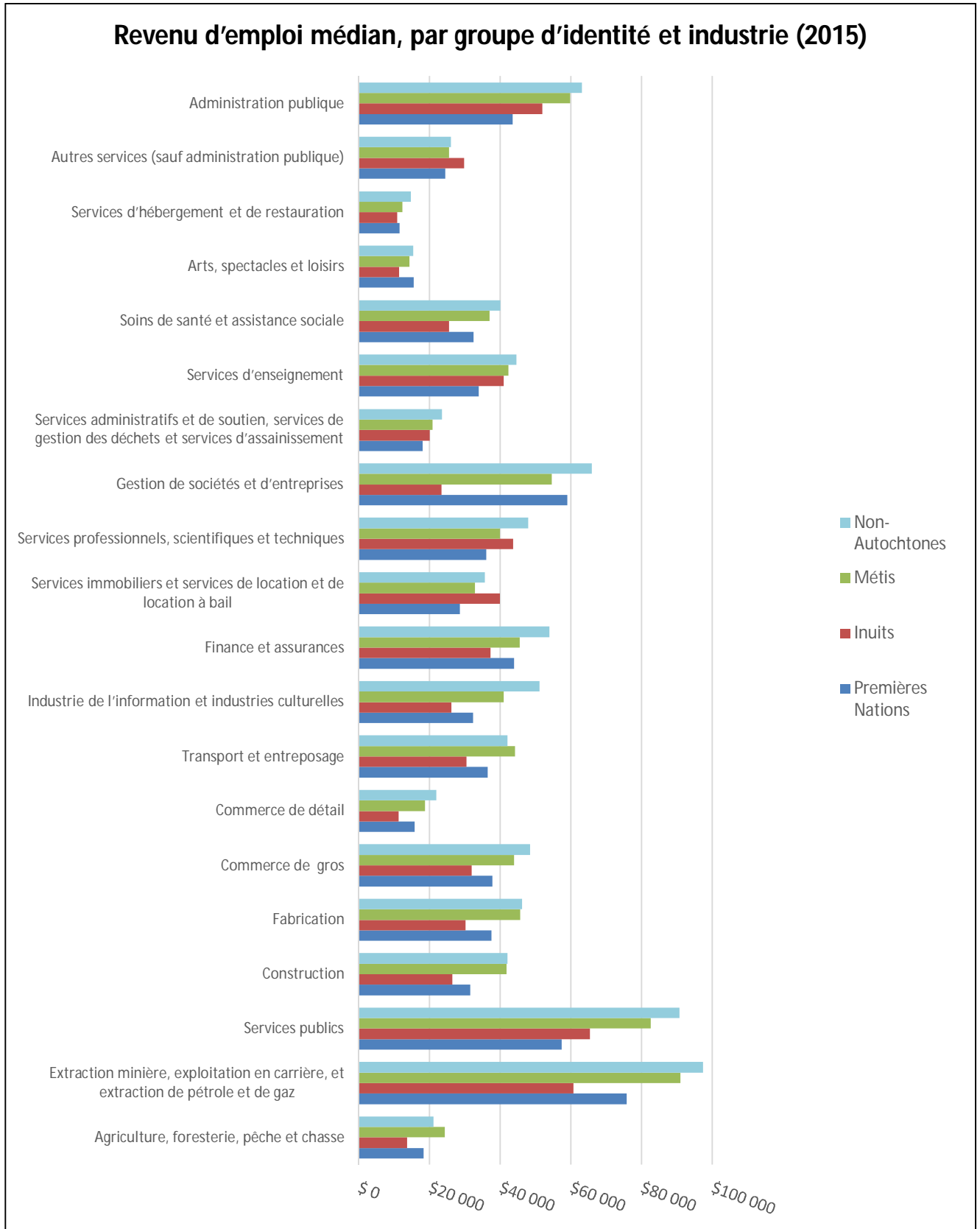


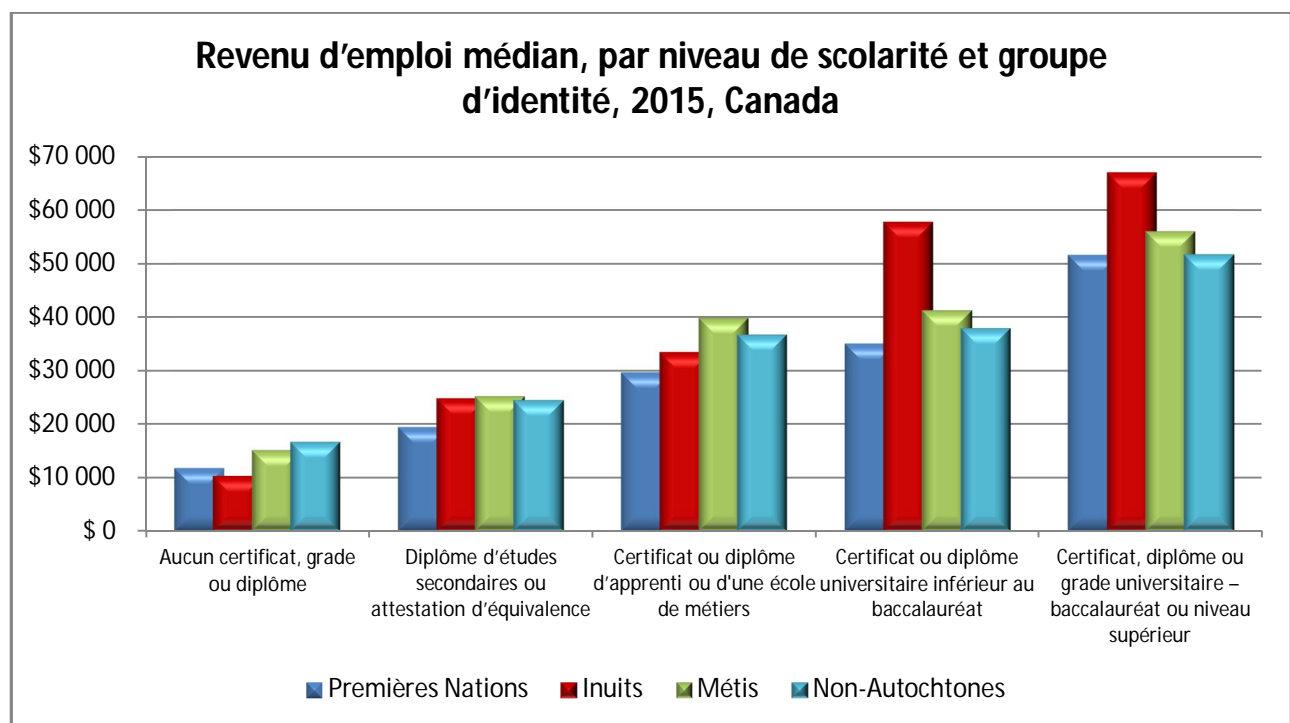
Figure 16 – Revenu d'emploi médian, par groupe d'identité et industrie (2015)



Éducation et revenu médian

Bien que les niveaux de scolarité puissent jouer dans les différences de revenu observées, il convient de souligner que les Autochtones sans certificat, grade ou diplôme ont un revenu d'emploi médian de 12 684 \$, tandis que les non-Autochtones sans certificat, grade ou diplôme ont un revenu médian de 16 751 \$. Cela donne à penser que des niveaux de scolarité similaires ne mènent pas nécessairement à des revenus d'emploi similaires dans les professions les moins bien rémunérées. Toutefois, des niveaux de scolarité plus élevés chez les Autochtones contribuent à réduire ou à éliminer les écarts de revenu médian et, de fait, les Autochtones titulaires d'un certificat ou d'un diplôme universitaire ont en moyenne des revenus médians plus élevés que leurs homologues non autochtones (figure 17).

Figure 17 – Revenu d'emploi médian, par niveau de scolarité et groupe d'identité (2015)



Source : Statistique Canada (2016)

- Le revenu d'emploi varie considérablement entre les Autochtones et les non-Autochtones. Les Premières Nations gagnent le revenu médian le plus faible et les Inuits ont le revenu médian le plus élevé de tous les groupes d'identité au sein des mêmes catégories professionnelles.
- À l'échelle de l'industrie, les non-Autochtones ont le revenu médian le plus élevé dans presque toutes les catégories, même celles dans lesquelles les Autochtones sont fortement représentés. Les Inuits affichent le revenu médian le plus faible pour treize des vingt catégories d'industrie.
- Les Autochtones ont un revenu d'emploi médian inférieur dans les niveaux de scolarité inférieurs, mais un revenu d'emploi médian égal ou supérieur dans les niveaux de scolarité supérieurs.

Inégalité des revenus

L'inégalité des revenus est un indicateur important à prendre en compte dans l'examen de diverses mesures du revenu, car les valeurs de revenu médian et moyen peuvent ne pas rendre compte de l'inégalité dans la répartition des revenus. Au Canada, le Comité permanent des finances a souligné que l'inégalité des revenus est un enjeu clé auquel il faut prêter attention et a appris que cette inégalité s'est accrue au fil du temps, la tranche des 1 % des contribuables les mieux nantis au Canada étant à l'origine de 33 % de l'ensemble de la croissance du revenu médian depuis la fin des années 1990³⁰.

En général, l'inégalité des revenus nuit à la croissance économique, car les possibilités de développement économique sont concentrées entre les mains de ceux qui ont un pouvoir d'achat relativement plus grand ou de ceux qui ont un revenu suffisant pour payer l'éducation, le crédit et les services sociaux. Les personnes qui ne disposent pas d'un revenu adéquat ont donc plus de difficulté à accéder à de telles possibilités, ce qui exacerbe davantage les conditions qui contribuent à l'inégalité des revenus et érode la cohésion sociale au sein des collectivités. L'inégalité des revenus nuit également à la stabilité économique à long terme sous l'effet de deux mécanismes; premièrement, les personnes à faible revenu pourraient devoir s'endetter de plus en plus pour subvenir à leurs besoins; ensuite, l'instabilité sociale et politique associée à l'inégalité des revenus dissuade les investissements étrangers ou externes³¹.

En comprenant comment la richesse est répartie dans les collectivités et entre elles, les décideurs sont mieux à même de promouvoir des politiques ou des programmes visant à régler les problèmes d'inégalité des revenus. Sur une période donnée, l'évaluation des inégalités de revenu et de la répartition de la richesse sont des outils utiles pour évaluer l'efficacité des interventions du gouvernement fédéral en vue de combler les écarts de revenu. L'indice de Gini (nommé d'après le statisticien italien Corrado Gini) est un outil standard d'évaluation de l'inégalité des revenus; l'indice s'établirait à zéro (inégalité minimale) pour une population dans laquelle chaque personne a exactement le même revenu et il afficherait un coefficient de un (inégalité maximale) dans un scénario où une seule personne reçoit tous les revenus et les autres n'en ont aucun. Ces valeurs doivent être analysées en combinaison avec une valeur médiane et/ou moyenne du revenu déclarée, car une égalité de revenu parfaite où chaque personne obtient le revenu moyen pourrait tout de même signifier que tous gagnent un même revenu qui est très faible.

Les indices de Gini sont calculés au niveau national par des bureaux nationaux de la statistique comme Statistique Canada, ainsi que sur une base comparative par la Banque mondiale. Les politiques et les programmes nationaux de répartition du revenu peuvent avoir d'importantes répercussions sur la sécurité sociale, la santé et l'éducation et la qualité de vie en général; toutefois, les valeurs de l'indice de Gini ne fluctuent généralement dans une fourchette de 0,25 à 0,6 en raison de la taille importante des

³⁰ *Inégalité des revenus au Canada : Un survol*, Rapport du Comité permanent des finances, http://publications.gc.ca/collections/collection_2013/parl/x26-1/XC26-1-1-412-03-fra.pdf

³¹ « Inégalité des revenus », Le Conference Board du Canada, 2013, <https://www.conferenceboard.ca/hcp/provincial-fr/society-fr/income-inequality-fr.aspx>

populations utilisées dans le calcul. À titre de référence, voici quelques exemples de valeurs nationales de l'indice Gini : États-Unis, 0,415 (2016), Norvège, 0,275 (2015) et Brésil, 0,533 (2017)³².

Les comparaisons des valeurs de l'indice de Gini entre les groupes d'identité révèlent une inégalité de revenu légèrement plus grande chez les populations des Premières Nations que dans les populations non autochtones. Chez les populations inuites et métisses, les valeurs de l'indice de Gini sont légèrement inférieures, ce qui indique une plus grande égalité des revenus que chez la population non autochtone. En raison de la forte représentation des Premières Nations dans la catégorie des Autochtones (total), et de la valeur élevée de l'indice de Gini obtenue pour ce groupe, l'indice de Gini global des Autochtones est également plus élevé que la valeur observée chez les non-Autochtones. Les variations des valeurs de l'indice de Gini entre 2005 et 2015 sont négligeables et, malgré des méthodes différentes de collecte des données sur le revenu entre 2005 et 2015, il n'y a pratiquement aucun changement dans l'inégalité des revenus au cours de cette période, quelle que soit la catégorie (tableau 3). L'inégalité des revenus légèrement plus élevée dans les populations des Premières Nations, conjuguée à un revenu médian moindre, donne à penser que les populations ont généralement besoin de hausses des revenus, mais aussi qu'elles comptent des membres aux revenus élevés qui peuvent servir de modèles ou soutenir l'avancement des Premières Nations. Les populations inuites et métisses affichent des revenus médians plus élevés que les Premières Nations et une plus grande égalité des revenus que les populations des Premières nations et des non-Autochtones. En définitive, les investissements dans ces groupes pourraient être économiquement mieux répartis que pour les autres groupes. Néanmoins, il demeure opportun de pousser l'analyse des avantages des investissements dans les populations qui affichent de plus grandes inégalités.

Tableau 3 – Indice de Gini du revenu familial rajusté, par groupe d'identité, 2005 et 2015³³

	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Indice de Gini de 2005	0,414	0,364	0,373	0,407	0,391
Indice de Gini de 2015	0,417	0,374	0,372	0,407	0,394

Source : Statistique Canada, recensements de la population, 2006 et 2016.

Dans la compilation et l'élaboration des valeurs de l'indice de Gini, les populations sont classées en déciles³⁴, la population canadienne totale servant de référence pour les déciles. À partir de ces valeurs, chaque décile contient différentes proportions des populations analysées. Par exemple, 9,4 % de la population canadienne totale occupe le décile du revenu le plus faible, alors que 21,5 % de la population

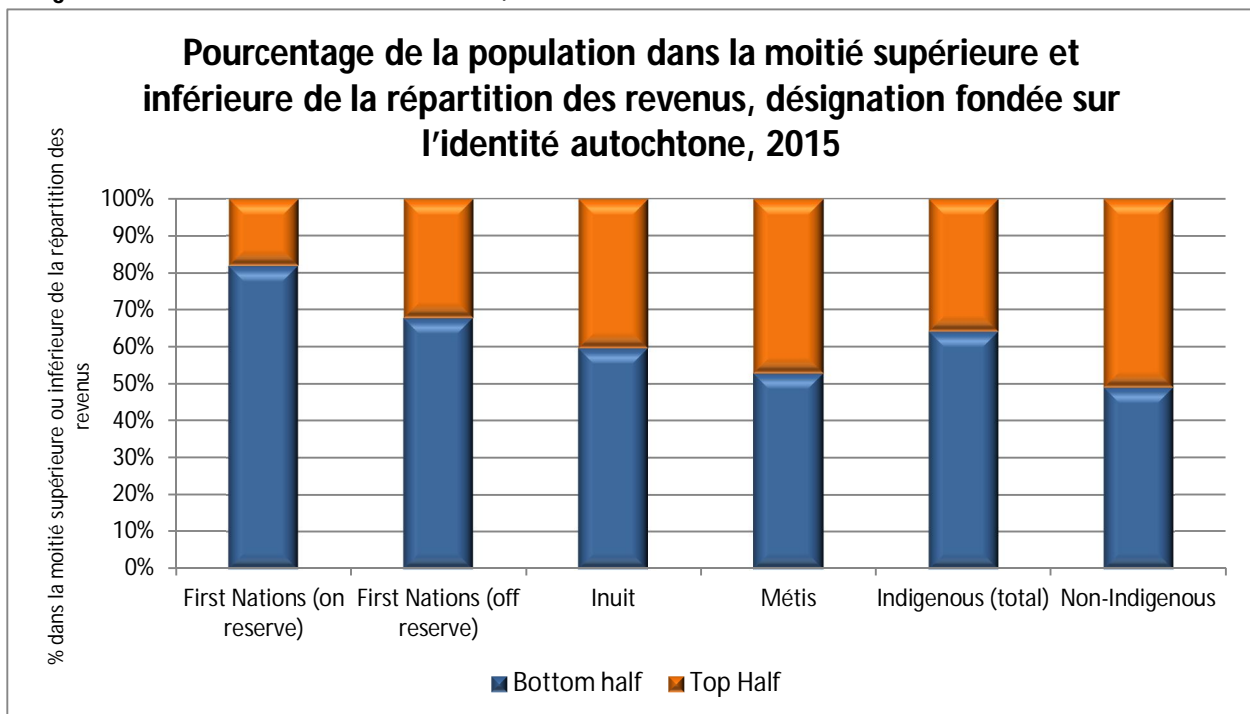
³² Banque mondiale, Base de données : Indicateurs du développement dans le monde, <https://databank.banquemondiale.org/reports.aspx?source=2&series=SI.POV.GINI#>

³³ Le revenu familial rajusté désigne les valeurs de revenu qui sont rajustées en fonction des économies d'échelle dans la consommation. Le rajustement apporté au revenu tient compte du fait que les personnes vivant ensemble peuvent partager des ressources et que l'augmentation marginale des besoins diminue à mesure que le nombre de personnes partageant des ressources augmente.

³⁴ Pour la figure 18, les déciles de revenu répartissent tous les membres de familles économiques et les individus de 15 ans et plus qui ne font pas partie d'une famille économique en dix groupes de taille égale selon le rang du revenu total de ces familles ou individus économiques. Les membres du groupe du décile inférieur sont ceux qui se situent dans la tranche inférieure de 10 % de la répartition du revenu total. Ceux du groupe du décile inférieur se situent dans la tranche la plus élevée de 10 % de la répartition du revenu total.

autochtone occupe ce décile de revenu (le plus faible)³⁵. Au moyen de ces déciles, le pourcentage d'une population qui se situe dans la moitié inférieure (les cinq déciles du bas) ou supérieure (les cinq déciles du haut) de la répartition des revenus peut être obtenu par groupes d'identité. Les calculs montrent que 49,2 % de la population canadienne globale se trouve dans la moitié inférieure et 50,8 % dans la moitié supérieure. Ce résultat contraste avec celui pour les populations autochtones, car 81,9 % des membres des Premières Nations vivant dans les réserves se trouvent dans la moitié inférieure de la répartition des revenus, tandis que seulement 18,1 % se trouvent dans la moitié supérieure. Chez les membres des Premières Nations hors réserve, 67,9 % de la population se trouve dans la moitié inférieure, tandis que 32,1 % se trouvent dans la moitié supérieure. Dans le cas des Inuits, 59,8 % de la population se situe dans la moitié inférieure, tandis que 40,2 % se trouve dans la moitié supérieure. Les Métis affichent quant à eux des résultats assez proches des pourcentages canadiens globaux, car 52,9 % de la population se trouve dans la moitié inférieure, et 47,1 % se trouve dans la moitié supérieure (figure 18). Ces valeurs vont dans le sens des constatations faites précédemment dans le présent chapitre et qui mettent en lumière la répartition des revenus et l'inégalité entre les groupes d'identité par rapport aux Canadiens non autochtones. Les Premières Nations (vivant dans les réserves et hors réserve) affichent le contraste le plus frappant par rapport aux indicateurs de revenu des non-Autochtones, suivis des populations inuites et métisses.

Figure 18 – Pourcentage de la population dans la moitié supérieure et inférieure de la répartition des revenus, désignation fondée sur l'identité autochtone, 2015



Source : Statistique Canada, recensements de la population, 2006 et 2016.

³⁵ Cette valeur de 9,4 % est attribuable au niveau d'analyse qui, en considérant spécifiquement le ratio de 95 % de population non autochtone/5 % de population autochtone, fausse légèrement le décile supérieur et inférieur.

- Les populations inuites et métisses affichent des valeurs de l'indice de Gini inférieures à celles des populations non autochtones, ce qui témoigne d'une plus grande égalité des revenus au sein de ces populations. La valeur de l'indice de Gini pour les Premières Nations est plus élevée que pour toutes les autres populations, signe d'une plus grande inégalité des revenus. Les valeurs des coefficients de Gini n'ont pas beaucoup changé entre 2005 et 2015.
- Chez les Premières Nations vivant dans les réserves, 81,9 % de la population se trouve dans la moitié inférieure de la répartition du revenu total de l'ensemble de la population canadienne, tandis que 67,9 % des membres des Premières Nations hors réserve se trouvent dans la moitié inférieure de la répartition du revenu total de l'ensemble de la population canadienne. Les valeurs correspondantes pour les Inuits et les Métis sont respectivement de 59,8 % et de 52,9 %. Une inégalité marquée des revenus est manifeste entre les non-Autochtones et la plupart des populations autochtones.

Changements depuis 2006

Les revenus moyens et médians ont augmenté dans l'ensemble du Canada entre 2005 et 2015, tous les groupes d'identité affichant une amélioration. L'écart entre les Canadiens autochtones et non autochtones demeure; toutefois, des taux de croissance relativement plus élevés des revenus autochtones ont réduit la taille de cet écart (figure 19). En 2005, les revenus autochtones se situaient à une proportion équivalant aux deux tiers environ des revenus non autochtones, tandis qu'en 2015, les revenus autochtones représentaient environ les trois quarts des revenus non autochtones.

Il y a eu peu de changements dans l'écart entre les Canadiens autochtones et les Canadiens non autochtones en ce qui concerne la proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux ou la proportion de personnes qui ont mentionné les transferts gouvernementaux comme étant leur principale source de revenu. Fait intéressant, les constatations ne démontrent aucun changement dans la proportion du revenu tiré de transferts gouvernementaux pour les Inuits, mais il semble y avoir une augmentation notable de la proportion d'Inuits pour qui les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu. Ces constatations donnent à penser que même si la proportion de revenus provenant de transferts gouvernementaux est stable chez les Inuits, une plus grande proportion d'Inuits dépend maintenant des transferts gouvernementaux comme principale source de revenu (figure 20).

Figure 19 – Taux de croissance du revenu médian entre 2005 et 2015, Canada

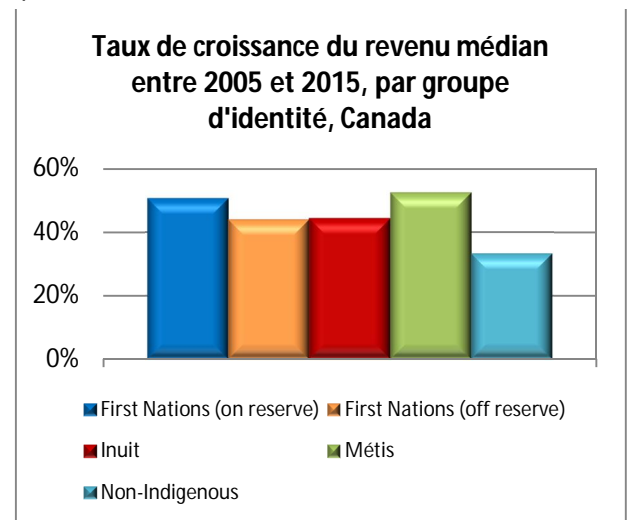
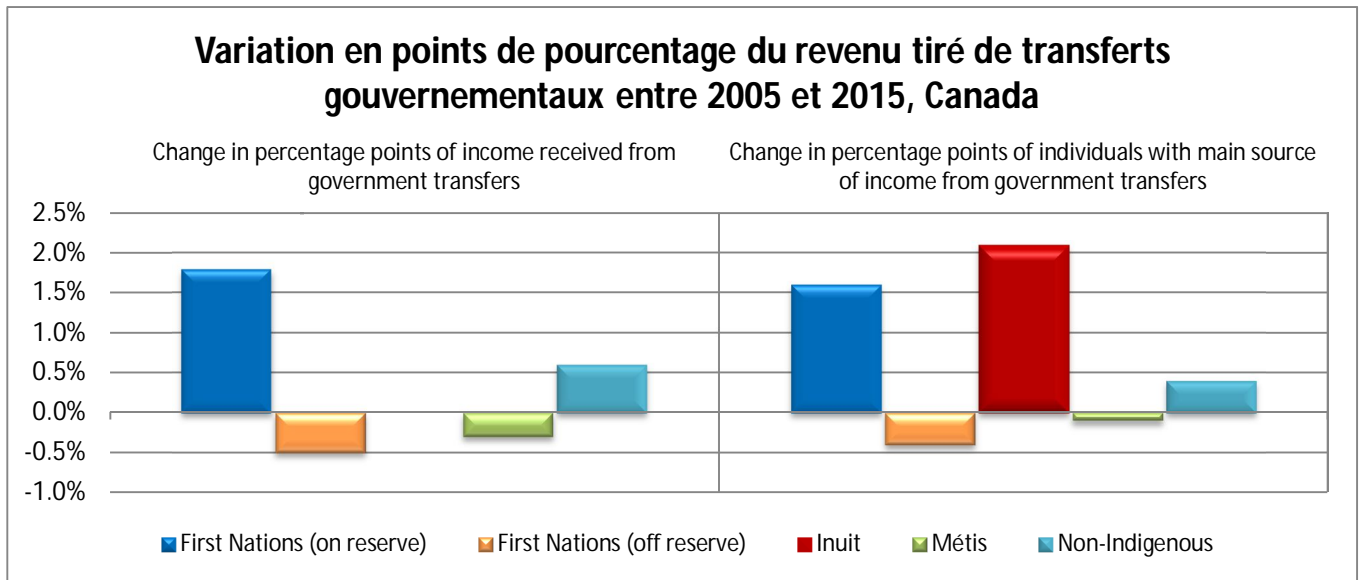


Figure 20 – Changements dans le revenu tiré des transferts gouvernementaux, par groupe d'identité, entre 2005 et 2015, Canada



Conclusions

Les données portent à croire que l'écart de revenu moindre, mais persistant, entre les non-Autochtones et les Autochtones pourrait être attribuable en partie à la concentration des Autochtones dans les catégories professionnelles à faible revenu, malgré que ceux-ci puissent être très représentés dans certaines industries à revenu élevé. Les différences de revenu entre les Autochtones et les non-Autochtones appuient ces constatations. Cela dit, un plus faible revenu au sein de catégories professionnelles similaires peut également être signe que les Autochtones se heurtent à des obstacles plus importants qui nuisent à l'équité en milieu de travail. Compte tenu de ces constatations, il pourrait être très avantageux, en vue de réduire les écarts de revenu, de concentrer les efforts sur les mesures de soutien qui aident les Autochtones à trouver un emploi dans les professions à revenu élevé, comme la gestion et les sciences naturelles et appliquées, et de veiller à atteindre l'égalité salariale. Compte tenu de la forte représentation actuelle dans les industries à revenu élevé, et étant donné les revenus élevés observés chez ceux qui ont un niveau de scolarité suffisant pour aspirer aux professions connexes, les écarts entre les Canadiens autochtones et non autochtones pourraient être comblés plus rapidement.

INDICATEUR PRINCIPAL N° 3 : BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS

L'indice de bien-être des collectivités (IBC) est une mesure socioéconomique conçue pour évaluer le bien-être de chaque collectivité d'après les indicateurs de l'éducation, de la participation à la population active, du revenu et du logement. L'IBC se présente sous la forme d'un chiffre sur une échelle de 0 à 100. Les statistiques de cet indice proviennent du Recensement de la population de Statistique Canada (1981-2006, 2016) et de l'Enquête nationale auprès des ménages (2011). Les résultats de l'IBC permettent de comparer le bien-être au fil du temps des collectivités des Premières nations et des Inuits à celui des collectivités non autochtones. L'IBC a servi à comparer les résultats de 623 collectivités des Premières Nations et de 50 collectivités inuites avec ceux de 3 781 collectivités non autochtones. La méthodologie complète de l'indice est présentée à l'annexe C.

Les résultats de l'IBC de 2016 démontrent des améliorations dans les collectivités des Premières Nations, inuites et non autochtones; toutefois, les écarts demeurent essentiellement inchangés. En ce qui concerne les valeurs globales de l'IBC, les écarts entre les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites par rapport aux collectivités non autochtones se maintiennent à 19,1 points et à 16,2 points, respectivement (tableau 4). La légère amélioration du résultat moyen de l'IBC des Premières Nations (de 56,4 à 58,4) est attribuable à des améliorations mineures dans toutes les notes des composantes, à l'exception de la qualité du logement. Comme ces améliorations se manifestaient également dans les résultats des non-Autochtones, l'écart s'est très peu rétréci, passant de 19,4 à 19,1 points. Dans les collectivités inuites, l'IBC était plus varié, avec de meilleurs résultats pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires, la participation à la population active, le revenu et la qualité du logement, mais des résultats inférieurs à ceux de 2011 au chapitre de l'obtention d'un diplôme d'études universitaires, de l'emploi et de la quantité du logement (conditions de surpeuplement). Ces constatations se traduisent par une augmentation du résultat moyen de l'IBC, de 59,8 à 61,3 points, mais également une légère augmentation de l'écart entre les résultats des Inuits et des non-Autochtones, lequel est passé de 16,0 à 16,2 points (tableau 5).

Tableau 4 – Résultats de l'indice de bien-être des collectivités, 2011 et 2016

	Collectivités des Premières Nations	Collectivités inuites	Collectivités non autochtones
Point de référence : Résultat moyen (2011)	56,4	59,8	75,8
Écart avec les collectivités non autochtones	19,4	16,0	-
Résultat moyen (2016)	58,4	61,3	77,5
Écart avec les collectivités non autochtones	19,1	16,2	

Source : AADNC

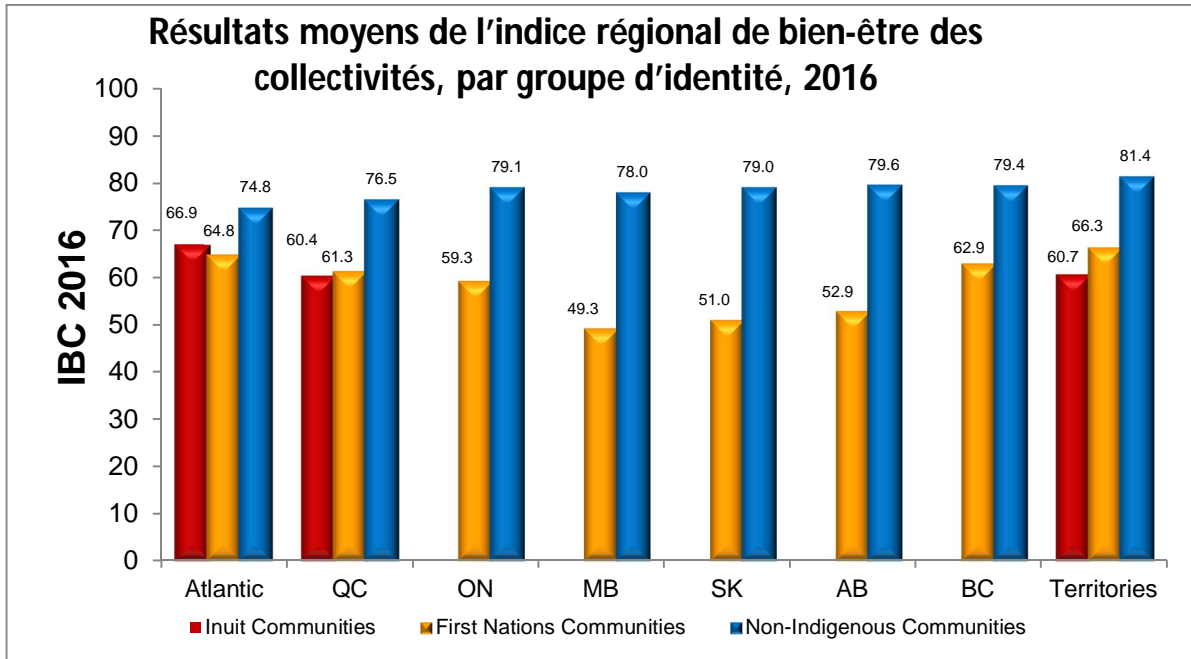
À l'échelle régionale, les résultats moyens de l'IBC des Premières Nations sont les plus faibles dans les Prairies. Les collectivités des Premières Nations du Manitoba affichent des écarts de plus de 25 points par rapport aux collectivités non autochtones, et toutes les provinces des Prairies affichent des résultats

moyens de l'IBC inférieurs à 53,0 (comparativement aux autres régions, où les valeurs toutes supérieures à 60,0) (figure 21). À l'instar des tendances des années précédentes, 98 des 100 collectivités qui se situent au bas du classement sont des collectivités des Premières Nations, ce qui indique peu de changement pour les collectivités autochtones.

Tableau 5 – Changements dans les résultats et les écarts pour les différentes composantes du bien-être des collectivités, 2011 et 2016

	Composantes de l'IBC	Écart de 2016	Variation du résultat 2011-2016	Variation de l'écart 2011-2016
Collectivités des Premières Nations	Éducation	15,5	Hausse +3,7	Rétréci -1,2
	Études secondaires ou plus	20,1	Hausse +5,1	Rétréci -1,9
	Études universitaires	6,2	Hausse +0,9	Aucun changement
	Population active	15,0	Hausse +0,5	Rétréci -0,9
	Participation	16,1	Hausse +0,8	Rétréci -0,8
	Emploi	13,8	Hausse +0,2	Rétréci -0,9
	Revenu	22,1	Hausse +4,1	Rétréci -0,6
	Logement	24,0	Baisse -0,7	Élargi +1,6
	Quantité	17,8	Hausse +0,6	Rétréci -0,2
	Qualité	30,2	Baisse -1,9	Élargi +3,5
Collectivités inuites	Éducation	20,2	Hausse +2,7	Rétréci -0,3
	Études secondaires ou plus	28,2	Hausse +4,3	Rétréci -1,1
	Études universitaires	4,0	Baisse -0,3	Élargi +1,2
	Population active	8,6	Baisse -0,4	Élargi +0,1
	Participation	4,3	Hausse +2,6	Rétréci -2,6
	Emploi	12,9	Baisse -3,4	Élargi +2,8
	Revenu	7,8	Hausse +2,6	Élargi +1,0
	Logement	28,4	Hausse +1,0	Rétréci -0,1
	Quantité	34,7	Baisse -1,6	Élargi +2,0
	Qualité	22,2	Hausse +3,7	Rétréci -2,1

Figure 21 – Résultats moyens de l'indice régional de bien-être des collectivités, par groupe d'identité, 2016



Au printemps 2018, le Bureau du vérificateur général du Canada publiait un rapport examinant les écarts socioéconomiques dans les réserves des Premières Nations. Le rapport soulignait les lacunes dans les données qui devaient être corrigées pour mesurer les progrès; l'indice de bien-être des collectivités en particulier était signalé comme n'étant pas suffisamment complet, car il met l'accent principalement sur les indicateurs économiques. On a constaté que l'IBC omettait plusieurs aspects du bien-être qui sont importants pour les Premières Nations, notamment la santé, l'environnement, la langue et la culture. En outre, le rapport du vérificateur général soulignait que l'IBC ne tirait pas parti adéquatement des grandes quantités de données produites par les Premières Nations, et qu'il n'impliquait pas de façon significative les Premières Nations pour mesurer l'amélioration de la qualité de vie et en rendre compte³⁶. Le Ministère s'est engagé à donner suite à toutes les recommandations du rapport en collaborant avec les organisations autochtones pour élaborer conjointement un tableau de bord général de résultats en matière de bien-être qui reflète des paramètres convenus mutuellement. Nous nous réjouissons à la perspective de ces améliorations dans la mesure des résultats liés au bien-être des collectivités.

- Les valeurs de l'indice de bien-être des collectivités confirment que malgré l'amélioration de nombreux indicateurs retenus dans le calcul de l'indice, l'amélioration à l'échelle de toutes les collectivités fait que l'écart entre les collectivités autochtones et non autochtones est demeuré constant. Les collectivités des Premières Nations continuent d'afficher un écart de 19 points, tandis que les collectivités inuites enregistrent un écart de plus de 16 points.
- Les collectivités des Premières Nations des Prairies affichent des valeurs d'environ 10 points inférieures à celles des collectivités des Premières Nations des autres régions, ce qui porte leur écart à plus de 25 points par rapport aux collectivités non autochtones des provinces correspondantes.

³⁶ Bureau du vérificateur général du Canada, 2018, *Rapport 5 – Les écarts socioéconomiques dans les réserves des Premières Nations – Services aux Autochtones Canada*, http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/parl_oag_201805_05_f_43037.html

INDICATEUR SECONDAIRE N° 1 : ÉDUCATION

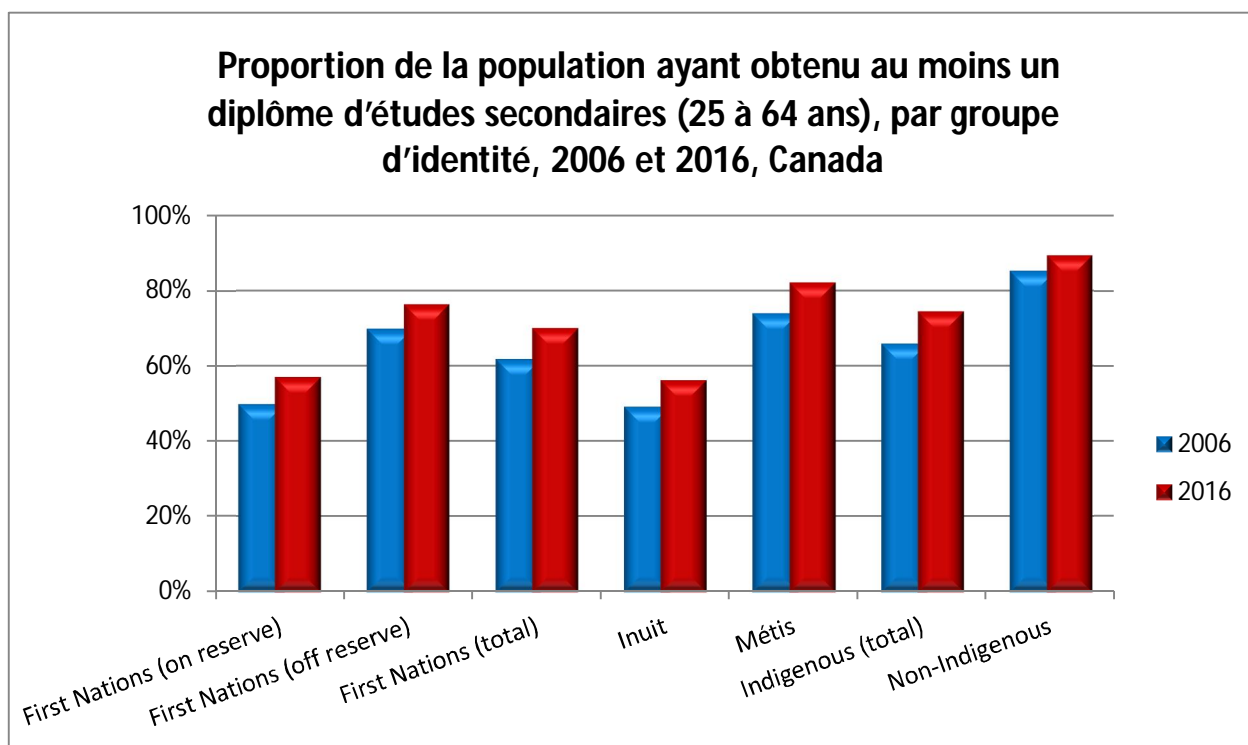
Obtention d'un diplôme d'études secondaires

L'obtention d'un diplôme d'études secondaires peut avoir des répercussions économiques à long terme non seulement pour les individus et les familles, mais aussi pour les collectivités. De faibles taux de diplomation au secondaire sont fortement corrélés avec des résultats économiques plus faibles, notamment des taux de chômage plus élevés et des niveaux de revenu plus faibles. En conséquence, ce phénomène a des répercussions négatives sur le développement économique des collectivités ou des régions.

Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ont augmenté à l'échelle nationale; toutefois, ces taux de diplomation ont augmenté davantage chez les Autochtones que chez les non-Autochtones, ce qui a réduit l'écart de 4,5 points de pourcentage, à 14,8 points de pourcentage. En 2016, 74,4 % de la population autochtone âgée de 25 à 64 ans avait terminé ses études secondaires, comparativement à 89,2 % de la population non autochtone.

Les Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuits affichent des taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et une évolution semblable à ce chapitre depuis 2006. Alors que les taux de diplomation étaient inférieurs à 50 % en 2006, les deux groupes d'identité ont affiché des hausses d'environ 7 points de pourcentage, à 57,0 % et 56,1 %, respectivement. Les Métis affichaient le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires le plus élevé parmi les groupes d'identité autochtones (82,0 %), suivis des Premières Nations hors réserve (76,2 %) (figure 22).

Figure 22 : Proportion de la population ayant obtenu au moins un diplôme d'études secondaires (25 à 64 ans), par groupe d'identité, 2006 et 2016, Canada



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

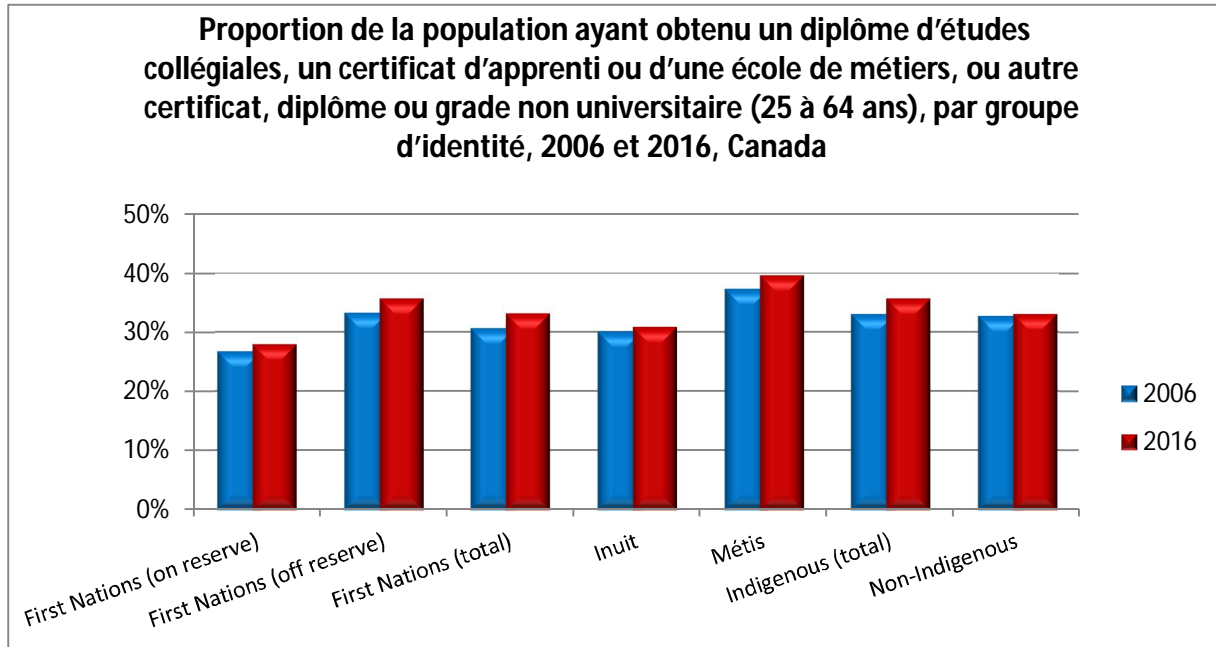
- Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ont augmenté d'au moins 6,0 points de pourcentage pour tous les groupes d'identité autochtones entre 2006 et 2016. De plus, l'écart avec la population non autochtone a diminué pour tous les groupes d'identité. Néanmoins, les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Autochtones demeurent considérablement inférieurs à ceux de la population non autochtone.
- Parmi les groupes d'identité autochtones, les Métis affichent le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires le plus élevé, suivis des Premières Nations hors réserve. Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuits demeurent inférieurs de plus de 30 points de pourcentage à ceux des non-Autochtones.

Obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers

Bien que l'obtention d'un diplôme d'études secondaires soit l'exigence minimale pour la plupart des possibilités d'emploi, le diplôme d'études postsecondaires permet d'acquérir les compétences spécialisées requises pour occuper un emploi à revenu élevé dans l'économie du savoir du 21^e siècle. Par conséquent, l'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers est en corrélation avec de meilleurs résultats sur le marché du travail et des taux d'emploi supérieurs, ainsi qu'avec des collectivités plus vigoureuses.

Le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers chez les Autochtones était légèrement supérieur à celui de la population non autochtone en 2015, surpassant de 2,2 points de pourcentage le taux de référence de 2006. Les Premières Nations vivant dans les réserves affichent un taux de diplomation inférieur d'environ 5 points de pourcentage à celui des non-Autochtones. Les taux de diplomation des Inuits sont les moins élevés et affichent la plus faible augmentation, n'ayant progressé que de 0,8 point de pourcentage pour atteindre 30,9 % en 2016. Les taux de diplomation des Métis demeurent les plus élevés, soit plus de 6 points de pourcentage supérieurs aux taux des non-Autochtones, suivis de près par les taux de diplomation des Premières Nations hors réserve. Pour tous les groupes, les écarts entre les populations autochtones et non autochtones ont diminué (figure 23).

Figure 23 – Proportion de la population ayant obtenu un diplôme d'études collégiales, un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, ou autre certificat, diplôme ou grade non universitaire (25 à 64 ans), par groupe d'identité, 2006 et 2016, Canada



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

- La proportion d'Autochtones ayant une formation collégiale ou d'une école de métiers dépassait légèrement celle de la population non autochtone en 2015, ce qui a fait augmenter l'écart de 2,2 points de pourcentage par rapport au taux de référence de 2006.
- Les Premières Nations vivant dans les réserves affichent les taux de diplomation les plus faibles, suivis des Inuits. Les Métis et les Premières Nations hors réserve affichent les taux les plus élevés, ainsi que la plus forte croissance.

Obtention d'un diplôme d'études universitaires

L'obtention d'un diplôme universitaire procure à son titulaire un avantage crucial sur le marché du travail actuel. Dans l'économie du savoir du 21^e siècle, de nombreux emplois pour lesquels il y a pénurie de compétences nécessitent un diplôme universitaire, par exemple les postes de gestionnaires et d'ingénieurs en architecture et les postes en sciences, en santé et en éducation. De plus, des recherches ont montré que les salaires des diplômés universitaires sont en moyenne plus élevés que ceux des diplômés d'un collège ou d'une école de métiers.

En 2016, la proportion de l'ensemble de la population autochtone détenant un certificat, un diplôme ou un grade universitaire était de 13,6 %, comparativement à 32,4 % pour la population non autochtone, ce qui témoigne d'une augmentation de l'écart de 1,7 point de pourcentage depuis 2006, principalement en raison de taux de croissance plus rapides dans les populations non autochtones. Les Premières

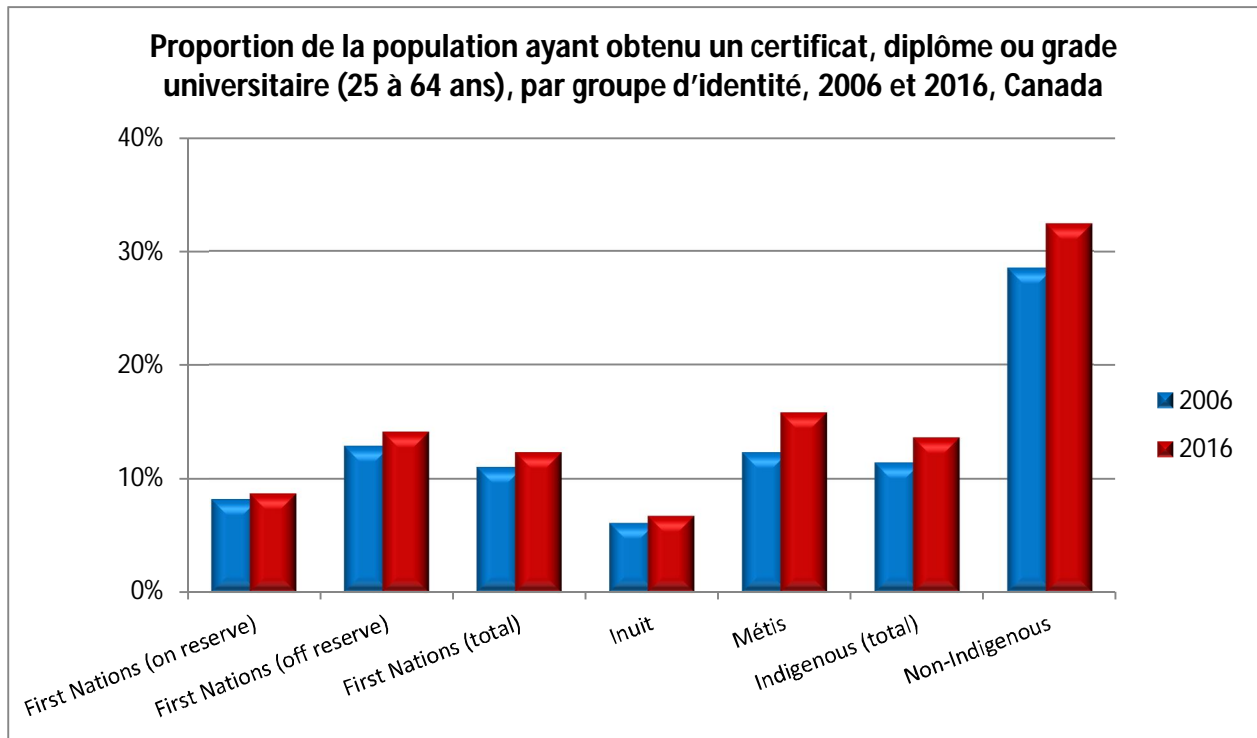
Nations vivant dans les réserves et les Inuits ont affiché les taux de diplomation universitaire les plus faibles en 2016, soit 8,7 % et 6,7 % respectivement, avec également les plus faibles augmentations, soit 0,5 et 0,6 point de pourcentage respectivement. La population métisse affichait le taux de diplomation universitaire le plus élevé, soit 15,8 %, et a également connu la plus forte augmentation entre 2006 et 2016, soit un bond de 3,5 points de pourcentage (figure 24).

Plusieurs facteurs empêchent les populations autochtones de poursuivre des études postsecondaires, notamment le financement et la distance. Selon une étude récente sur les expériences en matière d'éducation et d'emploi des membres des Premières Nations hors réserve, des Inuits et des Métis, « environ 40 % des Premières Nations vivant hors réserve, 50 % des Inuits et 42 % des Métis détenant un titre d'études postsecondaires ont déménagé pour suivre leur formation », en particulier ceux qui fréquentaient l'université³⁷. Le financement représente également un défi de taille, car de nombreux étudiants autochtones n'ont pas les moyens d'aller à l'université. Bien que le gouvernement fédéral offre un soutien dans le cadre du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP), un rapport publié en 2018 par l'Assemblée des Premières Nations (APN) a conclu que ce programme était chroniquement sous-financé, qu'il était soumis à des conditions rigoureuses sur l'admissibilité au financement et que l'affectation prioritaire des fonds défavorisant certains étudiants par rapport à d'autres. Le rapport de l'APN indique que depuis 1996, le nombre d'étudiants qui reçoivent du financement dans le cadre du PAENP plafonne à environ 25 000³⁸. Malgré le fait qu'un plus grand nombre d'étudiants autochtones obtiennent leur diplôme d'études secondaires, le financement n'a pas suivi l'augmentation de la demande.

³⁷Evelyne Bougie, Paula Arriagada et Karen Kelly-Scott, 2013, *Expériences au chapitre de l'éducation et de l'emploi des Premières Nations vivant hors réserve, des Inuits et des Métis : certains résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012*, Ottawa (Ontario), Statistique Canada, Division de la statistique sociale et des Autochtones.

³⁸ https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/PSE_Fact_Sheet_ENG.pdf

Figure 24 – Proportion de la population ayant obtenu un certificat, diplôme ou grade universitaire (25 à 64 ans), par groupe d'identité, 2006 et 2016, Canada



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 du Recensement de 2016

- Bien que la proportion de la population autochtone ayant obtenu un diplôme universitaire ait augmenté entre 2006 et 2016, cette proportion demeure inférieure de moitié à celle de la population non autochtone.
- La proportion de la population ayant obtenu un diplôme universitaire a progressé pour tous les groupes d'identité autochtones; les Métis ont connu la plus forte hausse, tandis que les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient la plus faible augmentation. Malgré cette tendance à la hausse, le pourcentage d'Autochtones qui obtiennent un diplôme universitaire continue de reculer comparativement à ce qui est observé dans la population non autochtone.

Changements depuis 2006

Le niveau de scolarité s'est amélioré dans l'ensemble de la population depuis 2006. Les améliorations ont été plus prononcées chez les Autochtones que chez les non-Autochtones pour ce qui est des études secondaires et collégiales, des métiers et des programmes d'apprentissage. Ces tendances se sont traduites par un rétrécissement de l'écart déficitaire entre les populations autochtones et non autochtones dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires (réduction globale de 4,5 points de pourcentage de l'écart de taux de diplomation) et par une augmentation de l'avance des populations autochtones par rapport aux populations non autochtones dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales, d'écoles de métiers et de programmes d'apprentissage (augmentation de l'avance de 2,2 points de pourcentage). Les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires ont augmenté considérablement au sein des populations non autochtones et métisses, mais beaucoup

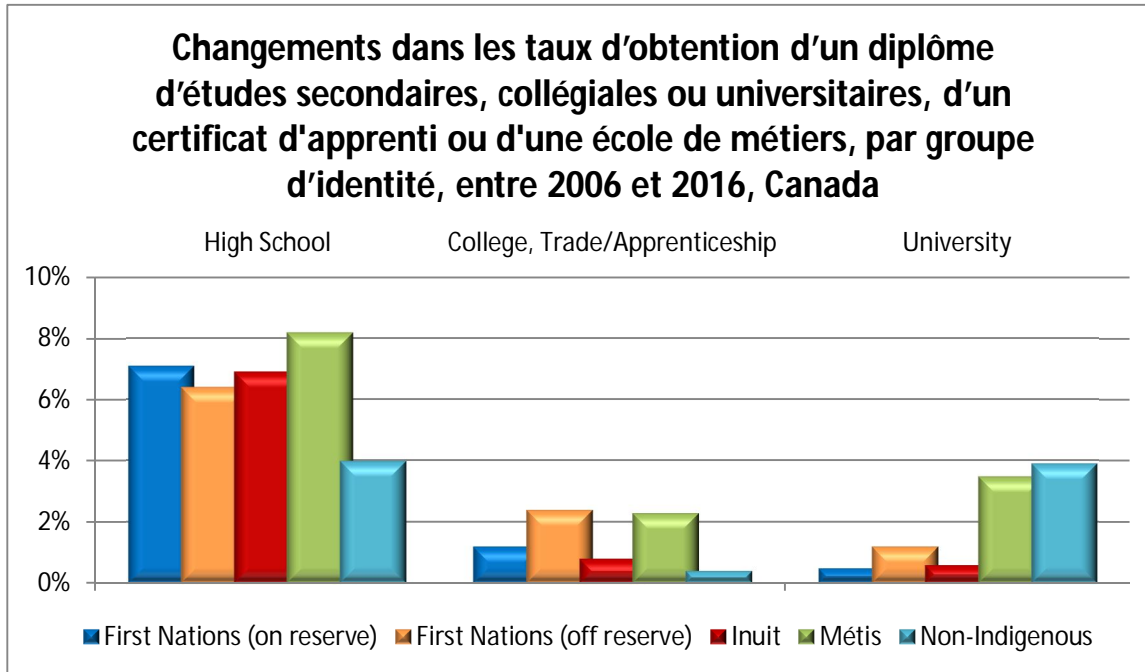
moins dans les autres groupes d'identité, ce qui s'est traduit par un élargissement de l'écart de 1,7 point de pourcentage entre les populations autochtones et non autochtones.

Les Premières Nations vivant dans les réserves ont affiché la croissance la plus marquée des taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, soit une augmentation de 7,1 points de pourcentage, mais une croissance moindre des taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales, d'écoles de métiers et de programmes d'apprentissage (augmentation de 1,2 point) et d'études universitaires (augmentation de 0,5 point). Les Premières Nations hors réserve affichent la croissance la plus lente de tous les groupes d'identité autochtones dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, mais affichent tout de même une hausse de 6,4 points. Ils enregistrent leur plus forte croissance du taux de diplomation dans les catégories des études collégiales, des écoles de métiers et des programmes d'apprentissage, mais une croissance limitée du taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires. Les Inuits ont connu une saine croissance du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, soit une hausse de 6,3 points de pourcentage, mais une croissance moindre pour les niveaux de scolarité supérieurs. Ce phénomène a une incidence sur les possibilités d'emploi. De fait, une étude du gouvernement du Nunavut a révélé que le diplôme d'études postsecondaires est demandé pour une grande part des postes vacants au gouvernement. Parmi les 70 postes vacants au gouvernement du Canada, 41 % exigeaient au moins une forme quelconque d'études postsecondaires. Au gouvernement du Nunavut, plus de la moitié des postes vacants (54 %) exigeaient habituellement des études universitaires, tandis que le quart (26 %) exigeaient habituellement une formation collégiale ou une formation d'apprenti³⁹ ».

Les Métis affichent le taux de croissance le plus élevé des taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires et certains des changements les plus importants des taux d'obtention d'un diplôme d'études supérieures, en particulier un taux de croissance comparable à celui de la population non autochtone pour l'obtention d'un diplôme d'études universitaires (figure 25).

³⁹ *Rapport Vers une fonction publique représentative*, gouvernement du Nunavut, mars 2017 <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/rapports/recherche/sommaire-analyse-population-active-inuite-nunavut.html>

Figure 25 – Changements dans les taux d’obtention d’un diplôme d’études secondaires, collégiales ou universitaires, d’un certificat d’apprenti ou d’une école de métiers, par groupe d’identité, entre 2006 et 2016, Canada



Conclusions

Les données donnent à penser que les écarts déficitaires dans l’obtention d’un diplôme d’études secondaires se rétrécissent entre les populations autochtones et non autochtones. Dans tous les groupes d’identité autochtones, le nombre de personnes qui obtiennent un diplôme ou autre titre d’études collégiales, d’un certificat d’apprenti ou d’une école de métiers est supérieur au nombre de personnes non autochtones, et cette avance se creuse. Même parmi les groupes d’identité affichant les taux de diplomation les plus faibles, l’écart est faible (environ 5 %). Un écart persistant demeure et s’élargit entre les populations autochtones et non autochtones dans les taux d’obtention d’un diplôme d’études universitaires. Cette constatation est importante à la lumière de l’information présentée précédemment concernant l’*indicateur principal n° 2 : Revenu*. Étant donné que les populations autochtones sont plus fortement représentées dans les catégories d’industries à revenu élevé, mais aussi dans les catégories professionnelles à faible revenu, des niveaux de scolarité plus élevés aideraient à diriger les travailleurs autochtones vers les catégories professionnelles supérieures des industries où ils sont déjà représentés. Des stratégies visant à soutenir davantage l’atteinte de niveaux de scolarité plus élevés par les Autochtones permettraient de tirer parti de cette représentation existante et d’accélérer la réduction des écarts de revenu.

INDICATEUR SECONDAIRE N^o 2 : ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES

Travailleurs autonomes autochtones

Les entreprises autochtones apportent de plus en plus une contribution importante et novatrice à l'économie canadienne. Le travail autonome s'entend du travail accompli par des personnes qui travaillent pour elles-mêmes ou qui travaillent sans rémunération pour une entreprise familiale. Bien que de nombreux travailleurs autonomes travaillent seuls, bon nombre d'entre eux sont propriétaires de petites entreprises et emploient des travailleurs rémunérés. D'autres encore peuvent être propriétaires d'entreprises plus grandes et en croissance.

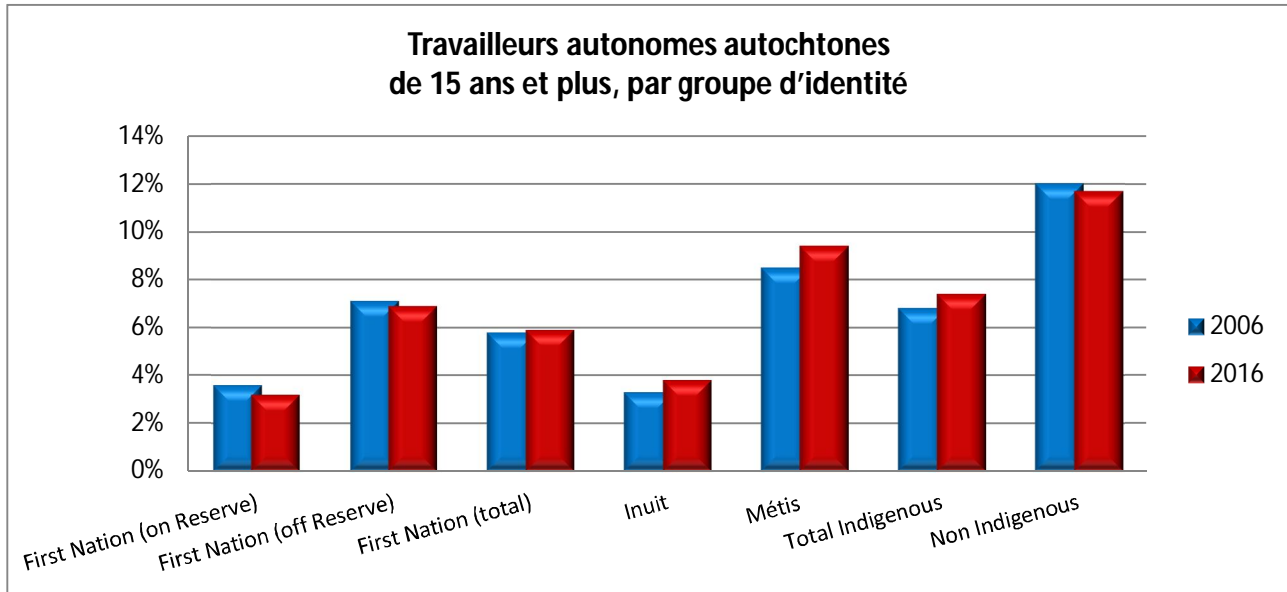
Au Canada, il y a eu un bond important des entreprises qui appartiennent à des Autochtones et qui sont exploitées par eux. Lors du Recensement de 2001, le nombre de travailleurs autonomes était de 27 000, mais en 2006, ce nombre était passé à plus de 37 000. Cela représente une augmentation de 38 %, soit cinq fois celle des travailleurs autonomes canadiens non autochtones (7 %) ⁴⁰.

Comme le CNDEA le maintient depuis longtemps, un secteur des petites entreprises dynamique et un solide esprit d'entrepreneuriat chez les Canadiens autochtones sont essentiels pour réduire l'écart et améliorer le niveau de vie des Autochtones. Il existe des obstacles de longue date qui continuent d'influer négativement sur les taux d'entrepreneuriat des Canadiens autochtones, y compris la recherche et le maintien en poste de talents, les déficits d'infrastructure et l'accès aux capitaux. Malgré ces obstacles, le pourcentage d'individus autochtones qui se lancent dans la création et le développement d'entreprises est passé de 6,8 % en 2006 à 7,4 % en 2016 (figure 26).

Le portrait de la situation varie selon le groupe d'identité. Le taux de travail autonome des Premières Nations a enregistré une légère baisse pour les collectivités dans les réserves et hors réserve. Le nombre d'entrepreneurs augmente davantage chez les Métis que dans tout autre groupe d'identité, au rythme de près d'un pour cent. Le nombre de travailleurs autonomes inuits a également augmenté d'un demi-point de pourcentage par rapport à 2006, même si le pourcentage total des personnes âgées de plus de 15 ans qui se sont déclarées travailleurs autonomes était inférieur à 4 %.

⁴⁰ Conseil canadien pour les commerces autochtones, *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones*, 2011

Figure 26 – Travailleurs autonomes autochtones de 15 ans et plus, par groupe d'identité*

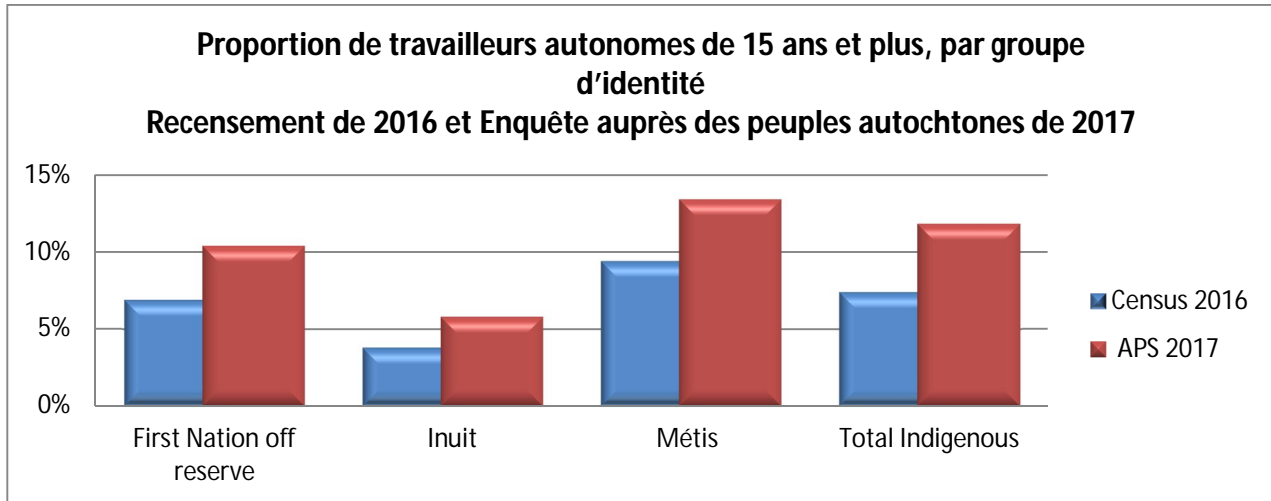


Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et Recensement de la population de 2016, tableaux INSTAT
 *Calculé en pourcentage du total au sein de la population active du groupe

Enquête auprès des peuples autochtones : travail autonome

L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2017 donne un autre aperçu de l'entrepreneuriat et du travail autonome chez les Autochtones. Cette enquête, menée tous les cinq ans, mettait l'accent en 2017 sur la participation économique des Autochtones. Ses résultats différaient de ceux du Recensement de 2016 du fait que l'EAPA exclut les Premières Nations vivant dans les réserves et qu'elle utilisait une semaine de référence flottante sur une période de 7 mois pour la question sur la population active. De son côté, le Recensement de 2016 utilisait une semaine de référence fixe pour la question sur la situation dans la population active, du 1^{er} au 7 mai 2016. Par conséquent, les effets du travail saisonnier peuvent ne pas être pris en compte de la même façon dans le recensement et, effectivement, l'EAPA a produit des valeurs plus élevées en matière de travail autonome pour tous les groupes d'identité (figure 27).

Figure 27 – Proportion de travailleurs autonomes autochtones de 15 ans et plus, par groupe d'identité



Source : Recensement de 2016 et Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (*À l'exclusion des réserves et des collectivités des Premières Nations au Yukon et dans les T.N.-O.)

L'EAPA de 2017 comprenait également de l'information sur d'autres activités liées à la main-d'œuvre qui peuvent contribuer au bien-être économique et qui ne sont peut-être pas saisies au moyen de mesures conventionnelles. L'EAPA a étudié ces autres initiatives économiques, comme la chasse, la cueillette de plantes sauvages et la fabrication de vêtements ou d'autres types d'œuvres d'art. Les résultats de l'EAPA ont révélé que six personnes métisses et des Premières Nations sur dix⁴¹ ont participé à ces types d'activités en dehors de leur emploi⁴². De nombreux répondants ont participé à plus d'une des activités, comme le montre la figure 28. Six pour cent des membres des Premières Nations⁴³ ont déclaré s'adonner ces activités pour de l'argent, tandis que seulement 4 % des Métis trouvaient dans ces activités un complément de revenu. La population inuite a démontré une plus grande participation à de telles activités, 78 % des Inuits ayant participé à au moins une activité de récolte et d'artisanat et 16 % d'entre eux ayant participé à ces activités pour en tirer un revenu⁴⁴. Cette proportion a diminué par rapport à l'EAPA de 2012, alors que 20 % des adultes inuits participaient à ces activités traditionnelles pour des raisons lucratives⁴⁵. Au-delà de l'impact économique, la participation à ces activités montre comment les Autochtones améliorent leur bien-être économique et maintiennent leurs liens étroits avec la culture et les traditions dans tous les groupes d'identité.

⁴¹À l'exclusion des réserves et des collectivités des Premières Nations au Yukon et dans les T.N.-O.

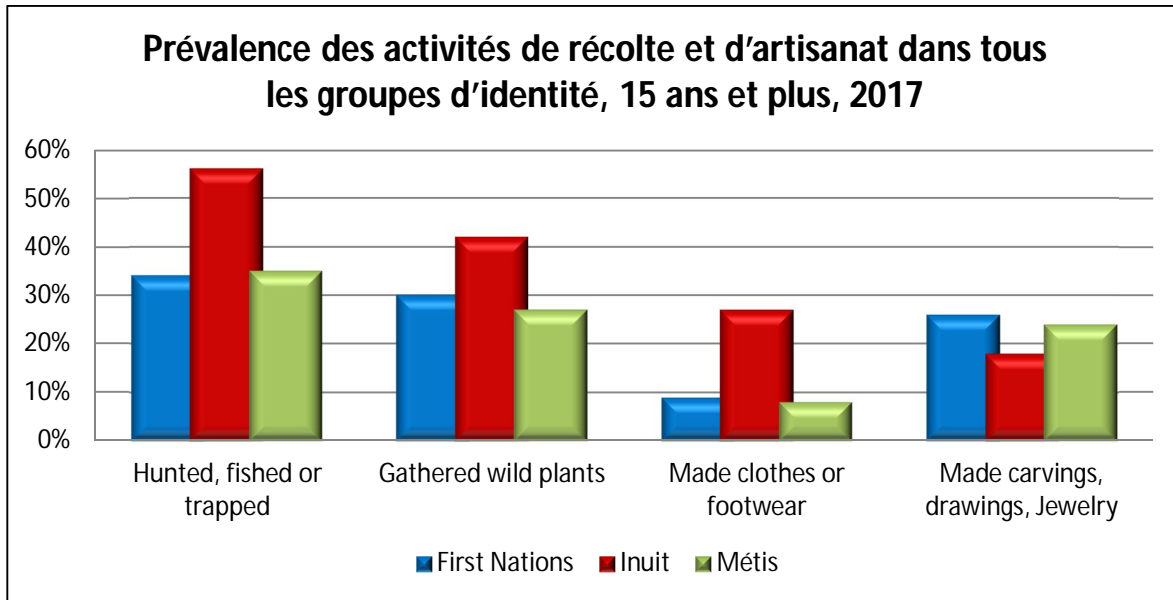
⁴²<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2018003-fra.htm> et <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2018002-fra.htm>

⁴³À l'exclusion des réserves et des collectivités des Premières Nations au Yukon et dans les T.N.-O.

⁴⁴ Cette tendance était plus marquée dans l'Inuit Nunangat qu'à l'extérieur de celui-ci (20 % par rapport à 7 %) <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2018004-fra.htm>

⁴⁵ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/2013001/article/part-partie-b-fra.htm#a4>

Figure 28 – Prévalence des activités de récolte et d'artisanat dans tous les groupes d'identité, 15 ans et plus, 2017



Remarque : Les répondants pouvaient indiquer leur participation à plusieurs catégories d'activités.

Source : Statistique Canada, Enquête auprès des peuples autochtones, 2017

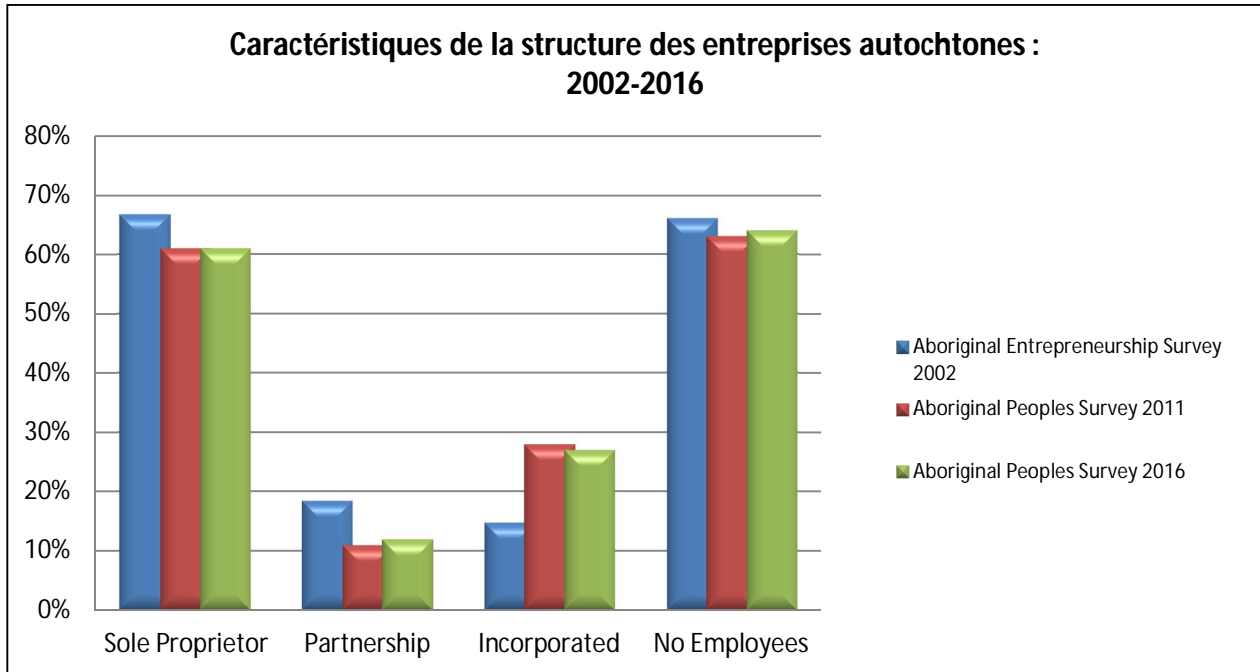
- De 2006 à 2016, le travail autonome chez les Autochtones est passé de 6,8 % à 7,4 %.
- Le travail saisonnier peut avoir une plus grande incidence sur le travail autonome et l'entrepreneuriat, car des taux plus élevés de travail autonome sont enregistrés lorsqu'il n'est pas sondé au cours d'une semaine fixe.
- Les Inuits sont deux à trois fois plus susceptibles de s'adonner à des travaux d'artisanat et de récolte pour en tirer un revenu que les autres groupes d'identité autochtones.

Taille, bénéfice et revenus des entreprises appartenant à des Autochtones

L'entrepreneuriat autochtone n'a été qu'un point de mire sporadique de la collecte de données. En 2002, le gouvernement fédéral a mené l'Enquête auprès des entrepreneurs autochtones et, à la fin de 2018, l'Enquête sur le développement économique et le travail chez les Premières Nations a été lancée (sera publiée en 2021)⁴⁶. Entre-temps, d'autres enquêtes sur les entreprises, notamment celle du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA), *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones*, menée en 2011 et 2016, ainsi que les renseignements recueillis dans le Recensement de 2016, nous donnent un aperçu de la façon dont la taille et la rentabilité des entreprises autochtones progressent dans tous les groupes d'identité.

⁴⁶<https://fnigc.ca/fr/enquete-sur-le-developpement-de-la-main-doeuvre-et-de-lemploi-des-premieres-nations.html>

Figure 29 – Caractéristiques de la structure des entreprises autochtones : 2002-2016

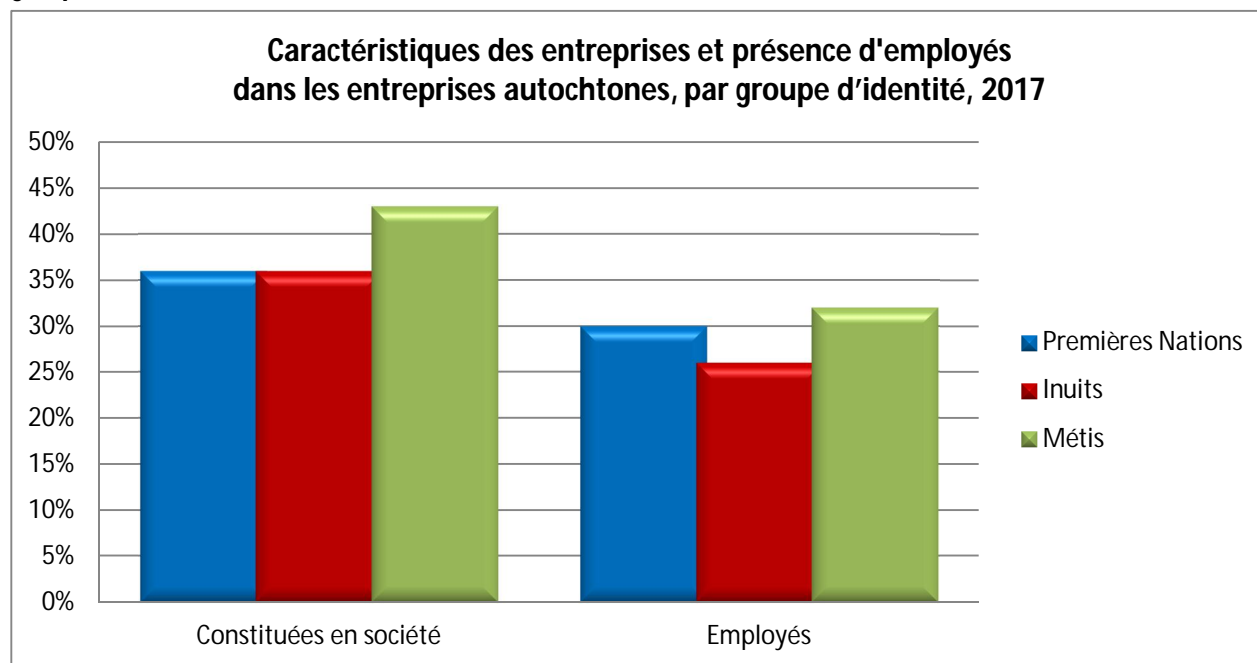


Source : Enquête sur les entrepreneurs autochtones, 2002; Conseil canadien pour le commerce autochtone, Sondage sur les commerces autochtones, 2011 et 2016

Ces données, recueillies au moyen de deux enquêtes différentes à trois moments précis, constituent une base solide à partir de laquelle évaluer l'évolution ou les changements au fil du temps des caractéristiques et de la taille des entreprises autochtones au Canada et parmi les groupes d'identité. Les constatations révèlent qu'il y a eu peu de changements dans les caractéristiques de la plupart des entreprises autochtones. La plupart des entreprises demeurent petites, souvent à domicile et ne comptent qu'un seul propriétaire (figure 29). Le CCCA indique que même si ce profil rejoint celui des entreprises canadiennes dans leur ensemble, une différence importante est que les entreprises autochtones sont moins susceptibles d'être constituées en société que les entreprises non autochtones⁴⁷. Ce constat semble cadrer avec la situation des entreprises au regard de la constitution en société et avec les données sur la présence d'employés observées dans l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (EAPA), qui présentait également les valeurs, par groupe d'identité.

⁴⁷ *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones, 2016*, Conseil canadien pour le commerce autochtone, p. 16

Figure 30 – Caractéristiques des entreprises et présence d'employés dans les entreprises autochtones, par groupe d'identité, 2017



Source : Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (à l'exclusion des réserves et des collectivités des Premières Nations au Yukon et dans les T.N.-O.)

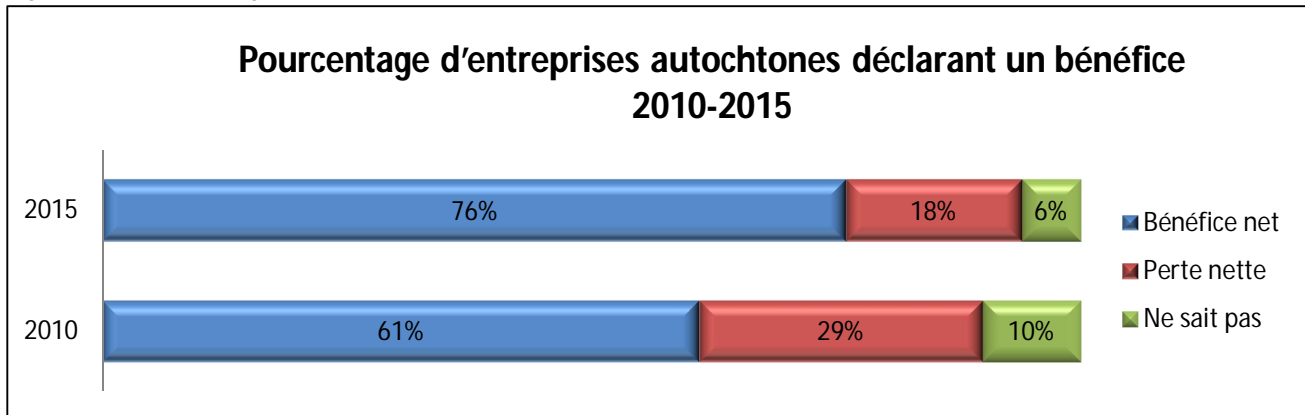
Le pourcentage d'entreprises constituées en société est beaucoup plus élevé selon l'EAPA (figure 29), que selon les Sondages sur les commerces autochtones (figure 30). Cela peut s'expliquer par la population sondée par l'EAPA, qui ne comprend que les populations hors réserve. Les entreprises dans les réserves affichent les niveaux de constitution d'entreprise les plus faibles en raison des restrictions qu'impose la *Loi sur les Indiens*. Les entreprises constituées dans les réserves ne sont pas admissibles à des exemptions d'impôt en vertu de l'article 87 de la *Loi sur les Indiens*, ce qui a pour effet de dissuader la constitution dans les réserves. En 2016, le CCCA a constaté que 14 % des entreprises dans les réserves étaient constituées en société, comparativement à 32 % de celles situées hors réserve. Étant donné que les entreprises autochtones qui sont constituées en société et qui ont des employés sont plus susceptibles de connaître une croissance de leurs revenus, ces facteurs de dissuasion à la constitution de sociétés dans les réserves peuvent contribuer à réduire la rentabilité des entreprises dans les réserves⁴⁸.

L'EAPA montre également qu'un pourcentage élevé d'entreprises exploitées par des entrepreneurs métis ont des employés et sont constituées en société (43 %). Le CCCA a tiré des conclusions semblables au sujet de ce groupe d'identité, indiquant que les entreprises constituées étaient plus courantes chez les propriétaires d'entreprises métis (34 %) que chez les propriétaires d'entreprises des Premières Nations (19 %). En Alberta, plus de 56 % des petites et moyennes entreprises dirigées par des entrepreneurs métis étaient constituées en société.

⁴⁸ *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones, 2016*, Conseil canadien pour le commerce autochtone, p. 30

Le pourcentage de petites entreprises autochtones déclarant un bénéfice net et une augmentation des revenus de vente bruts a augmenté de 2010 à 2015. Le fait qu'une grande majorité de petites entreprises autochtones (76 %) déclarent un bénéfice net dénote un secteur des petites entreprises en santé. Il s'agit d'une hausse par rapport au pourcentage de 61 % enregistré en 2010 (figure 31). Les entités ayant déclaré un bénéfice étaient proportionnellement plus nombreuses à avoir des revenus annuels supérieurs à 100 000 \$ et d'être en affaires depuis au moins cinq ans.

Figure 31 – Pourcentage d'entreprises autochtones déclarant un bénéfice, 2010-2015



Source : Conseil canadien pour le commerce autochtone, *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones*, 2016

Le CCCA signale qu'en 2015, quatre entreprises autochtones sur dix ont vu leurs revenus de vente augmenter par rapport à l'année précédente, une hausse du tiers depuis 2010 (tableau 6). La croissance des revenus est plus fréquente dans le cas des entreprises constituées en société, des entreprises ayant des employés, des entreprises ayant des revenus annuels supérieurs, des entreprises situées hors réserve et des entreprises établies axées sur la croissance.

Tableau 6 – Taille, bénéfice et revenus des petites entreprises appartenant à des Autochtones

	% des petites entreprises comptant un ou plusieurs employés	% des petites entreprises déclarant un bénéfice net à l'exercice précédent	% des petites entreprises déclarant une augmentation de leurs revenus bruts au dernier exercice
2010	37 %	61 %	35 %
2015	20 % (non constitué en société) 16 % (non constitué en société) 36 % (total)	76 %	41 %

Source : Conseil canadien pour le commerce autochtone, *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones*, 2016

Le CCCA fait état d'un niveau d'optimisme extrêmement élevé de la part des propriétaires d'entreprises autochtones au sujet de la croissance des revenus dans un avenir rapproché. Huit répondants sur dix (79 %) disent s'attendre à ce que leur revenu d'entreprise augmente au cours des deux prochaines

années, soit une légère hausse par rapport à 75 % en 2010. Un nombre important de chefs d'entreprise autochtones considèrent leur entreprise comme étant extrêmement (11 %) ou très (41 %) prospère⁴⁹.

Cet optimisme est appuyé par d'autres données sur l'entrepreneuriat autochtone qui indiquent que les perceptions et les attitudes s'améliorent :

- Selon un sondage sur les entreprises autochtones de Sodexo Canada, commandé pour faire la lumière sur les attitudes à l'égard des entreprises autochtones, 77 % des Canadiens reconnaissent l'importance d'entreprises autochtones prospères afin de créer des possibilités économiques durables pour les peuples autochtones⁵⁰.
- Une étude récente, qui portait exclusivement sur la Colombie-Britannique, concluait que les entrepreneurs autochtones réussissaient encore mieux que leurs homologues non autochtones : 78 % des entrepreneurs autochtones ont indiqué que leur entreprise était rentable, comparativement à 74 % des entrepreneurs non autochtones⁵¹.
- L'industrie touristique autochtone contribue à elle seule pour 1,4 milliard de dollars au produit intérieur brut annuel du Canada et emploie plus de 33 000 personnes⁵².

- La rentabilité des entreprises autochtones s'est améliorée : 76 % d'entre elles ont dit avoir enregistré un bénéfice en 2015, par rapport à 61 % en 2010.
- Les entreprises autochtones qui sont constituées en société et qui ont des employés sont proportionnellement plus nombreuses à faire état d'une croissance des revenus.
- L'article 87 de la *Loi sur les Indiens*, qui rend les sociétés non admissibles à des exemptions fiscales, constitue un facteur dissuasif considérable pour la constitution d'entreprises autochtones dans les réserves. Ce facteur joue probablement beaucoup dans le fait que seulement 14 % des entreprises dans les réserves sont constituées en société.

Obstacles aux entreprises

Au regard des défis que doivent relever les entrepreneurs, le Sondage sur les commerces autochtones de 2016 du CCCA a révélé que les propriétaires d'entreprises autochtones estiment que la capacité d'attirer des employés possédant les qualifications appropriées (39 %) et de conserver les employés de qualité (29 %) sont leurs plus grands défis dans la conduite des affaires. Le deuxième plus grand obstacle pour les propriétaires d'entreprises autochtones concernait le financement. L'accès au financement, aux capitaux propres ou au capital (31 %) est considéré comme un obstacle majeur à la croissance de leur entreprise⁵³.

Bien que le maintien en poste des employés soit un enjeu courant pour de nombreuses entreprises, les

⁴⁹ <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2017/04/CCAB-PP-Report-V2-FR-SQ.pdf>, p. 23

⁵⁰ <https://ca.sodexo.com/fr/home/media/news-and-press-releases/newsListArea/news-and-press-releases/aboriginal-day.html>

⁵¹ <https://www.vancity.com/SharedContent/documents/pdfs/News/Vancity-Report-Indigenous-Entrepreneurs-2018.pdf>

⁵² <https://www.ictinc.ca/blog/survey-results-show-strong-support-for-indigenous-entrepreneurs>

⁵³ L'économie autochtone a été qualifiée d'« économie bungee » pour décrire comment les gains économiques qui affluent dans les collectivités rebondissent souvent au profit des collectivités non autochtones, par l'intermédiaire de la prestation de services ou des dépenses.

obstacles géographiques et ceux liés à la scolarité peuvent en faire un obstacle particulièrement important pour les entreprises autochtones. Les niveaux de diplomation demeurent inférieurs à ceux de la population non autochtone, de sorte qu'il est plus difficile pour les employeurs de trouver et d'embaucher des travailleurs autochtones qualifiés. Selon un rapport spécial de la Banque TD sur les entreprises autochtones, publié en 2017, les entreprises non autochtones n'ont pas le même défi à relever à cet égard, par rapport aux entreprises autochtones. « Selon des sondages menés auprès des entreprises canadiennes à peu près au moment où le sondage du CCAB a été réalisé (comme l'Enquête sur les perspectives des entreprises de la Banque du Canada), il semble que les entreprises canadiennes dans leur ensemble ont eu plus de facilité que les entreprises autochtones à pourvoir les postes vacants⁵⁴. »

En ce qui concerne l'accès au capital, le financement insuffisant des institutions financières autochtones fait en sorte que la demande de prêts dépasse l'offre. Le sondage de 2016 du CCCA a révélé que les prêts provenant d'institutions financières autochtones qui accordent des prêts ne représentaient que 14 % du financement utilisé par les entreprises autochtones en démarrage. Plus de la moitié des entrepreneurs autochtones ont indiqué qu'ils comptaient sur l'épargne personnelle pour le démarrage de leur entreprise, tandis que 19 % ont obtenu des prêts ou du crédit commercial d'une banque, ou encore du crédit dans le cadre d'autres programmes gouvernementaux.

Les constatations du CCCA sont appuyées par les résultats de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017, qui a permis de recueillir des données sur les entreprises autochtones qui demandent ou reçoivent de l'aide externe. L'aide externe aux entreprises comprend l'aide financière, les programmes d'approvisionnement, l'information sur les débouchés d'affaires, l'aide à l'établissement de contrats d'affaires et les programmes de formation et de perfectionnement. L'Enquête auprès des peuples autochtones a révélé que seulement 12 % des membres des Premières Nations (hors réserve) et 9 % des Métis ont reçu une aide commerciale externe pour leurs entreprises, tandis que 28 % des Inuits autonomes ont eu accès à ces services. La présence solide de sociétés de développement économique communautaire dans les collectivités inuites pourrait expliquer cette différence. Près de la moitié de l'aide reçue par les entreprises des Premières Nations provenait de gouvernements autochtones, d'organisations autochtones ou d'institutions financières autochtones. Les entreprises métisses étaient beaucoup plus susceptibles d'avoir reçu un soutien commercial de banques et d'institutions du secteur privé (29 %) que d'organisations autochtones (16 %)⁵⁵.

Les résultats du Sondage sur les commerces autochtones du CCCA, qui comprenait les Premières Nations vivant dans les réserves, sont légèrement différents, en ce qu'ils révèlent que 40 % des propriétaires d'entreprises autochtones avaient eu recours à un programme gouvernemental au cours de la dernière année. Bien qu'un pourcentage plus élevé de propriétaires d'entreprises autochtones tirent parti des programmes et services gouvernementaux lorsque les populations dans les réserves sont incluses dans les données de l'enquête, certains des obstacles déclarés à une utilisation accrue étaient l'absence de valeur perçue de ces programmes, la difficulté à trouver des programmes appropriés et le

⁵⁴ Rapport spécial de Services économiques TD, *Les entreprises autochtones misent de plus en plus sur l'innovation*, 19 juin 2017

⁵⁵ Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (à l'exclusion des réserves et des collectivités des Premières Nations au Yukon et dans les T.N.-O.)

fait que les programmes exigent trop de paperasserie et d'administration pour que le jeu en vaille la chandelle^{56,57}.

De plus, la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (SAEA), créée dans le but de promouvoir et de soutenir les entreprises autochtones, pourrait ne pas profiter pleinement à ces entreprises. Le gouvernement du Canada a instauré la SAEA afin d'accroître le nombre de fournisseurs autochtones qui soumissionnent pour des marchés fédéraux et qui les obtiennent. Selon le sondage du CCCA, seulement une entreprise sur cinq avait soumissionné ou envisagé de soumissionner pour des marchés réservés de la SAEA (pourcentage de marchés réservés à ce programme). Quarante-trois pour cent des répondants ont dit que la raison en était que les entreprises avaient l'impression qu'elles n'en avaient pas besoin ou que le programme n'avait aucune valeur pour elles.

L'accès aux capitaux et aux services financiers est considéré comme un obstacle majeur pour les entreprises autochtones, en particulier dans les collectivités éloignées, où les difficultés sont plus marquées à cet égard. De nombreuses réserves ont un accès limité aux services bancaires parce que peu de succursales bancaires sont installées dans les réserves. Selon un rapport de l'ANSAF sur l'entrepreneuriat autochtone, l'accès aux institutions financières est limité, sachant qu'on compte dans les réserves moins de 50 succursales, comptoirs et centres bancaires de quatre des cinq grandes banques canadiennes (RBC, BMO, CIBC et Banque Scotia)⁵⁸. La Toronto Dominion a lancé son programme bancaire communautaire pour Autochtones en 2015 dans le but d'offrir plus de services bancaires dans les lieux éloignés et dans les réserves. En 2017, il y avait cinq banques dans les réserves, en plus de services téléphoniques offerts en lakota, en ojibwé et en inuktitut⁵⁹. Les services bancaires sont limités dans de nombreuses collectivités du Nunavut, et seule une minorité d'entre elles peuvent compter sur la présence physique d'une banque dans la collectivité; il n'y a que 16 succursales bancaires au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest⁶⁰. La présence limitée de quelconques institutions financières peut compliquer l'accès aux services financiers de base (comme avoir un compte bancaire).

Bien que l'offre bancaire locale puisse faire défaut dans les collectivités éloignées ou autochtones, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu le Canada comme un chef de file du développement économique autochtone en raison du nombre d'institutions financières appartenant à des Autochtones. Mentionnons notamment un réseau de plus de 50 institutions financières autochtones (IFA) à l'échelle du pays, créé à la fin des années 1980 par des dirigeants autochtones et le gouvernement afin de remédier au manque de capitaux offerts pour financer le développement des petites entreprises autochtones. Le réseau des IFA a accordé plus de 45 000 prêts totalisant plus de 2,5 milliards de dollars à des entreprises appartenant à des membres des Premières Nations, à des Métis et à des Inuits au cours des 25 dernières années⁶¹. De 2010 à 2016, les IFA ont accordé en moyenne 1 241 prêts par année à des entreprises autochtones au Canada. Les

⁵⁶ Conseil canadien pour le commerce autochtone, *Promesse la prospérité*, 2016, p. 43

⁵⁷ Rapport spécial Services économiques TD, *Les entreprises autochtones misent de plus en plus sur l'innovation*, 19 juin 2017

⁵⁸ <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2017/04/CCAB-PP-Report-V2-FR-SQ.pdf>, p. 23

⁵⁹ https://www.td.com/francais/document/PDF/corporateresponsibility/TD_Indigenous_Report2017-Fr-WEB.pdf

⁶⁰ https://cba.ca/Assets/CBA/Documents/Files/Article%20Category/PDF/stat_bankbranches_fr.pdf

⁶¹ <https://nacca.ca/about/history/>

débours s'élevaient en moyenne à 106 millions de dollars par année, les trois quarts environ étant versés à des entreprises existantes⁶².

Outre les IFA, il existe d'autres organismes indépendants de soutien bancaire et financier ayant pour mandat de soutenir les entrepreneurs autochtones.

- La Banque des Premières Nations du Canada (BPNC), dont les actifs totalisaient 443,78 millions de dollars en 2015, exploite neuf centres bancaires à services complets (dont trois dans les réserves et un au Nunavut) en 2019. La BPNC compte également de nombreux centres bancaires communautaires et filières bancaires électroniques. La spécialité de la Banque consiste à financer des projets et des activités pour les gouvernements autochtones, les entreprises appartenant à des Autochtones et les entreprises non autochtones qui font affaire avec ces groupes⁶³.
- Peace Hills Trust est la plus grande institution financière des Premières Nations du Canada et la seule société de fiducie indépendante du Canada. Elle est la propriété de la Nation crie de Samson et compte huit bureaux régionaux dans tout le pays. Elle a fourni plus de 2,5 milliards de dollars en financement à des clients des Premières Nations depuis sa fondation en 1980⁶⁴.
- La Banque de développement du Canada indique qu'en mars 2018, elle avait jusqu'alors investi 300 millions de dollars dans des entreprises autochtones, que neuf gestionnaires de comptes se consacraient exclusivement à des entrepreneurs autochtones et qu'elle comptait plus de 550 clients autochtones partout au Canada⁶⁵.
- Le Labrador Inuit Capital Strategy Trust (LICST) a été créé par le gouvernement du Nunatsiavut en 2006 pour fournir une aide sur les plan financier et économique et sur le plan de la gestion, entre autres, en quête de stratégies économiques et socioéconomiques qui établissent, favorisent, aident ou stimulent autrement l'emploi, les relations d'affaires et autres relations afin de créer de la richesse en fiducie pour les bénéficiaires du Nunatsiavut, par la possession d'entreprises rentables et durables. Le groupe d'entreprises a enregistré des revenus d'environ 30 millions de dollars en 2014⁶⁶.
- Le réseau québécois de caisses populaires autochtones, qui a d'abord vu le jour à Wendake dans les années 1970, a un actif d'environ 730 millions de dollars⁶⁷.

⁶² https://nacca.ca/wp-content/uploads/2017/04/Research-Module-1_NACCA-BDC_Feb14_2017.pdf, 32

⁶³ <https://www.fnbc.ca/Business/>

⁶⁴ <https://www.peacehills.com/Personal/AboutUs/>

⁶⁵ https://www.bdc.ca/fr/je_suis/entrepreneur_autochtone/pages/entrepreneur_autochtone.aspx

⁶⁶ <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/nunatsiavut-is-open-for-business-says-board-chairman-1.3035345>

⁶⁷ http://macdonaldlaurier.ca/files/pdf/MLI_IndigenousCapital_F.pdf, p. 8

- Plus de la moitié des entrepreneurs autochtones ont indiqué qu'ils comptaient sur l'épargne personnelle pour le démarrage de leur entreprise, tandis que 19 % ont obtenu des prêts/crédits commerciaux d'une banque ou du crédit d'autres programmes gouvernementaux.
- Trouver des travailleurs autochtones qualifiés et maintenir ces employés en poste est l'un des plus grands défis des entreprises autochtones.

Conclusions

Le taux de travail autonome chez les Autochtones a reculé dans tous les groupes d'identité à la suite du ralentissement économique de 2008-2009; toutefois, le nombre d'entrepreneurs autochtones a non seulement rebondi, mais il continue d'augmenter. L'entrepreneuriat constitue une solution de rechange solide aux options d'emploi plus conventionnelles, mais il faut des politiques et des programmes supplémentaires pour appuyer les entrepreneurs autochtones dans le développement et la croissance de leurs entreprises. L'accès aux capitaux et aux services aux entreprises, ainsi que le soutien à l'embauche et au maintien en poste des employés, sont des aspects qui peuvent continuer de renforcer et d'appuyer l'entrepreneuriat autochtone. Les entreprises détenues et exploitées par des Autochtones peuvent améliorer les résultats des Autochtones, tant au niveau des individus qu'au niveau des collectivités, et apporter une contribution précieuse au développement économique.

INDICATEUR SECONDAIRE N° 3 : GOUVERNANCE

Une bonne gouvernance joue un rôle important dans la création de conditions structurelles propices au développement économique sur les terres des réserves. Il peut être difficile d'établir des indicateurs de gouvernance, étant donné les structures et systèmes de gouvernance divers qui existent parmi les groupes autochtones et au sein de ceux-ci. En ce qui concerne les Premières Nations, l'imposition foncière et l'acquisition d'une certification du Conseil de gestion financière ont été désignées comme des mesures indirectes de la gouvernance communautaire, et bien que la situation d'intervention dans une collectivité ne constitue pas nécessairement un indicateur optimal de la gouvernance, il sera utilisé dans le présent rapport par souci de comparabilité aux rapports précédents. Une gestion financière solide et transparente est aussi un élément clé d'une gouvernance efficace et de la capacité de générer des revenus autonomes afin d'orienter les investissements dans les collectivités des Premières Nations.

Il importe de souligner qu'il n'y a pas suffisamment de mesures disponibles pour faire une comparaison de tous les groupes d'identité autochtones sur le plan de la gouvernance. Bien que de nombreuses collectivités autochtones aient revitalisé et maintenu bon nombre de leurs systèmes de gouvernance et processus décisionnels traditionnels, il y a une immense variabilité entre les collectivités. En raison de la diversité de l'histoire et de la vaste portée des collectivités autochtones au Canada, il existe également différentes structures de gouvernance et différents processus décisionnels au sein des collectivités des Premières Nations, des Métis et des Inuits. Nous commencerons ce chapitre en donnant un aperçu des structures de gouvernance et des processus décisionnels des Métis, des Inuits et des Premières Nations. Nous aborderons ensuite les indicateurs qui fournissent aux Premières Nations de solides compétences en gestion financière.

Structure organisationnelle de la nation métisse

Les établissements métis n'existent qu'en Alberta, et les structures de gouvernance métisses ont évolué en l'absence d'assise territoriale. De nombreux Métis résident dans des centres urbains et ont créé leurs établissements dans des endroits comme Sault Ste. Marie, Winnipeg, Saskatoon, Edmonton et Vancouver. Leurs structures de gouvernance ont été élaborées en très grande partie à l'échelle provinciale, avec une représentation régionale dans les collectivités. Le Ralliement national des Métis (RNM) et ses homologues provinciaux forment le seul groupe métis actuellement reconnu comme autochtone en vertu de l'article 35 de la Constitution; nous décrivons donc les structures de gouvernance des Métis qui relèvent du RNM⁶⁸.

Le Ralliement national des Métis et son assemblée générale est l'organe directeur général des Métis au Canada. Il représente cinq membres directeurs provinciaux : Métis Nation British Columbia, Métis Nation of Alberta, Métis Nation Saskatchewan, Manitoba Métis Federation et Métis Nation of Ontario. Le RNM est composé d'un conseil des gouverneurs (les présidents des membres directeurs provinciaux) et d'un secrétariat. Les représentants du conseil provincial forment le secrétariat. L'assemblée du RNM élit démocratiquement un président. Les assemblées directrices provinciales sont composées d'un

⁶⁸ John Madden et coll., *Exploring Options For Métis Governance In The 21st Century*, Institute On Governance & JTM Consulting Inc., Ottawa, 2005, p. 15-16.

président et de conseillers élus démocratiquement. Les conseils régionaux sont composés de membres et de conseils locaux fondés sur les établissements et collectivités métis ancestraux⁶⁹.

La séparation actuelle des pouvoirs des Métis au Canada est déterminée par le RNM. Le RNM est responsable de la représentation nationale et internationale, des négociations et des ententes intergouvernementales, et de l'élaboration des politiques nationales. Le président du Ralliement national des Métis gère le secrétariat et agit comme porte-parole de l'ensemble du RNM. Le conseil des gouverneurs exerce plusieurs fonctions pour le Ralliement national des Métis, notamment en déterminant la représentation de chaque membre dirigeant à l'assemblée générale du RNM et en gérant les affaires et les activités de l'association. Il s'acquitte également du mandat établi par l'assemblée générale du RNM, fixe la date de l'élection du président et peut suspendre le président pour un motif valable par vote unanime. Enfin, les membres directeurs sont responsables de la représentation au niveau provincial, de l'administration des registres de la citoyenneté et des élections, ainsi que de la prestation des programmes et services⁷⁰.

Métis de l'Est

Entre 2006 et 2016, il y a eu une augmentation substantielle du nombre de personnes qui se sont déclarées Métis dans l'Est du Canada. Les données du recensement montrent que le nombre de personnes qui ont déclaré avoir une ascendance métisse a augmenté de 150 % au Québec et de 125 % en Nouvelle-Écosse. Parallèlement, près de 30 organisations métisses se sont formées dans la région. Celles-ci agissent à titre d'organismes représentatifs du nombre croissant de Métis autodéclarés et s'emploient à faire valoir leurs droits⁷¹.

La lutte pour la reconnaissance a même mené un groupe jusqu'à la Cour suprême, en 2019. La Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan, au Québec, a demandé à la Cour de défendre les droits constitutionnels de 4 000 membres qui revendiquent l'ascendance métisse, et de confirmer leur droit d'occuper des camps de chasse sur des terres publiques en vertu des droits prévus à l'article 35, suivant l'arrêt *R. c. Powley*. En mai 2019, la Cour a rejeté l'affaire avec dépens⁷². Comme il est mentionné précédemment, seules les personnes qui relèvent du Ralliement national des Métis (RNM) et de ses cinq membres directeurs provinciaux sont reconnues en vertu de l'article 35, et aucun tribunal canadien n'a encore reconnu une communauté métisse à l'est de Sault Ste. Marie (Ontario).

Ce contexte met en lumière les tensions croissantes dans un contexte où les Métis de l'Est cherchent à faire reconnaître leur ascendance autochtone, alors que le Ralliement national des Métis maintient la définition qu'il a adoptée en 2002 :

« Le terme Métis désigne une personne qui s'identifie comme telle, qui descend de Métis de souche, qui se distingue des autres peuples autochtones et qui est acceptée par la nation métisse⁷³. »

Réagissant au rejet par la Cour suprême, le président du RNM, Clément Chartier, a déclaré qu'il n'y a qu'une seule nation métisse ancestrale et une seule patrie ancestrale de la nation métisse, établie principalement dans l'Ouest

⁶⁹ Ralliement national des Métis, *Organizational Structure And The Electoral Process*, consulté le 8 mai 2019.

⁷⁰ Ralliement national des Métis, *Current Separation of Powers & Representation Issues*, consulté le 8 mai 2019.

⁷¹ Bundale, Brett. « 'We're Reclaiming Our Heritage' : The Controversial Rise Of The Eastern Metis ». *Global News*, 2018, consulté le 9 mai 2019.

⁷² <https://www.cbc.ca/news/indigenous/quebec-metis-supreme-court-application-dismissed-1.5119841>

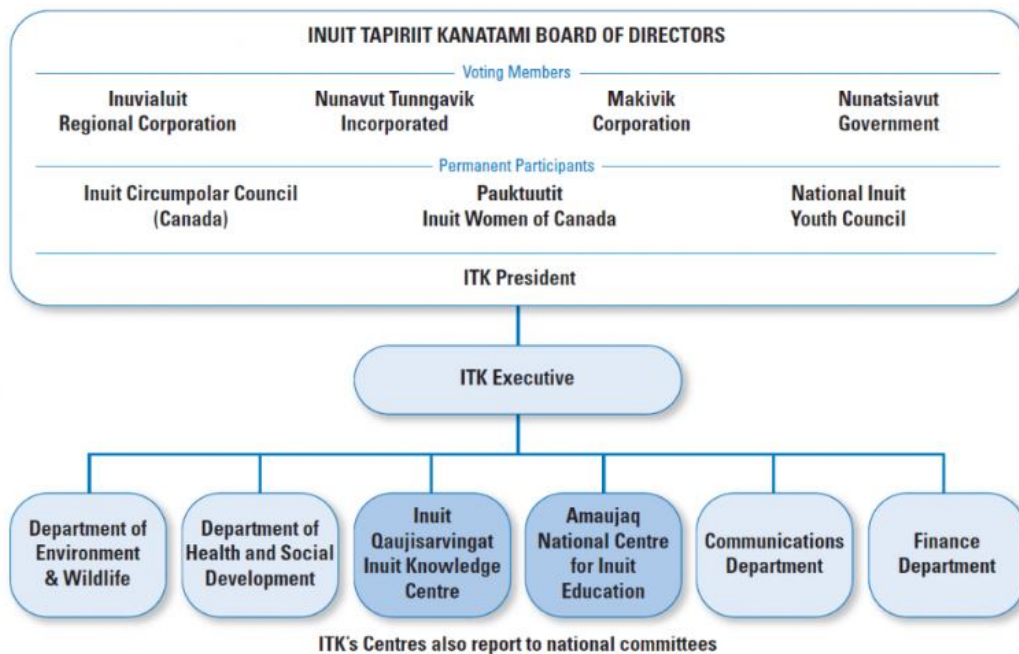
⁷³ <http://www.metisnation.ca/index.php/who-are-the-metis/citizenship>

canadien, et que les groupes de l'Est du Canada n'ont aucun lien avec son peuple et sa nation, mais cherchent plutôt à usurper des droits et avantages acquis de haute lutte⁷⁴.

Gouvernance des Inuits

Les Inuits ont conclu des accords modernes de règlement des revendications territoriales avec le gouvernement du Canada. La structure de gouvernance de chacune des quatre régions, Nunavut, Nunavik, Inuvialuit et Nunatsiavut, est énoncée dans des accords sur les revendications territoriales protégés par la Constitution^{75,76}. Au niveau national, l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK), qui signifie « les Inuits sont unis au Canada », est la voix nationale pour la protection et la promotion des droits et des intérêts des Inuits. L'ITK, créé en 1971 afin d'aider les Inuits à faire valoir leurs droits à la souveraineté et à la gouvernance sur les terres inuites traditionnelles, est composé d'un conseil d'administration formé de quatre groupes inuits régionaux, l'Inuvialuit Regional Corporation, le Nunavut Tunngavik Incorporated, la Société Makivik et le gouvernement du Nunatsiavut. Le conseil d'administration comprend également des représentants de trois participants permanents, le Conseil circumpolaire inuit du Canada, le Pauktuutit Inuit Women of Canada et le National Inuit Youth Council. Le conseil d'administration élit démocratiquement son président (figure 32).

Figure 32 – Structure de gouvernance de l'Inuit Tapiriit Kanatami



Source : <http://www.inuitknowledge.ca/inuit-research/about-inuit/inuit-governance>

⁷⁴<https://www.cbc.ca/news/indigenous/quebec-metis-supreme-court-application-dismissed-1.5119841>

⁷⁵https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2016/09/ITK_Climate-Change-Report_English.pdf, p. 8

⁷⁶<http://www.inuitknowledge.ca/inuit-research/about-inuit/inuit-governance>

En étroite collaboration avec les quatre régions inuites, l'ITK vise à présenter des priorités unifiées à Ottawa, tandis que les organisations régionales représentent les membres de leur région pour consolider et mettre en œuvre leurs revendications territoriales et pour offrir divers services aux gens de leur région. L'ITK fournit une orientation aux organismes fédéraux et s'emploie également à sensibiliser les Canadiens aux priorités des Inuits et, à titre de défenseur d'intérêts, à veiller à ce qu'aient lieu des consultations et des accommodements dans les cas où les droits ancestraux et issus de traités des Inuits pourraient être touchés par les décisions de la Couronne⁷⁷.

En ce qui a trait à l'approche de gouvernance et de prise de décisions, les collectivités et le gouvernement sont depuis longtemps guidés par les valeurs sociétales inuites appelées *Inuit Qaujimaqatuqangit* (IQ). Selon la région, de huit à dix valeurs entrent en jeu lors de la prise de décisions par le gouvernement et les individus. Ainsi, le gouvernement du Nunavut se fonde sur les valeurs suivantes :

1. *Inuuqatigiitsiarniq* : Respect des autres, rapports avec autrui et soin des personnes.
2. *Tunnganarniq* : Promotion d'un bon état d'esprit en se montrant ouvert, accueillant et inclusif.
3. *Pijitsirniq* : Service à la famille et/ou à la collectivité et satisfaction de leurs besoins.
4. *Aajiiqatigiinni* : Prise de décisions grâce à la discussion et au consensus.
5. *Pilimmaksarniq/Pijariuqsarniq* : Acquisition de compétences par l'observation, le mentorat, la pratique et l'effort.
6. *Piliriqatigiinni/Ikajuqtigiinni* : Collaboration pour une cause commune.
7. *Qanuqtuurniq* : Innovation et ingéniosité dans la recherche de solutions.
8. *Avatittinnik Kamatsiarniq* : Respect et soin de la terre, des animaux et de l'environnement⁷⁸.

Ces valeurs sont décrites comme étant « ce que les Inuits savent depuis longtemps » et sont des facteurs et des considérations clés dans la façon dont les Inuits abordent la gouvernance.

Gouvernance des Premières nations

À l'instar des Métis et des Inuits, les Premières Nations de partout au Canada sont représentées par un organisme autochtone national, l'Assemblée des Premières Nations (APN). L'Assemblée représente plus de 900 000 personnes vivant dans 634 collectivités des Premières Nations partout au pays. Le Comité exécutif national de l'APN est composé du Chef national, de 10 chefs régionaux et de représentants des conseils des aînés, des femmes et des jeunes. Le Chef national est élu par les chefs des collectivités qui relèvent de l'APN. Les 10 régions sont : Nouveau-Brunswick—Île-du-Prince-Édouard, Atlantique (Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Québec, Terre-Neuve-et-Labrador), Québec—Labrador, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, territoire du Yukon et Territoires du Nord-Ouest. Les 10 chefs régionaux sont élus par les chefs des collectivités de leur région. Les chefs des collectivités sont élus par les membres de leurs communautés respectives⁷⁹.

⁷⁷ <https://www.itk.ca/what-we-do/>

⁷⁸ Government of Nunavut, *Inuit Societal Values*, Iqaluit

⁷⁹ Assemblée des Premières Nations, *À propos de l'APN*

Il existe plusieurs processus d'élection des dirigeants dans les réserves. La législation canadienne reconnaît quatre modalités :

1. en suivant les étapes décrites dans la *Loi sur les Indiens* et le *Règlement sur les élections au sein des bandes d'Indiens*;
2. en suivant la nouvelle procédure facultative de la *Loi sur les élections au sein des Premières Nations*;
3. en appliquant la constitution de la collectivité créée dans le cadre de son entente sur l'autonomie gouvernementale;
4. en appliquant le processus traditionnel de la bande.

Environ 200 Premières Nations du Canada tiennent leurs élections selon le processus prévu par la *Loi sur les Indiens* et le *Règlement sur les élections au sein de bandes d'Indiens*. La *Loi sur les élections au sein des Premières Nations* et le *Règlement sur les élections au sein des Premières Nations* sont entrés en vigueur le 2 avril 2015. La Loi et le Règlement ont été élaborés en collaboration avec des organisations des Premières Nations afin d'apporter des améliorations aux processus électoraux des Premières Nations. Lorsqu'elle choisit de se conformer à la *Loi sur les élections au sein des Premières Nations*, la Première Nation doit créer son propre code électoral communautaire, lequel doit être approuvé selon la majorité du suffrage exprimé à l'occasion d'un scrutin secret auquel participent au moins 50 % des électeurs de la Première Nation. La Première Nation qui tient des élections suivant un mode d'élection prévu par la *Loi sur les Indiens* peut créer son propre code électoral communautaire et demander au ministre des Affaires autochtones et du Nord de prendre un arrêté qui soustrait la Première Nation à l'application des dispositions électorales de la Loi. Les processus communautaires ou coutumiers de sélection de dirigeants sont souvent énoncés dans un code électoral communautaire, qui définit en détail les règles encadrant la sélection du chef et des conseillers dans les Premières Nations qui ne tiennent pas leurs élections selon le régime prévu par la *Loi sur les Indiens*.

Les Premières Nations autonomes ne sont pas régies par la *Loi sur les Indiens*. Elles adoptent leurs propres lois et politiques relativement à une vaste gamme de questions, et ce, dans le respect de leur culture et de leurs traditions, y compris pour la sélection des dirigeants. Dans le cas d'une sélection des dirigeants suivant un processus électoral coutumier ou communautaire, AADNC n'intervient jamais dans les processus électoraux, pas plus qu'il ne l'interprète et en détermine la validité ni ne règle les appels de résultats électoraux. Le rôle du Ministère se limite à consigner le résultat de l'élection que lui fournit la Première Nation⁸⁰. Il y a également des collectivités qui ont leurs propres formes traditionnelles de gouvernance et de processus décisionnels qui n'ont jamais été reconnues par le gouvernement canadien. Certaines collectivités des Premières Nations s'en remettent uniquement à leur gouvernance traditionnelle, tandis que d'autres ont une approche combinée (voir *Dirigeants héréditaires et dirigeants élus* ci-dessous).

⁸⁰ Affaires autochtones et du Nord Canada, *Sélection de dirigeants dans les Premières Nations*, 2016

Dirigeants héréditaires et dirigeants élus

Avant l'adoption de la *Loi sur les Indiens*, les nations autochtones disposaient de leurs propres mécanismes de gouvernance qui régissaient les lois et les processus de leurs collectivités. En janvier 2019, en raison des questions soulevées à la suite du démantèlement par la GRC d'un site de protestation pour les Wet'suwet'en sur leurs territoires traditionnels de la côte de la Colombie-Britannique, les médias se sont interrogés sur la question des chefs élus en vertu des processus de la *Loi sur les Indiens*, en comparaison avec les chefs héréditaires.

Les Wet'suwet'en avaient dressé un barrage routier en 2018 afin d'empêcher le développement ultérieur de l'oléoduc Coastal Gaslink appartenant à Trans-Canada sur ses territoires traditionnels. Les chefs héréditaires ont déposé une requête en justice dans laquelle ils déclaraient que l'une des lois les plus fermes des Wet'suwet'en stipule qu'une personne ne peut entrer sur le territoire d'une autre personne sans demander et obtenir la permission du chef. L'intrusion sur les territoires de la maison est considérée comme une infraction grave, dans une traduction moderne de ce qu'ils considèrent comme une loi historique de la nation.

Les consultations relatives au projet Coastal Gaslink ont été menées sur le territoire avec les collectivités des Premières Nations qui seraient touchées, y compris les dirigeants élus des Wet'suwet'en, mais on se demandait avec qui les consultations devraient être menées. Est-il suffisant de consulter les chefs des collectivités qui sont élus en vertu des processus électoraux de la *Loi sur les Indiens* ou devrait-on aussi consulter les chefs des collectivités qui ont obtenu leur statut dans le cadre de processus de gouvernance traditionnels? Ces enjeux pourraient ressurgir dans des situations futures et devront être pris en considérationⁱⁱⁱ.

ⁱⁱⁱ Sterritt, Angela, « When Pipeline Companies Want to Build on Indigenous Lands, with Whom Do They Consult? », CBC News, CBC/Radio Canada, 10 janvier 2019, www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/when-a-pipeline-wants-to-build-whose-in-charge-1.4971597

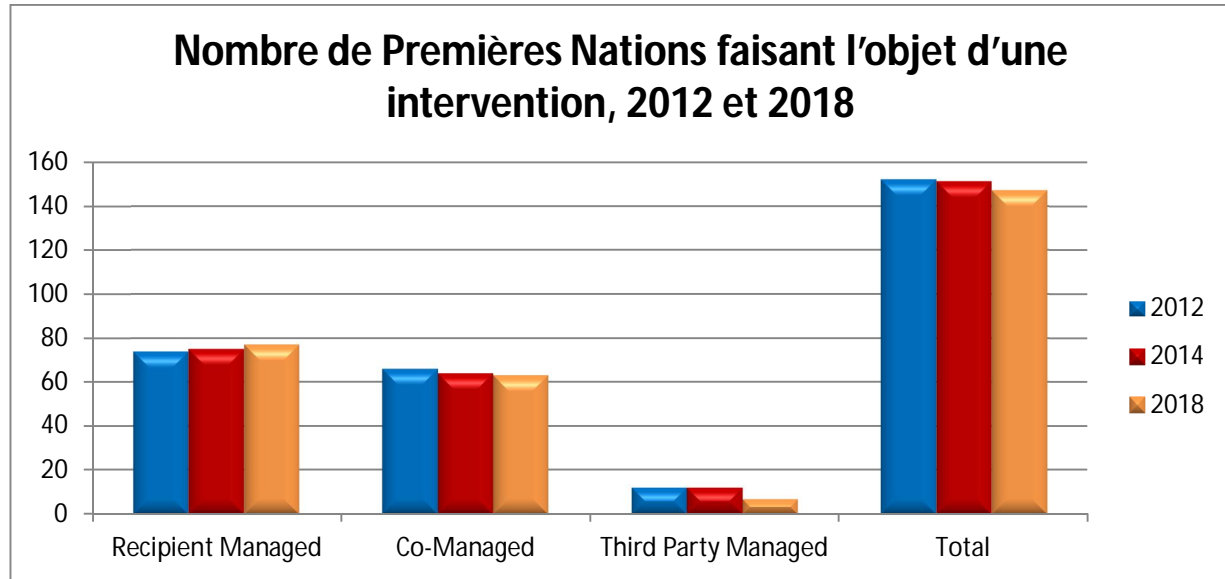
Premières Nations : Situation d'intervention dans les collectivités

Si une Première Nation manque à ses engagements énoncés dans une entente de financement, elle peut être assujettie à l'un des trois niveaux de gestion des manquements : gestion par le bénéficiaire, gestion par un conseiller désigné par le bénéficiaire ou la gestion par un séquestre-administrateur. Une intervention gérée par le bénéficiaire signifie qu'une Première Nation doit se munir d'un plan pour régler les problèmes qui ont mené au manquement et rendre compte de ses progrès. La formule du gestionnaire nommé par le bénéficiaire, officiellement désignée comme « cogestion », est retenue lorsque le bénéficiaire est disposé à remédier au manquement, mais qu'il n'est pas en mesure de le faire. Dans ce cas, la collectivité travaille avec un gestionnaire de l'extérieur tout en renforçant ses capacités. Enfin, l'intervention gérée par un séquestre-administrateur est utilisée lorsqu'il y a un risque élevé au regard du financement versé ou lorsque le bénéficiaire n'est pas en mesure de remédier au problème ou aux difficultés qui ont donné lieu à l'entente en défaut. Dans ce cas, le contrôle complet des rapports de financement et de dépenses est confié à la gestion externe.

Les données sur la situation d'intervention dans les collectivités ne constituent pas une mesure générale du bien-être, car il se peut que les collectivités visées par l'intervention obtiennent de bons résultats dans d'autres sphères. Toutefois, cette situation fournit une mesure indirecte du nombre de collectivités qui éprouvent éventuellement des difficultés partielles en matière de gouvernance.

Dans l'ensemble, le nombre total de collectivités faisant l'objet d'une intervention a peu changé, passant de 152 en 2012 à 151 en 2014, puis à 147 en 2018. Le nombre de collectivités cogérées a légèrement changé, passant de 66 en 2012, à 64 en 2014, et à 63 en 2018. Le nombre de collectivités gérées par un séquestre-administrateur a diminué, passant de 12 en 2012 et 2014 à 7 en 2018. Bien qu'il y ait eu une diminution importante du nombre de collectivités gérées par un séquestre-administrateur, les collectivités visées par cette forme d'intervention n'étaient pas nombreuses à l'origine. De fait, moins de 2 % des collectivités sont soumises à ce niveau d'intervention, et le pourcentage diminue sans cesse. Les données montrent également que plus de la moitié des collectivités faisant l'objet d'une intervention sont gérées par les bénéficiaires, une situation dans laquelle la Première Nation est chargée d'élaborer un plan de gestion correctif (figure 33).

Figure 33 – Nombre de Premières Nations faisant l'objet d'une intervention, 2014 et 2018



Source : AADNC 2014, 2018

- Le nombre de collectivités en situation d'intervention a légèrement diminué, passant de 151 en 2014 à 147 en 2018.
- Le nombre de collectivités gérées par un séquestre-administrateur a diminué considérablement, passant de 12 en 2014 à 7 en 2018.

Premières Nations : Situation au regard de l'impôt foncier

Les Premières Nations peuvent utiliser l'impôt foncier dans les réserves pour tirer davantage parti de l'activité économique sur leurs terres. L'imposition foncière est une source de revenus stables qui peuvent être réinvestis dans l'infrastructure et les services, et elle offre aux collectivités une souplesse accrue dans les décisions qui touchent les dépenses, sans participation du gouvernement fédéral. Actuellement, les Premières Nations disposent de deux moyens d'instaurer des cadres d'imposition foncière dans les réserves, soit élaborer un règlement administratif en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* ou en vertu de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations* (LGFPN). Il se peut que certaines collectivités optent pour un règlement administratif en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* parce qu'elles estiment ne pas avoir la capacité de fonctionner dans le cadre de la LGFPN. D'autres collectivités décideront de se doter d'un règlement sous le régime de la LGFPN en raison des possibilités que cela crée au regard des différents programmes offerts aux collectivités.

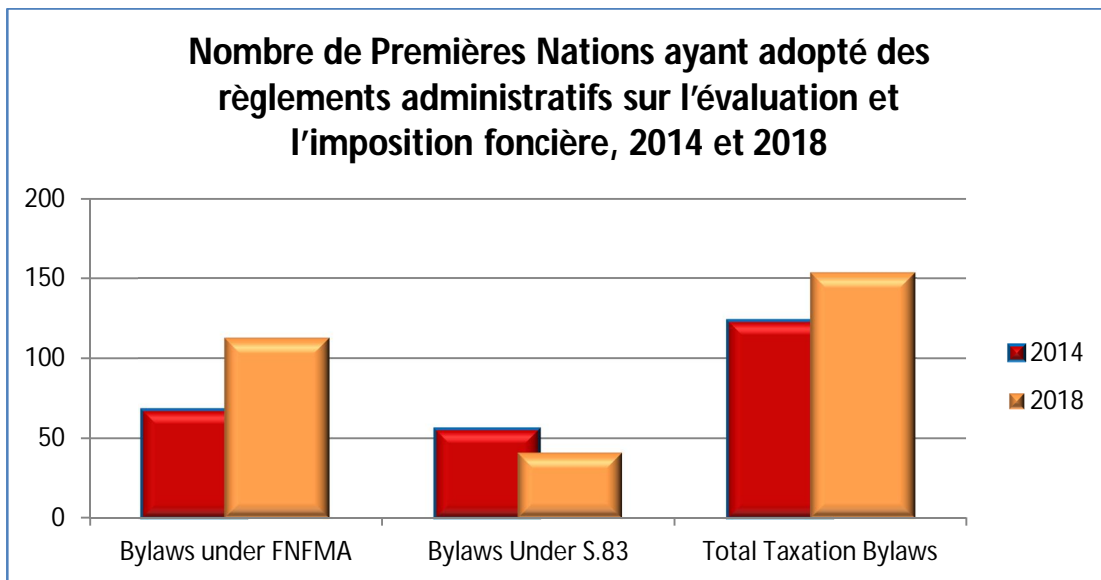
Malgré les différences importantes entre l'article 83 et la LGFPN, le lien intégral entre une bonne gouvernance et un cadre actif d'imposition foncière est une composante commune de ces deux avenues qui aide à établir un meilleur contrôle financier et contribue à l'indépendance économique. En outre, les premières observations donnent à penser que les Premières Nations qui ont adopté des règlements sur l'imposition foncière obtiennent généralement de meilleurs résultats économiques que celles qui n'en

ont pas. Les Premières Nations qui ont des règlements sur l'impôt foncier depuis plus longtemps obtiennent des résultats nettement supérieurs à ceux de Premières Nations qui ont récemment adopté des règlements sur l'impôt foncier ou qui n'en ont pas.

L'imposition foncière est une mesure indirecte de la gouvernance, car les pratiques de gestion financière responsable font partie intégrante de l'application de l'un ou l'autre régime.

Les données montrent que le nombre de Premières Nations qui ont des règlements administratifs en vertu de l'article 83 a diminué, passant de 56 en 2014 à 41 en 2018. Par ailleurs, le nombre de Premières Nations qui ont recours à des règlements administratifs en vertu de la LGFPN continue d'augmenter. Le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 révélait que 28 Premières Nations percevaient de l'impôt foncier en vertu de la LGFPN. Des données récentes montrent que le nombre est passé à 68 règlements administratifs sous le régime de la LGFPM en 2014, puis à 113 en 2018 (figure 34). Cela représente une augmentation globale de 24 % des collectivités des Premières Nations assujetties à des règlements fonciers (de 124 en 2014 à 154 en 2018).

Figure 34 – Nombre de Premières Nations ayant adopté des règlements administratifs sur l'évaluation et l'imposition foncière, 2014 et 2018



Sources : Commission de la fiscalité des Premières Nations, 2014; AADNC et Assemblée des Premières Nations, 2018

- Le nombre de Premières Nations qui perçoivent de l'impôt foncier en vertu de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens* a diminué, passant de 56 en 2014 à 41 en 2018.
- Le nombre de Premières Nations qui ont institué des impôts fonciers en vertu de la LGFPN a augmenté, passant de 68 en 2014 à 113 en 2018.
- Dans l'ensemble, il y a eu une augmentation de 24 % du nombre de collectivités des Premières Nations qui disposent de règlements en matière d'imposition foncière entre 2014 et 2018.

Certification en gestion financière des Premières nations

La certification, notamment la certification du rendement financier et la certification du système de gestion financière, est l'un des principaux secteurs d'activité du Conseil de gestion financière des Premières Nations (CGFPN). La certification obtenue par l'entremise du CGFPN est un indicateur d'une solide capacité de gestion financière, donnant aux collectivités des Premières Nations les outils et les processus nécessaires pour faciliter leur développement économique à long terme. Les collectivités des Premières Nations certifiées par le CGFPN ont prouvé qu'elles avaient des structures de gouvernance et des pratiques financières qui satisfont aux normes établies par le Conseil de gestion financière des Premières Nations.

La participation aux programmes de certification du CGFPN permet aux collectivités de profiter de services tels que l'élaboration de lois sur l'administration financière, la certification du rendement financier, la certification du système de gestion financière et des possibilités de développement des capacités.

Selon le précédent *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*, 34 collectivités avaient été certifiées par le CGFPN en 2014. En janvier 2018, le nombre de Premières Nations certifiées était passé à 101 (tableau 7).

Certification par le Conseil de gestion financière	
2014	34
Janvier 2018	101

Tableau 7 – Nombre de certifications du CGFPN

Source : AADNC 2014, 2018

- Les collectivités qui participent aux processus de la LGFPN ont également des occasions de renforcer leur capacité grâce à des services comme la certification du système de gestion financière.
- Le nombre de collectivités des Premières Nations qui ont obtenu la certification du CGFPN est passé de 34 en 2014 à 101 en 2018.

Processus décisionnel dans les réserves ou hors réserve/territorial

Selon les données du recensement du Canada de 2016, les populations autochtones urbaines sont en constante augmentation en raison de plusieurs facteurs, notamment la croissance démographique, la mobilité, et l'évolution des tendances en matière d'identité autodéclarée. En 2016, 867 415 Autochtones vivaient dans une région métropolitaine d'au moins 30 000 habitants, soit plus de la moitié (51,8 %) de la population autochtone totale. De 2006 à 2016, ce nombre a augmenté de 59,7 %.ⁱ

Le vote électronique pour la prise de décisions visant la collectivité est une nouvelle tendance dans les collectivités des Premières Nations. Le vote en ligne est également été utilisé pour ratifier et modifier les constitutions, les codes d'appartenance et les codes électoraux, approuver les ententes sur les répercussions et les avantages et les plans d'aménagement du territoire, mener des sondages consultatifs, et élire les fiduciaires, les chefs et les conseils. Par exemple, la Nation des Carrier Sekani en Colombie-Britannique a permis aux membres de la collectivité de voter au moyen d'une plateforme en ligne lors du plus récent scrutin sur les dirigeantsⁱⁱ.

Étant donné que des changements sont apportés à la législation, comme le *Règlement sur les référendums des Indiens* et la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, qui permettront aux collectivités de reconnaître le vote électronique, on peut se demander si le vote électronique deviendra obligatoire ou facultatif pour les collectivités. Voilà qui soulève d'autres questions au sein des collectivités des Premières Nations à propos des personnes qui devraient participer au processus décisionnel dans les réserves. Les membres des bandes vivant à l'extérieur des réserves devraient-ils avoir un accès plus facile aux mécanismes de vote lorsqu'il s'agit de prendre des décisions qui pourraient avoir davantage de répercussions pour ceux qui vivent dans les réserves?

Statistique Canada, Les peuples autochtones au Canada : faits saillants du Recensement de 2016, *Le Quotidien*, 25 octobre 2017, www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/171025/dq171025a-fra.htm

ⁱⁱ Trumpener, Betsy, « Indigenous Communities Embrace Electronic Voting To Elect Tribal Leader », CBC News, 2019, <https://www.cbc.ca/news/canada/british-columbia/indigenous-voting-electronic-1.5065168>. Consulté le 22 mars 2019.

Conclusions

De solides systèmes de gouvernance contribuent à la capacité d'une collectivité de tirer parti des possibilités économiques. Dans l'Inuit Nunangat, de solides systèmes de gouvernance et une représentation nationale par l'entremise de l'Inuit Tapiriit Kanatami soutiennent les sociétés de développement régional qui, à leur tour, réinvestissent dans les collectivités inuites. La gouvernance des Métis par l'entremise du Ralliement national des Métis est structurée de manière à assurer une représentation régionale tout en donnant une voix unifiée pour l'élaboration, la négociation et la représentation des politiques nationales et internationales. Pour les Premières Nations, l'Assemblée des Premières Nations est l'organisme national représentatif doté d'un Chef national et de dix chefs régionaux assurant la gouvernance et la représentation nationale de 634 Premières Nations. La réussite de la gouvernance communautaire est appuyée par une gestion financière transparente et la direction des leviers de création de revenus. Il y a eu une augmentation du nombre de Premières Nations qui génèrent des recettes fiscales pour leurs collectivités par la voie de la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* ou de l'article 83 de la *Loi sur les Indiens*. Les collectivités des Premières Nations ont la possibilité de participer à des programmes dans le cadre de la *Loi sur la gestion financière des Premières Nations*, comme la certification en gestion financière, pour renforcer leur capacité de gestion financière. Ces tendances positives au sein des Premières Nations témoignent d'une capacité de gouvernance accrue qui constituera le fondement nécessaire pour exploiter les possibilités de développement économique.

INDICATEUR SECONDAIRE N^o 4 : TERRES ET RESSOURCES

L'assise territoriale autochtone continue de croître grâce au règlement de revendications territoriales et à l'ajout de terres aux réserves, créant ainsi de nouvelles options de développement économique. Le contrôle exercé par les Autochtones sur leur assise territoriale constitue un facteur de réussite important pour tirer parti au maximum des débouchés économiques, comme l'exploitation minière et agricole, et pour assurer le développement commercial et résidentiel. Une corrélation positive entre un meilleur contrôle des terres et des ressources et des résultats socioéconomiques supérieurs était l'une des grandes constatations du *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012.

Les indicateurs utilisés dans le présent chapitre sur les terres et les ressources sont bien établis dans la législation canadienne. L'utilisation du terme autochtone dans ce chapitre se rapporte à des mesures législatives où l'expression autochtone demeure le terme juridique dans le contexte juridique canadien.

Ententes sur les revendications territoriales globales des Inuits

Dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat, des ententes sur les revendications territoriales des Inuits ont été conclues dans les quatre régions inuites, accordant aux Inuits des droits portant sur environ 35 % de la masse terrestre totale du Canada et 50 % de son littoral. Dans les domaines visés par les ententes, les Inuits ont consenti à transférer leur titre autochtone revendiqué au Canada et en contrepartie, en concluant des traités avec les Inuits, le Canada reconnaît que les Inuits détiennent des droits sur les terres et les eaux. Les traités couvrent non seulement les terres, mais aussi des zones océaniques, les droits à la gestion de la faune, le partage des redevances sur les ressources, le développement économique, la culture, le patrimoine, les accords sur les retombées et les sites archéologiques.

Les ententes pour les quatre régions sont les suivantes :

- La Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), conclue en 1975 et considérée comme le premier règlement moderne des revendications territoriales au Canada. En vertu de la Convention, les Inuits du Nunavik ont obtenu des sommes compensatoires, un régime foncier et certains pouvoirs concernant la portion de la CBJNQ se rapportant au Nunavik. En 2006, une deuxième entente a été signée, l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Nunavik (ARTIN), qui prévoit la propriété de 80 % des îles dans la région marine du Nunavik et des accords de réciprocité entre les Inuits du Nunavik et les Inuits du Nunavut, les Cris d'Eeyou Istchee et les Inuits du Nunatsiavut⁸¹.
- La Convention des Inuvialuit sur la revendication de l'Arctique de l'Ouest conclue en 1984 confère le titre à environ 91 000 kilomètres carrés de terres.
- L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ARTN), conclu en 1993, représente le plus important règlement de revendications territoriales autochtones au Canada, couvrant environ le cinquième du territoire du pays. L'Accord promettait aux Inuits un poids égal dans la

⁸¹http://landclaimscoalition.ca/coalition_members/makivik-corporation/

gestion de leurs terres et de leurs ressources, une part des avantages du développement économique sur leur territoire et une entente pour créer le territoire politique du Nunavut⁸².

- L'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador (ARTIL) conclu en 2005 créait deux catégories de terres : la région du règlement des Inuits du Labrador et les terres des Inuits du Labrador. La région du règlement se compose de 72 520 kilomètres carrés de terres et, dans cette région, les Inuits possèdent 15 800 kilomètres carrés (6 100 milles carrés) de terres appelées terres des Inuits du Labrador. C'est dans cette région que les Inuits ont le plus de droits et d'avantages, y compris le droit exclusif de sculpter la pierre, la propriété de matériaux de carrière et une participation de 25 % dans les ressources souterraines⁸³.

Les ententes sur les revendications globales des Inuits définissent les relations de traité qui ont cours entre les Inuits et le Canada, et elles établissent des organisations de cogestion pour les zones visées par les traités afin de s'assurer que le partenariat entre le Canada et les Inuits puisse être mutuellement avantageux⁸⁴.

Établissements métis de l'Alberta

La seule assise territoriale reconnue des Métis est l'Alberta. La lutte des Métis pour l'obtention de terres remonte aux années 1920 en Alberta, époque où les dirigeants métis sans terre arrivaient difficilement à nourrir leurs familles. En 1975, un groupe d'activistes formait l'Alberta Federation of Métis Settlements, frustré par le peu de progrès faits en vue de l'autonomie gouvernementale dans leurs établissements. Après des années de négociations et sous la menace d'une action en justice, leurs efforts de lobbying ont porté fruit en 1990⁸⁵. Il y a huit établissements métis en Alberta : Buffalo Lake, East Prairie, Elizabeth, Fishing Lake, Gift Lake, Kikino, Paddle Prairie et Peavine. Collectivement, ces établissements couvrent environ 5 121 kilomètres carrés en Alberta⁸⁶.

Des ententes conclues avec les établissements métis de l'Alberta confèrent à ces derniers des avantages économiques en lien avec leurs terres. Les huit établissements métis ainsi que le Métis Settlement General Council et le ministre de l'Énergie ont signé l'entente de cogestion initiale en 1990. L'entente permettait l'exploration minérale souterraine dans les établissements métis. Même si la province de l'Alberta conservait la propriété des mines et des minerais, l'entente permettait également aux établissements métis de négocier des redevances avec les sociétés pétrolières et gazières et de devenir partenaires actionnaires avec un soumissionnaire retenu aux fins d'un bail d'exploitation minière, jusqu'à concurrence de 25 % dans tout projet de mise en valeur. Des modifications ont été apportées à l'entente de cogestion en 2013 afin de permettre à une société appartenant exclusivement à un établissement métis d'avoir accès à l'achat direct auprès d'Alberta Energy pour les baux d'exploitation minière, en dehors du processus public, et de soumissionner lors de l'offre publique de baux d'exploitation minière. Elle précise également que les entreprises extérieures à l'établissement métis qui

⁸² <https://www.ictinc.ca/blog/nunavut-land-claims-agreement-turns-twenty-10-fast-facts>

⁸³ <https://www.gov.nl.ca/iias/indigenous-affairs/land-claims/highlights/>

⁸⁴ <https://www.lawnow.org/introduction-inuit-rights-arctic-sovereignty/>

⁸⁵ <https://atlasdespeuplesautochtonesducanada.ca/article/les-etablissements-metis-et-les-fermes-gouvernementales/>

⁸⁶ Settlement, Buffalo et coll., « Metis Settlements Locations », Alberta.Ca, 2019, <https://www.alberta.ca/metis-settlements-locations.aspx>.

présentent une soumission dans le cadre des processus publics doivent fournir dans cette soumission des détails sur les avantages qu'elles proposent aux établissements⁸⁷.

Ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale

Les ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) sont des traités modernes axés sur l'avenir, négociés lorsque les droits et titres des Autochtones n'ont pas été réglés par des traités historiques ou d'autres moyens juridiques, ou lorsqu'il subsiste des différends sur les modalités de ces traités. Dans ces cas, des ERTG sont négociées entre les groupes autochtones, le Canada et la province ou le territoire.

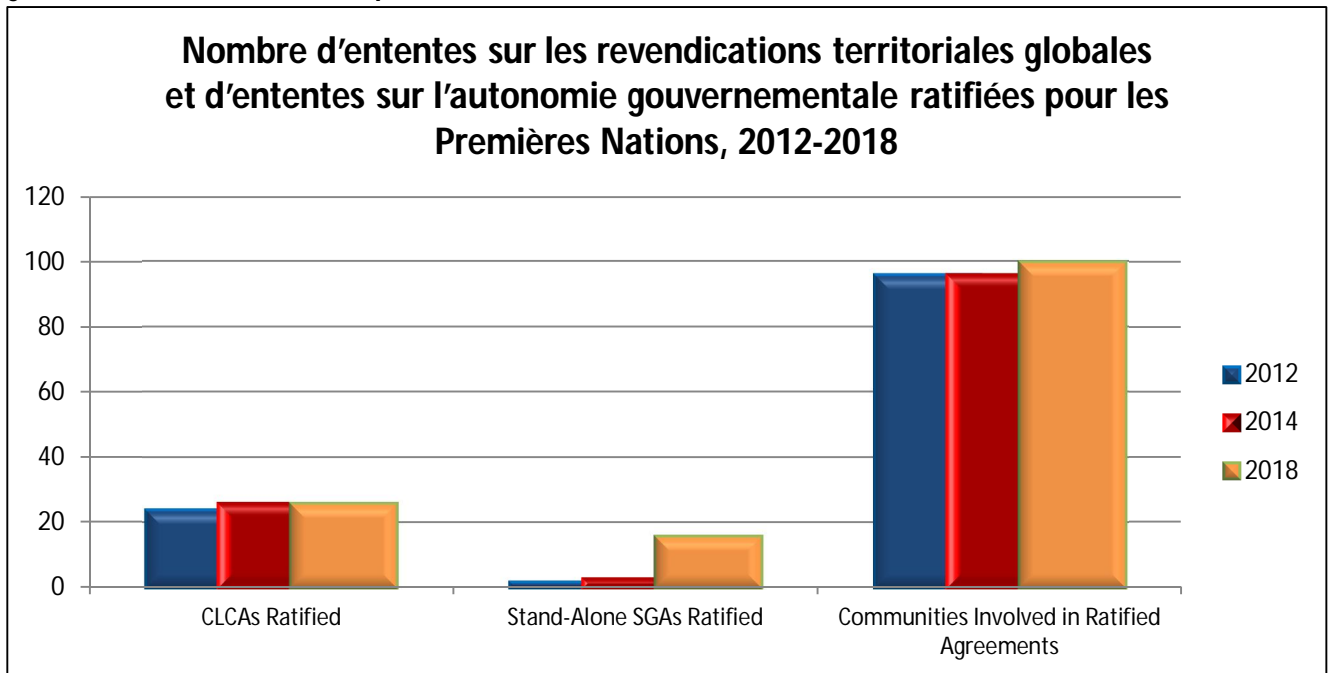
Bien que chaque entente soit différente, les ERTG comprennent généralement des dispositions relatives à la propriété et à la gestion des terres, à l'argent, aux droits de récolte de la faune, à la participation à la gestion des terres, des ressources, de l'eau, de la faune et de l'environnement, ainsi que des mesures pour appuyer le développement économique et protéger la culture autochtone. Ces traités sont mis en œuvre au moyen de mesures législatives et constituent la méthode la plus exhaustive pour régler les questions liées aux droits ancestraux et au titre autochtone.

Certains traités renferment aussi des dispositions sur l'autonomie gouvernementale des Autochtones. Les ententes sur l'autonomie gouvernementale (EAG) sont des ententes juridiques qui procurent aux groupes autochtones une plus grande responsabilité et un plus grand contrôle sur leurs affaires internes et leur processus décisionnel. Les terres et les ressources contrôlées par ces gouvernements autochtones sont plus attrayantes pour les investisseurs, et cette situation facilite la création de partenariats entre les gouvernements autochtones, les autres gouvernements et le secteur privé.

La ratification d'un plus grand nombre de traités a le potentiel d'améliorer le climat dans lequel se fait le développement économique autochtone, car ils constituent un élément essentiel pour offrir une certitude durable en matière de propriété, de gestion et d'utilisation des terres et d'accès fiable aux ressources, et ce pour toutes les parties.

⁸⁷ Alberta Ca, « About Métis Settlements », 2019, https://www.alberta.ca/about-metis-settlements.aspx?utm_source=redirector

Figure 35 – Nombre d’ententes sur les revendications territoriales globales (ERTG) et d’ententes sur l’autonomie gouvernementale (EAG) ratifiées pour les Premières Nations, 2012-2018



Source : AADNC, 2018

Depuis 2006, le Canada et ses partenaires dans les négociations ont signé six ententes sur des revendications territoriales globales (traités modernes) et deux accords d'autonomie gouvernementale avec des collectivités des Premières nations. Quatre des six ententes sur les revendications territoriales globales comprenaient des dispositions sur l'autonomie gouvernementale. Les règlements assurent la protection des modes de vie traditionnels, l'accès à des possibilités de mise en valeur des ressources et la participation aux décisions de gestion des terres et des ressources. Des données récentes montrent qu'il y a maintenant 100 collectivités qui participent aux ententes ratifiées. Fait intéressant, 16 ententes distinctes sur l'autonomie gouvernementale ont été ratifiées en 2018, comparativement à 3 en 2014, ce donne à penser que l'autonomie gouvernementale suscite de plus en plus l'intérêt des collectivités (figure 35). La *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* renforce la capacité des collectivités et donne l'occasion de conclure des ententes d'autonomie gouvernementale.

- Le nombre de collectivités qui ont ratifié des ententes distinctes sur l'autonomie gouvernementale est passé de 3 en 2014 à 16 en 2018.
- Il y a maintenant 100 collectivités qui ont ratifié des ententes sur l'autonomie gouvernementale, contre 96 collectivités en 2014 (ERTG et EAG).
- Dans le cadre des ententes sur les revendications territoriales globales, les Inuits des quatre régions ont reçu des titres pour environ 35 % de la masse terrestre du Canada et 50 % de son littoral.

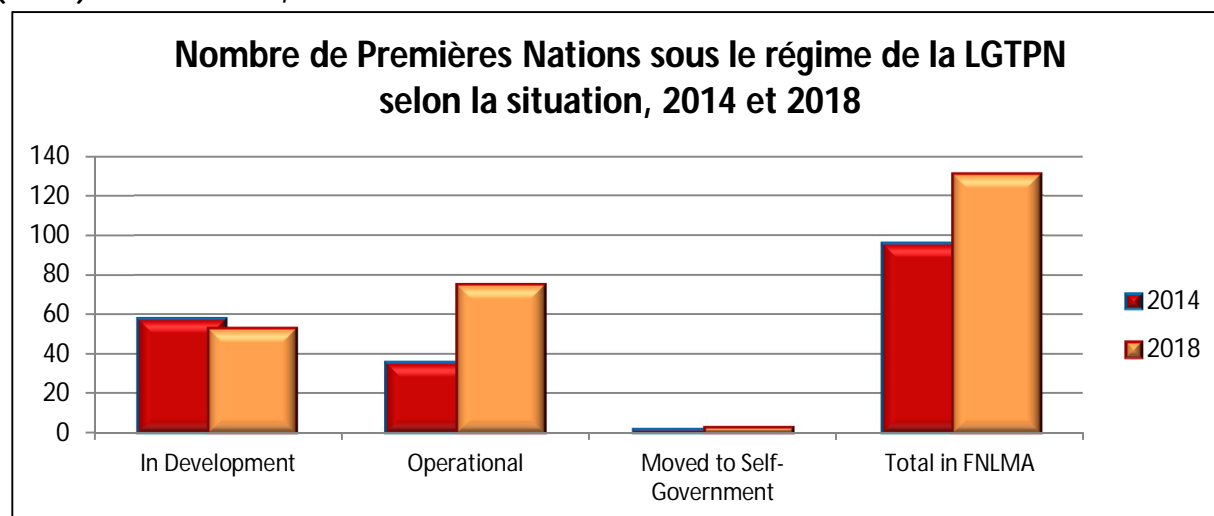
Loi sur la gestion des terres des Premières Nations

Les terres de réserve sont détenues par le gouvernement du Canada à l'usage et au bénéfice des Premières nations. Par conséquent, le gouvernement fédéral et les gouvernements des Premières Nations sont chacun responsables de la gestion de différents aspects des terres et des ressources des réserves. La *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations* (LGTPN) soustrait les Premières Nations de l'application des dispositions sur la gestion des terres de la *Loi sur les Indiens*, ce qui leur permet d'assumer la gestion de leurs terres de réserve, d'élaborer des codes fonciers et d'exercer un pouvoir législatif en matière de conservation, de protection, de gestion, de mise en valeur, de possession et d'utilisation des terres des Premières Nations.

La LGTPN confère aux Premières Nations un accès illimité à la gestion de leurs terres et à la prise de décisions opérationnelles et administratives en temps opportun pour accélérer la planification de l'utilisation des terres, la gestion des ressources et le développement économique. Toutefois, les collectivités des Premières Nations visées par la LGTPN assument également la responsabilité et le coût de leurs propres examens et processus en matière d'environnement et de gestion des terres, avec un soutien financier limité en vertu de ce régime.

Le nombre de Premières Nations participant à la LGTPN (par l'élaboration ou l'application d'un code de gestion des terres) est passé de 96 en 2014 à 131 en 2018 (figure 36). Trois des collectivités ayant adhéré au code foncier de la LGTPN ont fait la transition vers l'autonomie gouvernementale complète (Première Nation de Westlake, Nation des Dakota de Sioux Valley et bande indienne des Sechelts). On a observé une diminution du nombre de collectivités en processus d'élaboration de codes fonciers. Toutefois, le nombre de collectivités qui ont réussi à rendre opérationnel leur code de gestion des terres a plus que doublé. Cela témoigne d'un intérêt accru pour l'exercice d'un contrôle accru sur les terres dans le cadre de la LGTPN.

Figure 36 – Nombre de Premières Nations sous le régime de la Loi sur la gestion des terres des Premières Nations (LGTPN) selon la situation, 2014 et 2018



Source : AADNC, 2018

- Le nombre de collectivités participant au processus de la LGTPN a augmenté, passant de 96 en 2014 à 131 en 2018.
- Trois des collectivités qui ont élaboré leurs codes fonciers dans le cadre de la LGTPN ont fait la transition vers l'autonomie gouvernementale complète au cours de cette période.

Premières Nations : Ajouts aux terres de réserve

Un ajout à une réserve (AR) est le processus par lequel on ajoute une parcelle de terrain aux terres de réserve d'une Première Nation, ou parfois par lequel une nouvelle réserve est créée. La création de réserves est régie par la directive concernant la Politique sur les ajouts aux réserves et création de réserves. Cette directive, adoptée en 2016, énonce les questions qui doivent être tranchées avant que les terres puissent être considérées comme des terres de réserve. Le gouvernement du Canada a adopté sa première politique sur les ajouts aux réserves en 1972 pour combler un vide juridique, car cette question n'était pas abordée par la *Loi sur les Indiens* ni par d'autres lois fédérales.

Les Premières Nations, l'Assemblée des Premières Nations, les auteurs de vérifications internes et les comités parlementaires ont constaté que le processus d'ajout aux réserves soulevait des difficultés de taille, notamment :

- Inaccessibilité de la désignation précédant la création d'une réserve à l'extérieur des provinces des Prairies pour les terres visées par les traités et les ententes de règlement. Les provinces des Prairies ont accès à la désignation précédant la création d'une réserve, ce qui signifie qu'elles peuvent obtenir certaines garanties et définir les utilisations éventuelles des terres qu'elles ont demandé à posséder dans le cadre du processus d'ajout aux réserves avant l'acceptation de la demande⁸⁸.
- Difficultés à répondre aux intérêts de tiers existant avant la création des réserves, ce qui entraîne des retards, de l'incertitude, de la frustration et la perte d'occasions pour les Premières Nations et d'autres intervenants.
- Les propositions d'ajout de réserves urbaines sont souvent plus complexes et font intervenir des éléments supplémentaires (p. ex., entente relative aux services municipaux).
- Manque de capacité de base dans les collectivités des Premières Nations, d'outils de gestion et de suivi des programmes, de ressources pour l'arpentage des terres et les études environnementales.

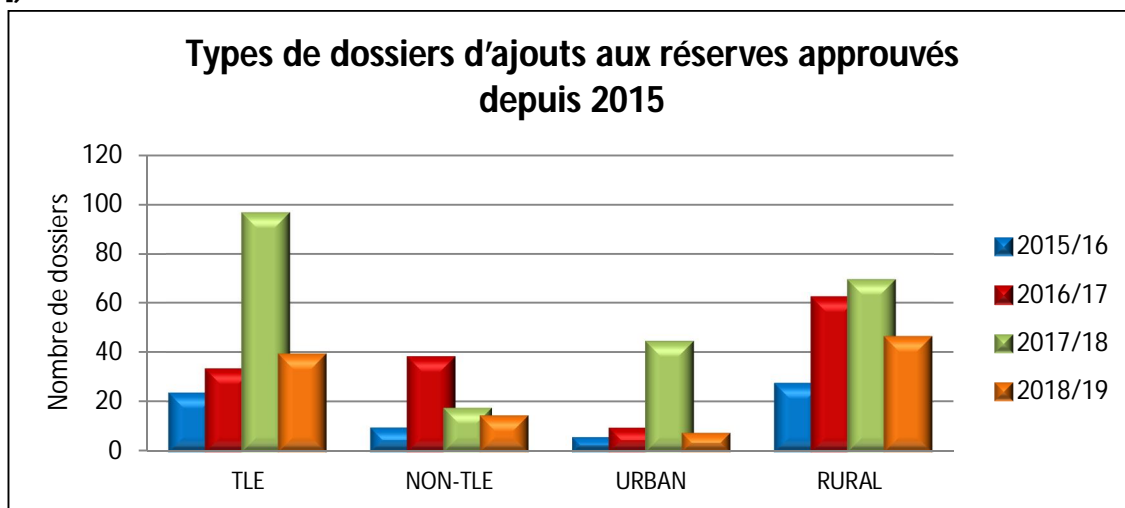
Il y a environ 1 300 propositions d'ajouts aux réserves ou de création de réserves en cours, ce qui représente 1,3 million d'acres (5 260,9 kilomètres carrés) de terres à ajouter à des réserves. On estime à 2,7 millions d'acres (10 926,5 kilomètres carrés) supplémentaires la superficie de terres admissibles en vertu des traités et des revendications particulières, pour un total de 4 millions d'acres (16 187,4 kilomètres carrés) de terres que l'on propose d'ajouter aux réserves ou d'utiliser pour créer de nouvelles réserves. Quatre-vingts pour cent de toutes les demandes d'ajouts aux réserves représentent pour la Couronne une obligation juridique à régler.

⁸⁸ AADNC, 2013

À ce jour, les ajouts aux réserves se sont faits presque exclusivement en milieu rural, visant de vastes étendues de parcelles non grevées acquises à des fins traditionnelles. Cette réalité évolue rapidement, les Premières Nations cherchant de plus en plus de terres en milieu urbain et rural à des fins de développement économique stratégique. Au cours de l'exercice 2017-2018, plus de 40 ajouts aux réserves se sont faits en milieu urbain, soit quatre fois la quantité de l'exercice précédent et près de 10 fois plus qu'en 2015-2016.

Les droits fonciers issus de traités (DFIT) désignent une parcelle de terre à laquelle une réserve a droit en vertu d'ententes découlant de traités, qui ont été conclues soit en vertu de traités historiques n'ayant pas été respectés par le gouvernement fédéral, soit en vertu de traités modernes. Les dossiers d'ajouts aux réserves s'inscrivent dans la catégorie des droits fonciers issus de traités ou celle des droits fonciers non issus de traités. Un dossier d'ajouts aux réserves peut également être désigné comme étant urbain ou rural. Depuis 2015, 269 propositions d'ajouts aux réserves ont été approuvées, la plupart dans la catégorie des droits fonciers issus de traités visant des terres rurales (figure 37).

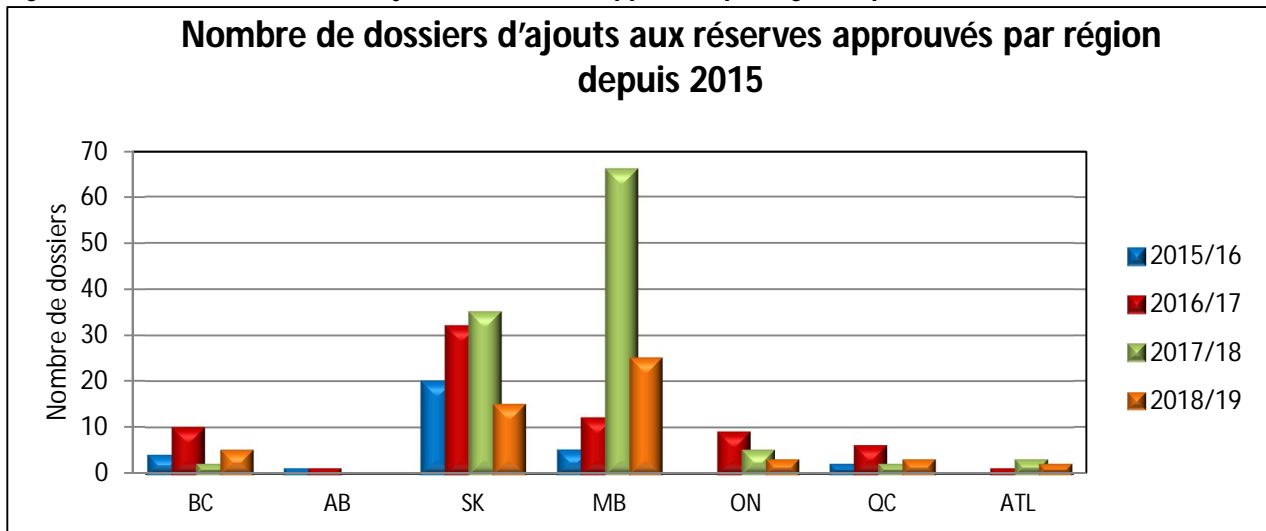
Figure 37 – Types de dossiers d'ajouts aux réserves approuvés depuis 2015 (droits fonciers issus de traités [DFIT])



Source : AADNC, 2018

De nombreux dossiers traités d'ajouts aux réserves ont été approuvés en 2017 et 2018. À la suite du changement de gouvernement, à la fin de 2015, un effort concerté a été déployé pour traiter l'arriéré des dossiers d'ajouts aux réserves afin de montrer un engagement envers la réconciliation économique autochtone. La majorité des dossiers ont été approuvés au Manitoba et en Saskatchewan, en raison de l'existence de désignations précédant la création des réserves (figure 38). Auparavant offerte uniquement dans les Prairies, la possibilité d'obtenir une désignation précédant la création d'une réserve sera possible à l'échelle nationale conformément au projet de loi C-86, ce qui devrait aider davantage les collectivités autochtones à exploiter les possibilités économiques avec une plus grande confiance.

Figure 38 – Nombre de dossiers d’ajouts aux réserves approuvés par région depuis 2015



Source : AADNC, 2018

Le 13 décembre 2018, le projet de loi C-86, qui comprend la *Loi sur l’ajout de terres aux réserves et la création de réserves*, a obtenu la sanction royale. Cette loi permet l’approbation de toutes les propositions d’ajouts aux réserves ou de création de réserves par arrêté ministériel plutôt que par décret du gouverneur en conseil. Elle permet également aux Premières Nations de désigner des terres à bail avant qu’elles ne soient ajoutées à une réserve (la désignation précédant la création des réserves).

- Depuis 2015, 269 dossiers d’ajouts aux réserves ont été approuvés, ce qui représente 4 millions d’acres (16 187,4 kilomètres carrés) à ajouter aux terres de réserve.
- La majorité des dossiers approuvés d’ajouts aux réserves visaient le Manitoba et la Saskatchewan en raison du nombre accru de droits fonciers issus de traités et de désignations précédant la création des réserves.

Conclusions

L’accès aux terres et à la liberté de les gérer est extrêmement important pour les peuples autochtones afin qu’ils puissent tirer parti au maximum des possibilités de développement économique. Un plus grand nombre de collectivités des Premières Nations commencent à tirer parti de mesures législatives, comme la *Loi sur la gestion des terres des Premières Nations*, qui les aideront à renforcer leur capacité de développer au mieux leurs terres. De nombreuses autres collectivités des Premières Nations et des Métis sont en voie de conclure des ententes sur les revendications territoriales globales et des ententes sur l’autonomie gouvernementale dans le but d’exercer un pouvoir de gouvernance complet sur leurs terres, ce qui crée davantage de possibilités d’établir des partenariats avec d’autres gouvernements et le secteur privé. Les Premières Nations ont la possibilité d’étendre leur assise territoriale grâce à des programmes comme celui des ajouts aux réserves. Ces programmes sont essentiels pour offrir aux collectivités plus d’occasions de tirer parti de la propriété des terres afin de réaliser des projets de développement économique autochtone.

INDICATEUR SECONDAIRE N^o 5 : INFRASTRUCTURES

Les infrastructures et les services liés à l'infrastructure, un type de capital qui englobe une gamme d'installations, y compris l'eau, le logement, l'éducation, les transports, la santé, la connectivité et l'approvisionnement énergétique, sont considérés comme des facteurs essentiels au développement économique. Le Conseil national de développement économique des Autochtones a étudié et continue d'étudier les questions d'infrastructure liées au développement économique des Autochtones. Bien que des progrès aient été réalisés, de nouvelles approches et des investissements renouvelés dans l'infrastructure s'imposent partout au pays dans les collectivités autochtones, en particulier dans le Nord et les régions éloignées.

La réduction de l'écart infrastructurel constitue une grande priorité pour la politique publique au Canada. L'élaboration de politiques en ce sens exige une connaissance détaillée de l'ampleur des écarts afin que les changements puissent faire l'objet d'un suivi et que les ressources puissent être affectées de façon utile⁸⁹.

Eau et eaux usées

L'accès à l'eau potable est d'une importance cruciale non seulement pour la survie, mais aussi pour la prospérité économique, en tant que mesure indirecte de l'infrastructure. L'accès à de l'eau potable salubre et sûre est reconnu par les Nations Unies comme un droit de la personne. Pourtant, de nombreuses collectivités autochtones n'ont toujours pas accès à de l'eau salubre et à des installations sanitaires⁹⁰. Il y a en tout temps plus de 100 avis sur la qualité de l'eau potable en vigueur dans les collectivités autochtones partout au Canada, et des générations entières de certaines collectivités ont grandi avec des avis sur la qualité de l'eau potable (AQEP) à divers degrés. La Première Nation de Neskantaga, d'une population est d'environ 240 habitants, dans le Nord de l'Ontario, est visée par un AQEP depuis 1996. Cela signifie qu'une génération entière a grandi avec un AQEP et qu'une deuxième génération grandit maintenant en n'ayant jamais eu accès fiable à de l'eau potable salubre.

Un approvisionnement fiable en eau salubre est essentiel au développement humain. En nuisant à la santé des personnes, un approvisionnement en eau déficient limite également à la capacité de participer efficacement à la population active et mine la croissance économique. De plus, une mauvaise infrastructure d'approvisionnement en eau pourrait limiter la culture locale de fruits et de légumes, et ainsi augmenter la dépendance des collectivités éloignées à l'égard des marchés alimentaires extérieurs⁹¹. Une amélioration de l'infrastructure d'approvisionnement en eau mise à la disposition des

⁸⁹ Centre d'étude des niveaux de vie et BBMD Consulting (2011), *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones*, préparé pour le Conseil national de développement économique des Autochtones

⁹⁰ Bureau du directeur parlementaire du budget (2017), *Le financement adéquat de l'infrastructure d'aqueduc et d'égout des Premières Nations*

⁹¹ R. Baillie, F. Siciliano, G. Dane, L. Bevan, Y. Paradis et B. Carson (2002), *Atlas of Health-Related Infrastructure in Discrete Indigenous Communities*, Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, Melbourne

collectivités autochtones pourrait entraîner d'importantes avancées sur le plan du développement économique dans les collectivités ciblées⁹².

Le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones* de 2015 n'a pu fournir d'estimations à jour de la proportion de Canadiens autochtones qui disaient vivre avec de l'eau potable contaminée, parce que ces données n'étaient pas recueillies dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2012. Toutefois, le Rapport d'étape de 2015 a révélé que 69 % des Premières Nations avaient une infrastructure d'eau potable conforme aux normes prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada, en hausse par rapport à 46 % en 2011 (une amélioration de 23 points de pourcentage), et que 124 collectivités des Premières Nations faisaient l'objet d'un avis sur la qualité de l'eau potable au milieu de 2014, en baisse par rapport à 131 en 2011 (une réduction d'environ 5 points de pourcentage). La cible pour 2022 (établie dans le Rapport d'analyse comparative de 2012) demeure la même, soit que 100 % des collectivités des Premières Nations disposent d'une infrastructure d'eau potable qui répond aux normes prescrites de Santé Canada. Malgré certains progrès, le rythme auquel se font les améliorations devra être grandement accéléré si l'on veut atteindre la cible de 2022⁹³.

Les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (RQEPC) établissent les directives relatives aux concentrations maximales acceptables de substances (contaminants microbiologiques, chimiques et radiologiques) trouvées dans l'eau potable. Elles traitent également de préoccupations concernant les caractéristiques physiques de l'eau, comme le goût et l'odeur. Le système décentralisé de surveillance de l'eau du Canada délègue aux provinces et aux territoires le pouvoir et la gouvernance sur la qualité de l'eau, ce qui rend difficile la production de rapports à l'échelle nationale. Au 31 mars 2017, en moyenne, les réseaux publics d'approvisionnement en eau des collectivités des Premières Nations faisaient l'objet d'une surveillance en vue de détecter les bactéries à 80 % de la fréquence recommandée. Cela signifie que, même si ces systèmes n'étaient pas entièrement

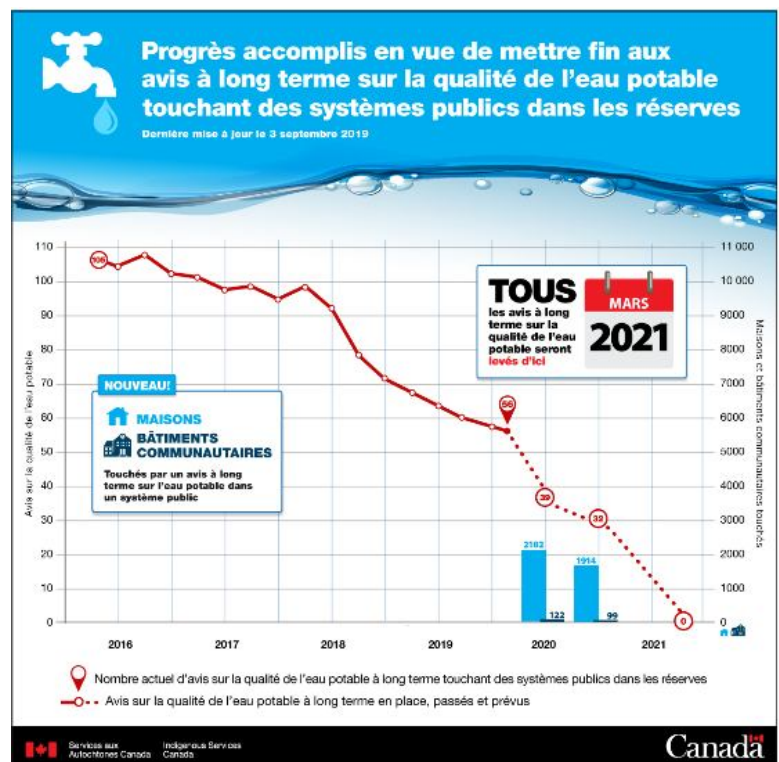


Figure 39 – Progrès relatifs à la levée des avis à long terme sur la qualité de l'eau potable

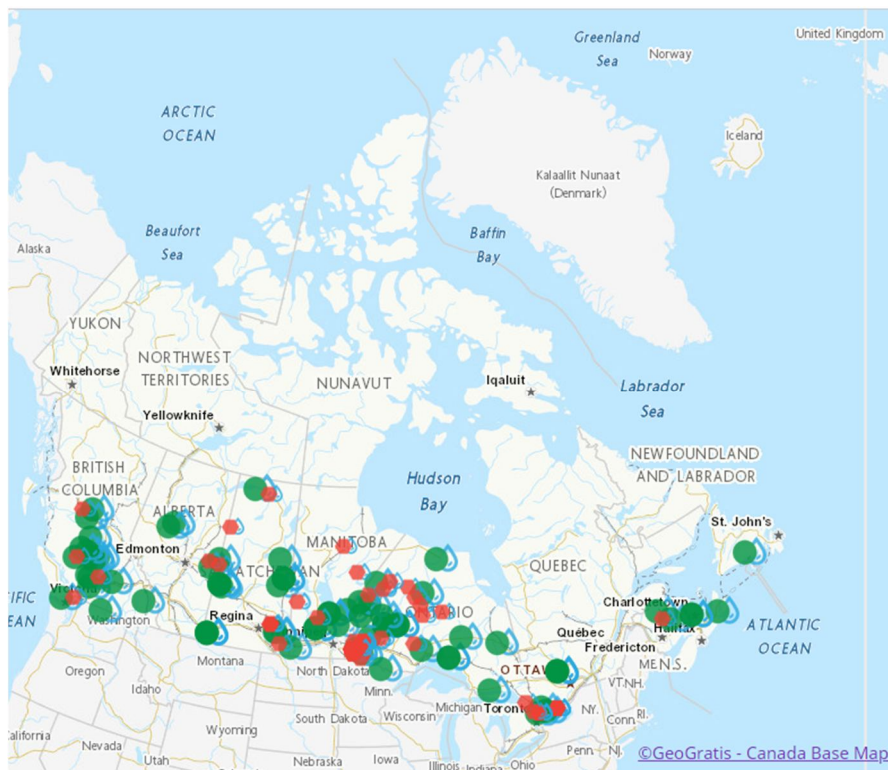
⁹²Centre d'étude des niveaux de vie, *Methodological Issues in the Construction of an Indigenous Infrastructure Index*, Rapport préparé par le CENV pour Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, le 4 janvier 2018

⁹³Centre d'étude des niveaux de vie, *Methodological Issues in the Construction of an Indigenous Infrastructure Index*, Rapport préparé par le CENV pour Affaires autochtones et du Nord Canada, le 4 janvier 2018

conformes aux RQEPC (c.-à-d. atteindre une fréquence de 100 %), l'échantillonnage était effectué quatre fois par mois dans 80 % des cas⁹⁴. Le pourcentage de réseaux qui se conformaient entièrement (100 %) aux directives d'analyse de l'eau potable en 2013-2014 était de 41 %. Le pourcentage de réseaux publics d'eau potable dans les réserves dont l'eau traitée satisfait aux normes prescrites des RQEPC est demeuré stable, à 92 %, entre 2016-2017 et 2017-2018. Ce résultat est probablement attribuable aux efforts sans cesse accrus qui sont déployés pour éliminer et prévenir les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réserves. Tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable doivent être levés d'ici mars 2021 (figure 39).

Il y avait 105 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves en novembre 2015. Comme l'illustre la carte (figure 40), de nombreux avis à long terme sur la qualité de l'eau potable sont en vigueur depuis plus de 12 mois. Services aux Autochtones Canada accorde un financement aux réseaux publics d'approvisionnement en eau qui comptent au moins cinq branchements résidentiels pour des résidences occupées toute l'année. En outre, le Ministère verse aussi des fonds pour les réseaux d'approvisionnement en eau qui alimentent des installations publiques qu'il finance. Ces réseaux sont gérés et exploités par la bande, par une entité de services publics appartenant à la bande ou par un tiers indépendant avec qui un contrat a été conclu.

Figure 40 – Carte des points saillants des efforts, au 9 avril 2019



Source : Services aux Autochtones Canada, Explorez la carte pour connaître les faits saillants des efforts en cours partout au Canada, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>

⁹⁴ <https://infobase.phac-aspc.gc.ca/fnih-spni/indicator-details-en.aspx?id=46>

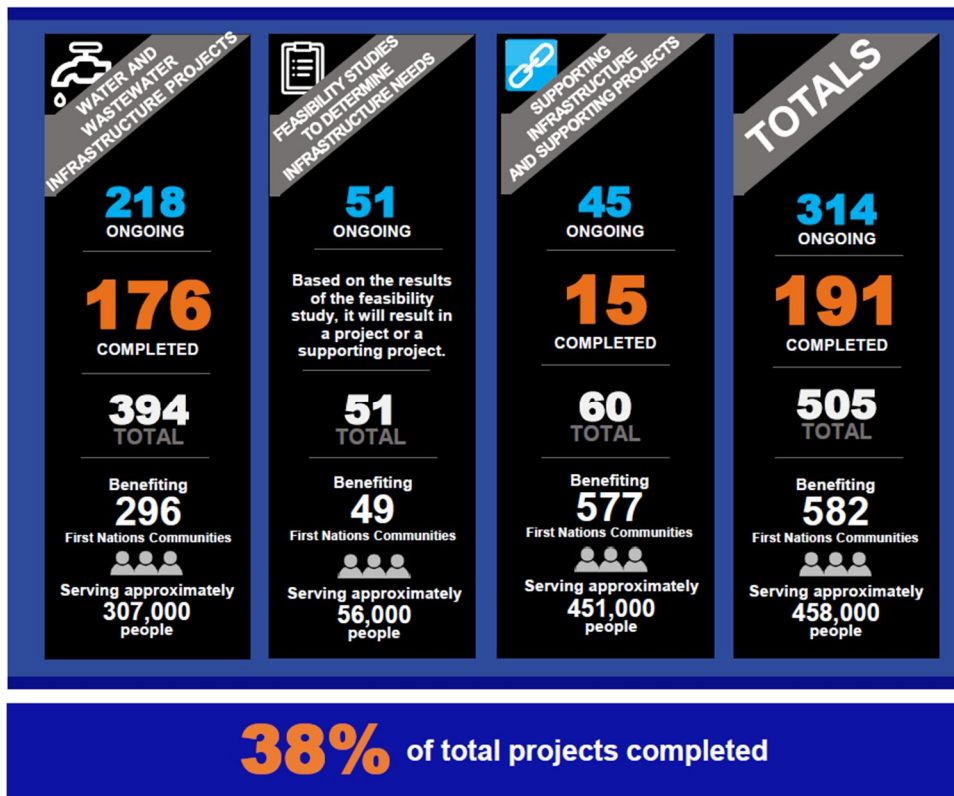
Le gouvernement du Canada collabore avec les Premières Nations pour mettre fin aux avis à long terme sur la qualité de l'eau potable (AQEP). Le budget de 2016 prévoyait un investissement de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves afin de répondre aux besoins en matière de santé et de sécurité, d'assurer l'exploitation et l'entretien appropriés des installations et de mettre fin aux avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves. Dans le budget de 2017, le gouvernement annonçait un investissement de 4 milliards de dollars supplémentaires sur 10 ans, à compter de 2018-2019, pour construire et améliorer l'infrastructure des collectivités des Premières Nations et des Inuits. Dans le budget de 2018, le gouvernement proposait d'investir 172,6 millions de dollars supplémentaires sur trois ans, à compter de 2018-2019, pour améliorer l'accès à l'eau potable et salubre dans les réserves et accélérer le rythme de la construction et de la rénovation des réseaux d'approvisionnement en eau touchés⁹⁵.

Au 1^{er} avril 2019, SAC a annoncé qu'il y avait au total 394 projets en cours ou terminés de réparation, de mise à niveau et de construction d'infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. On comptait au total 60 initiatives de soutien en cours ou terminées (p. ex., la formation des exploitants de systèmes d'approvisionnement en eau) et 51 études de faisabilité en cours ou terminées pour déterminer les besoins en infrastructure (figure 41). Le 22 février 2019, SAC a annoncé que tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves seraient levés d'ici mars 2021. Il y a eu 82 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable levés depuis novembre 2015, et 58 avis demeurent en vigueur⁹⁶. Ainsi, 58 % des avis à long terme sur l'eau potable ont été levés entre novembre 2015 et avril 2019.

⁹⁵Services aux Autochtones Canada, « Investir dans l'infrastructure d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées », 2019, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1525346895916/1525346915212>

⁹⁶Services aux Autochtones Canada, « Lever les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable », 2019, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1506514143353/1533317130660>

Figure 41 – Évaluation nationale des projets autochtones d’approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, au 31 décembre 2018



Source : Services aux Autochtones Canada, GCpédia, Water and Wastewater Projects, 2018.
http://www.gcpedia.gc.ca/gcwiki/images/8/8d/QUICK_FACTS-Water.pdf

- De l'eau propre et salubre est maintenant accessible dans un plus grand nombre de collectivités, puisque 82 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable ont été levés entre novembre 2015 et le 31 septembre 2018.
- Cinquante-huit avis à long terme sur la qualité de l'eau potable demeurent en vigueur; les efforts et engagements se poursuivent en vue de lever tous les avis d'ici mars 2021.

Logement

Le Recensement de 2016 de Statistique Canada dénombrait 1,67 million d'Autochtones au Canada en 2016, représentant 4,9 % de la population totale, en hausse par rapport à 3,8 % en 2006. Ces valeurs représentent un taux de croissance de 42,5 % au cours des 10 dernières années, soit quatre fois celui de la population non autochtone⁹⁷.

Compte tenu de cette croissance de la population autochtone, un logement adéquat est jugé essentiel au développement socioéconomique. Plus particulièrement, le caractère adéquat du logement a été fortement liée à la santé⁹⁸. Les niveaux de santé peuvent être affectés par des aspects matériels du logement, comme le peuplement résidentiel et des niveaux adéquats d'eau, d'électricité et de ventilation, ainsi que par des facteurs socioculturels qui comprennent le statut économique et le degré d'isolement. Les logements temporaires, en particulier, ont été signalés par l'*Atlas of Health-Related Infrastructure in Discrete Indigenous Communities* comme étant moins favorables pour la santé pour une myriade de raisons, dont la sécurité structurelle; la résistance aux conditions météorologiques; les contraintes d'espace; le manque d'eau acheminée par aqueduc et d'aliments sûrs; le manque de caractéristiques structurelles internes pour la préparation des aliments, le nettoyage, l'élimination des déchets, le stockage des aliments et d'autres articles ménagers; et plusieurs autres caractéristiques⁹⁹.

Un important déficit infrastructurel dans le Nord a mené à des besoins criants au regard de l'infrastructure liée au logement, et ces besoins augmentent plus rapidement que ne se réalisent les investissements et les interventions. Bon nombre des mécanismes de financement de programme actuellement mis à la disposition des collectivités et des gouvernements régionaux du Nord canadien semblent être dépassés par l'ampleur des déficits d'infrastructure dans des secteurs de base comme le logement, le transport terrestre et aérien, l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la gestion des déchets solides, ce qui laisse peu de place à l'examen d'investissements infrastructurels stratégiques à l'appui du développement économique.

Parmi les 1,6 million de personnes qui se sont déclarées autochtones dans le Recensement de la population de 2016, 324 900 vivaient dans un logement qui avait besoin de réparations majeures. Ce groupe représentait 19,4 % de la population autochtone totale au Canada. En comparaison, 6 % de la population non autochtone a déclaré vivre dans une habitation nécessitant des réparations majeures. Environ un Inuit sur quatre et quatre membres des Premières Nations sur dix (26,2 % et 44,2 %, respectivement) vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures, alors que les Métis affichaient des taux plus faibles (11,3 %), mais tout de même deux fois plus élevés que ceux de la population non autochtone (figure 42).

La majorité (72,8 %) des Inuits vivent dans l'Inuit Nunangat. En 2016, 31,5 % des Inuits qui y vivaient résidaient dans un logement ayant besoin de réparations majeures. La proportion de personnes vivant

⁹⁷ Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

⁹⁸ R. Baillie, F. Siciliano, G. Dane, L. Bevan, Y Paradies et B. Carson (2002), *Atlas of Health-Related Infrastructure in Discrete Indigenous Communities*, Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, Melbourne

⁹⁹ R. Baillie, F. Siciliano, G. Dane, L. Bevan, Y Paradies et B. Carson (2002), *Atlas of Health-Related Infrastructure in Discrete Indigenous Communities*, Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, Melbourne

dans un logement ayant besoin de réparations majeures était la plus élevée au Nunavut (34,3 %), suivi du Nunatsiavut (32,6 %), de la région des Inuvialuit (31,8 %) et du Nunavik (23,9 %) ¹⁰⁰. Cette situation contraste avec celle des Inuits établis à l'extérieur de l'Inuit Nunangat, qui vivaient dans des logements qui avaient besoin de réparations majeures dans une proportion de 12,2 %.

Parmi tous les membres des Premières Nations vivant au Canada, un sur quatre (24,2 %) vivait dans un logement qui avait besoin de réparations majeures en 2016. Il y avait une différence marquée entre les conditions de logement des personnes qui vivaient dans les réserves et celles qui vivaient hors réserve. Statistique Canada a déterminé que les membres des Premières Nations étaient plus de trois fois plus nombreux, proportionnellement, à vivre dans une maison qui avait besoin de réparations majeures si cette maison se trouvait dans une réserve plutôt que si elle était hors réserve (44,2 % contre 14,2 %) ¹⁰¹.

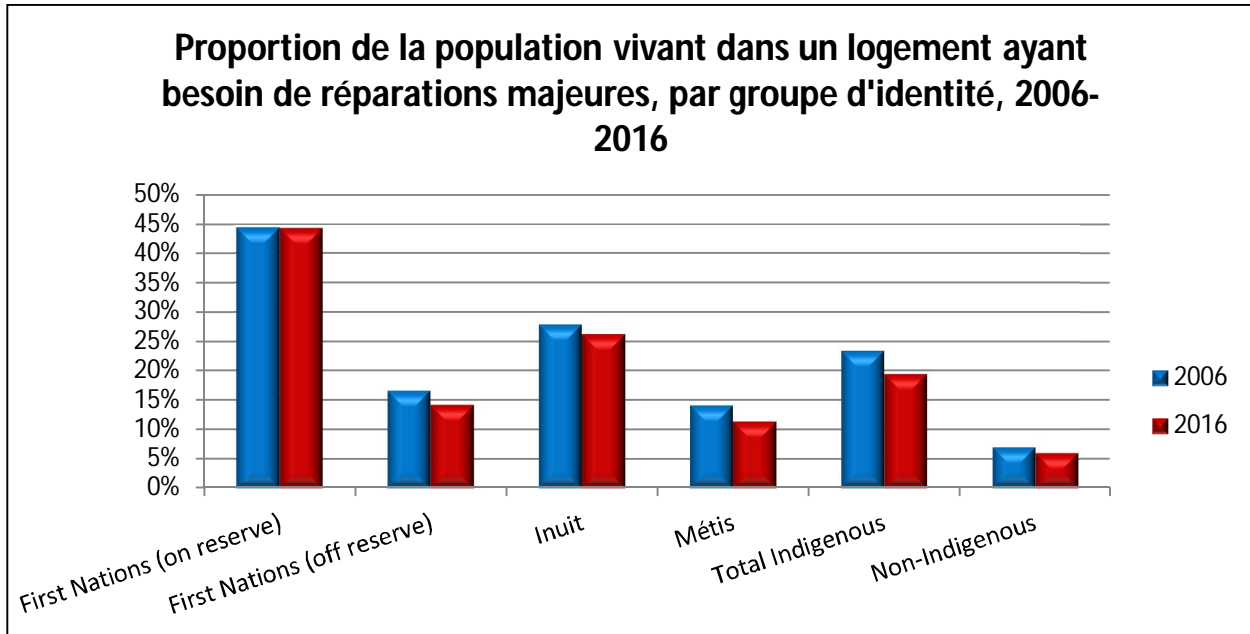
Un dixième (11,3 %) de la population métisse vivait dans un logement qui avait besoin de réparations majeures en 2016. Les Métis vivant dans une région métropolitaine affichaient de meilleurs résultats, 9,7 % d'entre eux vivant dans un logement ayant besoin de réparations majeures, alors qu'à l'extérieur des régions métropolitaines, le taux était de 13,9 %. Cette situation est vraisemblablement influencée par le fait que la majorité (62,6 %) des Métis vivent dans une région métropolitaine comptant au moins 30 000 habitants selon le Recensement de 2016. La majorité des Métis (59,7 %) vivent dans les provinces de l'Ouest, où la proportion de Métis vivant dans un logement ayant besoin de réparations majeures était de 10,8 %. Les Métis vivant dans les territoires ont enregistré les pires résultats, avec 18,7 % de la population vivant dans des logements qui avaient besoin de réparations majeures ¹⁰².

¹⁰⁰<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>

¹⁰¹<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016 Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>

Figure 42 – Proportion de la population vivant dans un logement ayant besoin de réparations majeures



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016, produit numéro 98-400-X2016166 au catalogue; Recensement de la population de 2006, produit numéro 97-558-XCB2006022 au catalogue.

Surpeuplement

Selon la Norme nationale d'occupation, en 2016, près d'un cinquième (18,3 %) de la population autochtone vivait dans un logement considéré comme ne convenant pas au nombre de personnes qui y vivaient. L'adéquation du logement, une mesure du surpeuplement, indique si le logement compte suffisamment de chambres pour la taille et la composition du ménage; les ménages qui n'habitent pas dans un logement convenable sont considérés comme étant en situation de surpeuplement. Les logements surpeuplés sont catégorisés en logements auxquels il manque une chambre, deux chambres ou trois chambres ou plus. Par conséquent, une maison avec un déficit d'une chambre nécessiterait une chambre supplémentaire pour loger adéquatement le nombre de personnes qui y vivent.

Un peu plus d'un Autochtone sur dix (11,5 %) vivait dans un logement affichant un déficit d'une chambre; 4,0 % vivaient dans un logement affichant un déficit de deux chambres; et 2,8 % vivaient dans un logement affichant un déficit de trois chambres ou plus. Une moindre proportion de la population non autochtone vivait dans un logement surpeuplé (8,5 %), mais la répartition des types de déficits était similaire.

En 2016, les Inuits vivant dans l'Inuit Nunangat étaient proportionnellement plus nombreux à vivre dans un logement surpeuplé que ceux qui vivaient ailleurs au Canada. Deux cinquièmes (40,6 %) de la population inuite totale vivaient dans des logements surpeuplés : un cinquième (22,2 %) habitaient dans un logement affichant un déficit d'une chambre, 11,1 % affichaient un déficit de deux chambres et 7,4 % affichaient un déficit de trois chambres ou plus (figure 43). La proportion d'Inuits vivant dans des logements surpeuplés a diminué de 2,0 points de pourcentage entre 2011 et 2016. Dans l'Inuit

Nunangat, la moitié (51,7 %) de la population inuite vivait dans des logements surpeuplés, ce qui tranche nettement avec le taux de surpeuplement de 10,9 % observé chez les Inuits vivant à l'extérieur de l'Inuit Nunangat. Le cinquième (20,6 %) des Inuits vivant au Nunatsiavut et 28,6 % de ceux vivant dans la région des Inuvialuit vivaient dans des logements surpeuplés en 2016, tandis que les niveaux les plus élevés d'Inuits vivant dans des logements surpeuplés étaient enregistrés au Nunavik (52,0 %) et au Nunavut (56,4 %) ¹⁰³.

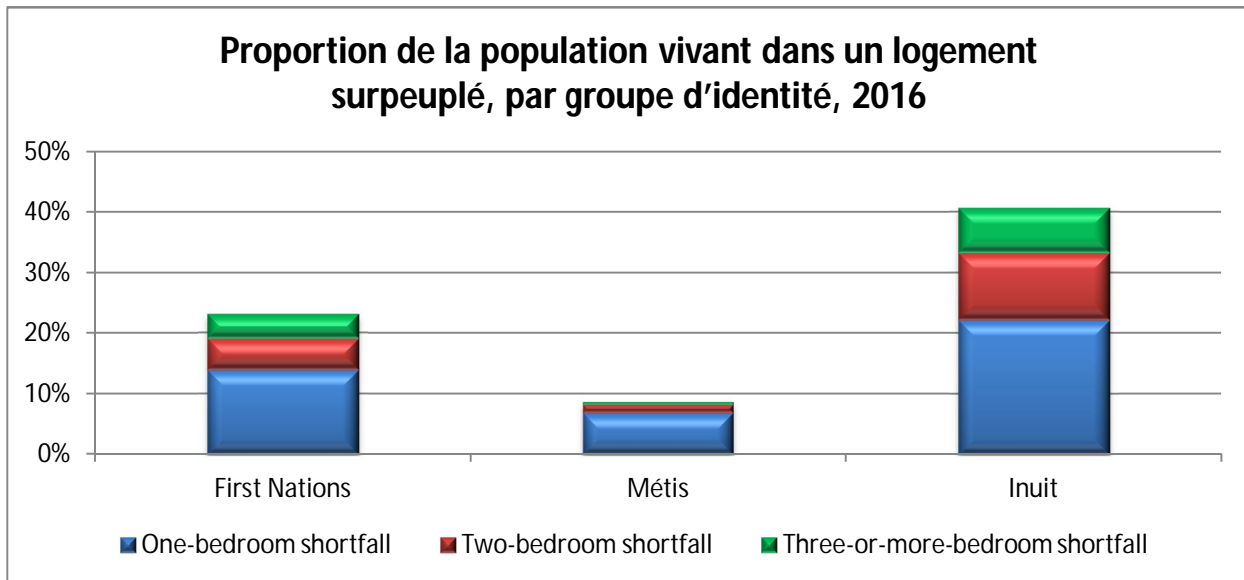
En 2016, le quart (23,1 %) des membres des Premières Nations vivaient dans un logement surpeuplé. Cette proportion était inférieure de 2,5 points de pourcentage à celle observée en 2011. La proportion de membres des Premières Nations ayant le statut d'Indien inscrit ou visé par un traité vivant dans un logement surpeuplé était plus élevée dans les réserves (36,8 %) que hors réserve (18,5 %). Dans les réserves, la proportion de personnes vivant dans des logements surpeuplés est demeurée pratiquement inchangée entre 2011 et 2016. Hors réserve, la proportion a diminué de 3,5 points de pourcentage entre 2011 et 2016.

Environ un Métis sur dix (8,6 %) vivait dans un logement surpeuplé. Alors que les Métis vivant en région rurale étaient les plus susceptibles de vivre dans un logement qui nécessitait des réparations majeures, ceux qui vivaient dans des régions métropolitaines de 30 000 habitants ou plus étaient les plus susceptibles de se trouver dans des logements surpeuplés. Dans les régions métropolitaines, 8,7 % des Métis vivaient dans des logements surpeuplés comparativement à 8,3 % de ceux qui habitaient ailleurs. La plus faible proportion de Métis vivant dans des logements surpeuplés était au Québec (4,8 %). Dans les provinces de l'Atlantique, 6,2 % vivaient dans des logements surpeuplés, tandis qu'en Ontario, ce pourcentage s'établissait à 7,4 %. Dans les provinces de l'Ouest, 9,9 % de la population métisse vivait dans des logements surpeuplés, tout comme 11,4 % des Métis dans les territoires ¹⁰⁴.

¹⁰³ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>

¹⁰⁴ Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, Les conditions de logement des peuples autochtones au Canada. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/98-200-x/2016021/98-200-x2016021-fra.cfm>

Figure 43 – Proportion de la population vivant dans un logement surpeuplé, par groupe d'identité, 2016

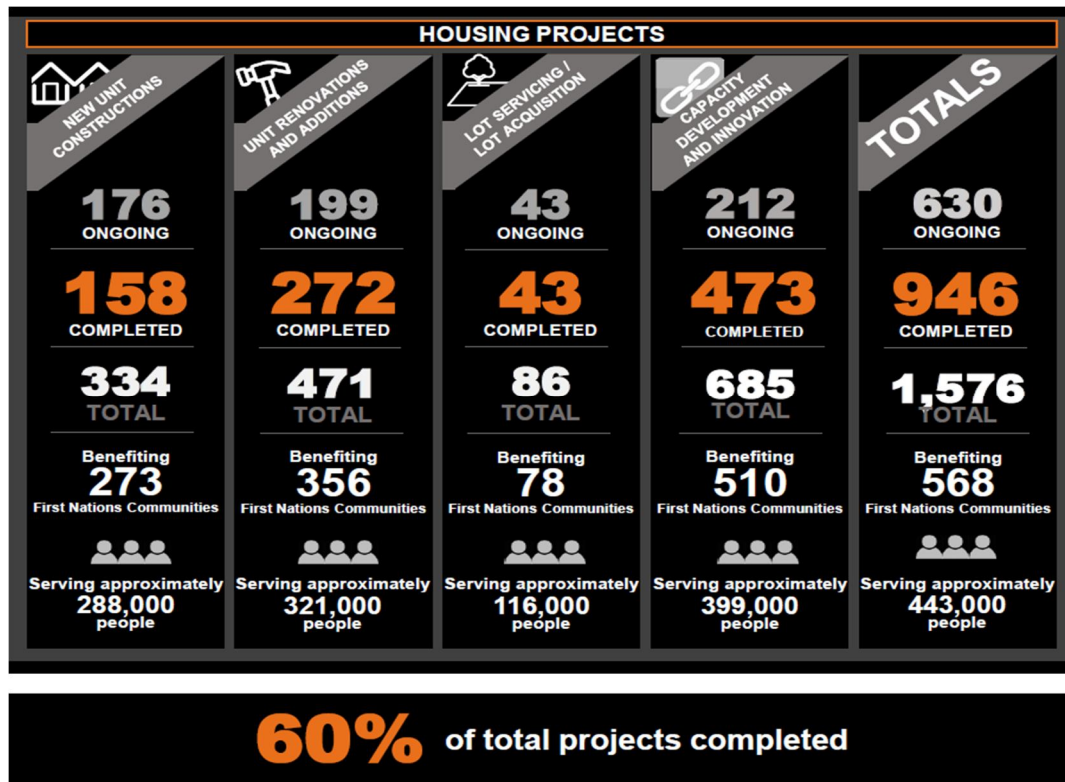


Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016, Proportion de membres des Premières Nations, de Métis et d'Inuits vivant dans un logement surpeuplé.

*Premières nations vivant dans les réserves seulement.

Le budget de 2016 prévoyait 416,6 millions de dollars sur deux ans, par l'entremise de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (maintenant Services aux Autochtones Canada), en vue d'améliorer les conditions de logement dans les réserves, de réduire la surpopulation et d'accroître la santé et la sécurité. Cela s'ajoutait aux fonds d'environ 143 millions de dollars par année que SAC verse aux Premières Nations pour répondre à un éventail de besoins en matière de logement. Enfin, les budgets de 2017 et de 2018 proposent un fonds spécial de 600 millions de dollars sur trois ans destiné à financer les logements dans les réserves des Premières Nations, dans le cadre d'une stratégie du logement en voie d'élaboration avec les Premières Nations. Au 31 décembre 2018, 547,4 millions de dollars de fonds ciblés avaient été investis pour soutenir des projets d'infrastructure liés au logement. Les projets de logement comprennent 334 projets de construction de nouveaux logements, 471 projets de rénovation et d'agrandissement de logements, 86 projets de raccordement aux services publics et d'acquisition de terrains et 685 projets de renforcement des capacités et d'innovation (figure 44). En avril 2019, le ministre de Services aux Autochtones Canada a annoncé le lancement de l'Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones. L'Initiative vise à trouver et appuyer les innovateurs des Premières Nations, inuits et de la Nation métisse qui ont de bonnes idées en matière de logement pour les communautés autochtones en milieu rural ou urbain, ou du Nord. Les innovateurs choisis recevront du financement à la fois pour le développement d'idées et la mise en œuvre de leurs projets. L'objectif est de présenter de nouvelles idées, conceptions et techniques de construction pour des espaces de vie efficaces, durables ou inspirés par la culture pour des Autochtones, dirigés par des Autochtones.

Figure 44 – Évaluation nationale des projets liés au logement des Autochtones, au 31 décembre 2018



Source : Services aux Autochtones Canada, GCpédia, Projets de logement, 2018, http://www.gcpedia.gc.ca/gcwiki/images/b/b0/QUICK_FACTS-Housing.pdf

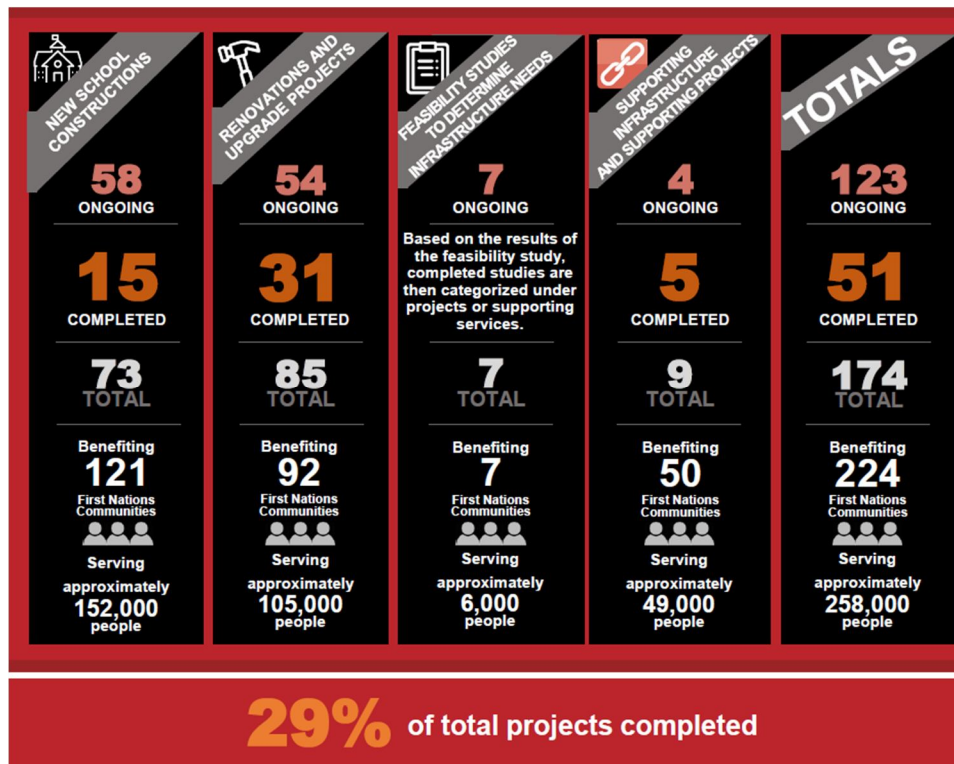
- Au 31 décembre 2018, 568 collectivités des Premières Nations bénéficiaient de 1 576 projets de logement. Un total de 946 projets ont été achevés et 630 sont toujours en cours.
- Dans la population autochtone totale au Canada, 19,4 % des personnes disaient vivre dans un logement ayant besoin de réparations majeures, comparativement à 6 % de la population non autochtone. Environ un Inuit sur quatre et quatre membres des Premières Nations sur dix (26,2 % et 44,2 %, respectivement) vivaient dans un logement nécessitant des réparations majeures.

Éducation

Les Premières Nations détiennent et administrent des établissements d'enseignement dans les réserves et sont responsables de la gestion des projets de rénovation ou de construction de nouveaux établissements. Le gouvernement du Canada accorde du financement aux Premières Nations pour la construction de nouvelles écoles, la rénovation ou l'agrandissement des installations existantes, ainsi que pour le fonctionnement et l'entretien de l'infrastructure éducationnelle en place. L'infrastructure éducationnelle peut comprendre des installations scolaires comme des salles de classe, des gymnases, des laboratoires de science, des terrains de sport, ainsi que des ateliers et des locaux pour l'économie domestique. Dans le cadre du Fonds accru pour l'infrastructure scolaire des Premières Nations, SAC a également créé un Fonds d'innovation de 50 millions de dollars afin d'accorder un financement pour

permettre aux collectivités des Premières Nations de construire des installations scolaires qui sont novatrices, qui font la promotion de la réforme pédagogique ou qui génèrent des économies¹⁰⁵.

Figure 45 – Évaluation nationale des projets liés à l'éducation des Autochtones, au 31 décembre 2018



Source : Services aux Autochtones Canada, GCpédia, Projets liés à l'éducation, 2018, http://www.gcpeia.gc.ca/gcwiki/images/4/4e/QUICK_FACTS-Education.pdf

Au 31 décembre 2018, 51 projets d'infrastructure gouvernementaux liés à l'éducation étaient terminés. On compte 174 projets en cours et terminés visant 224 collectivités des Premières Nations, soit : 73 projets de construction de nouvelles écoles, 85 projets de rénovation et de mise à niveau, 7 études de faisabilité visant à déterminer les besoins en infrastructure et 9 projets de soutien (figure 45)¹⁰⁶. Comme le prévoit le budget de 2016, le gouvernement du Canada investira 969,4 millions de dollars sur cinq ans dans les infrastructures éducationnelles des Premières Nations en octroyant des fonds pour la construction, la réparation et l'entretien des établissements scolaires des Premières Nations. Cet investissement continuera de créer des milieux d'apprentissage de qualité et de favoriser de meilleurs résultats scolaires pour les élèves des Premières Nations vivant dans les réserves.

- Quinze nouvelles écoles ont été construites et 31 écoles ont été rénovées ou modernisées afin qu'un plus grand nombre d'enfants puissent avoir accès à l'éducation dans leur collectivité.

¹⁰⁵ Services aux Autochtones Canada, « Fonds accru pour l'infrastructure scolaire des Premières Nations », 2018, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1456150810793/1533641989260>

¹⁰⁶ Services aux Autochtones Canada, « Investir dans l'infrastructure scolaire », 2019, <https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1540407472983/1540407529448>

Santé

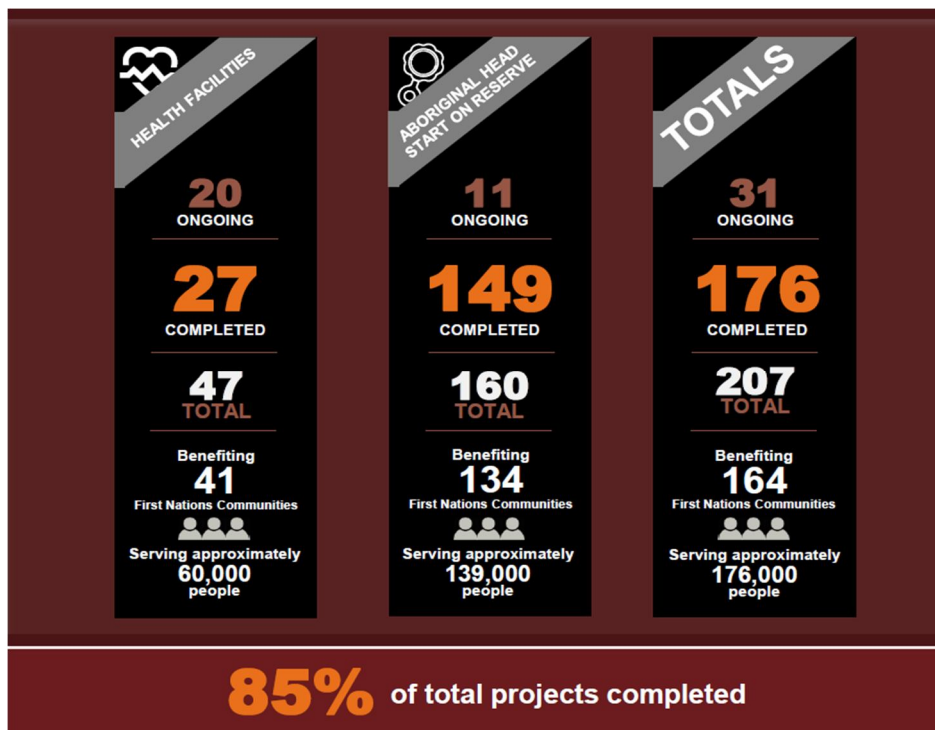
L'accès à des services de santé adaptés, à des effectifs multidisciplinaires en santé et à une infrastructure de santé sûre et moderne est essentiel à tout système de santé durable et efficace. Dans le contexte particulier de la santé des Autochtones, une prise en charge, un contrôle et une gestion améliorés des services de santé et des déterminants sociaux de la santé par les Premières Nations et les Inuits sont à la base de l'élimination des écarts au chapitre des résultats en santé¹⁰⁷.

Des progrès ont été réalisés ces dernières années pour améliorer les résultats en matière de santé des Premières nations et des Inuits. Ainsi, le nombre d'équipes de soins en santé mentale a augmenté, la Ligne d'écoute d'espoir des Premières Nations et des Inuits est maintenant accessible en anglais, en français, en cri, en ojibwé et en inuktitut, et plus de 99 % des demandes de soutien ou de services pour les enfants ont été approuvées conformément au principe de l'arrêt Jordan. En dépit des progrès notables réalisés au chapitre de la santé des Premières Nations et des Inuits au cours des dernières années, des écarts considérables persistent entre l'état de santé global des Autochtones et celui des Canadiens non autochtones. L'espérance de vie des Autochtones peut être jusqu'à 10 ans plus courte; les taux de mortalité infantile sont deux à trois fois plus élevés dans le cas des Premières nations et des Inuits; les taux de diabète chez les Premières nations sont presque quatre fois plus élevés; et le taux de tuberculose chez les Inuits est plus de 290 fois plus élevé que chez les non-Autochtones nés au Canada¹⁰⁸.

¹⁰⁷ Plan ministériel 2018-2019 de Services aux Autochtones Canada, https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-ROOT/STAGING/texte-text/isc-dp2018-19_pdf_1523898419512_fra.pdf

¹⁰⁸ Plan ministériel 2018-2019 de Services aux Autochtones Canada, https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-ROOT/STAGING/texte-text/isc-dp2018-19_pdf_1523898419512_fra.pdf

Figure 46 – Évaluation nationale des projets liés à l’infrastructure de santé des Autochtones, au 31 décembre 2018



Source : Services aux Autochtones Canada, GCpédia, Projets liés à la santé, 2018, http://www.gcpedia.gc.ca/gcwiki/images/9/98/QUICK_FACTS_HEALTH.PDF

Le budget de 2016 prévoyait des investissements de 319,9 millions de dollars sur cinq ans pour construire, réparer ou rénover l’infrastructure de santé des Premières Nations comme les centres de santé des Premières Nations, les postes de soins infirmiers, les centres de traitement des toxicomanies et les initiatives du Programme d’aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves. Le budget de 2017 a prévu 153 millions de dollars supplémentaires pour des projets d’infrastructure de santé dans les réserves. Au 31 décembre 2018, 176 des 207 projets d’infrastructure liés à la santé avaient été achevés, et 31 étaient toujours en cours. Au total, 164 collectivités des Premières Nations en bénéficient (figure 46)¹⁰⁹.

- Cent soixante-seize projets ont été réalisés pour aider à la conception, au remplacement, à l’agrandissement ou à la rénovation d’établissements de santé ainsi que d’établissements hébergeant le Programme d’aide préscolaire aux Autochtones dans les réserves (PAPAR).

Connectivité

L’infrastructure d’information et de communication, définie comme englobant les télécommunications, Internet, la radiodiffusion ou télédiffusion et les autres réseaux par lesquels l’information est transmise, stockée et livrée, est devenue de plus en plus importante dans le développement économique et la

¹⁰⁹<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1540411586036/1540411606911>

cohésion sociale des collectivités à l'ère de l'information¹¹⁰. L'amélioration des réseaux de télécommunications peut avoir des effets positifs sur l'éducation, les soins de santé, les possibilités d'affaires, la gouvernance et la vie culturelle des collectivités autochtones en leur permettant d'accéder à de l'information personnelle, officielle et liée au marché et de la partager plus facilement, plus rapidement et à moindre coût¹¹¹. En général, les technologies de l'information et des communications (TIC) sont considérées comme un vecteur important d'innovation, d'inclusion sociale et de productivité¹¹².

Il est impératif que les collectivités autochtones du Canada aient un accès fiable à Internet haute vitesse. Le gouvernement fédéral voit l'accès à large bande comme un outil essentiel pour les Autochtones, car l'infrastructure à large bande permet d'améliorer la santé et la sécurité des collectivités autochtones, d'accroître leur bien-être sur le plan social, de leur donner des occasions de développement économique et de favoriser leur croissance.

Deux facteurs clés déterminent la qualité de la connectivité à large bande : la vitesse et la capacité en matière de données. L'Internet haute vitesse est essentiel pour que les ménages puissent profiter de services de plus en plus numérisés liés à l'éducation, à l'information du public et aux médias. Pour tous les apprenants autochtones, mais en particulier ceux des collectivités éloignées, l'accès à Internet favorise l'atteinte du plein potentiel éducatif ainsi que l'acquisition des connaissances et des compétences requises pour se tailler une place dans le marché du travail actuel. En comblant le fossé numérique, les collectivités autochtones pourront participer pleinement à la prestation de services électroniques dans les domaines suivants : soins de santé en ligne, apprentissage à distance, télésurveillance des réseaux d'aqueduc, commerce électronique et services bancaires en ligne. De plus, les petites entreprises et les employés qui travaillent à distance ont besoin d'une connexion haute vitesse pour exploiter les outils et les applications d'affaires numériques (p. ex., téléconférences, travail collaboratif en temps réel et outils infonuagiques). Selon le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, « certains représentants de plus petites collectivités et de collectivités situées à l'extérieur des grands centres urbains ont fait valoir que le manque de disponibilité de vitesses plus élevées constitue un obstacle pour attirer des entreprises et des investisseurs dans leurs collectivités¹¹³ ». Par conséquent, la vitesse est un déterminant crucial de la qualité de la connectivité à large bande.

Les régions éloignées doivent plus souvent composer avec des vitesses insuffisantes pour les services et outils numériques actuellement disponibles. En raison du relief accidenté et de l'absence d'infrastructure connexe, les collectivités des régions éloignées ont vraisemblablement une infrastructure à large bande faible ou minimale (c.-à-d. l'infrastructure de base et du dernier kilomètre),

¹¹⁰ *The Information and Communication Infrastructure (ICI): Perspectives for Latina America*, Financing the Information Society in Latina America: Challenges and New Models, ECLAC, Guislain, Pierre (2003).

¹¹¹ Groupe d'étude sur le cadre réglementaire des télécommunications, Rapport final, (2006).

¹¹² *Journal of Economic Perspectives*, vol. 22, n° 1, « A Retrospective Look at the U.S. Productivity Growth Resurgence », Dale W. Jorgenson, Mun S. Ho, Kevin J. Stiroh, 2008.

¹¹³ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2018), (Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496) *Les services de télécommunication modernes – La voie d'avenir pour l'économie numérique canadienne*, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2016/2016-496.pdf>

ou elles sont proportionnellement plus nombreuses à compter sur des réseaux satellitaires¹¹⁴. La communication par satellite convient mieux aux endroits où il est difficile d'installer des fils (p. ex., fibre optique); toutefois, les communications par satellite offrent des taux de données beaucoup plus faibles (c.-à-d. la vitesse à laquelle les données peuvent être transmises d'un appareil à un autre) et des retards de propagation plus nombreux que les communications par câble ou par fibre.

Les services numériques offerts sur Internet exigent de plus en plus une importante capacité de téléchargement et de téléversement. En plus d'une vitesse adéquate, une capacité de données est essentielle pour que les collectivités des régions éloignées puissent consommer les données nécessaires pour répondre à leurs besoins éducatifs, culturels et sociaux.

Il est démontré que dans la région du Nord où le nombre moyen de personnes par ménage est plus élevé que dans le reste du Canada, de nombreux résidents d'un foyer peuvent partager une même connexion Internet. Cela signifie qu'ils épuisent rapidement leur allocation mensuelle de données, ce qui réduit l'accès à large bande pour participer à l'économie numérique d'aujourd'hui (p. ex., cybersanté, finances électroniques, plateformes d'apprentissage en ligne, sites de médias en diffusion continue). La Nunavut Broadband Development Corporation affirme que les consommateurs des collectivités desservies par satellite, éloignées et à prédominance autochtone doivent composer avec les forfaits de données les plus restrictifs parmi les pairs du Canada dans le Groupe des huit et au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹¹⁵.

De plus, bien que presque tous les abonnés des services Internet à large bande par câble et par fibre dans les centres urbains puissent choisir parmi divers forfaits de données, y compris des forfaits avec une allocation de données illimitée ou des blocs de données supplémentaires, de nombreux Canadiens vivant en région rurale ou éloignée n'ont pas cette possibilité¹¹⁶.

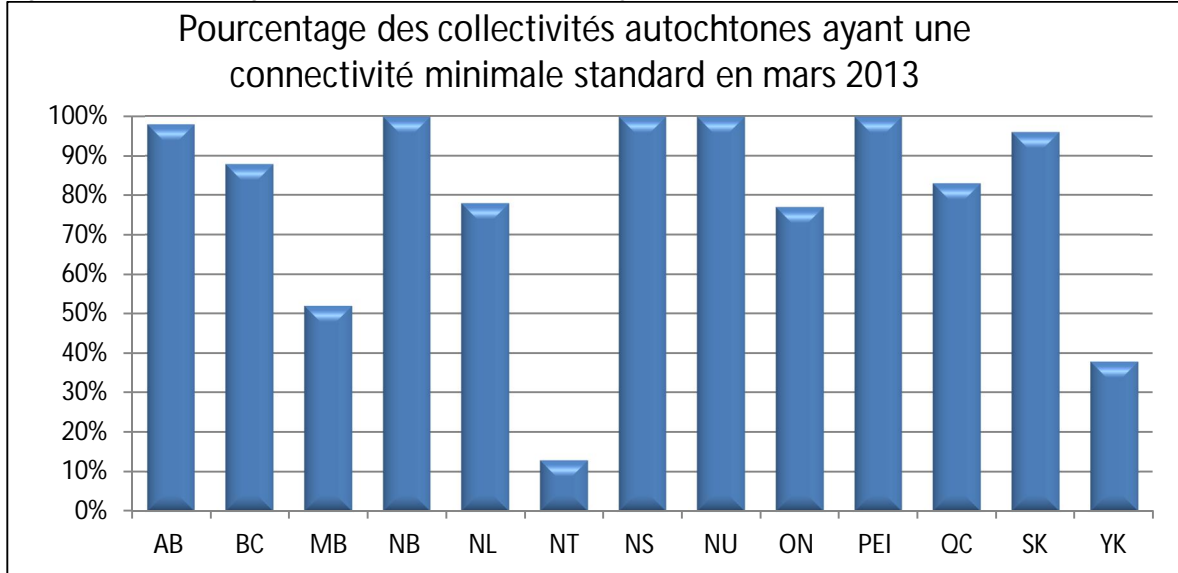
Une vitesse et une capacité de données inadéquates limitent le développement social et économique. Ainsi, une capacité de données limitée et une vitesse inadéquate peuvent empêcher les agriculteurs des régions éloignées d'adopter des procédés agricoles qui, de plus en plus, sont numérisés (p. ex., des systèmes agricoles informatisés qui exigent une capacité de données élevée). Par conséquent, ils deviennent moins efficaces que les agriculteurs des régions qui ont accès à des services à large bande de meilleure qualité. En général, les régions éloignées seraient moins attrayantes pour les entreprises, les talents et les touristes en raison de la piètre qualité des services à large bande, une entrave aux activités économiques et à l'innovation.

¹¹⁴ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, *Rapport de surveillance des communications* (2018).

¹¹⁵ Le Groupe des huit (G8) comprend le Canada, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Japon, la Russie, le Royaume-Uni et les États-Unis.

¹¹⁶ Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (2018), (Politique réglementaire de télécom CRTC 2016-496) *Les services de télécommunication modernes – La voie d'avenir pour l'économie numérique canadienne*, <https://crtc.gc.ca/fra/archive/2016/2016-496.pdf>

Figure 47 – Pourcentage des collectivités autochtones ayant une connectivité minimale standard en mars 2013



Source : Affaires autochtones et du Nord Canada, Connectivité pour les communautés autochtones et nordiques au Canada, 2013, <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1352214337612/1353504776242>

Il y a peu d'information disponible sur l'écart numérique entre les Canadiens autochtones et non autochtones. Le Rapport d'étape de 2015 du CNDEA n'a pas été en mesure de mettre à jour les estimations de 2006 concernant l'utilisation de l'informatique et d'Internet par les Autochtones, car la source originale des données (Enquête auprès des peuples autochtones) ne contient plus de questions sur l'utilisation des ordinateurs et d'Internet. Le Rapport d'étape de 2015 a permis de déterminer qu'en 2012, 86 % des collectivités des Premières Nations avaient accès à la connectivité à large bande à la vitesse standard minimale établie par Industrie Canada (1,5 Mb/s)¹¹⁷. Affaires autochtones et du Nord Canada suit actuellement les progrès réalisés en montrant visuellement, sur une carte, les collectivités qui sont connectées grâce à son projet Connectivité pour les communautés autochtones et nordiques au Canada¹¹⁸.

L'ensemble des collectivités autochtones de seulement 4 des 13 provinces et territoires sont dotées à 100 % de réseaux d'infrastructure à large bande (figure 47). Une vitesse et une capacité de données inadéquates limitent le développement social et économique dans les régions sans infrastructure d'information et de communications. En général, les régions éloignées seraient moins attrayantes pour les entreprises, les talents et les touristes en raison de la piètre qualité des services à large bande, une entrave aux activités économiques et à l'innovation¹¹⁹. Au 31 décembre, il y avait au total 20 projets de connectivité, dont 12 étaient terminés. Le taux d'achèvement est de 60 %, et un

Figure 48 – Évaluation nationale des projets de connectivité, au 31 décembre 2018



Source : Services aux Autochtones Canada

¹¹⁷ Centre d'étude des niveaux de vie (2013), *The Contribution of Broadband to the Economic Development of First Nations in Canada*, rapport préparé pour l'Assemblée des Premières Nations <http://www.csls.ca/reports/csls2013-04.pdf>

¹¹⁸ <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1352214337612/1353504776242>

total de 247 collectivités des Premières Nations sont visées par ces initiatives (figure 48).

- Sur un total de 20 projets de connectivité, 12 ont été achevés. Le taux d'achèvement est de 60 %, et un total de 247 collectivités des Premières Nations sont visées par ces initiatives.

Énergie

L'énergie est un élément essentiel de la production de tous les biens et services dans une économie, et sa production et sa consommation exigent une infrastructure fiable. Un approvisionnement en électricité inadéquat peut nuire à la productivité d'une entreprise et limiter ses possibilités de croissance sur le marché¹²⁰. En plus de ses répercussions sur l'économie, un approvisionnement fiable et sûr en électricité est également essentiel au fonctionnement quotidien des ménages. Depuis la préparation de repas jusqu'à l'éclairage, différentes activités ménagères dépendent de l'énergie électrique et jouent pour beaucoup dans le bien-être des membres du ménage. En outre, l'absence d'alimentation électrique peut inciter les gens à recourir à d'autres sources d'énergie, comme le carburant diesel, ce qui se traduit par des coûts plus élevés et des risques pour la santé¹²¹. Sachant que près de 300 collectivités éloignées sont en dehors du réseau électrique, dont 60 % sont autochtones, des améliorations à l'infrastructure énergétique canadienne pourraient contribuer au développement économique des collectivités autochtones¹²².

Le budget de 2016 prévoyait des investissements de 255 millions de dollars sur deux ans en appui à l'infrastructure énergétique, de développement durable et de connectivité ainsi qu'à l'infrastructure communautaire essentielle. Les investissements comprennent l'amélioration de l'accès à Internet et le soutien aux investissements dans les infrastructures pour les projets d'efficacité énergétique et d'énergie de remplacement, y compris dans les secteurs éolien, solaire, de la biomasse et de la géothermie. Le budget de 2017 prévoyait des investissements de 91,6 millions de dollars sur trois ans dans les installations culturelles et récréatives, dans l'infrastructure énergétique, de développement durable et de connectivité et dans l'infrastructure communautaire essentielle dans les réserves. Ces engagements budgétaires s'ajoutent aux 158 millions de dollars qui restent du budget de 2013.

Figure 49 – Évaluation nationale des projets d'énergie, au 31 décembre 2018



Source : Services aux Autochtones Canada

¹¹⁹Centre d'étude des niveaux de vie, *Methodological Issues in the Construction of an Indigenous Infrastructure Index*, rapport préparé par le CENV pour Affaires autochtones et du Nord Canada, le 4 janvier 2018.

¹²⁰Alvaro Escribano, Jose Guasch et Jorge Pena (2009), *Assessing the Impact of Infrastructure Quality on Firm Productivity in Africa*, document de travail, série économique (Universidad Carlos III, Departamento de Economía), n° 86.

¹²¹R. Bailie, F. Siciliano, G. Dane, L. Bevan, Y. Paradies et B. Carson (2002), *Atlas of Health-Related Infrastructure in Discrete Indigenous Communities*, Aboriginal and Torres Strait Islander Commission, Melbourne.

¹²²Centre d'étude des niveaux de vie, *Methodological Issues in the Construction of an Indigenous Infrastructure Index*, rapport préparé par le CENV pour Affaires autochtones et du Nord Canada, le 4 janvier 2018.

Au 31 décembre 2018, on comptait 68 projets énergétiques en cours ou terminés. Ces 39 projets achevés et les 29 autres toujours en cours profitent à 76 collectivités des Premières Nations (figure 49).

- Il y a au total 68 projets énergétiques, dont 39 sont terminés. Au total, ces projets profitent à 76 collectivités des Premières Nations.

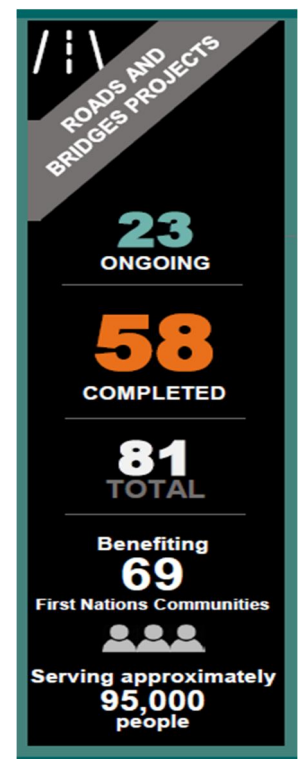
Transport

Des réseaux routiers et des systèmes de transport accessibles et efficaces jouent un rôle clé dans le fonctionnement de toute économie contemporaine. Compte tenu de l'éloignement qui caractérise la plupart des collectivités autochtones, ces dernières peuvent être particulièrement tributaires des routes pour accéder à des biens et services. L'amélioration des réseaux routiers peut accroître la productivité du transport routier et réduire le coût du transport des biens. De plus, de meilleures connexions de transport favorisent l'intégration aux marchés mondiaux.

Un grand nombre d'études empiriques ont montré que l'investissement public dans la réfection des routes rurales entraîne différents types d'amélioration dans les collectivités locales et le développement des marchés. Au Vietnam, des routes rurales de meilleure qualité mènent à une augmentation de l'offre alimentaire, à une amélioration des taux d'achèvement des études primaires et à une hausse des salaires des agriculteurs¹²³. Des études menées au Pérou et en Géorgie ont révélé que l'amélioration des routes dans les zones rurales accroît les possibilités d'activités non agricoles en général et chez les femmes en particulier^{124,125}.

Les lacunes en matière d'infrastructure dans les collectivités autochtones nordiques du Canada recourent plusieurs domaines de préoccupation. L'infrastructure de transport est minimalement présente dans de grandes sections des territoires et des régions nordiques provinciales. Au Nunavut, par exemple, il n'y a pas de routes reliant l'une ou l'autre des collectivités du territoire entre elles ou à des points au sud. Pourtant, bien qu'il soit fortement tributaire du transport maritime, le territoire n'a pas de ports de mer en eau profonde et peu d'infrastructures portuaires. Les déficits dans ces types d'infrastructures essentielles font partie de la vie dans le Nord canadien et dans bon nombre des collectivités autochtones rurales et éloignées du pays¹²⁶.

Figure 50 – Évaluation nationale des projets de routes et de ponts, au 31 décembre 2018



Source : Services aux Autochtones Canada

¹²³ R. Mu et D. Van de Walle (2007), *Rural roads and poor area development in Vietnam*, Banque mondiale.

¹²⁴ J. Escobal et C. Ponce (2002), *The benefits of rural roads: enhancing income opportunities for the rural poor*.

¹²⁵ M. Lokshin et R. Yemtsov (2005), « Has rural infrastructure rehabilitation in Georgia helped the poor? », *The World Bank Economic Review*, vol. 19, n° 2, p. 311-333.

¹²⁶ Le Conference Board du Canada, *Rethinking Infrastructure Financing. Canada's Northern and Aboriginal Communities*, 2017.

Dans le but d'améliorer l'infrastructure de transport dans les collectivités des Premières Nations, 81 projets de routes et de ponts étaient en cours et terminés au 31 décembre 2018. Cinquante-huit projets ont déjà été achevés, et seulement 23 d'entre eux restent à terminer. Environ 95 000 Autochtones et 69 collectivités des Premières Nations bénéficieront de ces projets (figure 50).

- Il y a au total 81 projets de routes et de ponts, dont 58 sont terminés, soit un taux d'achèvement de 72 %. Ces projets profitent à 69 collectivités des Premières Nations.

Route vers Tuktoyaktuk

Une route praticable en tout temps reliant Inuvik et Tuktoyaktuk a été proposée comme objectif prioritaire pour les résidents de la région désignée des Inuvialuit dans les années 1960. L'autoroute toute saison Inuvik Tuktoyaktuk Highway (ITH), une nouvelle route de 138 kilomètres d'Inuvik à Tuktoyaktuk, a été ouverte au public le 15 novembre 2017. La route traverse environ 71 kilomètres de terres privées des Inuvialuit.

Depuis son lancement, le projet a été source d'avantages socioéconomiques pour les résidents de la région désignée des Inuvialuit. L'autoroute a permis de créer des emplois, y compris des emplois à long terme, pour plus de 1 000 personnes. L'autoroute a réduit le coût de la vie pour les habitants de Tuktoyaktuk en permettant des livraisons de marchandises toute l'année. L'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux possibilités économiques s'est amélioré. Il y a également eu une augmentation du tourisme de l'ordre de 2,7 millions de dollars par année dans la région, selon les estimations, ce qui représenterait 22 possibilités d'emplois dans le secteur du tourisme. La plaque tournante des activités commerciales et d'affaires dans la région, Inuvik, a été renforcée et a pris de l'expansion¹²⁷.

Conclusions

Une infrastructure fiable pour les Autochtones est l'un des piliers de l'amélioration de la qualité de vie et des résultats socioéconomiques dans d'autres domaines prioritaires clés. Les lacunes dans ce domaine demeurent importantes. Malgré les investissements historiques que prévoyaient récemment les budgets de 2016 et de 2017 dans l'infrastructure autochtone, il reste encore beaucoup à accomplir dans les réserves ainsi que dans les collectivités inuites et métisses. Malgré l'important financement consacré à l'amélioration de l'infrastructure, il subsiste un important écart entre les trois groupes d'identité et les collectivités non autochtones. Les lacunes en matière d'infrastructure sont expliquées plus en détail dans le chapitre suivant, qui est consacré à l'indice des infrastructures. Des réparations majeures et de nouvelles constructions sont nécessaires dans les domaines du logement, de l'approvisionnement en eau et du traitement des eaux usées, des routes, des réseaux énergétiques et de la connectivité à large bande. Le surpeuplement dû à une pénurie de logements disponibles est l'un des besoins les plus criants et a des effets immédiats sur des maladies comme la tuberculose, ainsi que sur la fréquentation et le rendement scolaires, le bien-être familial et le développement économique. L'accès à l'eau potable est également un enjeu crucial. Le gouvernement du Canada est en bonne voie de respecter son engagement de mettre fin à tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics des réserves d'ici mars 2021, et 78 d'entre eux ont été levés jusqu'à maintenant. En date du

¹²⁷ « Inuvik Tuktoyaktuk Highway Project | Infrastructure », Inf.Gov.Nt.Ca, 2019, <https://www.inf.gov.nt.ca/en/ITH>

22 mars 2018, 78 avis concernant la qualité de l'eau potable étaient en vigueur dans les réseaux publics des réserves, dont certains depuis plus de 20 ans¹²⁸.

Il faut souligner que les résultats présentés ne se résument pas à un ensemble de statistiques et d'instantanés sur les projets d'infrastructure. De fait, ils témoignent aussi du caractère sain, sûr et prospère des collectivités des Premières Nations. Derrière les chiffres se trouvent des vies réelles changées pour le mieux, et aussi beaucoup d'autres qui sont encore dans le besoin. Pour de nombreuses collectivités des Premières Nations, des changements en profondeur s'imposent pour qu'il soit possible de répondre aux besoins de base en infrastructure, et pour réparer et améliorer les infrastructures existantes. Ces instantanés reflètent la façon dont ces changements revitalisent la relation de nation à nation entre les Premières Nations et le Canada¹²⁹.

- Depuis avril 2016, 96 % de toutes les Premières Nations au Canada ont reçu des fonds ciblés versés par SAC ou RCAANC pour au moins un projet d'infrastructure, notamment pour des projets de renforcement des capacités. En retenant uniquement les infrastructures matérielles (« brique et mortier »), 51 % de toutes les Premières Nations ont reçu des fonds pour des projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, 67 % d'entre elles ont reçu des fonds pour des projets de logement, et 31 % de toutes les Premières Nations ont reçu des fonds pour des projets scolaires.

¹²⁸ Plan ministériel 2018-2019 de Services aux Autochtones Canada, https://www.sac-isc.gc.ca/DAM/DAM-ISC-SAC/DAM-ROOT/STAGING/texte-text/isc-dp2018-19_pdf_1523898419512_fra.pdf

¹²⁹ Services aux Autochtones Canada, GCpédia, Regional infrastructure snapshots, 2018, <http://www.gcpedia.gc.ca/wiki/Infra-Outcomes-Success-stories>

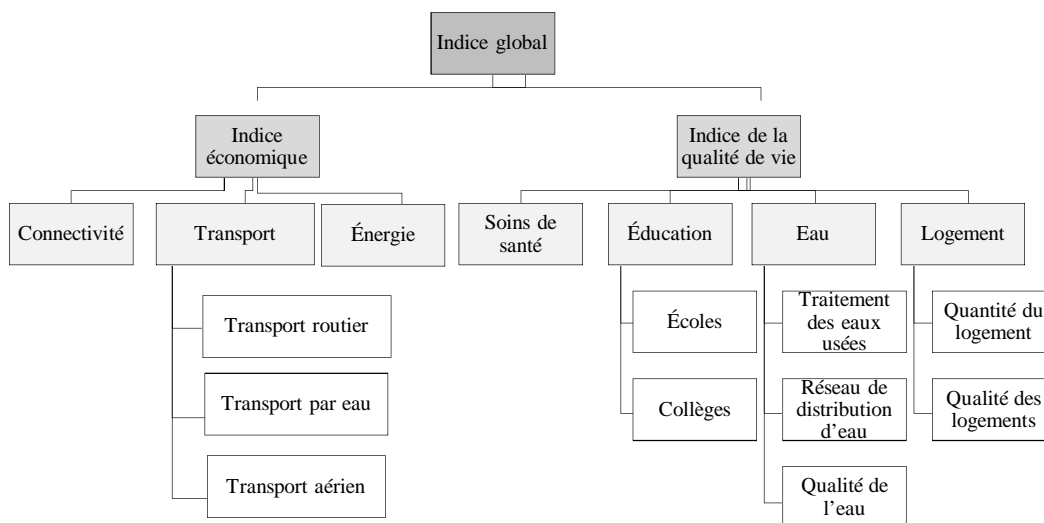
INDICE DES INFRASTRUCTURES POUR LES COLLECTIVITÉS AUTOCHTONES ÉLOIGNÉES

Reconnaissant la nécessité d'une évaluation approfondie et rigoureuse de l'état des ressources d'infrastructure existantes dans les collectivités autochtones, en 2018, le Conseil national de développement économique autochtone a commandé une étude approfondie en la matière au Centre d'étude des niveaux de vie. L'*Infrastructure Index Report for Remote Indigenous Communities* offre un indice de compilation qui examine plusieurs indicateurs de l'infrastructure afin de produire une valeur avec laquelle comparer des collectivités de différents groupes d'identité pour différents indicateurs. Aux fins du présent rapport, les collectivités autochtones ont été définies comme étant des collectivités où plus de 50 % de la population s'était déclarée autochtone dans le Recensement de 2016. Au total, 236 collectivités éloignées du Nord ont été incluses dans l'indice, dont 134 des Premières Nations, 17 métisses, 49 inuites et 36 collectivités non autochtones. La population de l'indice regroupait un total d'environ 450 000 personnes. Les détails méthodologiques complets, y compris la façon dont les collectivités ont été choisies pour inclusion dans l'indice, figurent à l'annexe C.

L'indice des infrastructures autochtones a été élaboré à l'aide de 13 indicateurs d'infrastructure, qui comprennent sept types d'infrastructures : connectivité, transport (comprend les routes, les ports/havres et les aéroports), accès au réseau électrique, soins de santé, éducation (comprend les écoles et les collèges communautaires sur place), eau (comprend le traitement, la distribution et la qualité de l'eau) et logement (comprend la quantité et la qualité des logements). Ces types d'infrastructure peuvent être agrégés davantage pour former les deux sous-indices de l'infrastructure économique et de l'infrastructure de la qualité de vie, qui constituent alors l'indice global (figure 51)¹³⁰.

¹³⁰2019 Indigenous Infrastructure Index Report, 2019

Figure 51 – Diagramme de l'indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées



Source : AADNC, Indigenous Infrastructure Report, 2018

Un indice des infrastructures peut être estimé pour chaque collectivité en attribuant des notes à l'état des différents types d'infrastructure communautaire, puis en établissant la moyenne de ces notes pour la collectivité. La note la plus élevée (1) est attribuée à l'infrastructure de la plus haute qualité. Des notes inférieures à un sont attribuées aux collectivités qui n'ont pas l'infrastructure de la plus haute qualité, en fonction du nombre de catégories discrètes. Lorsqu'il y a deux catégories, des notes de 1 et 0 peut être attribuées. Lorsqu'il y a trois catégories, les notes peuvent prendre la valeur de 1, 0,5 et 0, alors que pour quatre catégories, les notes prennent la valeur de 1, 0,67, 0,33 ou 0. Les notes possibles sont 1, 0,75, 0,50, 0,25 et 0 lorsqu'il y a cinq catégories, et 1, 0,8, 0,6, 0,4, 0,2 et 0 lorsqu'il y a six catégories.

D'après ces notes attribuées aux collectivités, des notes moyennes peuvent être calculées pour les administrations ou les régions et pour chacune des catégories d'infrastructure, et un indice moyen peut être établi pour l'administration. Il est présumé que les collectivités urbaines du sud du Canada auront des notes supérieures ou presque supérieures pour tous les types d'infrastructures; on présume donc qu'elles obtiennent une note moyenne de un¹³¹. Les collectivités éloignées du Nord peuvent ensuite se comparer à cette note et pourront désormais savoir dans quelle mesure elles arrivent à réduire l'écart infrastructurel, à la fois globalement et pour les sept types d'infrastructures (et les 13 indicateurs).

Du point de vue de l'infrastructure économique, on présume que les centres urbains du sud du Canada ont accès aux télécommunications depuis un réseau de base à micro-ondes ou par fibre, à des installations portuaires complètes (lorsqu'elles sont situées sur un plan d'eau qui s'y prête), à un centre régional de transport aérien et à un réseau routier régional toutes saisons. Du point de vue de l'infrastructure qui contribue à la qualité de vie, on présume que les centres urbains du sud du Canada ont des installations tertiaires de traitement des eaux usées, des écoles secondaires, des collèges

¹³¹ AADNC, Indigenous Infrastructure Index Report, 2018

communautaires, des hôpitaux et des conduites d'eau, et qu'ils sont reliés au réseau électrique nord-américain. Cela signifie que les centres urbains du sud du Canada obtiennent une note de 1,0 pour chacun des dix types d'infrastructure et de 1,0 (la valeur de l'indice la plus élevée possible) dans l'ensemble.

Pour tenir compte des facteurs de confusion liés à la taille de la collectivité, des calculs pondérés et non pondérés ont été produits pour les indices. Les petites tailles des collectivités offrent une possible explication de lacunes observées en matière d'infrastructures, car dans les petites collectivités éloignées comptant moins de 1 000 habitants, la possibilité de maintenir une école ou un hôpital peut être nettement réduite. Les valeurs pondérées ont été calculées pour tenir compte de la taille de la collectivité et permettent d'égaliser les valeurs en fonction de l'influence de ce facteur. La pondération a permis de constater que même si la taille explique une partie de la différence, elle n'explique pas l'intégralité de l'écart. Dans certains cas, la pondération a amplifié les différences.

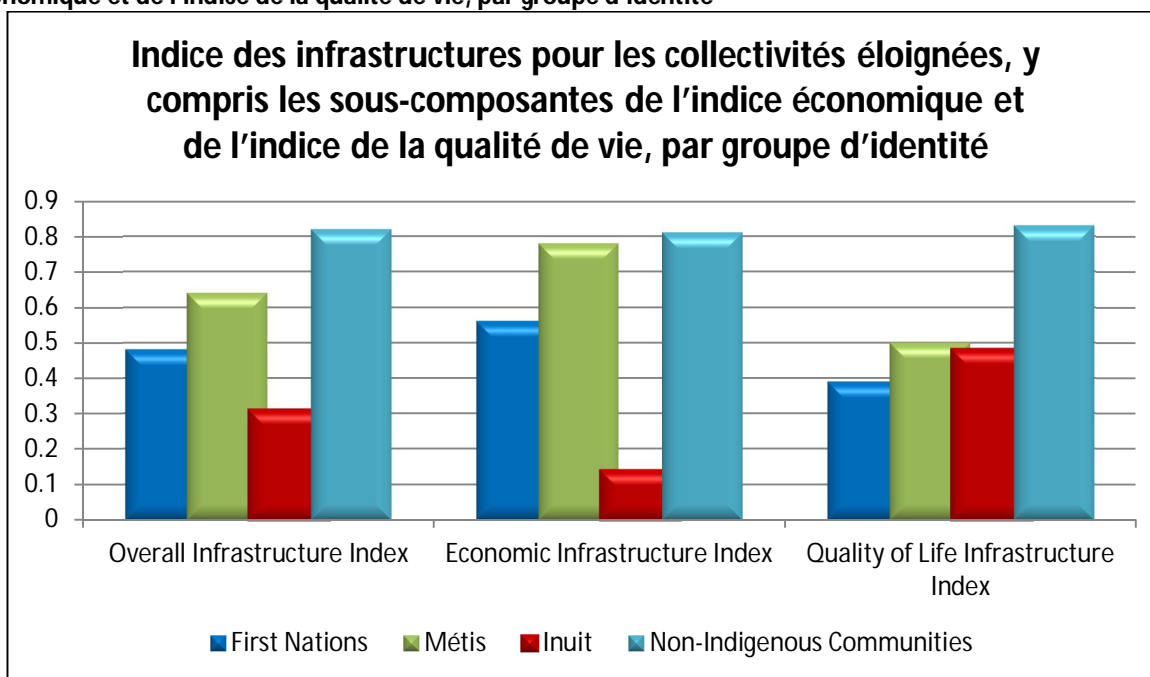
Il existe d'importantes différences dans les valeurs de l'indice des infrastructures entre les collectivités éloignées autochtones et les collectivités éloignées non autochtones. Sur une base non pondérée, la valeur de l'indice pour les collectivités autochtones était inférieure de 0,37 point à celle des collectivités non autochtones (0,45 par rapport à 0,82). L'écart était encore plus marqué sur une base pondérée en fonction de la population, soit 0,47 point (0,47 par rapport à 0,94).

Dans la catégorie des petites collectivités de moins de 1 000 habitants, la note non pondérée des 11 collectivités non autochtones éloignées (dont sept se trouvent au Yukon) était de 0,68, soit une note plus proche de la moyenne des collectivités autochtones de la même taille (0,46), mais tout de même nettement plus élevée que celle des collectivités autochtones comparables.

Les valeurs de l'indice des infrastructures varient selon les groupes d'identité. Les 17 collectivités métisses de l'ensemble de données des collectivités éloignées affichent la valeur de l'indice non pondéré la plus élevée parmi les groupes autochtones, soit 0,64, suivie des 134 collectivités des Premières Nations, à 0,48, et des 49 collectivités inuites, à 0,31. Ces valeurs démontrent des déficits d'infrastructure importants par rapport aux collectivités non autochtones éloignées, qui ont obtenu une note de 0,82 selon l'indice global des infrastructures (figure 52).

Les valeurs de l'indice de la qualité de vie et de l'indice de l'infrastructure économique sont presque les mêmes dans le cas des collectivités non autochtones, soit 0,83 et 0,81 respectivement. En moyenne, les collectivités autochtones éloignées affichent une tendance semblable, les valeurs de l'indice de l'infrastructure économique et de l'indice de la qualité de vie se rapprochant les unes des autres, mais avec des valeurs beaucoup plus faibles de 0,48 et de 0,42 respectivement. Les collectivités éloignées des Premières Nations et des Métis ont obtenu les notes les plus élevées selon l'indice de l'infrastructure économique (0,56 et 0,78 respectivement) que selon l'indice de la qualité de vie (0,39 et 0,50 respectivement) (figures 53 et 54). À l'inverse, les collectivités inuites affichent une valeur de l'indice de qualité de vie (0,48) supérieure à celle de l'indice économique (0,14), en grande partie en raison d'un accès lacunaire aux routes, au réseau électrique et à une connectivité adéquate dans le Nord.

Figure 52 – Indice des infrastructures pour les collectivités éloignées, y compris les sous-composantes de l'indice économique et de l'indice de la qualité de vie, par groupe d'identité



*valeurs non pondérées

Source : AADNC, Indigenous Infrastructure Report, 2018

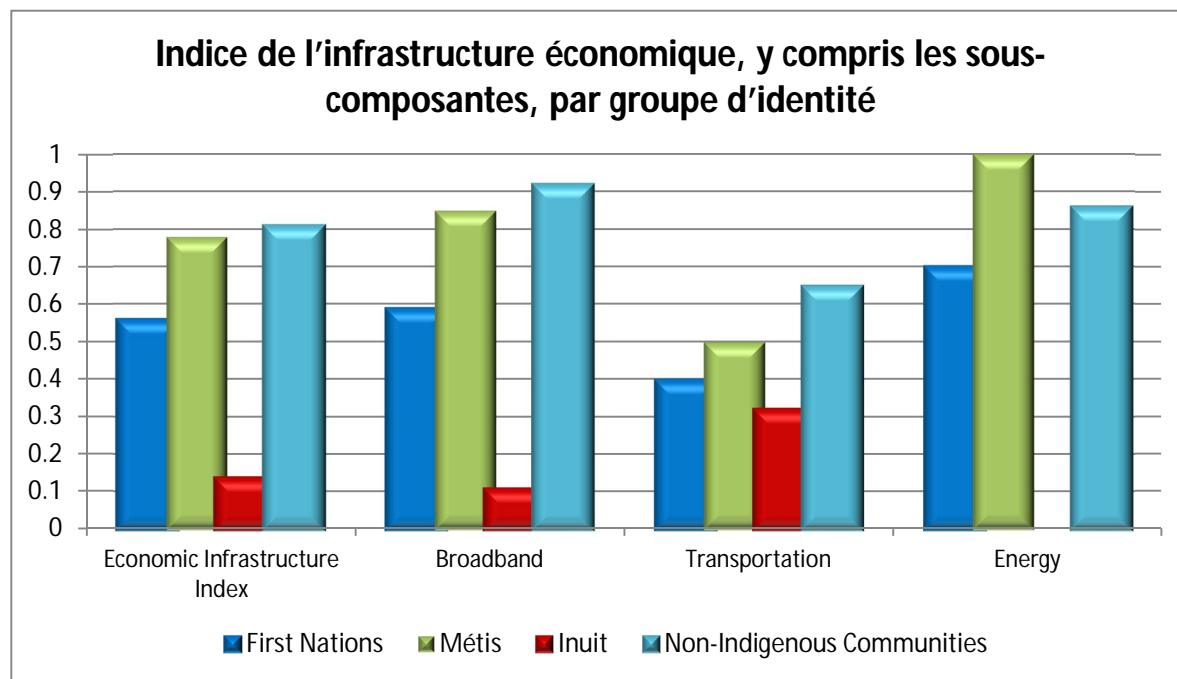
Sous-indice de l'infrastructure économique

Le sous-indice de l'infrastructure économique comporte trois composantes : la connectivité, le transport et l'énergie. Le volet transport est subdivisé en trois sous-composantes : l'accès routier, l'accès maritime et l'accès aérien. Dans l'ensemble, les collectivités métisses se comparent aux collectivités nordiques non autochtones éloignées pour ce qui est des sous-composantes de l'indice de l'infrastructure économique (0,85 contre 0,92 pour la connectivité, 0,5 contre 0,65 pour le transport, et 1,0 contre 0,86 pour l'énergie). Les collectivités des Premières Nations sont en recul par rapport aux collectivités nordiques non autochtones et aux collectivités métisses. Les collectivités inuites obtiennent la note la plus faible selon tous les indices des sous-composantes de l'indice de l'infrastructure économique, soit 0,11 pour la connectivité, 0,32 pour le transport et 0 pour l'énergie (figure 53).

L'emplacement géographique et l'éloignement de certaines collectivités autochtones influent sur la disparité des notes entre les groupes d'identité. L'indicateur de l'énergie du sous-indice de l'infrastructure économique mesure le fait d'avoir accès au réseau électrique nord-américain. Alors que les collectivités métisses sont établies au centre des provinces de l'Ouest et qu'elles ont pleinement accès au réseau électrique, les collectivités des Premières Nations affichent une combinaison de collectivités éloignées et de collectivités centrales, et les collectivités inuites sont toutes établies dans des lieux éloignés du Nord canadien et n'ont pas accès au réseau électrique. Des facteurs géographiques similaires peuvent permettre d'expliquer les différences entre les groupes d'identité pour les autres indices de sous-composantes. Par exemple, les collectivités inuites n'ont pas accès à une connectivité

adéquate ni au réseau routier national, ce qui explique les notes nettement plus faibles dans les sous-indices de l'indice de l'infrastructure économique.

Figure 53 – Indice de l'infrastructure économique pour les collectivités éloignées, y compris les sous-composantes, par groupe d'identité



Source : AADNC, Infrastructure Report, 2018

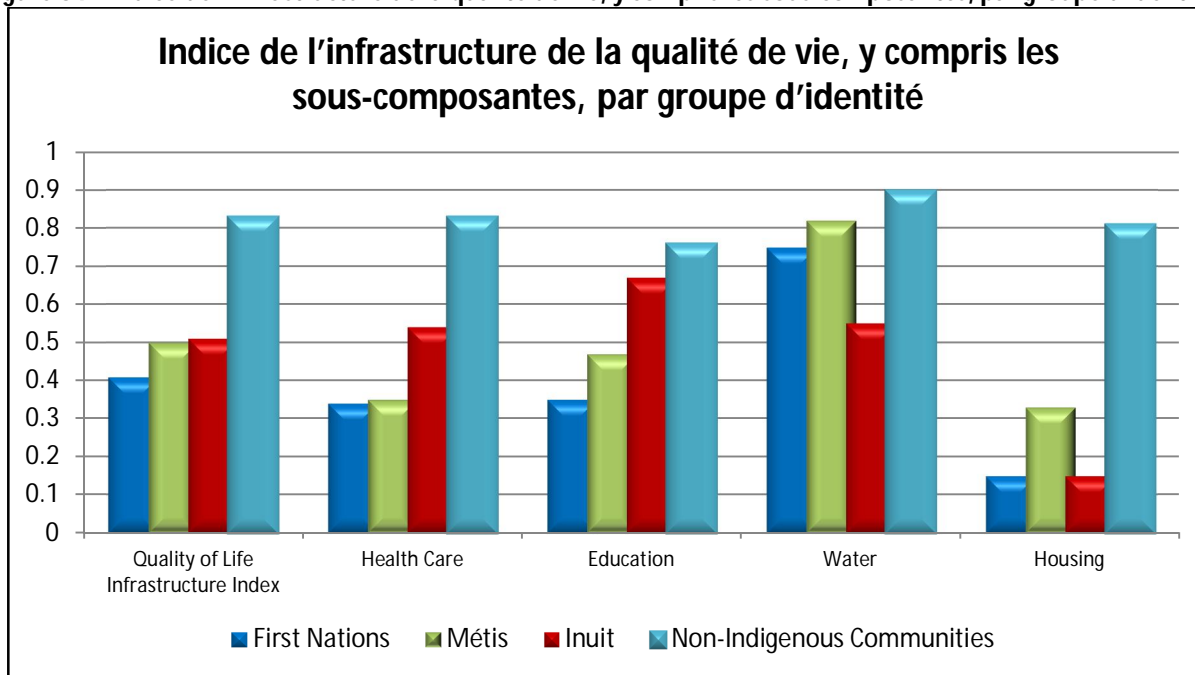
Sous-indice de l'infrastructure de la qualité de vie

Le sous-indice d'infrastructure de la qualité de vie comporte quatre composantes : les soins de santé, l'éducation, l'eau et le logement. Comparativement aux collectivités nordiques non autochtones, tous les groupes d'identité affichent des valeurs inférieures pour l'indice d'infrastructure de la qualité de vie et les indicateurs connexes. L'écart entre les collectivités autochtones et non autochtones est particulièrement marqué au chapitre du logement, suivi des soins de santé, de l'éducation et, enfin, de l'eau. Dans l'ensemble, les collectivités inuites obtiennent de meilleurs résultats que les collectivités des Premières Nations et les collectivités métisses dans le sous-indice de l'infrastructure de la qualité de vie en raison de résultats élevés au chapitre des soins de santé et de l'éducation. Cela dit, les Inuits continuent d'afficher de faibles notes pour ce qui est de l'eau et du logement (figure 54).

L'indicateur des soins de santé du sous-indice de l'infrastructure de la qualité de vie mesure le fait d'avoir accès à un hôpital ou à un centre de santé communautaire au sein de la collectivité. L'éducation s'entend de l'offre d'écoles secondaires et de collèges communautaires. La plupart des collectivités inuites ont accès aux deux à l'intérieur de leur collectivité, ce qui explique que les Inuits obtiennent des notes plus élevées pour ces indicateurs comparativement aux Métis et des Premières Nations. Étant donné que les Métis et les Premières Nations ont généralement un meilleur accès routier à des collectivités non autochtones éloignées avoisinantes où ils peuvent obtenir des soins de santé ou des

services d'éducation, ils pourraient avoir moins accès à de tels établissements directement dans leur collectivité.

Figure 54 – Indice de l'infrastructure de la qualité de vie, y compris les sous-composantes, par groupe d'identité



Source : AADNC, Infrastructure Report, 2018

Le sous-indice de l'infrastructure de l'eau a été subdivisé en trois éléments, la disponibilité des installations de traitement de l'eau, les méthodes de distribution de l'eau et la qualité de l'eau. Dans l'ensemble, les collectivités des Premières Nations et des Métis affichent la meilleure note pour l'indice d'infrastructure de l'eau, soit 0,75 pour les Premières Nations et 0,82 pour les Métis. Les Inuits ont enregistré le pire résultat de l'indice de l'infrastructure de l'eau avec une note de 0,55, en raison de l'accès lacunaire aux infrastructures de traitement de l'eau dans de nombreuses collectivités inuites et des problèmes de distribution de l'eau attribuables à la difficulté d'installer des tuyaux en présence d'un climat froid et de pergélisol.

Une constatation intéressante de l'*Infrastructure Index Report for Remote Indigenous Communities* est que les données sur la qualité de l'eau sont définies par les collectivités compte tenu des avertissements de non-consommation, des avis d'ébullition de l'eau ou de l'absence d'avis. Les notes attribuées au sous-indice global de l'infrastructure de l'eau ont été relevées en fonction de la qualité de l'eau, les Premières Nations ayant obtenu une note de 0,92, les Métis, une note de 0,97 et les Inuits, une note de 0,98. Ces chiffres ne concordent pas avec les données recueillies auprès du gouvernement fédéral, en particulier pour les collectivités des Premières Nations, qui sont encore nombreuses à devoir composer avec des avis à long terme d'ébullition de l'eau et avec des problèmes d'accès à de l'eau salubre. Une explication possible de la divergence entre les notes de l'indice des infrastructures, d'une part, et les données sur la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières Nations produites par le gouvernement fédéral, d'autre part, pourrait tenir à la méthode de sélection de l'indice des

infrastructures. Seulement 134 collectivités des Premières Nations ont été incluses dans l'indice des infrastructures, en fonction de leur éloignement. Or, il y a en tout 634 collectivités des Premières Nations au Canada. Il est possible que de nombreuses collectivités encore visées par des avis d'ébullition de l'eau n'aient pas été incluses, ce qui crée une divergence entre les deux ensembles de données.

Le sous-indice de l'infrastructure du logement cerne également les logements qui ont besoin de réparations et le surpeuplement résidentiel. Les écarts les plus importants entre les collectivités autochtones non autochtones se trouvaient dans le sous-indice de l'infrastructure de logement. Les collectivités des Premières Nations affichent le pire résultat en matière de surpeuplement, avec une note de 0,05, mais les Inuits et les Métis affichent des résultats qui ne sont pas nettement meilleurs, à 0,15 et 0,22 respectivement. Les collectivités inuites comptent le plus grand nombre de maisons à réparer avec une note de 0,15; les Premières Nations affichent également une faible note, soit 0,22, et les Métis ont une note de 0,45.

Conclusions

La conclusion de l'*Infrastructure Index Report for Remote Indigenous Communities*, y compris les indices liés aux différentes composantes, brosse un tableau clair des déficits importants en matière d'infrastructure dans les collectivités autochtones. Chaque indicateur met en lumière et définit le niveau des besoins requis pour amener les collectivités autochtones éloignées au niveau des collectivités non autochtones et soutenir un environnement concurrentiel sur lequel bâtir des possibilités économiques. Les collectivités inuites font état de pénuries d'infrastructure considérables par rapport à d'autres collectivités autochtones, ce qui rejoint les constatations faites concernant les besoins criants en infrastructure dans le Nord. Les collectivités des Premières Nations affichent des valeurs élevées selon l'indice de l'infrastructure économique, mais les résultats les plus faibles selon l'indice de la qualité de vie. Les Métis, qui affichent de solides résultats pour de nombreux autres indicateurs décrits dans le présent rapport (p. ex., le revenu, l'éducation, l'entrepreneuriat), affichent des résultats contrastés dans les indicateurs d'infrastructure, bien que la petite taille de l'un échantillon (n = 17) puisse influencer sur ces résultats. Les constatations de l'*Infrastructure Index Report for Remote Indigenous Communities* donnent des précisions et des données quantitatives à l'égard des ressources d'infrastructure existantes et cernent les domaines où il y aurait lieu de concentrer les efforts, ce qui servira à orienter l'accroissement du soutien pour le développement économique des Autochtones à l'avenir.

ANALYSE COMPARATIVE ENTRE LES SEXES

Présentation

Pour la première fois depuis la publication du rapport initial en 2012, le Rapport d'étape contient un chapitre sur les résultats socioéconomiques en fonction du sexe. Le but de ce chapitre est de faire le suivi des disparités socioéconomiques entre les femmes et les hommes autochtones afin de cerner les obstacles à la croissance économique parmi les groupes d'identité et au sein de ceux-ci. Comme l'a souligné l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, l'analyse comparative entre les sexes est un moyen de cerner les besoins différenciés selon le sexe et d'y répondre de façon plus précise et ciblée¹³². Grâce à une analyse rigoureuse des différences entre les sexes dans les résultats socioéconomiques, ce chapitre montre que les obstacles à la participation économique sont souvent aggravés par l'inégalité entre les sexes. En outre, il ressort que les femmes et les hommes autochtones vivent différemment les réalités socioéconomiques. Comme c'est le cas pour le reste du rapport, les constatations énoncées dans le présent chapitre constituent une ressource essentielle en vue d'élaborer une politique plus inclusive en matière de développement économique, et en définitive pour favoriser la prospérité économique des femmes et des hommes autochtones.

Analyse comparative entre les sexes plus (ACS+)

L'analyse présentée dans ce chapitre s'inscrit dans un virage plus large pris par les établissements universitaires et gouvernementaux au profit des méthodes intersectionnelles. L'intersectionnalité reconnaît que les catégories d'identité comme le sexe, la race, la classe sociale et autres se recoupent, et que la position sociale, les circonstances et les traitements propres à une personne dans la société en général peuvent être touchés par plus d'un système d'oppression. Étant donné que ce chapitre met l'accent sur les obstacles et les résultats socioéconomiques touchant les femmes et les hommes autochtones dans plus d'une catégorie d'identité, les auteurs ont fait appel à l'ACS+. Élaborée par Condition féminine Canada, l'ACS+ est un outil d'analyse qui a été conçu pour cerner et suivre les répercussions possibles des politiques, des programmes et d'autres initiatives sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes de diverses identités de genre. Le « + » est ancré dans une approche intersectionnelle du genre qui reconnaît que l'ACS+ va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre). L'ACS+ tient compte du sexe et du genre, mais comprend également d'autres facteurs identitaires comme la race, l'ethnicité, la religion, l'âge et le handicap mental ou physique afin que des mesures puissent être prises pour promouvoir l'égalité¹³³.

Condition féminine Canada demande à tous les ministères et organismes fédéraux d'effectuer une ACS+ et d'en tenir compte pour répondre aux défis liés à une population canadienne de plus en plus diversifiée. En définitive, l'ACS+ permet de cerner et d'analyser les répercussions des inégalités croisées sur les personnes qui occupent différents lieux sociaux et d'élaborer des options et des programmes stratégiques tenant compte des possibilités et obstacles différents avec lesquels elles doivent composer.

¹³²http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/BriefingNote1_GREY.pdf

¹³³<https://cfc-swc.gc.ca/gba-ac/s/index-fr.html>

Sexe et genre

Les termes « sexe » et « genre » sont souvent utilisés de façon interchangeable, mais reflètent deux concepts distincts. Le « sexe » est assigné à la naissance et fait la distinction entre les catégories « homme » et « femme » en fonction des caractéristiques biologiques. Par ailleurs, le « genre » désigne les normes, les rôles et les relations que la société attend des femmes, des hommes et des personnes de diverses identités de genre. Il est multidimensionnel et englobe de multiples valeurs sociales et culturelles qui évoluent au fil du temps et entre les cultures. Les statistiques présentées dans ce chapitre ont été ventilées selon le sexe – féminin et masculin – termes utilisés pour distinguer les sexes biologiques. Toutefois, tout au long du présent rapport, les termes femmes et hommes servent à établir une distinction entre la population féminine et la population masculine afin de respecter la terminologie utilisée dans l'analyse comparative entre les sexes.

Les valeurs et les normes de genre qui décrivent les différents statuts sociaux et culturels des femmes, des hommes et des personnes de diverses identités de genre diffèrent d'une société à l'autre. Historiquement, les notions occidentales de genre et les structures sociales connexes n'étaient pas au premier plan des cultures et des traditions autochtones. Les structures sociales occidentales sont en grande partie patriarcales, alors qu'historiquement, de nombreuses cultures autochtones étaient et demeurent matriarcales. Toutefois, la colonisation avait notamment pour outil l'imposition des notions occidentales de genre aux structures sociales et culturelles autochtones. Par exemple, en vertu de la *Loi sur les Indiens*, les femmes autochtones perdent leur statut si elles épousent un non-Autochtone, ce qui, dans certains cas, laisse les femmes vulnérables sur les plans économique et social¹³⁴. La *Loi sur les Indiens* a depuis été modifiée pour que les femmes autochtones ne perdent plus leur statut. Néanmoins, l'imposition des notions occidentales de genre par la voie de la colonisation a influé sur les disparités socioéconomiques observées entre les femmes et les hommes autochtones à l'heure actuelle.

Les statistiques présentées dans ce chapitre ont été ventilées selon le sexe. Par conséquent, les constatations ne comprennent pas de données sur les personnes de diverses identités de genre au sein des populations autochtones et non autochtones, ce qui limite la portée de la présente analyse comparative entre les sexes. Malgré les efforts continus déployés dans l'ensemble des ministères fédéraux pour mettre en œuvre l'ACS+ dans leurs politiques et programmes, les statistiques sur les personnes de diverses identités de genre demeurent limitées. Néanmoins, le présent chapitre offre un point de départ solide pour les futures études fondées sur le sexe au regard du développement économique des Autochtones, lesquelles ne pourront que se bonifier à mesure que les établissements universitaires et gouvernementaux continuent d'intégrer les analyses intersectionnelles dans l'élaboration de politiques et de programmes.

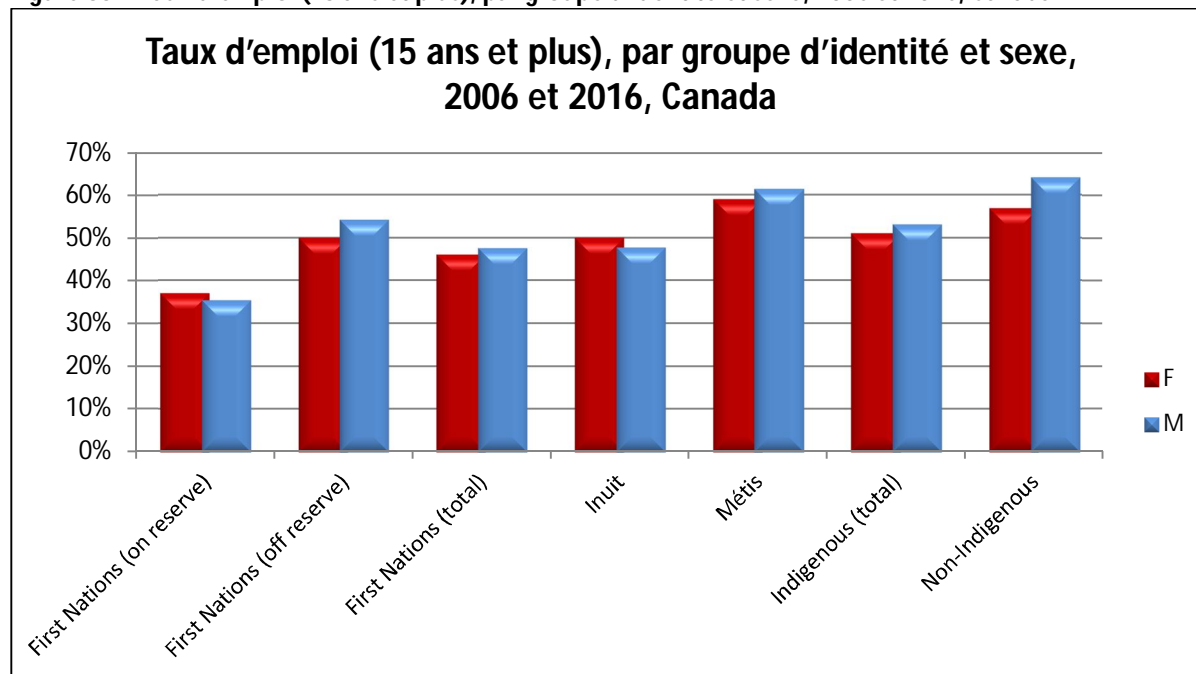
¹³⁴<https://policyoptions.irpp.org/fr/magazines/novembre-2016/gender-discrimination-and-the-indian-act/>

INDICATEUR PRINCIPAL N° 1 : EMPLOI

Taux d'emploi

Dans la population non autochtone, les hommes affichent généralement des taux d'emploi plus élevés que les femmes. Le même constat ressort dans les populations autochtones, à la différence que l'ampleur de l'écart est différente. En 2016, il y avait eu un écart de 7,3 points de pourcentage entre les taux d'emploi des hommes et des femmes non autochtones. En comparaison, l'écart de taux d'emploi entre les hommes et les femmes dans l'ensemble de la population autochtone était de 2,1 points de pourcentage (figure 55). Ce résultat cadre avec les données de 2006, quand le taux d'emploi des hommes non autochtones était supérieur de 10,3 points de pourcentage à celui des femmes non autochtones, mais de 5,4 points de pourcentage pour l'ensemble de la population autochtone (annexe A, tableau 1). On comprend mal les raisons pour lesquelles l'écart entre les sexes au chapitre de l'emploi est différent pour les populations autochtone et non autochtone dans leur ensemble, et il est probable que différents facteurs entrent en jeu. Ces facteurs pourraient peut-être comprendre la différence entre les ordres sociaux matriarcaux et patriarcaux, une plus grande équité entre les sexes au sein des groupes d'identité autochtones, des différences dans les profils démographiques selon l'âge entre les populations autochtones et non autochtones, et des niveaux de chômage plus élevés chez les hommes autochtones malgré des taux de participation à la population active plus élevés que chez les femmes autochtones.

Figure 55 – Taux d'emploi (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada



Source : Tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Les données témoignent également d'un rétrécissement de l'écart entre les sexes chez les hommes et les femmes autochtones; toutefois, cette tendance était conforme à celle observée dans la population non autochtone. Au chapitre des taux d'emploi, non seulement l'écart entre les sexes est-il plus faible

chez les Autochtones, mais il est même inversé dans certains cas. En 2016, les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves affichaient le taux d'emploi le plus faible de tous les groupes d'identité, soit 35,5 %, comparativement à 37,1 % chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves. De même, le taux d'emploi chez les hommes inuits était de 47,8 %, mais de 50,0 % chez les femmes inuites.

Comme le soulignait le chapitre sur l'*Indicateur principal n° 1 : Emploi*, les données de 2016 ont révélé un rétrécissement de 2,3 points de pourcentage de l'écart dans le taux d'emploi depuis 2006 entre les Inuits et la population non autochtone. Ce résultat peut être ventilé selon le sexe pour obtenir une variation de l'écart entre les hommes inuits et les hommes non autochtones de 3,0 points de pourcentage et une variation de l'écart entre les femmes inuites et les femmes non autochtones de 1,7 point de pourcentage. Comme c'était le cas en 2006, les données de 2016 révèlent que les hommes métis continuent d'afficher le taux d'emploi le plus élevé parmi les hommes de tous les groupes d'identité, soit un taux légèrement supérieur à celui des hommes non autochtones. Le même constat se dégage au regard des taux d'emploi des femmes métisses.

- Les taux d'emploi sont habituellement plus élevés chez les hommes que chez les femmes; toutefois, cet écart entre les sexes est plus faible dans l'ensemble de la population autochtone que dans la population non autochtone.
- Les femmes inuites et celles des Premières Nations vivant dans les réserves affichent des taux d'emploi plus élevés que leurs homologues masculins.
- Les taux d'emploi des hommes et des femmes métis sont plus élevés que ceux des hommes et des femmes non autochtones.

Taux de participation à la population active

Comme l'indiquait également le chapitre sur l'*Indicateur principal n° 1 : Emploi*, de 2006 à 2016, les taux de participation au marché du travail canadien ont chuté à peu près au même rythme dans les populations autochtones et non autochtones, ce qui donne à penser à une diminution du nombre de personnes qui ont un emploi ou qui sont au chômage et à la recherche d'un emploi. Toutefois, l'analyse comparative entre les sexes a également révélé que les taux de participation ont diminué parallèlement à une réduction de l'écart entre les sexes au sein des populations autochtones et non autochtones. Par exemple, en 2006 (annexe A, tableau 2), le taux global de participation des femmes autochtones se situait à 87,8 % de celui des hommes autochtones, et il avait augmenté pour atteindre 90 % en 2016. Une tendance similaire se dégageait dans tous les groupes d'identité et dans la population non autochtone.

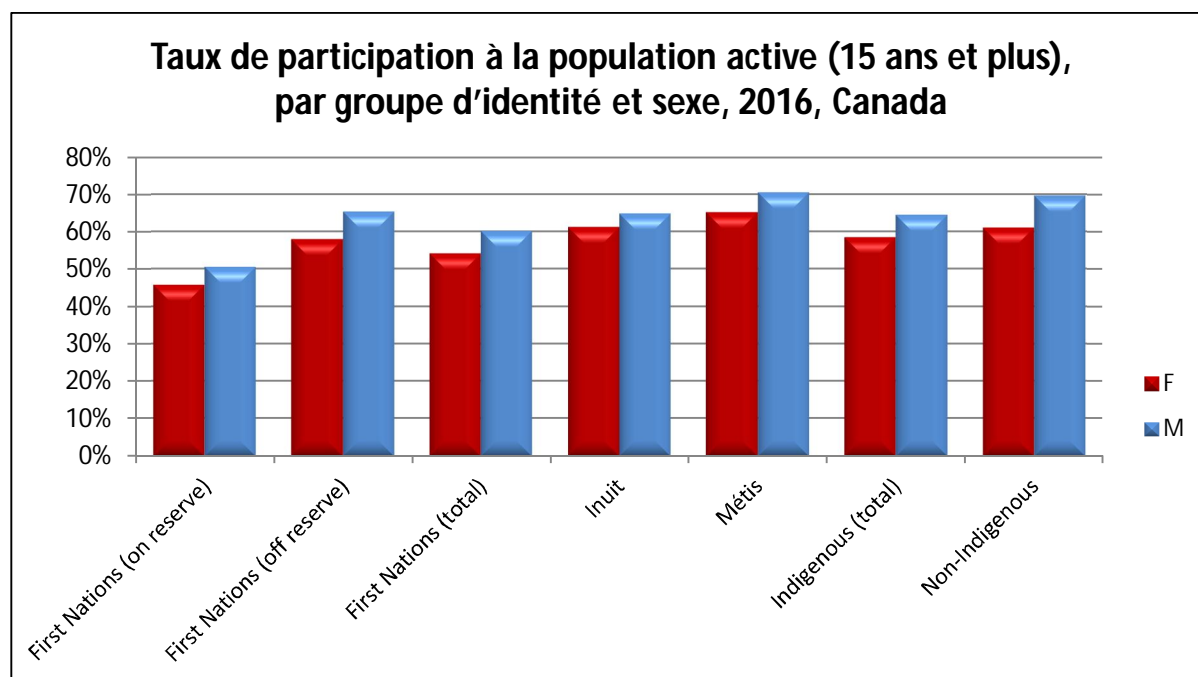
Comme pour les taux d'emploi, il existe une différence importante entre les taux de participation à la population active des hommes et des femmes non autochtones, bien que cet écart ait rétréci entre 2006 et 2016, passant de 10,8 à 8,7 points de pourcentage. Il en a été de même pour les populations autochtones. Encore là, toutefois, l'écart dans la participation à la population active selon le sexe chez

les hommes et les femmes autochtones était plus faible que dans la population non autochtone, et il était passé de 8,2 points de pourcentage en 2006 à 5,9 points de pourcentage en 2016 (figure 56).

La stagnation des taux d'emploi et de participation à la population active donne à penser que les femmes autochtones demeurent désavantagées sur le plan de l'accès à la population active et aux possibilités d'emploi par rapport aux hommes autochtones et à leurs homologues non autochtones. Selon Statistique Canada, les taux d'emploi et de participation à la population active des femmes au Canada sont généralement inférieurs à ceux des hommes, les femmes « étant plus susceptibles de se retirer du marché du travail pour s'occuper de leurs enfants »¹³⁵.

L'analyse a également révélé que même si les taux globaux de participation à la population active des Autochtones sont inférieurs à ceux de la population non autochtone, l'écart entre les taux d'activité des femmes autochtones et non autochtones était plus faible que celui entre les hommes autochtones et non autochtones. En 2016, le taux de participation global des hommes autochtones était de 92,4 % de celui des hommes non autochtones, mais le taux de participation global des femmes autochtones était de 95,9 % de celui des femmes non autochtones.

Figure 56 – Taux de participation à la population active (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2016, Canada



Source : Tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

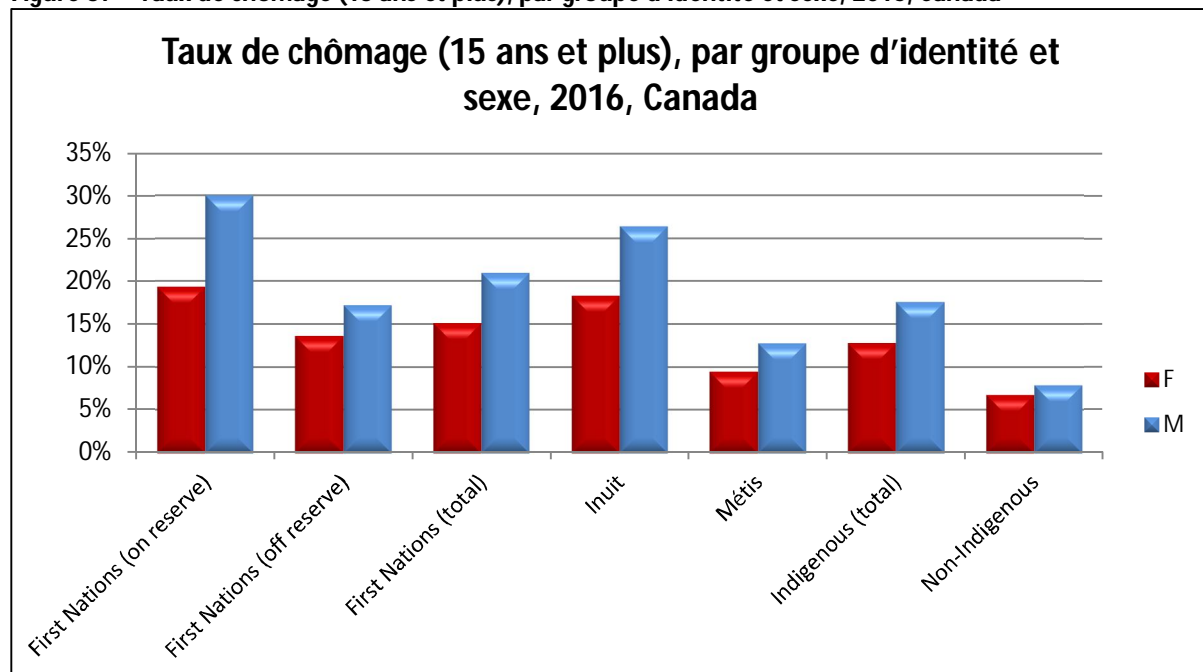
¹³⁵<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-588-x/71-588-x2017001-fra.htm>

- Les taux de participation à la population active sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes, mais cet écart entre les sexes est plus faible chez les Autochtones.
- L'écart entre les sexes dans les taux de participation a diminué entre 2006 et 2016 dans les populations autochtones et non autochtones.
- L'écart dans les taux de participation globaux est plus marqué entre les femmes autochtones et non autochtones qu'entre les hommes autochtones et non autochtones.

Taux de chômage

Le chapitre précédent sur l'Indicateur principal n° 1 : *Emploi* signalait une augmentation des taux de chômage entre 2006 et 2016 dans la population autochtone et dans la population non autochtone, ce qui a maintenu l'écart entre elles. Toutefois, une analyse comparative entre les sexes a révélé que les augmentations globales des taux de chômage étaient en grande partie attribuables aux hommes non autochtones et autochtones, tandis que les taux de chômage des femmes autochtones et non autochtones ont légèrement diminué ou sont demeurés les mêmes (annexe A, tableau 3). Il en a découlé un élargissement de l'écart entre les sexes dans toutes les catégories, les hommes affichant des niveaux de chômage plus élevés. L'augmentation du taux de chômage chez les femmes inuites fait exception à cette règle, mais comme l'augmentation du taux de chômage chez les hommes inuits a été plus marquée, l'écart entre les sexes s'est maintenu dans ce groupe. Les hommes inuits et des Premières Nations vivant dans les réserves affichaient les taux de chômage les plus élevés de tous les groupes d'identité, soit des taux environ trois à quatre fois plus élevés que les hommes non autochtones (figure 57).

Figure 57 – Taux de chômage (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2016, Canada



Source : Tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Conformément aux constatations qui précèdent, l'écart dans les taux de chômage entre les femmes autochtones et non autochtones est moindre que celui entre les hommes autochtones et non autochtones. Plus précisément, en 2016, le taux de chômage des hommes autochtones était de 9,7 points de pourcentage plus élevé que celui des hommes non autochtones, alors qu'il était de 6,0 points de pourcentage plus élevé chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones. Ces taux rejoignent généralement ceux de 2006. Les femmes métisses continuent d'afficher les taux de chômage les plus faibles parmi tous les groupes d'identité, soit 9,5 %, tandis que les taux des femmes inuites et des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves étaient les plus élevés de tous les groupes de femmes, soit 18,3 % et 19,3 % respectivement.

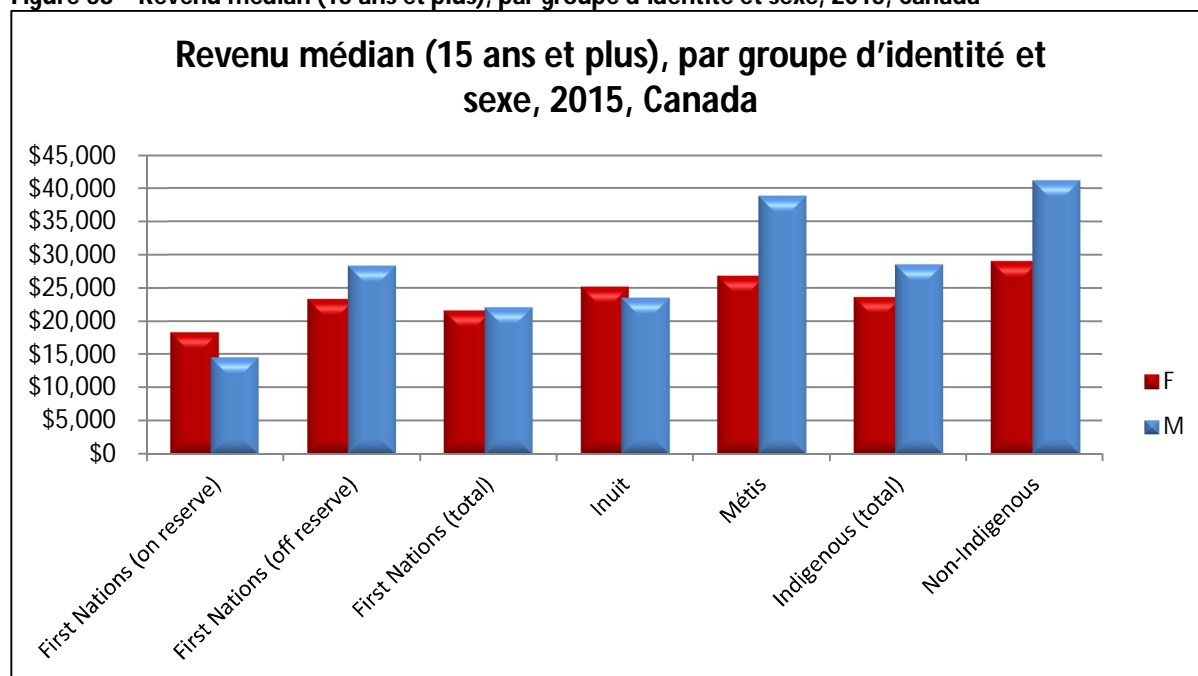
- Les taux de chômage sont plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans tous les groupes d'identité et dans la population non autochtone.
- L'augmentation des taux de chômage entre 2006 et 2016 était attribuable aux augmentations enregistrées chez les hommes, tandis que les taux de chômage des femmes ont légèrement diminué ou sont demeurés les mêmes.
- Exception faite de la légère augmentation observée dans la population non autochtone, les Inuites étaient le seul groupe de femmes à afficher des hausses des taux de chômage.

INDICATEUR PRINCIPAL N° 2 : REVENU

Revenu d'emploi médian

L'écart entre les revenus médians des femmes autochtones et non autochtones est moindre que celui observé entre les hommes autochtones et non autochtones. En 2015, le revenu médian des femmes dans l'ensemble de la population autochtone atteignait 81,3 % de celui des femmes non autochtones, tandis que celui des hommes dans l'ensemble de la population autochtone se situait à 69,3 % de celui des hommes non autochtones. Ces données indiquent une meilleure parité du revenu chez les femmes que chez les hommes. Cela dit, entre 2005 et 2015, l'écart entre le revenu médian des hommes autochtones et non autochtones a diminué davantage que l'écart entre les femmes autochtones et non autochtones (figure 58).

Figure 58 – Revenu médian (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2015, Canada



Source : Tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Une analyse comparative entre les sexes des données sur le revenu médian appuie l'observation précédente selon laquelle l'écart entre le revenu médian des hommes et des femmes était inférieur chez les Autochtones que chez les non-Autochtones et, dans certains groupes d'identité, les résultats liés au sexe étaient inversés. Le revenu médian global des femmes autochtones en 2015 était de 23 681 \$, soit 82,9 % du revenu médian des hommes autochtones (28 560 \$), ce qui cadre avec les constatations de 2005. Par ailleurs, les revenus d'emploi médians des femmes inuites et des Premières Nations vivant dans les réserves dépassaient ceux de leurs homologues masculins. Le revenu médian des hommes des Premières Nations vivant dans les réserves en 2015 correspondait à 79,2 % de celui des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves, et le revenu médian des hommes inuits était de 93,3 % de celui des femmes inuites. Dans la population non autochtone, le revenu médian des femmes était de 29 131 \$, soit 70,1 % de celui des hommes (41 230 \$), soit un écart inférieur de 6,9 points de

pourcentage par rapport à 2005, ce qui donne à penser que la population non autochtone suit la tendance de la population autochtone pour ce qui est de combler l'écart entre les sexes.

En 2015, le revenu médian des hommes des Premières Nations vivant dans les réserves était de 14 580 \$, soit 35,4 % de celui des hommes non autochtones (41 230 \$). L'écart s'est rétréci, car cette valeur s'établissait à 30,6 % en 2005. L'écart s'est amenuisé encore plus, soit de 12 points de pourcentage, entre les hommes de l'ensemble de la population autochtone et les hommes non autochtones. L'écart entre le revenu médian des femmes autochtones et non autochtones est inférieur à celui observé chez les hommes, mais il demeure néanmoins important. En 2015, le revenu médian des femmes métisses représentait 92,3 % (26 900 \$) de celui des femmes non autochtones (29 131 \$); toutefois, dans le cas des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves, ce revenu était nettement inférieur, à 63,2 % (18 399 \$).

- En général, le revenu médian est plus élevé chez les hommes que chez les femmes, bien que cet écart soit moins prononcé dans la population autochtone que dans la population non autochtone.
- L'écart de revenu est plus faible entre les femmes autochtones et non autochtones qu'entre les hommes autochtones et non autochtones.
- Cela dit, entre 2005 et 2015, l'écart entre le revenu médian des hommes autochtones et non autochtones a diminué davantage que l'écart entre les femmes autochtones et non autochtones.
- Le revenu médian des femmes inuites et des Premières Nations vivant dans les réserves est plus élevé que celui de leurs homologues masculins.

Proportion du revenu tiré des transferts gouvernementaux

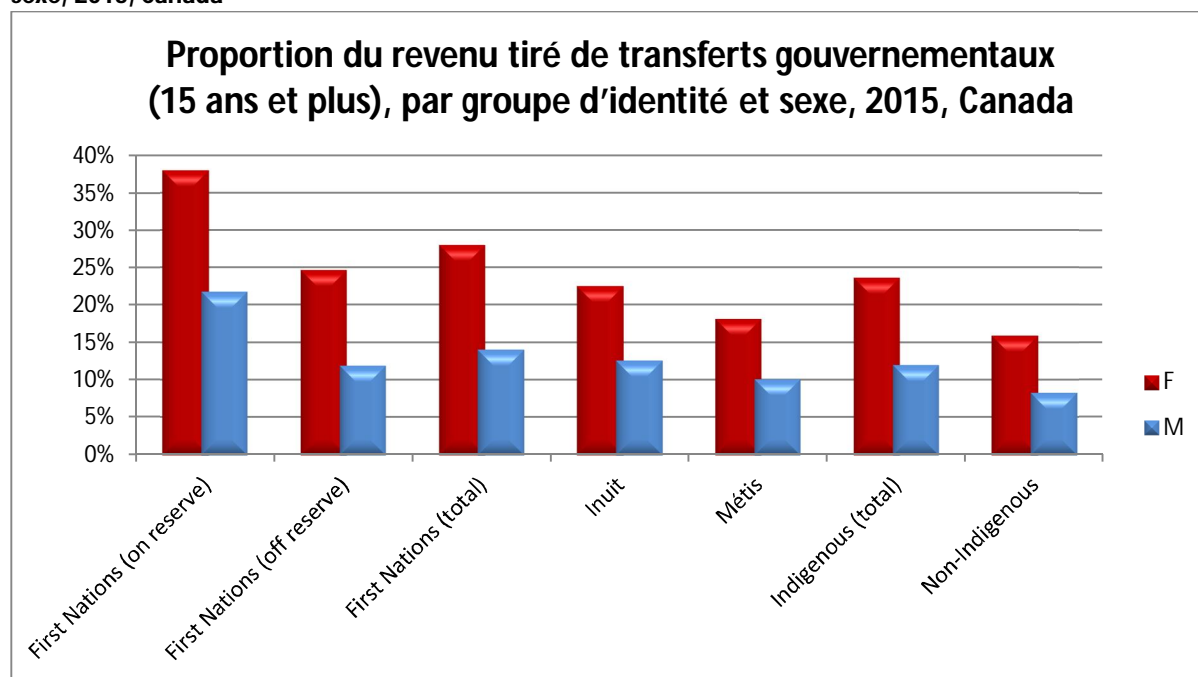
Comme l'indique le chapitre sur *l'Indicateur principal 2 : Revenu*, de 2005 à 2015, la proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux a diminué dans l'ensemble de la population autochtone, passant de 18,1 % à 17,4 %. Cette proportion a augmenté dans la population non autochtone pour passer de 10,9 % à 11,5 %, de sorte que l'écart entre l'ensemble des populations autochtones et non autochtones a diminué, passant de 7,2 à 5,9 points de pourcentage. Les constatations énoncées tout au long du présent chapitre ont jusqu'à présent mis en exergue une plus grande parité de l'emploi et du revenu entre les femmes et les hommes autochtones qu'entre les femmes et les hommes non autochtones, en plus d'une plus grande parité de l'emploi et du revenu entre les femmes autochtones et non autochtones qu'entre les hommes autochtones et non autochtones. Or, l'inverse se dégage dans les deux cas à la lumière des données relatives aux transferts gouvernementaux (annexe A, tableau 6).

En 2015, la proportion de revenus provenant de transferts gouvernementaux était plus élevée chez les femmes (autochtones et non autochtones) que chez les hommes. Cette constatation concorde avec les données de 2005 et n'est pas surprenante compte tenu de l'incidence des prestations pour enfants versées aux ménages monoparentaux, qui sont le plus souvent dirigés par des femmes. Selon Statistique Canada, les femmes autochtones sont proportionnellement deux fois plus nombreuses que les femmes non autochtones à être à la tête d'un ménage monoparental, une situation qui limite la participation à la

population active et les possibilités d'emploi. Toutefois, l'écart entre les femmes et les hommes dans l'ensemble de la population autochtone quant à la proportion du revenu reçu était plus grand que celui observé entre les femmes et les hommes non autochtones. Plus précisément, en 2015, 16,0 % du revenu des femmes non autochtones provenait de transferts gouvernementaux, comparativement à 8,3 % de celui des hommes non autochtones, un écart de 7,7 points de pourcentage. En comparaison, l'écart entre les sexes pour l'ensemble de la population autochtone était de 11,7 points de pourcentage (figure 59) pour ce qui est de la proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux.

La proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux est plus élevée chez les femmes autochtones que chez les femmes non autochtones. Plus précisément, en 2015, 16,0 % du revenu des femmes non autochtones provenait de transferts gouvernementaux, comparativement à 23,7 % de celui des femmes de la population autochtone globale, un écart de 7,7 points de pourcentage. En comparaison, l'écart entre les hommes autochtones et non autochtones était de 3,7 points de pourcentage au regard de la proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux.

Figure 59 – Proportion du revenu tiré de transferts gouvernementaux (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2015, Canada



Source : Tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Les Premières Nations vivant dans les réserves étaient le seul groupe d'identité à avoir connu une augmentation de la proportion de revenu provenant de transferts gouvernementaux, laquelle est passée de 28,6 % en 2005 à 30,4 % en 2015, soit une augmentation de 1,8 point de pourcentage. Toutefois, après analyse selon le sexe, les données révèlent que la majeure partie de cette augmentation découlait d'une hausse de la proportion de revenu tirée de transferts gouvernementaux chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves, laquelle est passée de 35,9 % en 2005 à 38,0 % en 2015, soit une augmentation de 2,1 points de pourcentage (annexe A, tableau 6).

- La proportion du revenu tiré de transferts gouvernementaux est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, et cet écart entre les sexes est plus important dans la population autochtone globale que dans la population non autochtone.
- L'écart observé dans la proportion de revenu tiré de transferts gouvernementaux est supérieur entre les femmes autochtones et non autochtones qu'entre les hommes autochtones et non autochtones.
- Les Premières Nations vivant dans les réserves étaient le seul groupe d'identité à avoir connu une augmentation de la proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux entre 2005 et 2015, ce qui est largement attribuable à une augmentation de 2,1 points de pourcentage enregistrée chez les femmes.

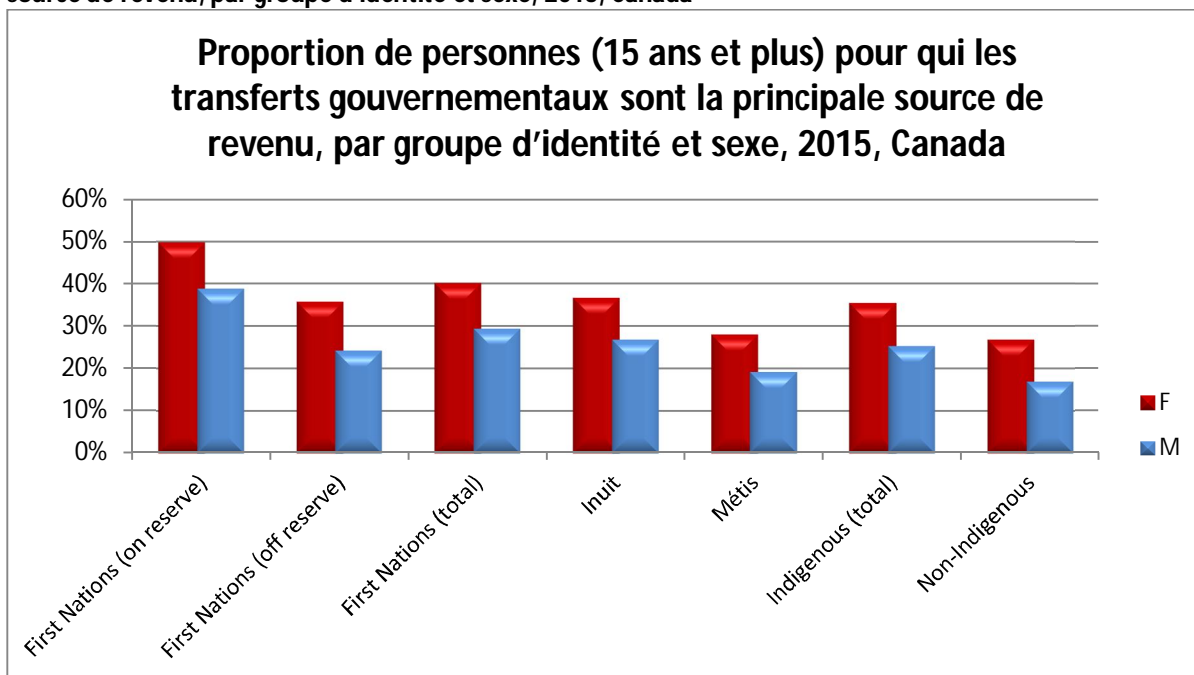
Les transferts gouvernementaux en tant que principale source de revenu

Entre 2005 et 2015, la proportion de personnes dont le revenu provenait principalement de transferts gouvernementaux était plus élevée chez les femmes (autochtones et non autochtones) que chez les hommes, et plus élevée dans les populations autochtones que dans la population non autochtone. Toutefois, à la différence des constatations qui précèdent, l'écart entre les sexes entre les hommes et les femmes autochtones est à peu près le même que celui qui existe entre les hommes et les femmes non autochtones. En 2015, 35,4 % des femmes dans l'ensemble de la population autochtone avaient comme principale source de revenu les transferts gouvernementaux, comparativement à 25,2 % des hommes autochtones, soit une différence de 10,2 points de pourcentage. En comparaison, 16,9 % des hommes non autochtones avaient comme principale source de revenu les transferts gouvernementaux, comparativement à 26,8 % des femmes non autochtones, soit un écart de 9,9 points de pourcentage. Ainsi, les femmes autochtones sont proportionnellement plus nombreuses à compter sur les autres sources de revenu, comme les transferts gouvernementaux, pour financer le coût de la vie et le coût des soins aux enfants (figure 60)¹³⁶.

Lorsque l'on compare les données ventilées selon le sexe parmi les groupes, l'écart entre les hommes dans l'ensemble de la population autochtone et les hommes non autochtones (8,3 points de pourcentage) est similaire à celui observé entre les femmes autochtones et non autochtones (8,6 points de pourcentage).

¹³⁶<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-588-x/71-588-x2017001-fra.htm>

Figure 60 – Proportion de personnes (15 ans et plus) pour qui les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu, par groupe d'identité et sexe, 2015, Canada



Source : Tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Comme l'indiquait le chapitre sur l'*Indicateur principal 2 : Revenu*, les Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuits ont été les deux seuls groupes d'identité à connaître une augmentation de la proportion de personnes pour qui les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu. Au sein des populations des Premières Nations vivant dans les réserves, toutefois, cette augmentation était plus marquée chez les femmes que chez les hommes, soit 2,6 points de pourcentage contre 0,5 point de pourcentage. C'était l'inverse chez les Inuits, où cette hausse était de 1,6 point de pourcentage chez les femmes contre 2,6 points de pourcentage chez les hommes (annexe A, tableau 7). Parmi tous les groupes, la proportion de personnes pour qui les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu était la plus élevée chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves, soit 49,7 %.

- En 2015, l'écart entre les sexes dans la proportion de personnes pour qui les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu était à peu près le même dans les populations autochtones et non autochtones.
- Les Premières Nations vivant dans les réserves et les Inuits étaient les deux seuls groupes d'identité à avoir connu une augmentation de cette proportion, ce qui était davantage attribuable aux augmentations enregistrées chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves et les hommes inuits.
- Environ la moitié des femmes des Premières Nations vivant dans les réserves ont déclaré que les transferts gouvernementaux constituaient leur principale source de revenu.

Revenu médian selon la profession et l'industrie

Le chapitre sur l'*Indicateur principal 2 : Revenu* soulignait l'écart salarial qui existe entre les populations autochtones et non autochtones dans les mêmes professions et industries. Les données ventilées selon

le sexe révèlent que cet écart salarial est également fonction du sexe, et qu'à profession ou industrie égale, les hommes autochtones et non autochtones sont habituellement mieux rémunérés que les femmes.

Parmi les catégories professionnelles, le revenu médian de la population autochtone globale était le plus élevé en gestion (52 492 \$) et en sciences naturelles et appliquées (58 140 \$). Cela dit, dans ces professions, les hommes (autochtones et non autochtones) étaient mieux rémunérés que leurs homologues féminines. Dans l'ensemble de la population autochtone, le revenu médian des hommes occupant un poste de gestion était de 61 064 \$, alors qu'il était de seulement 45 342 \$ chez les femmes. De même, le revenu médian dans l'ensemble de la population autochtone occupant un poste en sciences naturelles et appliquées était de 61 319 \$ chez les hommes, mais de 49 333 \$ seulement chez les femmes. Des écarts salariaux similaires entre les sexes sont également observés dans toutes les catégories professionnelles dans lesquelles les revenus médians sont les plus faibles, comme les arts, la culture, les loisirs et les sports, et les ressources naturelles, l'agriculture et les professions de production connexes.

En général, les hommes autochtones et non autochtones gagnent plus que les femmes dans les domaines des affaires, des finances et de l'administration. Cette tendance est toutefois inversée chez les Inuits, le revenu gagné par les femmes inuits étant supérieur de 9,9 points de pourcentage à celui gagné par les hommes. C'est également le cas dans le secteur de la santé, où les femmes inuites gagnaient un revenu supérieur de 40,4 points de pourcentage à celui des hommes inuits, et dans le secteur de l'art, de la culture, des loisirs et du sport, où les femmes inuites gagnaient un revenu supérieur de 58,7 points de pourcentage à celui des hommes inuits.

En ce qui concerne les secteurs d'activité, la population autochtone globale affichait leur revenu médian le plus élevé dans les industries de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz (82 102 \$) et des services publics (71 631 \$). Le revenu médian des hommes dans l'ensemble de la population autochtone occupant un poste dans les secteurs de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz était de 88 673 \$, mais de 56 574 \$ seulement pour les femmes. De même, le revenu médian des hommes autochtones dans les services publics était de 73 992 \$, comparativement à seulement 61 816 \$ pour les femmes autochtones. Ces écarts sont semblables à ceux observés dans la population non autochtone.

Toutefois, à l'instar de ce qui a été constaté relativement aux catégories professionnelles, le revenu médian des femmes inuites était supérieur à celui des hommes inuits dans cinq catégories d'industrie : services publics; Finance et assurances; immobilier et location; services professionnels, scientifiques et techniques; administration publique. Bien que les hommes des Premières Nations touchaient habituellement un revenu médian plus élevé que les femmes des Premières Nations, l'écart salarial entre les femmes et les hommes était beaucoup plus faible dans les industries des services publics et de l'administration publique.

- En général, les hommes gagnent plus que les femmes dans les mêmes professions et les mêmes industries, ce qui accentue l'écart salarial existant entre les populations autochtones et non autochtones.
- Chez les Inuits, l'écart salarial entre les femmes et les hommes est inversé dans de nombreuses industries et catégories professionnelles.

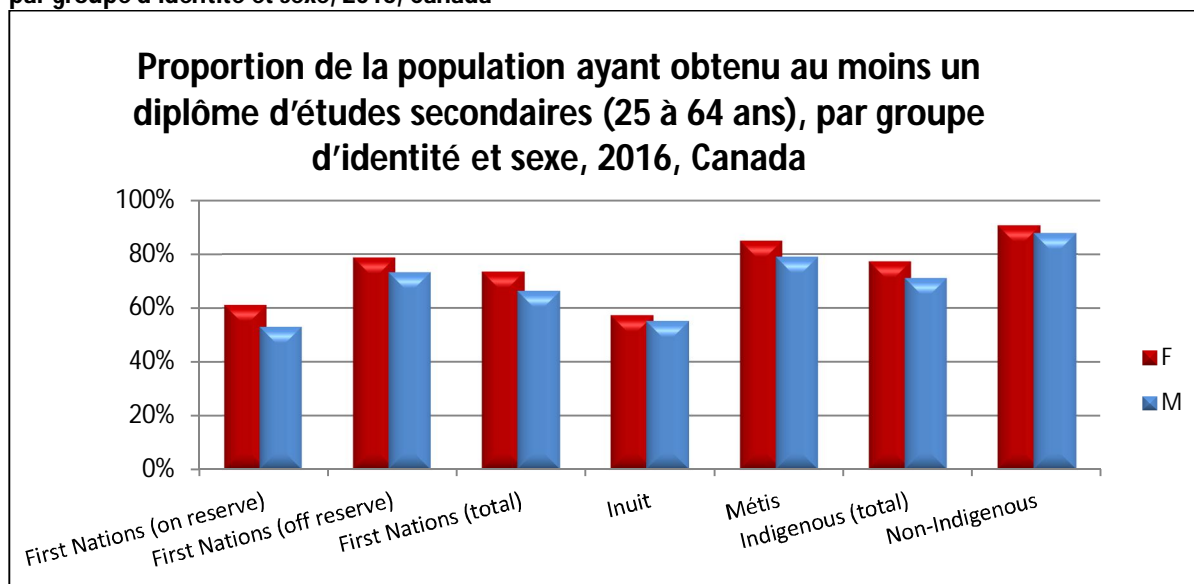
INDICATEUR SECONDAIRE N° 1 : ÉDUCATION

Obtention d'un diplôme d'études secondaires

De 2006 à 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ont augmenté dans toutes les catégories pour les populations autochtones et non autochtones; toutefois, l'augmentation des taux de diplomation était plus élevée dans la population autochtone que dans la population non autochtone, ce qui a permis de réduire l'écart de 4,5 points de pourcentage (annexe A, tableau 15). En général, les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes, mais l'écart entre les sexes dans les taux de diplomation est plus important entre les hommes et les femmes autochtones que celui observé dans la population non autochtone. Plus précisément, en 2016, 87,7 % des hommes non autochtones avaient terminé leurs études secondaires, comparativement à 90,6 % des femmes non autochtones, un écart de 2,9 points de pourcentage. En comparaison, 71,0 % des hommes et 77,3 % des femmes dans l'ensemble de la population autochtone avaient terminé leurs études secondaires, soit un écart de plus du double, à 6,3 points de pourcentage (figure 61).

L'écart entre les sexes dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les Métis (5,9 points de pourcentage) est semblable à celui observé dans l'ensemble de la population autochtone (6,3 points de pourcentage). L'écart est le plus marqué chez les Premières Nations vivant dans les réserves, où 61,0 % des femmes ont un diplôme d'études secondaires comparativement à 52,9 % des hommes, une différence de 8,1 points de pourcentage. L'écart entre les sexes est le plus faible chez les Inuits, même plus faible que dans la population non autochtone, où 57,1 % des femmes ont un diplôme d'études secondaires, comparativement à 55,0 % des hommes, une différence de 2,1 points de pourcentage.

Figure 61 – Proportion de la population ayant obtenu au moins un diplôme d'études secondaires (25 à 64 ans), par groupe d'identité et sexe, 2016, Canada



Source : Tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Les taux de diplomation au sein des groupes d'identité ont augmenté à peu près au même rythme chez les hommes et les femmes. On a repéré une exception à cette tendance au sein des populations inuites et des Premières Nations vivant dans les réserves, où les taux de diplomation ont augmenté davantage chez les femmes que chez les hommes. Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires chez les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves ont augmenté entre 2006 et 2016, passant de 47,0 % à 52,9 %, une différence de 5,9 points de pourcentage. Toutefois, chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves, le taux de diplomation est passé de 52,8 % à 61,0 %, soit une augmentation de 8,2 points de pourcentage. De même, les taux de diplomation sont passés de 49,1 % à 55,0 % chez les hommes inuits, une hausse de 5,9 points de pourcentage, mais de 49,3 % à 57,1 % chez les femmes inuites, une augmentation de 7,8 points de pourcentage.

- Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes, et cet écart entre les sexes est plus prononcé dans les populations autochtones.
- De 2006 à 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires ont augmenté pour tous les groupes d'identité et la population non autochtone. Dans chaque groupe, les taux de diplomation ont augmenté à peu près au même rythme chez les hommes et les femmes. On a repéré une exception à cette tendance au sein des populations inuites et des Premières Nations vivant dans les réserves, où les taux de diplomation ont augmenté davantage chez les femmes que chez les hommes.

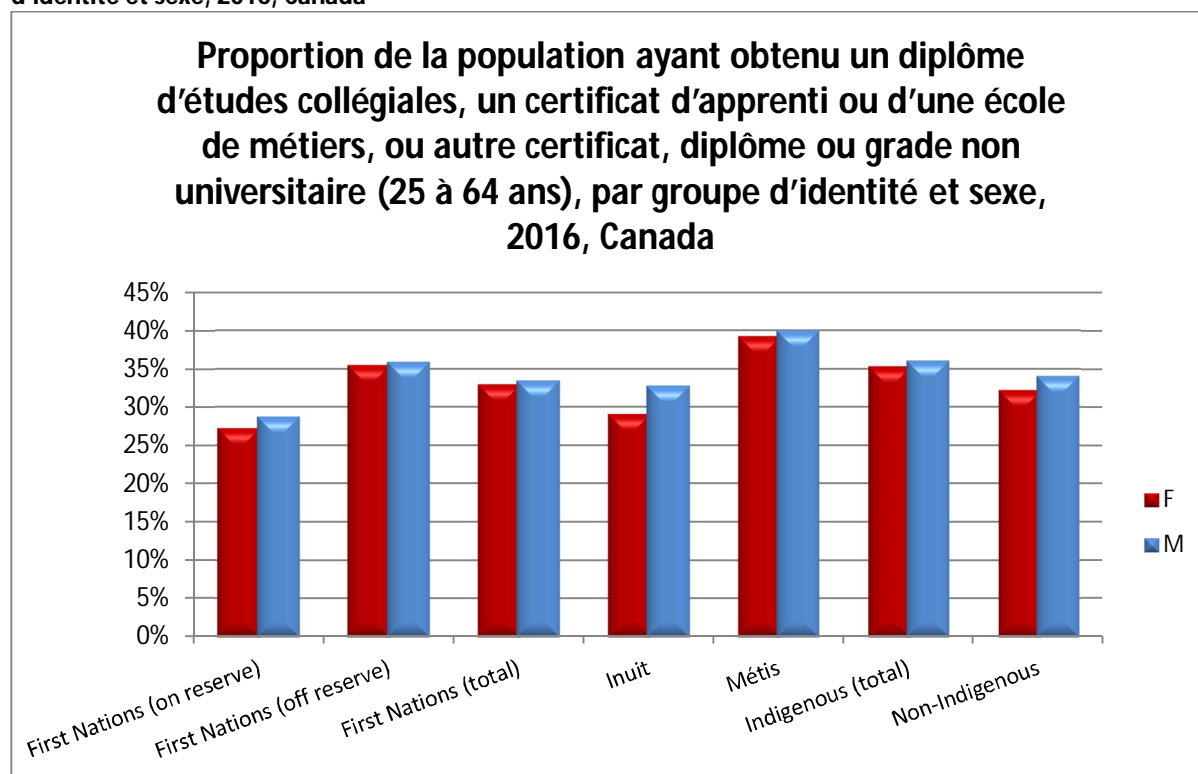
Obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers

Comme l'indique le chapitre sur l'*Indicateur secondaire n° 1 : Éducation*, en 2016, la population autochtone dans son ensemble affichait des taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers légèrement supérieurs à ceux de la population non autochtone (35,7 % et 33,1 % respectivement). Dans toutes les catégories de population, les hommes affichaient des taux de diplomation légèrement plus élevés que les femmes. En 2016, 36,1 % des hommes dans l'ensemble de la population autochtone avaient obtenu un certificat, un diplôme ou un grade collégial, d'une école de métiers, d'un programme d'apprentissage ou autre certificat, diplôme ou grade non universitaire, comparativement à 35,3 % des femmes. Dans des proportions similaires, le taux de diplomation chez les hommes non autochtones était de 34,1 % comparativement à 32,2 % chez les femmes non autochtones. Comparativement aux taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, ces écarts entre les sexes sont beaucoup plus étroits (figures 61 et 62).

De 2006 à 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers ont augmenté dans les populations autochtones et non autochtones, mais l'augmentation des taux de diplomation était plus marquée dans les populations autochtones que dans la population non autochtone (annexe A, tableau 16). Les données ventilées selon le sexe révèlent en outre que les taux de diplomation des femmes ont davantage progressé que ceux des hommes, et que cet écart était plus prononcé dans la population autochtone que dans la population non autochtone. Plus précisément, entre 2006 et 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ont peu changé chez les non-Autochtones; les taux de diplomation des hommes non autochtones sont passés de 33,9 % à 34,1 % (augmentation de 0,2 point de pourcentage), tandis que les taux de diplomation des femmes non

autochtones ont augmenté pour passer de 31,6 % à 32,2 % (augmentation de 0,6 point de pourcentage). En comparaison, les taux de diplomation des hommes dans l'ensemble de la population autochtone sont passés de 34,0 % à 36,1 % (augmentation de 2,1 points de pourcentage), tandis que les taux de diplomation des femmes autochtones sont passés de 32,4 % à 35,3 % (augmentation de 2,9 points de pourcentage). L'augmentation plus importante des taux de diplomation chez les femmes autochtones que chez les hommes a eu comme effet de réduire l'écart entre les sexes dans les taux de diplomation au sein des groupes. Par exemple, en 2016, le taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers était de 33,5 % pour les hommes des Premières Nations et de 33,0 % pour les femmes des Premières Nations, soit un écart de 0,5 point de pourcentage seulement. L'écart le plus marqué, quoique minime, observé entre les sexes au chapitre de la diplomation se situe chez les Inuits, soit un taux de 32,8 % chez les hommes et de 29,1 % chez les femmes, une différence de 3,7 points de pourcentage.

Figure 62 – Proportion de la population ayant obtenu un diplôme d'études collégiales, un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, ou autre certificat, diplôme ou grade non universitaire (25 à 64 ans), par groupe d'identité et sexe, 2016, Canada



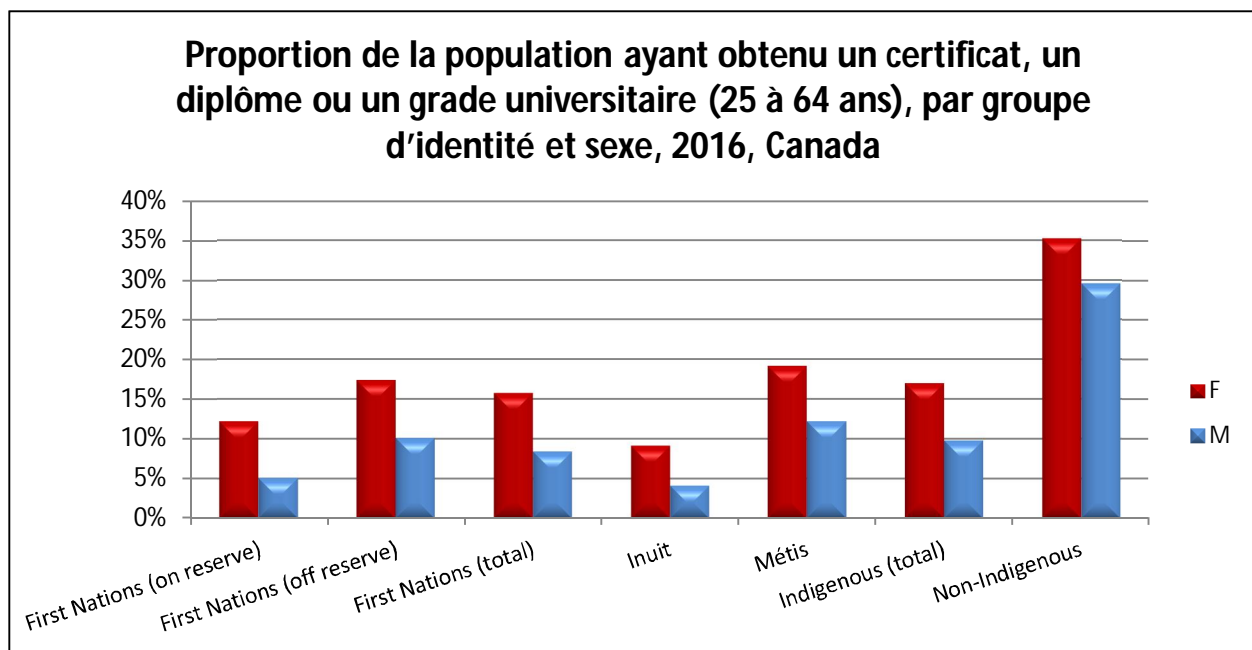
Source : Tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

- Les taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers sont à peu près les mêmes pour les hommes et les femmes dans l'ensemble de la population autochtone, et légèrement plus élevés pour les hommes que pour les femmes dans la population non autochtone.
- Entre 2006 et 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers ont augmenté davantage chez les femmes que chez les hommes, et cette tendance a été plus prononcée dans l'ensemble de la population autochtone que chez les non-Autochtones.

Obtention d'un diplôme d'études universitaires

De 2006 à 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires ont augmenté chez les Autochtones et les non-Autochtones; toutefois, les augmentations ont été plus marquées dans la population non autochtone, ce qui a élargi l'écart de 1,7 point de pourcentage par rapport à l'ensemble de la population autochtone (annexe A, tableau 17). En général, les femmes affichent des taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires plus élevés que les hommes, et cet écart est plus prononcé dans la population autochtone globale que dans la population non autochtone. En 2016, le taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires chez les hommes non autochtones était de 29,5 %, mais de 35,2 % chez les femmes non autochtones (écart de 5,7 points de pourcentage). En comparaison, le taux de diplomation universitaire chez les hommes dans l'ensemble de la population autochtone était de 9,8 %, comparativement à 17,0 % chez les femmes (écart de 7,2 points de pourcentage) (figure 63).

Figure 63 – Proportion de la population ayant obtenu un certificat, un diplôme ou un grade universitaire (25 à 64 ans), par groupe d'identité et sexe, 2016, Canada



Source : Tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

De 2006 à 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires chez les femmes ont augmenté dans une plus forte proportion que chez les hommes, ce qui a élargi davantage l'écart entre les sexes. Les taux de diplomation des femmes non autochtones ont augmenté davantage que ceux des femmes de l'ensemble de la population autochtone, ce qui a creusé l'écart entre leurs taux respectifs. L'augmentation de l'écart entre les sexes dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires était en partie attribuable aux taux de diplomation faibles ou stagnants chez les hommes. Les taux de diplomation chez les hommes métis et non autochtones ont augmenté de 2,1 et de 2,0 points de pourcentage, respectivement. Toutefois, les taux de diplomation chez les hommes inuits et des

Premières Nations sont demeurés à peu près les mêmes, les taux des Premières Nations n'ayant augmenté que de 0,4 point de pourcentage et les taux des Inuits étant demeurés stagnants. Les taux observés chez les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves ont diminué légèrement, soit de 0,3 point de pourcentage.

L'écart dans les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires a augmenté le plus entre les femmes non autochtones et les femmes inuites et des Premières Nations vivant dans les réserves, de 4,6 points de pourcentage dans chaque groupe d'identité. Les taux de diplomation des femmes autochtones ont donc augmenté davantage que ceux de leurs homologues masculins, mais à un taux inférieur à celui du groupe de population des femmes non autochtones. Parmi tous les groupes d'identité, les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires sont les plus faibles chez les hommes inuits et des Premières Nations vivant dans les réserves, à 4,1 % et 5,1 %, et les plus élevés chez les femmes métisses et des Premières Nations hors réserve, à 19,2 % et 17,4 % respectivement.

- Les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires sont habituellement plus élevés chez les femmes que chez les hommes, et cet écart entre les sexes est plus marqué dans les populations autochtones que dans la population non autochtone.
- De 2006 à 2016, les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires ont augmenté davantage chez les femmes que chez les hommes.
- Pendant cette période, les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires chez les hommes inuits et des Premières Nations sont demeurés stagnants.

Changements depuis 2006

L'analyse des données sur l'emploi ventilées selon le sexe a révélé une plus grande parité entre les hommes et les femmes autochtones qu'entre les hommes et les femmes non autochtones, ainsi qu'entre les femmes non autochtones et autochtones comparativement à leurs homologues masculins. En général, les hommes affichent des taux d'emploi plus élevés que les femmes. Toutefois, cet écart entre les sexes est moindre dans l'ensemble de la population autochtone (2,1 points de pourcentage) que dans la population non autochtone (7,3 points de pourcentage). Les données révèlent qu'à la différence de la population non autochtone, les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves et les femmes inuites affichaient un taux d'emploi légèrement supérieur à celui de leurs homologues masculins.

De 2006 à 2016, une baisse des taux de participation à la population active dans les populations autochtones et non autochtones s'est accompagnée d'un rétrécissement de l'écart entre les sexes au sein de chaque population, qui est plus faible dans l'ensemble de la population autochtone (5,9 points de pourcentage) que dans la population non autochtone (8,7 points de pourcentage). Les taux de chômage ont augmenté dans tous les groupes et étaient à peu près les mêmes chez les hommes et les femmes non autochtones (7,9 % et 6,8 % respectivement), mais plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans l'ensemble de la population autochtone (17,6 % et 12,8 % respectivement). L'augmentation des taux de chômage était en grande partie attribuable à l'augmentation des niveaux de

chômage chez les hommes autochtones et non autochtones, tandis que les niveaux de chômage chez les femmes sont demeurés stagnants ou ont légèrement diminué.

En ce qui a trait au revenu, les données ventilées selon le sexe montrent que même si les hommes ont habituellement des revenus plus élevés que les femmes, cet écart entre les sexes est moindre dans les populations autochtones que dans la population non autochtone. Plus précisément, en 2015, le revenu médian des femmes dans l'ensemble de la population autochtone se situait à 82,9 % de celui de leurs homologues masculins, tandis que celui des femmes non autochtones se situait à 70,1 % de celui de leurs homologues masculins.

En moyenne, la proportion de revenus provenant de transferts gouvernementaux est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Cet écart est plus prononcé dans les populations autochtones que dans la population non autochtone. Entre 2005 et 2015, les Premières Nations vivant dans les réserves ont été le seul groupe d'identité à avoir connu une augmentation de la proportion de revenus provenant de transferts gouvernementaux, mais cette hausse est largement attribuable à une augmentation observée chez les femmes des Premières Nations. Le même constat a été fait en ce qui a trait à la proportion de personnes dont la principale source de revenu provenait de transferts gouvernementaux. Fait à signaler, cette tendance s'est inversée chez les Inuits, les hommes inuits ayant connu une augmentation plus importante que les femmes.

Les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires sont habituellement plus élevés chez les femmes que chez les hommes; toutefois, cet écart entre les sexes est plus marqué dans l'ensemble de la population autochtone que dans la population non autochtone (6,3 et 2,9 points de pourcentage, respectivement). Les taux de diplomation entre 2006 et 2016 ont augmenté à peu près au même rythme chez les hommes et les femmes au sein des groupes d'identité, sauf chez les Inuits et les membres des Premières Nations vivant dans les réserves, où les hausses étaient plus importantes chez les femmes que chez les hommes. En 2016, la différence entre les taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers chez les hommes et les femmes autochtones était négligeable. Cela s'explique en partie par une augmentation plus importante des taux de diplomation chez les femmes autochtones entre 2006 et 2016, ce qui a permis de combler l'écart qui existait avant 2006.

À l'instar de ce qui est observé dans le cas des études secondaires, les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires sont plus élevés chez les femmes que chez les hommes, ce qui est particulièrement remarquable étant donné que, dans une étude réalisée en 2008, certaines jeunes femmes des Premières Nations affirmaient que les besoins liés à la garde des enfants constituaient un obstacle à l'obtention d'un diplôme d'études postsecondaires¹³⁷. À titre d'exemple, reconnaissant le fait que certains étudiants ont de jeunes enfants, Lakehead a récemment agrandi sa garderie Nanabijou sur le campus. L'établissement demeure ouvert avant et après l'école et en soirée¹³⁸. Cet écart entre les sexes dans le domaine de l'éducation est encore plus grand dans les populations autochtones que dans la population non autochtone, et a augmenté depuis 2006. Toutefois, l'élargissement de cet écart est en

¹³⁷ *Facteurs influençant le recours aux programmes d'aide financière aux études par les jeunes Autochtones*, 2008, préparé pour la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire par R.A. Malatest and Associates Ltd et Blair Stonechild.

¹³⁸ <https://www.macleans.ca/education/truth-and-education/>

grande partie attribuable aux taux de diplomation stagnants chez les hommes autochtones, à l'exception des Métis.

Conclusions

L'analyse comparative entre les sexes fournit une riche perspective permettant de cerner et de comprendre les lacunes et les disparités en matière d'emploi, de revenu et d'éducation, ainsi que les changements enregistrés dans ces indicateurs depuis 2005-2006. Deux tendances en matière d'emploi et de revenu ressortent en particulier : d'abord, une plus grande parité hommes-femmes dans les populations autochtones que dans la population non autochtone; ensuite, une plus grande parité entre les femmes autochtones et non autochtones qu'entre les hommes autochtones et non autochtones. Cette parité est un atout majeur dans les efforts menés pour combler les écarts socioéconomiques, car elle contribue en définitive à un développement économique plus inclusif.

Il est essentiel de soutenir les hommes comme les femmes pour constituer la main-d'œuvre nécessaire au développement économique. Bien que les données révèlent une plus grande parité entre les hommes et les femmes autochtones dans les domaines de l'emploi et du revenu médian, elles confirment que des écarts entre les sexes persistent, comme en témoignent par exemple les disparités de revenus entre les hommes et les femmes qui travaillent dans les mêmes professions et les mêmes industries. De plus, les résultats font ressortir d'autres écarts entre les sexes, par exemple dans les résultats respectifs des hommes et des femmes autochtones en matière d'éducation. Malgré des résultats inférieurs en matière d'éducation, les hommes continuent d'avoir un revenu plus élevé que celui des femmes dans les mêmes professions et les mêmes industries, ce qui évoque la présence d'obstacles et de disparités salariales fondés sur le sexe dans la population active. En remédiant à ces écarts entre les sexes, y compris dans la population non autochtone où de nombreux écarts sont encore plus marqués, cela pourrait contribuer à la réduction des écarts socioéconomiques de manière générale et, en définitive, à une croissance économique plus inclusive.

INDICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CNDEA

Les indices de développement économique du Conseil national de développement économique des Autochtones (CNDEA) ont été établis pour comparer des résultats globaux entre les groupes démographiques. Les indicateurs principaux sont axés sur les résultats économiques et permettent de suivre des mesures clés de l'emploi et du revenu. Les indicateurs secondaires permettent de suivre les facteurs contribuant directement à l'amélioration des résultats économiques des populations autochtones. Ces facteurs mettent l'accent sur les mesures de l'activité entrepreneuriale, l'éducation et des indicateurs des conditions de l'infrastructure qui peuvent chacun influencer sur les résultats économiques au chapitre de la réussite professionnelle et de la rémunération potentielle.

Des indices distincts ont été mesurés, par groupe d'identité pour les indicateurs principaux et secondaires. De plus, un indice global de développement économique du CNDEA a été établi pour regrouper les résultats des indicateurs principaux et secondaires afin d'évaluer comment les résultats globaux pour la population autochtone se comparent à ceux de la population non autochtone. La sélection des indicateurs utilisés dans les indices comprend tous les indicateurs principaux et secondaires pour lesquels des données étaient disponibles pour les sept groupes de population dont fait état le *Rapport d'étape sur l'évolution de l'économie des Autochtones*.

- **Indice des indicateurs principaux** : emploi; participation à la population active; chômage; revenu médian; proportion du revenu provenant de transferts; proportion de la population dont le revenu principal provient des transferts gouvernementaux.
- **Indice des indicateurs secondaires** : obtention d'un diplôme d'études secondaires; obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers; obtention d'un diplôme universitaire; entrepreneuriat ou travail autonome; quantité du logement (conditions de surpeuplement); qualité du logement (nécessitant des réparations majeures).
- **Indice de développement économique du CNDEA** : comprend les douze indicateurs énumérés ci-dessus.

Pour chacun de ces indices, la note attribuée à un groupe démographique se présente sous la forme d'un chiffre sur une échelle de 0 (les résultats les plus faibles) à 100 (les meilleurs résultats). Ces valeurs servent à comparer les résultats obtenus pour les différents groupes d'identité autochtones et la population non autochtone. Pour des précisions sur la méthodologie utilisée pour calculer les indices du CNDEA, voir l'annexe C.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Valeurs de l'indice de développement économique du CNDEA : 2006 et 2016

Les valeurs d'indice se sont améliorées davantage pour la population autochtone totale que pour la population non autochtone de 2006 à 2016, et ce pour les trois indices. Ce résultat s'explique par le fait que les valeurs obtenues pour chaque groupe de population autochtone, à l'exception des membres des Premières Nations vivant dans les réserves, ont augmenté davantage que celles observées dans la

population non autochtone. Parmi tous les groupes d'identité, ce sont les Premières Nations vivant dans les réserves qui affichaient les valeurs d'indice les plus faibles en 2016 (tableau 8).

L'indice des indicateurs principaux a augmenté de 1,3 point pour la population autochtone, comparativement à 0,6 point pour la population non autochtone. L'indice des indicateurs secondaires a augmenté de 2,2 points pour la population autochtone et de 1,3 point pour la population non autochtone. L'indice global de développement économique du CNDEA, qui regroupe tous les indicateurs principaux et secondaires, a augmenté de 1,6 point pour la population autochtone, comparativement à une augmentation de 1,0 point pour la population non autochtone (figure 64).

Tableau 8 – Valeurs des indices de développement économique – Fourchette de 0 (minimum) à 100 (maximum)

	PREMIÈRES NATIONS (vivant dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON- AUTOCHTONES
2006							
Indice des indicateurs principaux	58,7	71,3	67,2	69,0	77,3	71,2	79,4
Indice des indicateurs secondaires	36,4	50,0	45,3	38,3	52,4	48,1	58,1
Indice de développement économique du CNDEA	47,6	60,6	56,3	53,6	64,9	59,8	68,7
2016							
Indice des indicateurs principaux	59,4	72,3	68,3	70,6	78,7	72,6	80,0
Indice des indicateurs secondaires	37,6	52,2	47,3	39,9	55,5	50,3	59,4
Indice de développement économique du CNDEA	48,5	62,3	57,8	55,3	67,1	61,4	69,7
Variation des indices entre 2006 et 2016*							
Indice des indicateurs principaux	0,7	1,1	1,0	1,7	1,4	1,3	0,6
Indice des indicateurs secondaires	1,2	2,2	2,0	1,7	3,1	2,2	1,3
Indice de développement économique du CNDEA	0,9	1,6	1,4	1,7	2,3	1,6	1,0

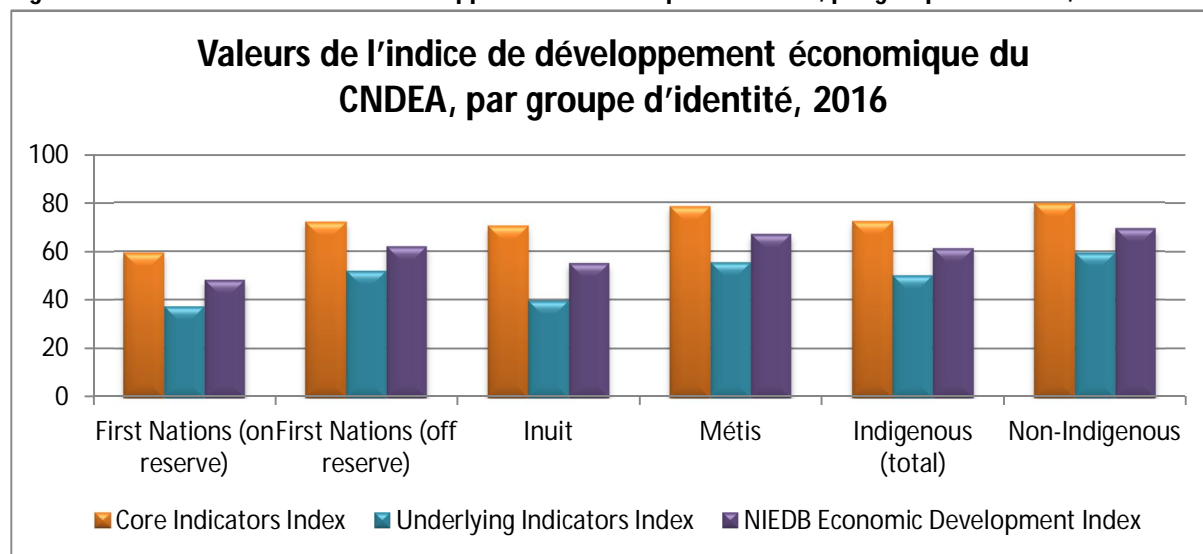
*Il est possible que les valeurs ne semblent pas exactes, car les résultats ont été arrondis.

Indice des indicateurs principaux : emploi; participation à la population active; chômage; revenu médian; proportion du revenu provenant de transferts; proportion de la population dont le revenu principal provient des transferts gouvernementaux.

Indice des indicateurs secondaires : obtention d'un diplôme d'études secondaires; obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers; obtention d'un diplôme universitaire; entrepreneuriat ou travail autonome; quantité du logement (conditions de surpeuplement); qualité du logement (besoin de réparations majeures).

Indice de développement économique du CNDEA : comprend les douze indicateurs énumérés ci-dessus.

Figure 64 – Valeurs de l'indice de développement économique du CNDEA, par groupe d'identité, 2016



Écarts par rapport à la population non autochtone

Globalement, l'écart entre la population autochtone totale et la population non autochtone pour ce qui est de l'indice de développement économique du CNDEA s'est rétréci de 0,7 point de 2006 à 2016, ce qui est attribuable à la réduction des écarts dans les indicateurs principaux et dans les indicateurs secondaires (tableau 9). Cette baisse est attribuable aux gains relatifs réalisés par les groupes d'identité métis, inuits et des Premières Nations hors réserve. La population métisse est celle qui a fait le plus de progrès pour combler l'écart global observé par rapport la population non autochtone, cet écart ayant diminué de 1,3 point.

Les membres des Premières Nations hors réserve ont également comblé les écarts avec la population non autochtone, l'écart dans l'indice global ayant reculé de 0,6 point, ce qui témoigne d'une amélioration relative des indicateurs principaux et secondaires. Bien que d'autres groupes d'identité aient réalisé des progrès pour combler les écarts avec la population non autochtone, il subsiste d'importants écarts pour les Premières Nations vivant dans les réserves, soit une différence d'environ 21 points en 2016, sans changement notable par rapport à 2006. L'écart dans l'indice des indicateurs principaux est demeuré stable, l'augmentation du revenu exprimé en proportion de celui des non-Autochtones ayant compensé les baisses observées dans d'autres indicateurs. L'écart dans l'indice des indicateurs secondaires et dans l'indice global s'est légèrement élargi pour les Premières Nations vivant dans les réserves, dont les résultats ne se sont pas améliorés autant que ceux de la population non autochtone entre 2006 et 2016.

Tableau 9 – Écarts par rapport à la population non autochtone

	PREMIÈRES NATIONS (vivant dans les réserves)	PREMIÈRES NATIONS (hors réserve)	PREMIÈRES NATIONS (total)	INUITS	MÉTIS	AUTOCHTONES (total)	NON-AUTOCHTONES
2006							
Indice des indicateurs principaux	-20,7	-8,1	-12,1	-10,4	-2,1	-8,1	-
Indice des indicateurs secondaires	-21,7	-8,1	-12,8	-19,8	-5,7	-10,0	-
Indice de développement économique du CNDEA	-21,1	-8,1	-12,4	-15,1	-3,9	-8,9	-
2016							
Indice des indicateurs principaux	-20,7	-7,7	-11,7	-9,4	-1,3	-7,5	-
Indice des indicateurs secondaires	-21,8	-7,2	-12,1	-19,5	-3,9	-9,1	-
Indice de développement économique du CNDEA	-21,2	-7,5	-11,9	-14,4	-2,6	-8,3	-
Variation des écarts de 2006 à 2016							
Indice des indicateurs principaux	0,0	0,4	0,4	1,0	0,7	0,6	-
Indice des indicateurs secondaires	-0,1	0,8	0,7	0,3	1,8	0,9	-
Indice de développement économique du CNDEA	-0,1	0,6	0,5	0,7	1,3	0,7	-

*Il est possible que les valeurs ne semblent pas exactes, car les résultats ont été arrondis.

- Les valeurs d'indice se sont améliorées davantage dans la population autochtone totale que dans la population non autochtone de 2006 à 2016, et ce pour les trois indices.
- Les Métis affichaient les valeurs les plus élevées parmi les groupes d'identité autochtones. Leur indice global a augmenté plus que celui de tout autre groupe de population.
- Les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient toujours les valeurs d'indice les plus faibles, mais celles-ci se sont toutefois améliorées de 2006 à 2016. Dans les réserves, les résultats des indicateurs secondaires se sont améliorés davantage que ceux des indicateurs principaux, ce qui s'explique par les hausses de revenu observées. Bien que les résultats globaux pour les Premières Nations vivant dans les réserves se soient améliorés de 2006 à 2016, cette augmentation a été plus faible que dans tout autre groupe démographique.

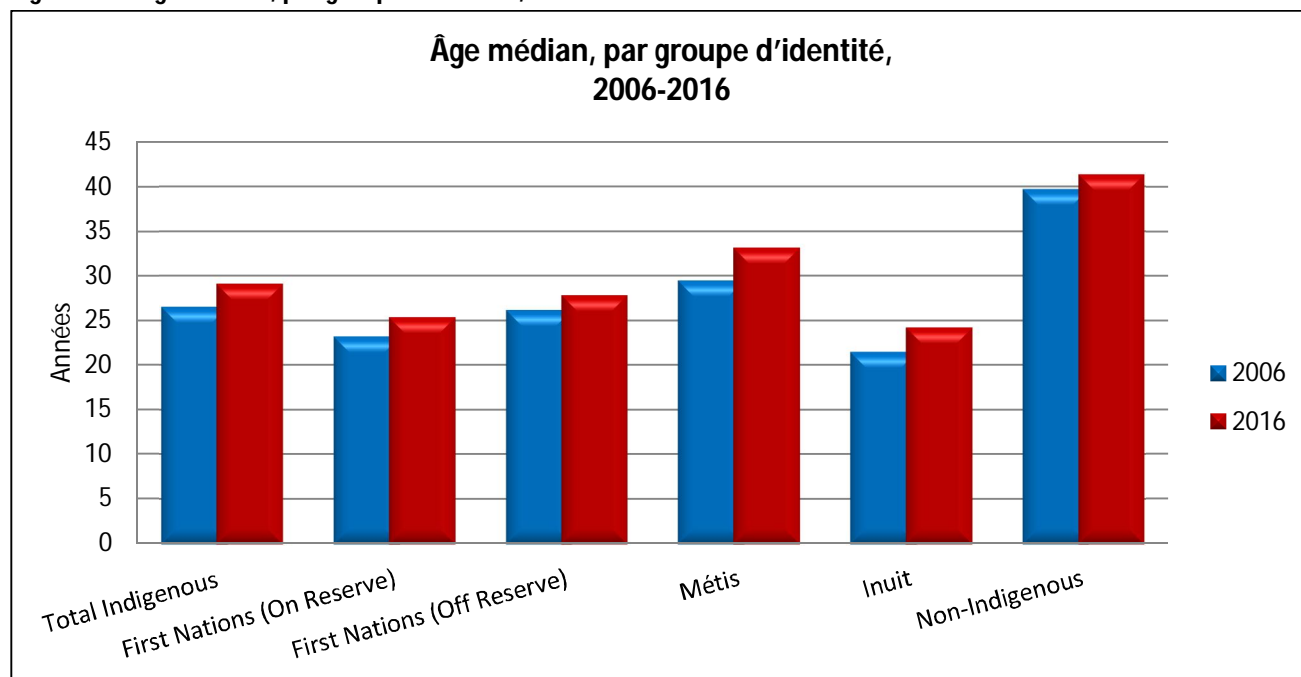
REGARD SUR LES JEUNES

Représentant l'avenir de la nation, les jeunes ont le talent et la volonté de réussir sur le marché du travail. Une jeunesse en santé et scolarisée est essentielle au progrès social et économique, d'autant plus que l'on compte maintenant moins de jeunes non autochtones sur le point d'intégrer le marché du travail que de personnes sur le point de le quitter. Le Recensement de 2016 a révélé que la population

autochtone demeure jeune et en croissance, et que sa croissance est quatre fois plus rapide que celle de la population non autochtone. Il s'agit d'une occasion de miser sur une amélioration de l'éducation, sur la formation axée sur les compétences et sur la préparation à l'emploi des jeunes Autochtones, afin de remédier aux pénuries de main-d'œuvre que laisse entrevoir le vieillissement de la population canadienne.

Selon le Recensement de 2016, l'âge médian de la population autochtone du Canada est de 29,1 ans, contre 41,3 ans chez les Canadiens non autochtones. La population inuite est nettement plus jeune : son âge médian est de 24 ans, tandis que l'âge médian des Métis est de 33 ans, ce qui se rapproche davantage de l'âge médian des Canadiens non autochtones (figure 65).

Figure 65 – Âge médian, par groupe d'identité, 2006-2016



Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016 et tableau de base 26 d'AADNC du Recensement de 2016

Les jeunes Autochtones sont le bassin de main-d'œuvre dont la croissance est la plus rapide au pays et la tendance se maintiendra encore longtemps. Le présent chapitre examine les progrès dans plusieurs indicateurs en matière d'éducation et d'emploi chez les jeunes Autochtones. Dans le présent rapport, les jeunes Autochtones sont définis comme étant les Autochtones âgés de 15 à 24 ans.

Contexte

De tout temps, les jeunes Autochtones sont sous-représentés sur le marché du travail et sont moins scolarisés.

Les jeunes Autochtones se sont heurtés à d'importants obstacles dans la société, notamment une surreprésentation dans de nombreuses catégories statistiques défavorables. L'incarcération, la prise en charge d'enfants par l'État, les taux de suicide et la violence familiale sont observés dans de plus fortes proportions chez les Autochtones que dans la population non autochtone.

- En 2015-2016, les jeunes Autochtones représentaient 35 % de tous les jeunes pris en charge par les services correctionnels. Cela représente une augmentation par rapport à 2014-2015, lorsque les jeunes Autochtones représentaient 33 % des admissions¹³⁹.
- Les enfants autochtones représentaient 7,7 % de tous les enfants de moins de 15 ans en 2016, mais 52,2 % des enfants placés dans des foyers privés¹⁴⁰.
- En ce qui concerne la violence familiale, l'Enquête sociale générale (ESG) de 2014 a révélé que 40 % des répondants autochtones disaient avoir été victimes de violence physique ou sexuelle pendant l'enfance, alors que 29 % des non-Autochtones avaient déclaré avoir été victimes de violence familiale¹⁴¹.
- Le taux de suicide chez les jeunes des Premières Nations (de 15 à 24 ans) au Canada est de cinq à six fois plus élevé que chez les jeunes non-Autochtones¹⁴².

Les facteurs qui influent sur tous ces enjeux sociaux comprennent les répercussions des pensionnats, l'expérience du système d'aide à l'enfance, la dislocation et l'aliénation des terres, les antécédents familiaux ou communautaires de toxicomanie et de problèmes de santé mentale, le manque de formation scolaire, la pauvreté et l'appartenance à un gang¹⁴³.

Il existe également de multiples dimensions de l'inégalité socioéconomique dans le cas des jeunes femmes autochtones au Canada¹⁴⁴. Les jeunes femmes autochtones sont proportionnellement plus nombreuses que les jeunes femmes non autochtones à avoir des enfants avant l'âge de 20 ans (figure 66)¹⁴⁵, ce qui pourrait influencer sur les résultats économiques et les résultats en matière d'éducation, vu les obstacles avec lesquels doivent composer les mères sur le marché du travail. L'Enquête auprès des peuples autochtones (EAPA) de 2012 a révélé que les femmes qui ont eu leur

¹³⁹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/14702-fra.htm>

¹⁴⁰ <https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2019/02/loi-sur-les-enfants-les-jeunes-et-les-familles-des-premieres-nations-inuits-et-metis.html>

¹⁴¹ <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/160121/dq160121b-fra.htm>

¹⁴² <http://www.fadg.ca/downloads/le-suicide.pdf>

¹⁴³ <https://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/oth-aut/oth-aut20121022info-fra.aspx>

¹⁴⁴ The Cedar Project: Using indigenous-specific determinants of health to predict substance use among young pregnant-involved aboriginal women

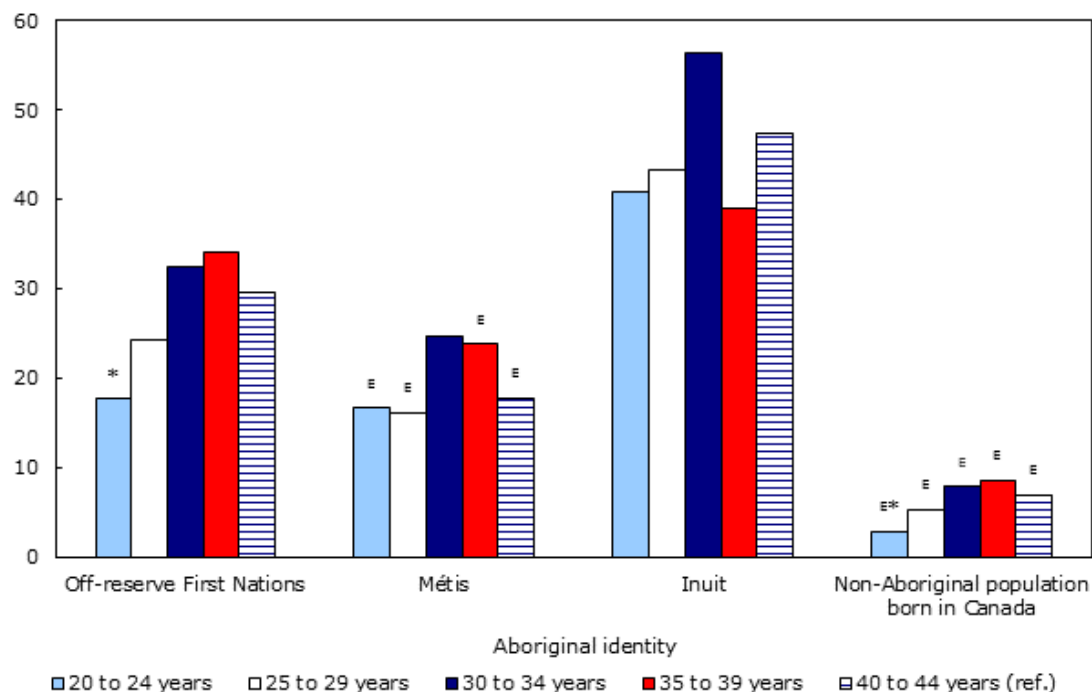
¹⁴⁵ Statistique Canada, La maternité hâtive chez les femmes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métisses et les Inuites, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/54877-fra.htm>

premier enfant à l'adolescence étaient proportionnellement beaucoup moins nombreuses à avoir un diplôme d'études secondaires et à occuper un emploi¹⁴⁶.

Figure 66 – Proportion de femmes devenues mères avant l'âge de 20 ans, par identité autochtone et groupe d'âge, 2011 et 2012

Proportion of women who became mothers before the age of 20, by Aboriginal identity and age group, 2011 and 2012

percent



^E use with caution

* significantly different from reference category (ref.) (p < 0.05)

Sources: Statistics Canada, Aboriginal Peoples Survey, 2012; General Social Survey, 2011.

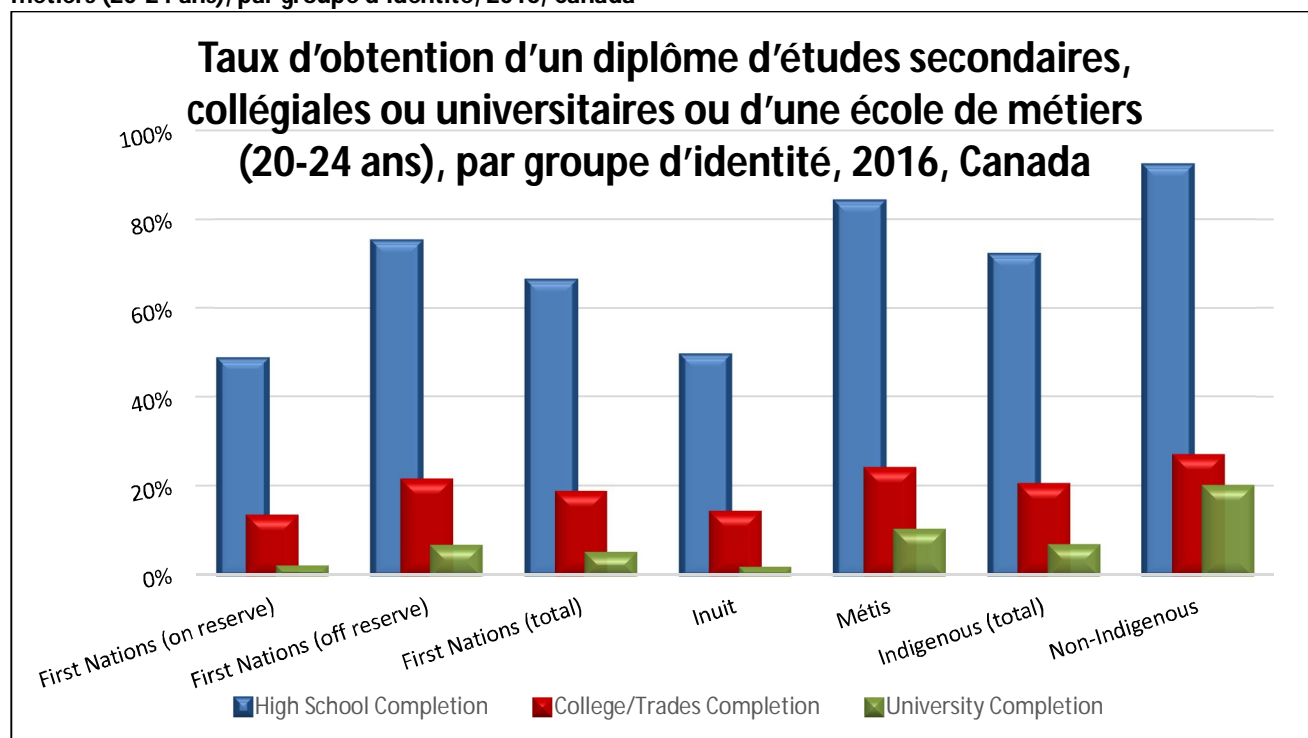
Éducation

Des niveaux de scolarité rehaussés sont associés à de meilleures possibilités d'emploi et à un revenu plus élevé. Le niveau de scolarité façonne souvent les choix professionnels et de carrière et, par conséquent, le potentiel de revenu d'une personne. Le niveau global de scolarité dans la collectivité est également une composante essentielle du progrès économique et social. Comme l'indique le chapitre sur l'*Indicateur secondaire n° 1 : Éducation*, les constatations qui se dégagent des résultats en matière d'éducation chez les jeunes Autochtones âgés de 20 à 24 ans sont essentiellement les mêmes que chez les adultes âgés de 25 à 65 ans (voir la figure 68 et le tableau 36 à l'annexe A). Les résultats s'améliorent généralement par rapport à 2006, à l'exception du taux d'obtention d'un diplôme d'études

¹⁴⁶ Statistique Canada, La maternité hâtive chez les femmes des Premières Nations vivant hors réserve, les Métisses et les Inuites, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/54877-fra.htm>

universitaires chez les Inuits, un résultat qui est vraisemblablement influencé par l'absence d'une université au niveau postsecondaire dans la région.

Figure 67 – Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires ou d'une école de métiers (20-24 ans), par groupe d'identité, 2016, Canada



Source : Tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Chez les jeunes de 20 à 24 ans, c'est le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires qui a le plus progressé au cours de la période de 10 ans, augmentant pour l'ensemble des jeunes Autochtones de 12,1 points de pourcentage, pour passer de 59,7 % à 71,8 %. Toutefois, les taux de diplomation des jeunes des Premières Nations (48,4 %) et des jeunes Inuits (49,3 %) accusent un retard par rapport aux niveaux de diplomation des Métis et des non-Autochtones (83,8 % et 91,8 % respectivement), moins de la moitié de ces jeunes de 20 à 24 ans parvenant à terminer leurs études secondaires. Les Autochtones ont encore un écart important à combler au regard du taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, comparativement aux non-Autochtones qui affichaient un taux de 91,8 % en 2016 (figure 67 et annexe A, tableau 34).

La proportion de tous les jeunes Autochtones âgés de 20 à 24 ans qui ont obtenu un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers s'est améliorée dans l'ensemble, passant de 17,7 % en 2006 à 20,1 % en 2016. L'écart dans le taux de diplomation entre les jeunes Autochtones et les jeunes non autochtones a également reculé dans tous les groupes d'identité, en partie à la faveur d'une diminution du pourcentage de jeunes non autochtones qui ont obtenu un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers, de 27,1 % à 26,5 %. La plus forte hausse dans la proportion de jeunes Autochtones ayant obtenu un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers a été observée chez les jeunes

des Premières Nations hors réserve, soit une augmentation de 4,2 points de pourcentage entre 2006 et 2016.

Le portrait était très différent en ce qui concerne les taux d'obtention d'un diplôme d'études universitaires, car l'écart dans les taux de diplomation entre les jeunes autochtones et non autochtones a augmenté pour tous les groupes d'identité. Cette situation a été fortement influencée par une augmentation de 2,5 points de pourcentage de jeunes non autochtones ayant terminé des études universitaires de 2006 à 2016 (de 17,2 % de la population à 19,7 %), alors que de très faibles hausses ont été enregistrées chez les jeunes Autochtones au cours de la même période. Chez les jeunes Inuits, le pourcentage d'étudiants ayant obtenu un diplôme universitaire a reculé de 0,8 point de pourcentage au cours de la période.

Des signes encourageants se dessinent dans le monde universitaire. Ceux-ci, espérons-le, inciteront les étudiants autochtones à rester à l'école et à poursuivre des études supérieures, ce qui constitue un élément clé pour améliorer leurs perspectives d'emploi. Les universités de partout au Canada disent donner suite aux appels à l'action de la *Commission de vérité et réconciliation* en créant un contenu pertinent pour les étudiants autochtones. En 2017, Universités Canada a déclaré qu'il y avait 233 programmes de premier cycle et 62 programmes de cycles supérieurs axés sur les Autochtones en 2015. Cela représente une hausse de 33 % par rapport à deux ans auparavant dans les 96 établissements. Selon un article paru dans le magazine *Macleans*, les taux de persévérance des étudiants autochtones dans les programmes de deux ans ou plus étaient de 65 %, soit l'équivalent des étudiants non autochtones, en hausse par rapport à 54 % à l'automne 2006¹⁴⁷.

Les résultats montrent que les jeunes Autochtones retournent à l'école pour atteindre des niveaux de scolarité plus élevés. Selon l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi chez les Premières Nations (ERPEEE) publiée en 2016, près des trois quarts (73,3 %) des jeunes des Premières Nations qui avaient abandonné l'école ont fini par y retourner. Les raisons les plus fréquemment citées pour expliquer le retour à l'école sont : « Parent(s)/Tuteur(s) ont suggéré que je retourne » (53,6 %) et « J'ai compris la valeur de l'éducation/Je voulais un diplôme » (45,9 %)¹⁴⁸. L'Enquête a également révélé que la participation des parents à l'éducation de leurs enfants avait un impact crucial sur les résultats et l'assiduité de l'étudiant. Ainsi, le taux de décrochage chez les jeunes des Premières Nations qui ont déclaré que leurs parents parlaient régulièrement à leurs enseignants était de 11 %, comparativement à 26 % chez les jeunes des Premières Nations qui ont déclaré que leurs parents ne parlaient jamais à leurs enseignants¹⁴⁹.

Le niveau de scolarité est un facteur essentiel en raison de son lien étroit avec les résultats en matière d'emploi et de revenu. L'ERPEEE a révélé que parmi les adultes qui n'avaient pas terminé leurs études secondaires, seulement 28,0 % ont déclaré occuper un emploi, comparativement à près de la moitié (49,2 %) de ceux qui ont terminé leurs études secondaires et à près des deux tiers (61,2 %) de ceux qui

¹⁴⁷ « Supporting Indigenous students on campus : Finding the best approach », *Macleans*, 5 décembre 2017

¹⁴⁸ https://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_fnreees_national_report_fr_final_01192018.pdf, p. 32

¹⁴⁹ https://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_fnreees_national_report_fr_final_01192018.pdf, p. 33

ont terminé des études postsecondaires¹⁵⁰. Une étude réalisée en 2015 par le gouvernement fédéral va dans le même sens et a également révélé que le taux d'emploi chez les jeunes Autochtones augmentait de concert avec le niveau de diplomation, et que 24 % de ceux n'ayant pas d'attestation d'études avaient trouvé un emploi, comparativement à 56 % de ceux qui ayant obtenu un diplôme d'études secondaires et 76 % des titulaires d'un titre universitaire¹⁵¹.

Assiduité scolaire au Nunavut

L'assiduité scolaire joue dans de faibles niveaux de scolarité. Les étudiants qui s'absentent de l'école ont moins de chances d'acquérir les compétences nécessaires pour réussir, d'obtenir un diplôme d'études secondaires et de poursuivre des études postsecondaires. Les taux d'assiduité scolaire peuvent être influencés par des enjeux comme le surpeuplement résidentiel limitant l'espace d'étude et de sommeil; l'insécurité alimentaire; un état de santé inférieur pour de nombreux Nunavummiut, et des problèmes sociaux comme la grossesse précoce et la toxicomanie¹⁵².

En raison de cette association entre l'assiduité scolaire et le niveau de scolarité, le gouvernement du Nunavut recueille des données sur les taux d'assiduité scolaire aux niveaux des collectivités, des régions et du territoire. Bien que ces données ne s'appliquent qu'au Nunavut, elles peuvent révéler des tendances qui influent sur l'éducation des jeunes Autochtones, et sur leur situation future au regard de l'emploi et du revenu. En 2016-2017, le taux d'assiduité scolaire était de 68,2 %, en baisse par rapport à 70,6 % en 2011-2012¹⁵³ (figure 68). Selon le rapport de 2013 du vérificateur général sur l'éducation au Nunavut, de faibles taux d'assiduité scolaire font que l'étudiant moyen aura manqué l'équivalent de plus de trois années complètes d'école à la fin de ses études secondaires. Cela peut signifier des délais plus longs pour terminer les études secondaires. Bien que le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires soit en hausse pour tous les jeunes Autochtones, y compris les Inuits, les données montrent qu'au Nunavut à tout le moins, les jeunes mettent peut-être plus de temps à terminer leurs études secondaires en raison des faibles taux d'assiduité scolaire.

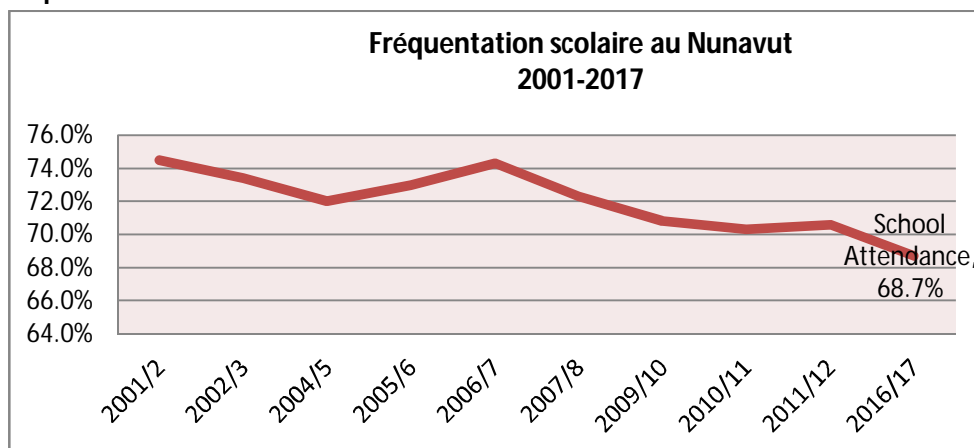
¹⁵⁰https://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_fnreees_national_report_fr_final_01192018.pdf, p. 63

¹⁵¹https://www.aadnc-aandc.gc.ca/DAM/DAM-INTER-HQ-AI/STAGING/texte-text/post_secondary_education_and_lm_1452001640143_fra.pdf

¹⁵²http://www.oag-bvg.gc.ca/internet/Francais/nun_201311_f_38772.html

¹⁵³ Le taux d'assiduité correspond au pourcentage de jours d'école lors desquels l'élève était présent. Ce taux est calculé en divisant le nombre total de jours lors desquels l'élève a été déclaré présent ou en retard par le nombre total de jours d'école prévus. Les taux de fréquentation sont calculés à partir des données compilées dans le système d'information scolaire du ministère de l'Éducation.

Figure 68 – Fréquentation scolaire au Nunavut de 2001 à 2017



Source : Bureau de la statistique du Nunavut, ministère de l'Éducation, 2001-2017

Un député du Nunavut a plaidé en faveur d'un plus grand nombre de places en garderie dans sa collectivité en 2013, affirmant que le manque de places en garderie empêchait les jeunes parents d'aller à l'école, à l'âge où normalement ils étudieraient de la 10^e à la 12^e année¹⁵⁴. Il s'agit probablement d'un défi à l'échelle du territoire, car la moitié des femmes inuites ont au moins un enfant avant l'âge de vingt ans et la recherche indique que les femmes qui ont eu un enfant à l'adolescence terminent moins souvent que les autres leurs études secondaires¹⁵⁵. Ces facteurs peuvent influencer sur l'assiduité scolaire et le rendement des étudiants, ce qui complique les efforts du gouvernement du Nunavut pour dispenser l'éducation et augmenter les taux de diplomation au niveau des études secondaires.

Aide novatrice du secteur privé à Gjoa Haven

Gjoa Haven, au Nunavut, a toujours affiché l'un des taux d'assiduité les plus faibles du territoire. En 2016-2017, à chaque jour donné, la moitié des étudiants manquaient à l'appel. Afin de s'attaquer à ce problème, Canadian North Airlines s'est associée à la collectivité pour tenter de montrer qu'aller à l'école, c'est payant ou, en l'occurrence, que voler, c'est payant.

Chaque mois en 2018-2019, les étudiants dont le taux d'assiduité mensuel aura été le plus élevé dans les écoles communautaires de Gjoa Haven auront la chance de participer à un tirage pour gagner l'une des deux paires de billets d'avion (dont l'un pour un adulte accompagnateur) pour un séjour à Edmonton. Les billets seront remis à la fin de l'année scolaire.

Il est trop tôt pour que l'école publie les chiffres des présences, mais des données anecdotiques semblent indiquer que l'initiative fonctionne. La directrice actuelle dit qu'elle voit plus de visages à l'école qu'auparavant. « Nous savons qu'il y a plus de gens parce que nous donnons plus de crayons, parce que nous servons plus de nourriture », a-t-elle déclaré. « Ce que je peux vous dire, c'est qu'auparavant, (les taux d'assiduité) étaient beaucoup moins élevés. J'ai des élèves qui ne venaient jamais à l'école et qui ont actuellement une assiduité de 100 %, ou de 90 % à 100 %. En tant qu'enseignante, je vois en cela une énorme réalisation. »

(Source : *Nunavut News*, 18 décembre 2018)

¹⁵⁴https://www.nunatsiaqonline.ca/stories/article/65674nunavut_mla_says_lack_of_daycare_hurts_high_school_attendance/

¹⁵⁵<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2017001/article/54877-fra.htm>

- Dans tous les groupes d'identité, le taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires s'est amélioré, mais encore aujourd'hui, moins de 50 % des jeunes des Premières Nations dans les réserves et des jeunes Inuits obtiennent ce diplôme.
- Il n'y a qu'une légère amélioration dans les niveaux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers chez les jeunes Autochtones. L'écart s'est résorbé par rapport aux jeunes non autochtones principalement parce que moins de jeunes non autochtones obtiennent un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers.
- L'écart dans la proportion de jeunes autochtones et non autochtones qui obtiennent leur diplôme d'études universitaires s'est creusé de 1,2 point de pourcentage, principalement en raison d'une augmentation du pourcentage de jeunes non autochtones qui font des études universitaires.

Mesures de l'emploi

Le taux de chômage des jeunes a toujours été généralement plus élevé que celui des Canadiens plus âgés, quelles que soient les conditions économiques, mais l'augmentation des niveaux de scolarité peut contribuer à retarder l'arrivée des jeunes sur le marché du travail. En 2012, le taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans au Canada était de 14,3 %, soit le double de la moyenne nationale (7,2 %) ¹⁵⁶.

Exclusion faite des Métis, les jeunes Autochtones de 15 à 24 ans ont continué d'afficher des déficits au regard des indicateurs de l'emploi en 2016 (taux d'emploi, taux de participation et taux de chômage) comparativement aux jeunes non autochtones du même âge. Plus précisément, les indicateurs de l'emploi chez les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves sont nettement plus défavorables que ceux des autres groupes d'identité, à savoir : un taux d'emploi de 17,1 %, un taux de participation à la population active de 28,9 % et un taux de chômage de 40,8 %. Les taux comparables pour les jeunes non autochtones sont de 52,8 %, 62,1 % et 12,4 %, respectivement (figures 69, 70 et 71).

Dans le cas des jeunes Métis, les écarts dans les résultats liés à l'emploi entre 2006 et 2016 ont diminué et les taux sont maintenant comparables à ceux des jeunes non autochtones. Plus particulièrement, l'écart dans le taux d'emploi entre les deux groupes est passé de 2,6 points de pourcentage à 0,5 point de pourcentage au cours des dix années. De même, les taux de participation à la population active des jeunes Métis étaient inférieurs de 0,8 % à ceux des jeunes non autochtones en 2006, alors qu'en 2016, ils dépassaient de 1,1 % ceux des jeunes non autochtones, atteignant de façon anticipée l'objectif du Conseil pour 2022 (figures 69, 70 et 71).

Les résultats des jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves se sont dégradés au cours de la période de dix ans, mais l'écart est demeuré relativement stagnant entre les jeunes autochtones et non autochtones, car les deux groupes ont affiché une diminution des taux de participation des jeunes et une augmentation des taux de chômage, conformément aux grandes tendances dont il a été question précédemment. Le taux de participation des jeunes des Premières Nations de 15 à 24 ans vivant dans les

¹⁵⁶<https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2013001/article/11847-fra.htm>

Les mesures de l'emploi utilisées dans le présent rapport ne permettent pas de discerner la situation d'études correspondante, de sorte que certaines personnes employées peuvent également fréquenter un établissement d'enseignement en même temps qu'elles occupent ou cherchent un emploi.

réserves a reculé, passant de 33,2 % à 28,9 % (comparativement à un recul de 66,3 % à 62,1 % chez les jeunes non autochtones). Parallèlement, leur taux de chômage est passé de 38 % à 40,8 % (comparativement à une augmentation de 12,4 % à 15,1 % pour les jeunes non autochtones) de 2006 à 2016. Des écarts importants entre les deux groupes persistent et aucun progrès n'a été réalisé dans ces domaines (figures 69, 70 et 71).

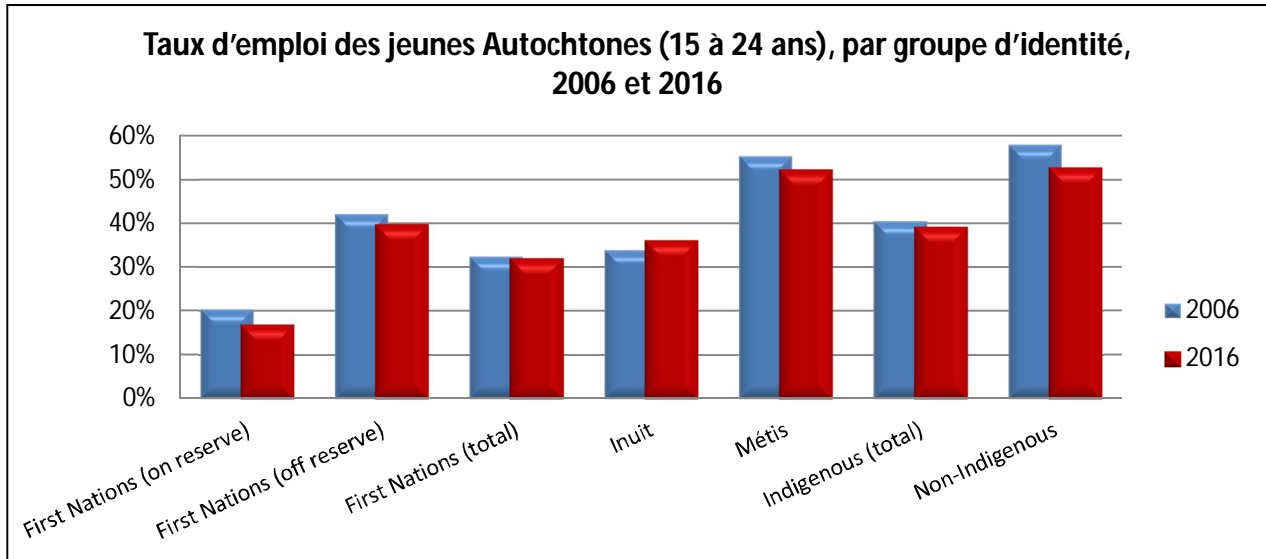
Les écarts entre les jeunes des Premières Nations hors réserve et les jeunes non autochtones se sont légèrement améliorés; toutefois, ce résultat découle largement du recul des résultats en matière d'emploi chez les jeunes non autochtones et non nécessairement d'une amélioration des résultats chez les jeunes Autochtones.

Les jeunes Inuits ont réalisé des progrès en vue de combler l'écart avec les jeunes non autochtones. Bien que le taux de chômage chez les jeunes Inuits ait augmenté de 3,4 points de pourcentage (comparativement à une augmentation de 2,7 points de pourcentage chez les jeunes non autochtones), le taux de participation à la population active et le taux d'emploi des jeunes Inuits ont augmenté respectivement de 5,2 et 2,2 points de pourcentage, alors que chez les jeunes non autochtones, les taux correspondants ont reculé respectivement de 4,2 et 5,2 points de pourcentage (figures 69, 70 et 71).

Pour les populations tant autochtones que non autochtones, le taux d'emploi des jeunes était inférieur à celui de la population totale. Toutefois, l'écart entre les taux d'emploi des jeunes et des adultes (25 ans et plus) était supérieur dans la population autochtone comparativement à la population non autochtone, ce qui indique que les jeunes Autochtones se heurtent à des obstacles supplémentaires qui rendent difficile l'atteinte de taux d'emploi comparables à ceux de la population autochtone adulte en général et à ceux de leurs pairs non autochtones.

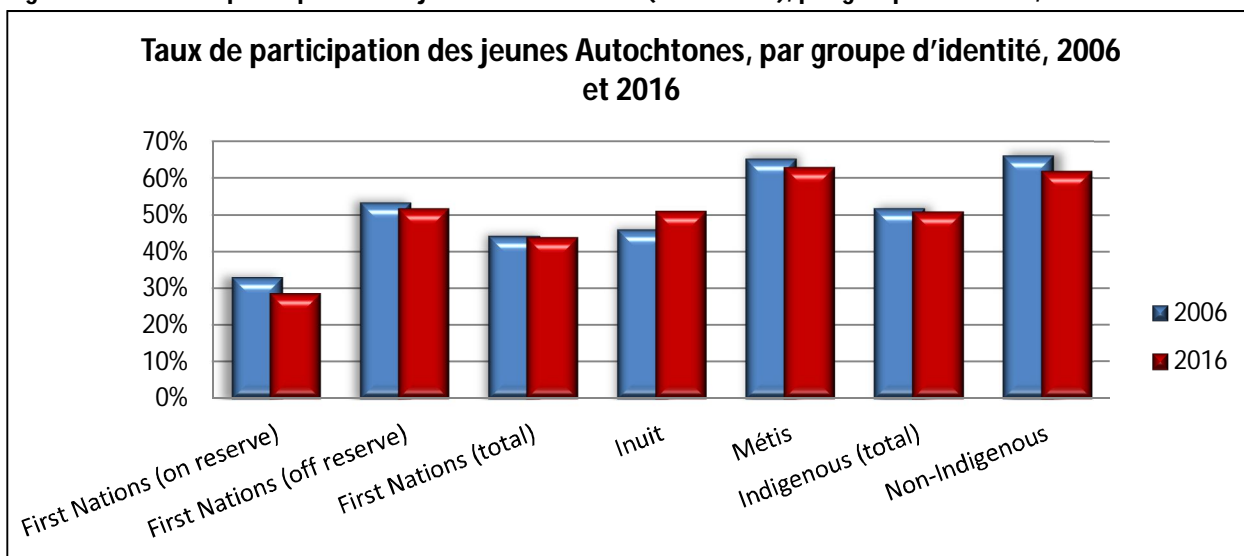
Le taux de chômage le plus élevé est observé chez les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves, soit 40,8 %. Ce taux est près du triple du taux de chômage de leurs pairs non autochtones et près du double du taux de chômage de leurs pairs métis. Ce résultat montre que des obstacles persistants nuisent à l'emploi des jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves (figure 71).

Figure 69 – Taux d'emploi des jeunes Autochtones (15 à 24 ans), par groupe d'identité, 2006 et 2016



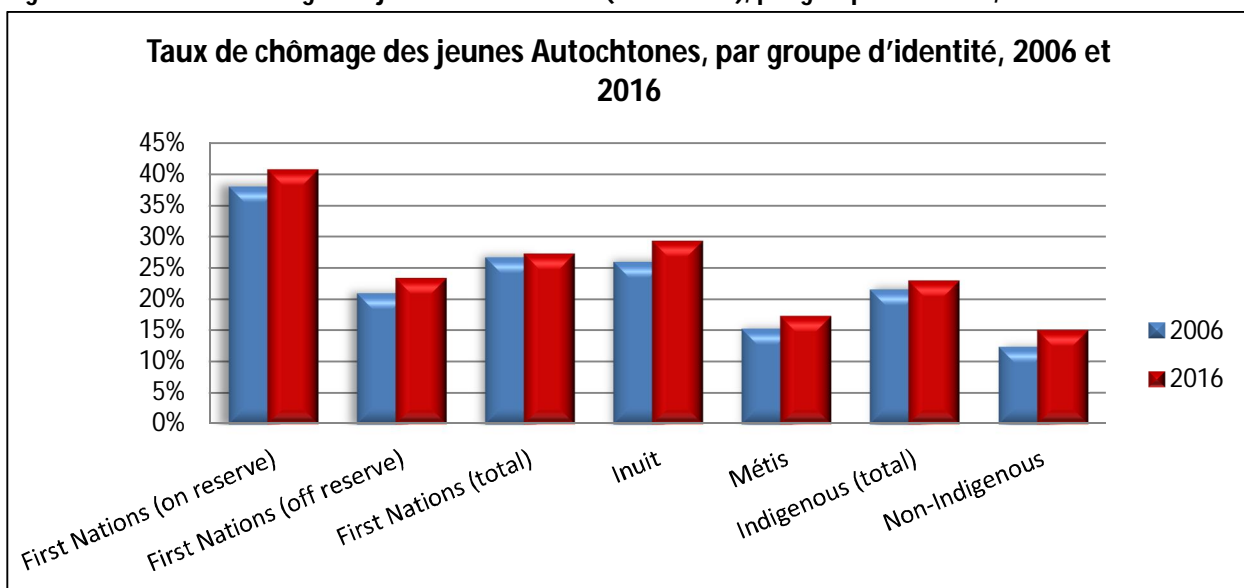
Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016
Voir le tableau 36 de l'annexe A pour les mesures complètes de l'emploi des jeunes Autochtones, par groupe d'identité, 2006-2016.

Figure 70 – Taux de participation des jeunes Autochtones (15 à 24 ans), par groupe d'identité, 2006 et 2016



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016
 Voir le tableau 36 de l'annexe A pour les mesures complètes de l'emploi des jeunes Autochtones, par groupe d'identité, 2006-2016.

Figure 71 – Taux de chômage des jeunes Autochtones (15 à 24 ans), par groupe d'identité, 2006 et 2016



Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016
 Voir le tableau 36 de l'annexe A pour les mesures complètes de l'emploi des jeunes Autochtones, par groupe d'identité, 2006-2016.

Selon le Rapport national de l'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi chez les Premières Nations menée dans les réserves, dont les résultats ont été publiés en 2016, l'éloignement d'une collectivité des Premières Nations ne joue pas de rôle important dans les taux de chômage au sein de ces collectivités. Les taux de chômage dans les collectivités urbaines des Premières Nations (22 %) n'étaient pas très différents de ceux observés des collectivités rurales (24 %) ou éloignées (22 %). En fait, il semble que la taille d'une collectivité ait eu une plus grande incidence sur les résultats, les petites

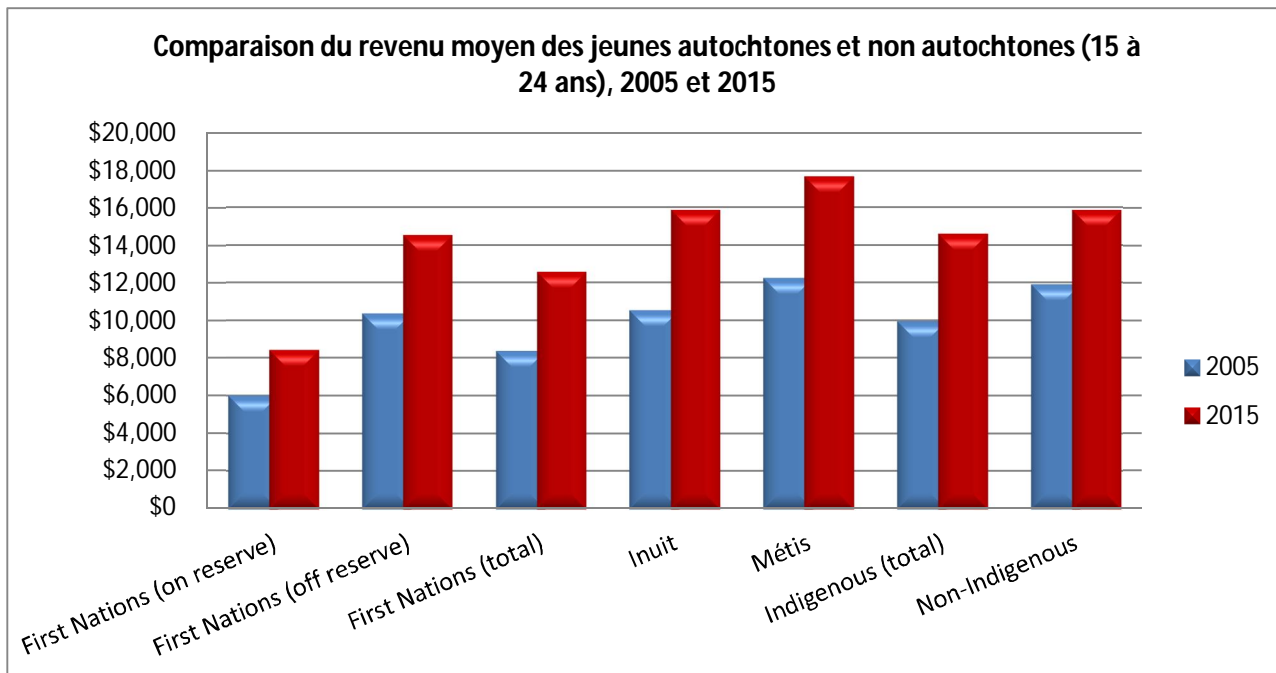
collectivités des Premières Nations (moins de 300 personnes) affichant les taux d'emploi les plus élevés, soit 63 %, comparativement à 47 % dans les collectivités de plus grande taille des Premières Nations (plus de 1 500 personnes)¹⁵⁷.

Revenu des jeunes

L'écart de revenu global entre la population totale de jeunes Autochtones de 15 à 24 ans et les Canadiens non autochtones s'est considérablement amélioré. L'écart, qui était de 16,4 points de pourcentage en 2005, avait été ramené à 7,9 points de pourcentage seulement en 2015. Les jeunes Métis y sont pour beaucoup dans ce changement, ayant surpassé les jeunes non autochtones au regard des niveaux de revenu moyens, pour gagner 11,3 % de plus que leurs homologues non autochtones. Le revenu moyen des jeunes Inuits a également connu une forte hausse, passant de 10 519 \$ en 2005 à 15 844 \$ en 2015. En 2005, l'écart de revenu moyen s'établissait à 11,5 points de pourcentage, tandis qu'en 2015, cet écart avait disparu, les Inuits gagnant 0,02 point de pourcentage de plus que les jeunes non autochtones. La plus grande disparité a été constatée entre les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves et les jeunes non autochtones. Alors que l'écart de revenu était de 49,5 points de pourcentage en 2005, il s'est légèrement rétréci pour se fixer à 46,6 points de pourcentage en 2015, ce qui signifie que les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves connaissent des taux de croissance plus faibles et des obstacles persistants. La situation s'améliore pour les jeunes des Premières Nations hors réserve : si ceux-ci affichent un manque à gagner de 8,4 points de pourcentage par rapport aux jeunes non autochtones, ce résultat est toutefois meilleur qu'en 2005, quand leur niveau de revenu moyen était inférieur de 13,5 points de pourcentage à celui des jeunes non autochtones (figure 72 et tableau 35 de l'annexe A).

¹⁵⁷https://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_fnreees_national_report_fr_final_01192018.pdf, p. 80

Figure 72 – Comparaison du revenu moyen des jeunes autochtones et non autochtones (15 à 24 ans), 2005 et 2015



Les dates diffèrent parce que le recensement recueille des données sur le revenu de l'année d'imposition précédente. La moyenne des données n'est calculée que pour les jeunes ayant un revenu. Ceux qui n'ont pas de revenu sont exclus des calculs.

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et Recensement de 2016.

- En 2016, les jeunes Autochtones, à l'exception des jeunes Métis, avaient réalisé peu de progrès dans leurs résultats en matière d'emploi (taux d'emploi, taux de participation à la population active et taux de chômage), comparativement aux jeunes non autochtones.
- Les jeunes Inuits font des progrès, leur taux de participation à la population active et leur taux d'emploi ayant augmenté.
- Les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves devaient composer avec l'écart le plus important au chapitre des résultats en matière d'emploi, par rapport à leurs homologues non autochtones; les résultats étaient semblables aux niveaux enregistrés en 2005.
- Les niveaux de revenu moyen des jeunes Autochtones s'améliorent dans tous les groupes d'identité depuis 2005, à l'exception des Premières Nations vivant dans les réserves.

Soutien à la mobilisation économique des jeunes Autochtones

En 2016, le gouvernement du Canada a formé un Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes afin d'évaluer les obstacles que doivent surmonter les jeunes vulnérables pour trouver et conserver un emploi, et afin d'explorer des façons novatrices d'améliorer les possibilités d'emploi. Le Groupe d'experts a constaté que de nombreux jeunes Autochtones affrontent des obstacles supplémentaires lorsqu'ils cherchent un emploi, comme la discrimination, les expériences intergénérationnelles de la colonisation, les difficultés à accéder à l'éducation, à l'emploi et à la formation (en particulier dans le Nord) et à trouver des possibilités d'emploi dans leur collectivité^{158,159}.

En ce qui concerne les difficultés d'accès à l'éducation, la géographie et l'accès ont une incidence, mais le financement est l'un des facteurs les plus importants. Le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) est un programme fédéral qui offre aux étudiants inuits et des Premières Nations un soutien financier pour les études postsecondaires au Canada pendant deux ans. Depuis 1996, le nombre d'étudiants financés par le PAENP a été plafonné, et ce même si le nombre de jeunes Autochtones qui obtiennent leur diplôme d'études secondaires augmente¹⁶⁰. En 2018, 4 500 étudiants recevaient du soutien dans le cadre du programme.

Les jeunes des Premières Nations croient posséder les compétences de base nécessaires pour réussir sur le marché du travail, mais il se peut que le système d'éducation ne leur offre pas ce dont ils ont besoin. Lorsque l'on a demandé à des jeunes des Premières Nations (de 12 à 17 ans) d'évaluer leurs propres compétences professionnelles, notamment pour ce qui a trait à l'utilisation d'un ordinateur, à l'écriture et aux mathématiques, plus de la moitié (57,6 %) ont indiqué posséder des compétences moyennes et 31,3 %, d'excellentes compétences¹⁶¹. Cependant, lorsqu'ils sont évalués selon les critères de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA), la majorité des adultes et des jeunes des Premières nations se situent en fait au niveau requis ou en deçà du niveau requis pour tirer pleinement parti des études postsecondaires et pour être concurrentiels sur les marchés du travail du Canada¹⁶². Cet écart entre la perception des compétences et l'évaluation objective des compétences peut interférer avec la capacité de s'autoévaluer et de saisir d'autres occasions d'améliorer ses compétences pour les amener à un niveau concurrentiel pour les études et l'emploi.

En 2017, le Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes a recommandé que le gouvernement du Canada s'emploie à créer des centres urbains de guérison et d'emploi pour les Autochtones, à investir dans l'infrastructure (y compris l'infrastructure de l'éducation), à développer l'éducation à distance, à faciliter le mentorat et à investir dans l'entrepreneuriat chez les jeunes Autochtones¹⁶³.

¹⁵⁸ *Comprendre les réalités : L'emploi chez les jeunes au Canada* (2016), p. 12.

http://publications.gc.ca/collections/collection_2017/edsc-esdc/Em4-13-2016-fra.pdf

¹⁵⁹ *13 voies pour moderniser l'emploi des jeunes au Canada : Stratégies pour un nouveau monde du travail* (2017), p. 15.

¹⁶⁰ https://www.afn.ca/wp-content/uploads/2018/07/PSE_Fact_Sheet_ENG.pdf

¹⁶¹ https://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_fnreees_national_report_fr_final_01192018.pdf, p. 46

¹⁶² https://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_fnreees_national_report_fr_final_01192018.pdf, p. 93

¹⁶³ *13 voies pour moderniser l'emploi des jeunes au Canada : Stratégies pour un nouveau monde du travail* (2017), p. 8.

Malgré les obstacles observés, la réduction de l'écart entre les taux d'emploi des jeunes Autochtones et des jeunes non autochtones entre 2006 et 2016 montre un changement positif. La force de la communauté elle-même peut avoir une incidence favorable sur la réussite d'une personne, comme le souligne un rapport sur la population active du Canada atlantique qui, à l'issue d'entrevues avec des membres des collectivités des Premières nations et des Inuits, a constaté que le soutien familial avait contribué à la réussite des participants à l'étude plus que toute autre variable communautaire, institutionnelle ou individuelle¹⁶⁴.

Les jeunes Autochtones prennent leur avenir en main de façon inspirante et s'impliquent de plus en plus dans leur éducation, ainsi que dans leurs traditions et leur identité. Ils travaillent à rendre leurs collectivités plus sûres et défendent les droits des Autochtones sur la scène internationale^{165, 166}. Malgré les défis à affronter, les jeunes Autochtones font preuve d'innovation et connaissent des succès exceptionnels en matière de développement économique et de reconstruction des collectivités par la voie de l'entrepreneuriat et d'une volonté de contribuer¹⁶⁷. Qu'il s'agisse des camps d'été pour les étudiants entrepreneurs de niveau secondaire, du concours Indigenous Youth Idea Challenge organisé par l'organisation internationale Enactus par l'entremise de l'Université de la Saskatchewan¹⁶⁸ ou du Young Entrepreneurs Symposium (YES) en Colombie-Britannique¹⁶⁹, de nombreuses organisations offrent du soutien aux jeunes entrepreneurs autochtones pour encourager et appuyer leur innovation et leur développement.

- Les jeunes Autochtones ont des perceptions à l'égard de leurs compétences qui parfois surpassent ce qu'en disent les résultats d'évaluations, ce qui les empêche de cerner les domaines à améliorer afin de devenir concurrentiels sur les plans des études et de l'emploi.
- Le Groupe d'experts sur l'emploi chez les jeunes recommande des investissements dans l'infrastructure éducative, des investissements accrus dans l'entrepreneuriat chez les jeunes et la création de centres urbains de guérison et d'emploi autochtones, afin d'aider les jeunes Autochtones à trouver et à conserver des emplois.

Conclusions

Notre regard sur les jeunes montre que les résultats au chapitre de la diplomation s'améliorent généralement depuis 2006, et que parmi les étudiants qui décrochent, un grand pourcentage pourrait finir par retourner à l'école pour terminer leurs études. Cela devrait se traduire par de meilleures perspectives d'emploi à l'avenir pour les jeunes Autochtones, car il existe un lien étroit entre le niveau de scolarité et les perspectives d'emploi. En ce qui concerne l'emploi, ce sont encore une fois les jeunes

¹⁶⁴ http://fnigc.ca/sites/default/files/docs/fnigc_fnreees_national_report_2016_en_final_28072016_0.pdf, p. 56

¹⁶⁵ « Rage or Reconciliation », Max FineDay, *Options politiques*, 16 janvier 2017, <http://policyoptions.irpp.org/magazines/january-2017/rage-or-reconciliation/>

¹⁶⁶ Darcy Lindberg, « Why 2018 will be the year of Indigenous youth », 26 décembre 2017, <http://www.macleans.ca/opinion/why-2018-will-be-the-year-of-indigenous-youth/>

¹⁶⁷ Raven Smith, « For aboriginal peoples, entrepreneurship is the path to economic independence » *The Globe and Mail*, 8 mai 2015, <https://www.theglobeandmail.com/opinion/for-aboriginals-entrepreneurship-is-the-path-to-economic-independence/article24327664/>

¹⁶⁸ <https://thestarphoenix.com/news/local-news/indigenous-youth-idea-challenge-aims-to-promote-new-entrepreneurs>

¹⁶⁹ <https://youngentrepreneurssymposium.ca/>

Métis qui s'en tirent mieux que les autres (jeunes autochtones et non autochtones), tandis que les jeunes des Premières Nations vivant dans les réserves affichent des indicateurs de l'emploi considérablement moins bons que ceux des autres groupes d'identité. Les niveaux de revenu se sont améliorés pour tous les jeunes, mais, une fois de plus, ce sont les jeunes Métis qui dépassent tous les autres groupes, leur revenu moyen étant même plus élevé que celui des jeunes non autochtones. Une hausse du soutien à l'emploi, des investissements et du mentorat pourraient peut-être permettre aux autres groupes d'identité de suivre l'exemple des jeunes Métis et de combler leurs écarts par rapport aux jeunes non autochtones.

DONNÉES RÉGIONALES

Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les disparités régionales au Canada sont parmi les plus marquées au sein des pays développés¹⁷⁰. L'examen des seules données nationales sur les indicateurs de l'emploi et du revenu peut masquer les lacunes propres à une région. L'emplacement géographique est un facteur qui ne peut pas être modifié, mais la compréhension des lacunes les plus importantes peut aider à diriger les investissements et les changements stratégiques là où les besoins sont les plus criants.

Taux d'emploi

En 2016, la disparité entre les taux d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones était plus prononcée dans les provinces des Prairies et la plus marquée dans les territoires. Les écarts entre les sexes au chapitre des taux d'emploi dans l'ensemble de la population autochtone étaient les plus importants dans les Prairies et les territoires. Fait intéressant, dans les Prairies, les taux d'emploi étaient plus élevés chez les hommes que chez les femmes dans l'ensemble de la population autochtone, alors que c'était l'inverse dans les territoires. L'écart entre les taux d'emploi des Autochtones et des non-Autochtones est plus important au Nunavut, où le taux d'emploi des non-Autochtones est près du double du taux d'emploi des Autochtones. L'écart le plus faible est observé en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, ce qui laisse entrevoir une économie autochtone vigoureuse dans le Canada atlantique. Dans l'ensemble des régions, ce sont les Premières Nations vivant dans les réserves qui affichent les taux d'emploi les plus faibles, soit de 28,1 % en Saskatchewan à 43,9 % dans les Territoires du Nord-Ouest (figure 73, voir annexe A, tableau 38).

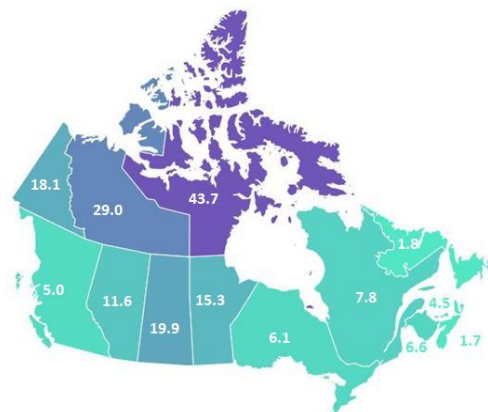


Figure 73 – Taille de l'écart dans les taux d'emploi (points de pourcentage)

Taux de participation à la population active

En 2016, le taux de participation à la population active des femmes non autochtones dépassait celui des femmes autochtones dans toutes les provinces, à l'exception de la Colombie-Britannique, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Le taux de participation à la population active des hommes non autochtones était plus élevé que celui des hommes autochtones dans toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. En ce qui a trait aux taux de participation à la population active, les écarts les plus prononcés entre les Autochtones et les non-Autochtones étaient observés dans les territoires.

¹⁷⁰<https://www.oecd.org/fr/regional/perspectives-regionales-de-l-ocde-2014-9789264239739-fr.htm>

Les Premières Nations vivant dans les réserves affichaient le taux de participation à la population active le plus élevé à l'Île-du-Prince-Édouard (73,2 %) ¹⁷¹, et les taux les plus faibles en Saskatchewan et au Manitoba (41,1 % et 40,7 %, respectivement). Les taux de participation à la population active des Métis surpassaient ceux des non-Autochtones dans toutes les régions, sauf en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. Les taux de participation à la population active des Inuits étaient les plus élevés en Alberta (70,2 %) et au Yukon (70,6 %), et les plus faibles en Ontario (58,4 %) (annexe A, tableau 39).

Taux de chômage

Les écarts dans les taux de chômage étaient les plus importants dans les territoires et dans les Prairies. Le taux de chômage était le plus élevé chez les hommes autochtones du Nunavut et du Yukon. Dans chaque région, le chômage était toujours plus élevé chez les hommes autochtones que chez les femmes autochtones. En 2016, le taux de chômage des Autochtones dans chaque région était supérieur à la moyenne canadienne (7,4 %), ce qui dénote un écart systémique dans les taux de chômage à l'échelle du pays. Dans toutes les provinces, les hommes des Premières Nations vivant dans les réserves affichaient un taux de chômage plus élevé que les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves.

Les membres des Premières Nations vivant dans les réserves affichaient les taux de chômage les plus élevés à l'Île-du-Prince-Édouard (42,3 %) ¹⁵⁹, et les plus bas dans les Territoires du Nord-Ouest (17,4 %). Les taux de chômage chez les femmes des Premières Nations vivant dans les réserves étaient les plus faibles au Québec (14,7 %), en Ontario (16,1 %) et en Colombie-Britannique (17,1 %); toutefois, ces taux demeuraient beaucoup plus élevés que le taux de chômage moyen de 6,8 % observé chez les femmes non autochtones. Les taux de chômage des Métis étaient les plus élevés à Terre-Neuve-et-Labrador (22,4 %) et les plus faibles dans les Territoires du Nord-Ouest (8,9 %), au Manitoba (9,2 %) et en Colombie-Britannique (9,7 %). Chez les Inuits, les taux de chômage étaient les plus élevés au Nunavut (28 %) et les plus faibles en Saskatchewan (9,4 %) (annexe A, tableau 40).

Dans tous les groupes d'identité, les taux de chômage des femmes étaient généralement inférieurs à ceux des hommes.

Revenu total moyen et revenu total médian

En ce qui concerne le revenu moyen, la population autochtone avait les revenus les plus élevés dans les Territoires du Nord-Ouest, suivis de l'Alberta et du Yukon. Cette situation est semblable à celle de la population non autochtone, qui déclare les revenus moyens les plus élevés au Nunavut, suivi des Territoires du Nord-Ouest et de l'Alberta.

Les provinces dont les populations autochtones affichaient les revenus moyens les plus faibles étaient le Nouveau-Brunswick, le Manitoba et la Saskatchewan. Le profil est différent pour les populations non

¹⁷¹ Étant donné la petite taille de l'échantillon de données à l'Île-du-Prince-Édouard, les résultats pourraient manquer de précision.

autochtones, qui déclaraient les revenus moyens les plus faibles dans les Maritimes : Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse.

De même, en ce qui concerne le revenu médian, la population autochtone avait les revenus médians les plus élevés au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta, tandis que la population non autochtone affichait également les revenus les plus élevés dans ces provinces et territoires, quoique dans un ordre légèrement différent (c.-à-d. Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, Yukon et Alberta).

Les revenus médians les plus faibles de l'ensemble des territoires et des provinces sont observés au Nunavut, à l'Île-du-Prince-Édouard, au Manitoba et en Saskatchewan dans le cas des Autochtones, tandis que dans les populations non autochtones, les revenus déclarés les plus faibles sont observés dans les provinces maritimes : Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve-et-Labrador et Île-du-Prince-Édouard.

En général, les populations métisses affichaient des profils de revenu régionaux similaires à ceux des populations non autochtones. Leur revenu médian le plus élevé et leur revenu médian le moins élevé étaient observés dans les mêmes cinq provinces et territoires que les non-Autochtones. À l'opposé, les Premières Nations vivant dans les réserves affichent les revenus médians les plus faibles dans des provinces (la Saskatchewan et le Manitoba) où les revenus déclarés sont plus élevés que les moyennes canadiennes dans les populations non autochtones, ce qui donne à penser à une grande disparité entre la situation économique des populations des réserves et des autres populations dans ces provinces (annexe A, tableau 41).

Proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux

La proportion du revenu provenant de transferts gouvernementaux correspond bien à la tendance observée relativement au revenu total moyen et médian des populations autochtones et non autochtones. Les provinces dans lesquelles la population autochtone tirait la plus forte proportion de leur revenu des transferts gouvernementaux étaient celles où le revenu moyen était le plus faible (c.-à-d. le Nouveau-Brunswick [23,4 %], la Saskatchewan [19,9 %] et le Manitoba [19,5 %]), en plus du Québec (22,2 %). Inversement, les provinces dans lesquelles la population autochtone tirait la plus faible proportion de leur revenu des transferts gouvernementaux étaient celles où les revenus médians étaient les plus élevés (Alberta, Territoires du Nord-Ouest et Yukon, à 11,8 %, 13,2 % et 14,6 %, respectivement).

Par groupe d'identité, les membres des Premières Nations vivant dans les réserves gagnaient le moins au Manitoba et en Saskatchewan, et ces deux provinces étaient celles où les Premières Nations vivant dans les réserves tiraient la plus forte proportion de leur revenu des transferts gouvernementaux (35,2 % et 34,75 %, respectivement) (annexe A, tableau 42).

Proportion de la population pour qui les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu

La plus forte proportion d'Autochtones pour qui les transferts gouvernementaux étaient la principale source de revenu était observée en Saskatchewan (38,9 %) et au Manitoba (36,6 %). Plus

particulièrement, plus de la moitié de la population des Premières Nations vivant dans les réserves de ces deux provinces dépend des transferts gouvernementaux (58,6 % pour la Saskatchewan et 56,5 % pour le Manitoba). Cette situation cadre avec le faible revenu médian déclaré par les Premières Nations vivant dans les réserves de ces provinces (13 118 \$ pour la Saskatchewan et 13 100 \$ pour le Manitoba, soit les revenus les plus faibles observés dans les différents groupes au pays).

En ce qui concerne la population non autochtone, une forte proportion de personnes dont la principale source de revenu provenait de transferts gouvernementaux se trouvait dans les provinces maritimes (Terre-Neuve-et-Labrador [32,4 %], Nouveau-Brunswick [27,5 %] et Nouvelle-Écosse [26,6 %]), tandis que les taux les plus faibles étaient enregistrés au Nunavut (4,7 %), dans les Territoires du Nord-Ouest (7,7 %) et au Yukon (12,5 %). Ces résultats sont en corrélation avec les niveaux de revenu total déclarés (annexe A, tableau 43).

- Les écarts dans les résultats en matière d'emploi persistent entre les Autochtones et les non-Autochtones dans toutes les régions.
- Les Premières Nations vivant dans les réserves continuent d'afficher les résultats économiques les moins favorables de toutes les régions. Les Premières Nations vivant dans les réserves affichent les niveaux de revenu les plus faibles, les taux d'emploi les plus faibles et de faibles taux de participation à la population active dans toutes les régions.
- Les populations autochtones et non autochtones gagnent le revenu moyen et médian le plus élevé au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest et en Alberta. Par ailleurs, alors que les populations non autochtones ont déclaré les niveaux de revenu les plus faibles dans les provinces maritimes, les populations autochtones ont déclaré les niveaux de revenu les plus faibles dans les provinces maritimes également, ainsi qu'au Manitoba et en Saskatchewan.
- Les Métis affichent des profils semblables à ceux des populations non autochtones pour ce qui est des classements géographiques des revenus et de l'emploi.

RECOMMANDATIONS

La promotion du développement économique des Autochtones nécessite une approche multidimensionnelle, de manière à s'attaquer aux obstacles décrits dans le présent rapport et à favoriser les bases éprouvées de réussite des collectivités autochtones partout au Canada. La promotion de la souveraineté, le soutien des institutions de gouvernance autochtones et du leadership communautaire, la protection et le respect de la culture et de l'identité autochtones, et l'investissement dans la jeunesse et l'éducation sont autant de puissants moteurs de développement économique autochtone. Le Conseil national de développement économique des Autochtones recommande les mesures suivantes pour combler les écarts qui témoignent des iniquités entre les Canadiens autochtones et non autochtones.

EMPLOI

- Les constatations montrent que si tous les groupes autochtones affichent des taux de chômage plus élevés que les groupes non autochtones, il reste que ces taux sont fortement influencés par les niveaux de scolarité, par l'emplacement des collectivités éloignées et dans les réserves, et par l'iniquité hommes-femmes. Le soutien des programmes qui font le pont entre les travailleurs et les possibilités offertes localement compte tenu de la scolarité peut être enrichi par la planification de la main-d'œuvre des collectivités et servir à orienter celle-ci. Une planification de la main-d'œuvre des collectivités permettrait de prévoir les besoins futurs en matière d'emploi dans la collectivité et de répondre aux préoccupations exprimées par les entreprises autochtones au regard de l'acquisition de talents, en faisant participer les entreprises à cette planification. De plus, en anticipant les besoins futurs de la collectivité locale, les étudiants peuvent avoir de meilleures garanties quant à leurs chances de trouver un emploi localement et ils sont à même de cibler leurs études en conséquence, tandis que les entreprises peuvent établir des objectifs d'embauche prioritaires pour encourager le développement économique local.

REVENU

- Comme les groupes autochtones travaillent déjà dans des industries à salaire élevé (mais dans les emplois les moins bien rémunérés de ces industries), la possibilité d'amplifier les gains tirés d'une scolarité plus poussée est excellente. Grâce à une augmentation des possibilités de formation et de stage s'offrant aux employés autochtones dans les industries où ils travaillent déjà, les employés autochtones pourraient passer plus efficacement à des niveaux professionnels supérieurs et accroître leur potentiel de revenu. Dans la foulée de l'appel à l'action n° 92 de la *Commission de vérité et réconciliation*, la sensibilisation de la direction non autochtone aux avantages d'une représentation accrue des Autochtones dans les professions à revenu élevé favoriserait les possibilités de formation et de perfectionnement professionnel.
- Les employés autochtones qui affichent des niveaux de scolarité élevés ont des revenus d'emploi supérieurs aux niveaux médians, ce qui offre une raison de plus d'élaborer des politiques et des programmes pour aider les étudiants autochtones à pousser plus loin leurs études. L'offre continue d'exemples de réussite, de mentorat et de leadership autochtones devrait être encouragée pour permettre aux étudiants de réfléchir au rôle de l'éducation dans leur réussite future.

BIEN-ÊTRE DES COLLECTIVITÉS

- Selon le vérificateur général, l'indice de bien-être des collectivités n'est pas suffisamment complet, car il se concentre principalement sur des indicateurs économiques, n'utilise pas suffisamment les données des Premières Nations et ne mobilise pas de façon significative les Premières Nations pour tenir compte des significations autochtones du bien-être des collectivités. La santé, l'environnement, la langue et la culture sont des thèmes envisagés pour de futures études, et le Ministère s'est engagé à collaborer avec les organisations autochtones pour élaborer conjointement un vaste tableau de bord des résultats en matière de bien-être qui tiendrait compte des paramètres convenus mutuellement. L'intégration de nouvelles mesures compliquera les comparaisons historiques du bien-être des collectivités, mais une évaluation plus approfondie de cet élément constituera une valeur ajoutée considérable. La consultation de tous les groupes autochtones permettra d'assurer la prise en compte de diverses expériences de vie. Nous nous réjouissons à la perspective de ces améliorations dans la mesure des résultats du bien-être des collectivités en vue du rapport de 2022.

ÉDUCATION

- Le Conseil souhaite souligner toute l'importance que revêt l'amélioration des possibilités d'éducation s'offrant à la population autochtone, en particulier les Premières Nations vivant dans les réserves. À cet égard, un système d'éducation bien financé est essentiel, et l'acquisition de solides compétences de base (littératie et numératie) dès les premières années d'école devrait être une priorité absolue.
- Les soutiens à l'éducation communautaires doivent reconnaître les obstacles auxquels se heurtent les élèves autochtones qui doivent quitter leur collectivité pour fréquenter l'école secondaire, ils doivent prioriser la santé physique et mentale de ces élèves ainsi que l'offre de soutien culturel là où se trouve l'école secondaire et également dans la collectivité, de manière à assurer la réussite continue des élèves.
- Étant donné le taux élevé d'obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers, des programmes de transition visant à aider les étudiants qui souhaitent passer aux études universitaires accéléreraient le rehaussement des niveaux de scolarité et des possibilités d'emploi. De tels programmes existent actuellement dans certains collèges où il est possible d'obtenir des crédits pour les programmes d'une ou de deux années aux fins de respecter les exigences des grades universitaires, et leur expansion aiderait encore davantage les étudiants autochtones à rehausser leurs niveaux de scolarité.
- Le fait d'avoir des universités dans chacun des trois territoires du Nord aiderait les étudiants à réduire les coûts élevés et les longues distances actuellement associés aux études universitaires et permettrait d'élargir le bassin de talents hautement scolarisés dans le Nord. Le Collège du Yukon fait la transition en vue de devenir l'Université du Yukon en 2020 et le Collège Aurora des Territoires du Nord-Ouest examine la faisabilité de devenir l'Université polytechnique du Nord du Canada. Le Collège de l'Arctique du Nunavut, conformément aux recommandations, vise la poursuite du

partenariat avec les universités du Sud plutôt que d'envisager une université au Nunavut. Entre-temps, l'investissement dans les programmes d'enseignement à distance pour aider les étudiants éloignés à atteindre des niveaux de scolarité plus élevés éliminerait certains obstacles que posent l'aspect pécuniaire et la distance.

- Le financement continu et accru des bourses d'études pour les étudiants autochtones qui font des études postsecondaires réduirait les obstacles financiers et favoriserait le rehaussement des niveaux de scolarité.

ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES

- Les recherches menées par le CCCA montrent que les obstacles au développement des entreprises comprennent la méconnaissance des endroits où présenter une demande de financement, et la façon de s'y prendre pour le faire, ainsi que sur les types de financement disponibles et les critères d'admissibilité. Une offre bonifiée, élargie et mieux ciblée des services aux entreprises ainsi que des communications pour mieux faire connaître les programmes de demande et le soutien offert seraient utiles pour les entrepreneurs qui souhaitent obtenir du financement pour des immobilisations. En outre, l'accès à la formation axée sur les compétences pour les nouveaux propriétaires d'entreprise contribuerait à l'acquisition de compétences en gestion d'entreprise et favoriserait la réussite.
- Compte tenu des lois qui interdisent l'exemption fiscale dans les réserves et qui, par conséquent, découragent la constitution en société, et des données voulant que la constitution en société soit associée à la génération de revenus, il faudrait examiner plus attentivement la façon dont les entreprises des Premières Nations dans les réserves pourraient être mieux soutenues.
- L'accès au capital demeure un obstacle au développement économique. Il est essentiel que les institutions financières autochtones soient financées pour que les entrepreneurs autochtones, qui obtiennent moins souvent du financement en ayant recours à la valeur nette de leur maison ou à d'autres sources, puissent obtenir du financement.

GOUVERNANCE

- Une gouvernance solide et une gestion financière transparente ont donné lieu à de solides possibilités de développement économique pour les collectivités autochtones partout au Canada. La disponibilité de recettes fiscales à l'appui du développement local commence par l'adoption de règlements administratifs en matière d'imposition foncière et est appuyée par une certification des collectivités en gestion financière compétente et transparente. Grâce à un soutien continu et élargi, les collectivités autochtones qui souhaitent saisir ces occasions seront plus aptes à orienter leurs propres possibilités de développement économique.
- En raison d'une augmentation des populations autochtones hors réserve et hors territoire, le CNDEA recommande un examen des besoins et des possibilités des Autochtones vivant en milieu urbain, qui représentent plus de 50 % des Autochtones.

TERRES ET RESSOURCES

- Le processus d'ajout aux réserves offre un mécanisme pour traiter les transferts de terres en suspens, mais il est actuellement engorgé par environ 1 300 demandes actives, et 80 % de tous les dossiers représentent pour la Couronne une obligation juridique à régler. Il faut accroître les ressources du programme d'ajout aux réserves pour accélérer le traitement des demandes, mais aucun financement annoncé dans le budget fédéral de 2019-2020 n'était réservé à ce programme. Le CNDEA recommande que les futurs budgets fédéraux prévoient des fonds pour améliorer et accélérer l'administration du programme d'ajout aux réserves.

INFRASTRUCTURES

- Même si des signes montrent que tous les avis sur la qualité de l'eau potable seront levés d'ici 2022, il est essentiel que cet échéancier ne soit pas perturbé et que des protocoles de gestion des risques soient élaborés pour veiller à ce que tous les AQEP soient levés dès que possible. En outre, des engagements financiers permanents doivent être garantis pour l'entretien de l'infrastructure, les ressources humaines et les protocoles d'analyse.
- Le logement demeure un problème qui touche tous les aspects de la vie socioéconomique des collectivités autochtones. Malgré les importants investissements déjà réalisés, des investissements permanents sont nécessaires pour veiller à ce que les maisons soient réparées et à ce que de nouvelles maisons soient construites suivant le rythme de croissance des collectivités. La nouvelle Initiative d'innovation pour la construction de logements dans les communautés autochtones encouragera, espérons-le, de nouvelles approches dans les méthodes de construction, les matériaux, l'architecture et l'ingénierie pour servir les familles autochtones et les environnements dans lesquels elles vivent.
- Le présent rapport a démontré que la connectivité dans les collectivités nordiques et éloignées est de loin inférieure à celle observée dans toutes les autres collectivités, y compris les collectivités non autochtones éloignées. La connectivité a une incidence sur presque tous les aspects de notre vie, et selon les prévisions relatives à l'avenir du travail, on s'attend à une dépendance accrue à l'égard de la connectivité et à un progrès économique se définissant en fonction de l'accès à une économie mondiale reposant sur la connectivité. L'augmentation de la vitesse et de la capacité en matière de données dans toutes les collectivités autochtones est essentielle au développement économique et social de ces collectivités. Si l'on prévoit les besoins des collectivités en allant au-delà de la demande actuelle et en tenant compte des réalités en matière de logement, on pourra faire en sorte que la connectivité soit moins susceptible d'être dépassée avant même d'exister.
- Le rapport sur l'indice des infrastructures dresse le portrait actuel de l'infrastructure des collectivités autochtones éloignées au Canada. Il serait utile de mettre à jour l'indice tous les deux ans pour mesurer les progrès réalisés dans la réduction de l'écart infrastructurel pour les Autochtones.

SEXE

- Les constatations indiquent que même si les hommes affichent des résultats inférieurs à ceux des femmes sur le plan de l'éducation, ils gagnent néanmoins plus que les femmes dans les mêmes professions et les mêmes industries. Afin de comprendre la source de ces écarts (p. ex., responsabilités professionnelles liées aux soins familiaux), il pourrait y avoir lieu de mener une étude sur les obstacles particuliers qui freinent le cheminement de carrière des femmes autochtones dans ces professions et industries. Les résultats pourraient ensuite éclairer les politiques et les programmes visant à améliorer les résultats des hommes en matière d'éducation et les résultats des femmes en matière d'emploi et de revenu.
- Les hommes et les femmes autochtones obtiennent des résultats différents en matière d'éducation. Les stratégies visant à accroître les taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, d'études collégiales ou d'une école de métiers et d'études universitaires chez les Autochtones pourraient permettre de s'attaquer aux obstacles particuliers vécus différemment par les hommes et les femmes et pourraient être ciblées en conséquence au moment de l'élaboration de programmes et de politiques (p. ex., garde d'enfants).

JEUNES

- L'entrepreneuriat devrait être encouragé et soutenu à titre d'option de carrière à envisager pour les jeunes, et ce en misant sur le mentorat et en prenant pour modèle des chefs d'entreprise et des entreprises autochtones. Le financement gouvernemental de l'entrepreneuriat et du démarrage d'entreprise chez les jeunes Autochtones devrait également comprendre des services essentiels de formation, d'encadrement et de mentorat.
- Nous recommandons plus particulièrement au gouvernement de créer des centres urbains de guérison et d'emploi pour les Autochtones, d'investir dans des projets d'infrastructures essentielles en éducation, de développer la formation à distance, de créer un fonds de diplômés pour faciliter le mentorat et de financer des bourses d'études pour les Autochtones qui font des études postsecondaires.
- Compte tenu de la forte influence des parents et de la famille sur les résultats en matière d'éducation, il est important de tenir compte de la famille et de la collectivité au moment de mettre sur pied des programmes qui font la promotion des études et des compétences professionnelles chez les jeunes. L'inclusion de la collectivité dans l'élaboration des programmes sera essentielle.

ANNEXE A – TABLEAUX

INDICATEUR PRINCIPAL N° 1 EMPLOI

Tableau 1 – Taux d'emploi (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Point de référence : taux d'emploi 2006	Total –	39,0 %	54,9 %	48,2 %	48,9 %	63,1 %	53,7 %	62,7 %
	Sexe	39,7 %	59,5 %	50,7 %	48,6 %	66,3 %	56,5 %	68,0 %
	Hommes	38,4 %	51,1 %	46,1 %	49,1 %	60,0 %	51,1 %	57,7 %
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	Total –	-23,7	-7,8	-14,5	-13,8	0,4	-9,0	-
	Sexe	-28,3	-8,5	-17,3	-19,4	-1,7	-11,5	-
	Hommes	-19,3	-6,6	-11,6	-8,6	2,3	-6,6	-
	Femmes							
Taux d'emploi 2016	Total –	36,3 %	52,0 %	46,8 %	49,0 %	60,3 %	52,1 %	60,5 %
	Sexe	35,5 %	54,2 %	47,7 %	47,8 %	61,5 %	53,2 %	64,2 %
	Hommes	37,1 %	50,1 %	46,1 %	50,0 %	59,1 %	51,1 %	56,9 %
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	Total –	-24,2	-8,5	-13,7	-11,5	-0,2	-8,4	-
	Sexe	-28,7	-10,0	-16,5	-16,4	-2,7	-11,0	-
	Hommes	-19,8	-6,8	-10,8	-6,9	2,2	-5,8	-
	Femmes							
Variation de l'écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	Total –	-0,5	-0,7	0,8	2,3	-0,6	0,6	-
	Sexe	-0,4	-1,5	0,8	3,0	-1,0	0,5	-
	Hommes	-0,5	-0,2	0,8	1,7	-0,1	0,8	-
	Femmes							

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 2 – Taux de participation à la population active (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Point de référence : taux de participation 2006	Total –	52,0 %	63,8 %	58,8 %	61,3 %	70,1 %	63,0 %	66,9 %
	Sexe	55,6 %	69,3 %	63,2 %	63,9 %	74,1 %	67,3 %	72,5 %
	Hommes	48,3 %	59,3 %	55,0 %	58,9 %	66,2 %	59,1 %	61,7 %
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	Total –	-14,9	-3,1	-8,1	-5,6	3,2	-3,9	-
	Sexe	-16,9	-3,2	-9,3	-8,6	1,6	-5,2	-
	Hommes	-13,4	-2,4	-6,7	-2,8	4,5	-2,6	-
	Femmes							
Taux de participation 2016	Total –	48,3 %	61,4 %	57,1 %	63,1 %	67,9 %	61,4 %	65,4 %
	Sexe	50,7 %	65,4 %	60,3 %	65,0 %	70,6 %	64,5 %	69,8 %
	Hommes	45,9 %	58,0 %	54,2 %	61,3 %	65,3 %	58,6 %	61,1 %
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	Total –	-17,1	-4,0	-8,3	-2,3	2,5	-4,0	-
	Sexe	-19,1	-4,4	-9,5	-4,8	0,8	-5,3	-
	Hommes	-15,2	-3,1	-6,9	0,2	4,2	-2,5	-
	Femmes							
Variation de l'écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	Total –	-2,2	-0,9	-0,2	3,3	-0,7	-0,1	-
	Sexe	-2,2	-1,2	-0,2	3,8	-0,8	-0,1	-
	Hommes	-1,8	-0,7	-0,2	3,0	-0,3	0,1	-
	Femmes							

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 3 – Taux de chômage (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Point de référence : taux de chômage de 2006	Total –	24,9 %	14,0 %	18,0 %	20,3 %	10,0 %	14,8 %	6,3 %
	Sexe	28,6 %	14,1 %	19,8 %	23,8 %	10,5 %	16,1 %	6,2 %
	Hommes	20,6 %	13,8 %	16,2 %	16,7 %	9,5 %	13,5 %	6,4 %
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	Total –	18,6	7,7	11,7	14,0	3,7	8,5	-
	Sexe	22,4	7,9	13,6	17,6	4,3	9,9	-
	Hommes	14,2	7,4	9,8	10,3	3,1	7,1	-
	Femmes							
Taux de chômage 2016	Total –	24,9 %	15,3 %	18,0 %	22,4 %	11,2 %	15,2 %	7,4 %
	Sexe	30,0 %	17,2 %	21,0 %	26,4 %	12,8 %	17,6 %	7,9 %
	Hommes	19,3 %	13,6 %	15,1 %	18,3 %	9,5 %	12,8 %	6,8 %
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	Total –	17,5	7,9	10,6	15,0	3,8	7,8	-
	Sexe	22,1	9,3	13,1	18,5	4,9	9,7	-
	Hommes	12,5	6,8	8,3	11,5	2,7	6,0	-
	Femmes							
Variation de l'écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	Total –	-1,1	0,2	-1,1	1,0	0,1	-0,7	-
	Sexe	-0,3	1,4	-0,5	0,9	0,6	-0,2	-
	Hommes	-1,7	-0,6	-1,5	1,2	-0,4	-1,1	-
	Femmes							

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

INDICATEUR PRINCIPAL N° 2 : REVENU

Tableau 4 – Revenu moyen (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2005 et 2015, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Point de référence : revenu moyen 2005	Total –	15 958 \$	24 519 \$	20 940 \$	25 461 \$	28 226 \$	23 889 \$	35 872 \$
	Sexe	15 546 \$	28 379 \$	22 621 \$	26 374 \$	33 810 \$	27 135 \$	44 204 \$
	Hommes	16 381 \$	21 402 \$	19 440 \$	24 600 \$	22 792 \$	20 909 \$	27 874 \$
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones	Total –	(19 914 \$)	(11 353 \$)	(14 932 \$)	(10 411 \$)	(7 646 \$)	(11 983 \$)	-
	Sexe	(28 658 \$)	(15 825 \$)	(21 583 \$)	(17 830 \$)	(10 394 \$)	(17 069 \$)	-
	Hommes	(11 493 \$)	(6 472 \$)	(8 434 \$)	(3 274 \$)	(5 082 \$)	(6 965 \$)	-
	Femmes							
Ratio par rapport aux non-Autochtones	Total –	44,5 %	68,4 %	58,4 %	71,0 %	78,7 %	66,6 %	-
	Sexe	35,2 %	64,2 %	51,2 %	59,7 %	76,5 %	61,4 %	-
	Hommes	58,8 %	76,8 %	69,7 %	88,3 %	81,8 %	75,0 %	-
	Femmes							
Revenu moyen 2015	Total –	23 104 \$	35 536 \$	31 519 \$	37 871 \$	42 187 \$	36 043 \$	47 981 \$
	Sexe	21 910 \$	40 818 \$	34 346 \$	38 301 \$	49 983 \$	40 997 \$	57 399 \$
	Hommes	24 269 \$	31 162 \$	29 050 \$	37 468 \$	34 801 \$	31 578 \$	38 947 \$
	Femmes							
Écart avec les non-Autochtones	Total –	(24 877 \$)	(12 445 \$)	(16 462 \$)	(10 110 \$)	(5 794 \$)	(11 938 \$)	-
	Sexe	(35 489 \$)	(16 581 \$)	(23 053 \$)	(19 098 \$)	(7 416 \$)	(16 402 \$)	-
	Hommes	(14 678 \$)	(7 785 \$)	(9 897 \$)	(1 479 \$)	(4 146 \$)	(7 369 \$)	-
	Femmes							
Ratio par rapport aux non-Autochtones	Total –	48,2 %	74,1 %	65,7 %	78,9 %	87,9 %	75,1 %	-
	Sexe	38,2 %	71,1 %	59,8 %	66,7 %	87,1 %	71,4 %	-
	Hommes	62,3 %	80,0 %	74,6 %	96,2 %	89,4 %	81,1 %	-
	Femmes							
Variation de l'écart : 2005 à 2015	Total –	(4 963 \$)	(1 092 \$)	(1 530 \$)	301 \$	1 852 \$	45 \$	-
	Sexe	(6 831 \$)	(756 \$)	(1 470 \$)	(1 268 \$)	2 978 \$	667 \$	-
	Hommes	(3 185 \$)	(1 313 \$)	(1 463 \$)	1 795 \$	936 \$	(404 \$)	-
	Femmes							
Variation du ratio : 2005 à 2015 (points de pourcentage)	Total –	3,7	5,7	7,3	7,9	9,2	8,5	-
	Sexe	3,0	6,9	8,6	7,0	10,6	10,0	-
	Hommes	3,5	3,2	4,9	7,9	7,6	6,1	-
	Femmes							

Sources : Tableau de base 10 d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 5 – Revenu médian (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2005 et 2015, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Point de référence : revenu médian 2005	Total – Sexe	11 223 \$	17 464 \$	14 477 \$	16 969 \$	20 935 \$	16 752 \$	25 955 \$
	Hommes	9 995 \$	20 272 \$	14 458 \$	17 425 \$	26 464 \$	18 714 \$	32 639 \$
	Femmes	12 466 \$	16 149 \$	14 490 \$	16 599 \$	17 520 \$	15 654 \$	20 640 \$
Écart avec les non-Autochtones	Total – Sexe	(14 732 \$)	(8 491 \$)	(11 478 \$)	(8 986 \$)	(5 020 \$)	(9 203 \$)	-
	Hommes	(22 644 \$)	(12 367 \$)	(18 181 \$)	(15 214 \$)	(6 175 \$)	(13 925 \$)	-
	Femmes	(8 174 \$)	(4 491 \$)	(6 150 \$)	(4 041 \$)	(3 120 \$)	(4 986 \$)	-
Ratio par rapport aux non-Autochtones	Total – Sexe	43,2 %	67,3 %	55,8 %	65,4 %	80,7 %	64,5 %	-
	Hommes	30,6 %	62,1 %	44,3 %	53,4 %	81,1 %	57,3 %	-
	Femmes	60,4 %	78,2 %	70,2 %	80,4 %	84,9 %	75,8 %	-
Revenu médian 2015	Total – Sexe	16 907 \$	25 134 \$	21 875 \$	24 502 \$	31 916 \$	25 526 \$	34 604 \$
	Hommes	14 580 \$	28 433 \$	22 168 \$	23 555 \$	38 965 \$	28 560 \$	41 230 \$
	Femmes	18 399 \$	23 392 \$	21 673 \$	25 237 \$	26 900 \$	23 681 \$	29 131 \$
Écart avec les non-Autochtones	Total – Sexe	(17 697 \$)	(9 470 \$)	(12 729 \$)	(10 102 \$)	(2 688 \$)	(9 078 \$)	-
	Hommes	(26 650 \$)	(12 797 \$)	(19 062 \$)	(17 675 \$)	(2 265 \$)	(12 670 \$)	-
	Femmes	(10 732 \$)	(5 739 \$)	(7 458 \$)	(3 894 \$)	(2 231 \$)	(5 450 \$)	-
Ratio par rapport aux non-Autochtones	Total – Sexe	48,9 %	72,6 %	63,2 %	70,8 %	92,2 %	73,8 %	-
	Hommes	35,4 %	69,0 %	53,8 %	57,1 %	94,5 %	69,3 %	-
	Femmes	63,2 %	80,3 %	74,4 %	86,6 %	92,3 %	81,3 %	-
Variation de l'écart : 2005 à 2015	Total – Sexe	(2 965 \$)	(979 \$)	(1 251 \$)	(1 116 \$)	2 332 \$	125 \$	-
	Hommes	(4 006 \$)	(430 \$)	(881 \$)	(2 461 \$)	3 910 \$	1 255 \$	-
	Femmes	(2 558 \$)	(1 248 \$)	(1 308 \$)	147 \$	889 \$	(464 \$)	-
Variation du ratio : 2005 à 2015 (points de pourcentage)	Total – Sexe	5,7	5,3	7,4	5,4	11,5	9,3	-
	Hommes	4,8	6,9	9,5	3,7	13,4	12,0	-
	Femmes	2,8	2,1	4,2	6,2	7,4	5,5	-

Sources : Tableau de base 10 d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 6 – Proportion du revenu tirée de transferts gouvernementaux (15 ans et plus), par groupe d'identité et sexe, 2005 et 2015, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Point de référence : % du revenu tiré de transferts 2005	Total – Sexe	28,6 %	18,6 %	21,8 %	17,7 %	13,8 %	18,1 %	10,9 %
	Hommes	21,1 %	12,2 %	14,9 %	12,5 %	10,0 %	12,5 %	7,8 %
	Femmes	35,9 %	25,5 %	28,9 %	23,0 %	19,2 %	24,8 %	15,7 %
Écart avec les non-Autochtones 2005 (points de pourcentage)	Total – Sexe	17,7	7,7	10,9	6,8	2,9	7,2	-
	Hommes	13,3	4,4	7,1	4,7	2,2	4,7	-
	Femmes	20,2	9,8	13,2	7,3	3,5	9,1	-
% du revenu tiré de transferts 2015	Total – Sexe	30,4 %	18,1 %	21,0 %	17,7 %	13,5 %	17,4 %	11,5 %
	Hommes	21,8 %	11,9 %	14,1 %	12,6 %	10,1 %	12,0 %	8,3 %
	Femmes	38,0 %	24,7 %	28,1 %	22,6 %	18,2 %	23,7 %	16,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2015 (points de pourcentage)	Total – Sexe	18,9	6,6	9,5	6,2	2,0	5,9	-
	Hommes	13,5	3,6	5,8	4,3	1,8	3,7	-
	Femmes	22,0	8,7	12,1	6,6	2,2	7,7	-
Variation de l'écart : 2005 à 2015 (points de pourcentage)	Total – Sexe	1,2	-1,1	-1,4	-0,6	-0,9	-1,3	-
	Hommes	0,2	-0,8	-1,3	-0,4	-0,4	-1,0	-
	Femmes	1,8	-1,1	-1,1	-0,7	-1,3	-1,4	-

Sources : Tableau de base 14 d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 7 – Proportion de personnes (15 ans et plus) ayant comme principale source de revenu des transferts gouvernementaux, par groupe d'identité et sexe, 2005 et 2015, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Référence : transferts comme principale source de revenu 2005	Total – Sexe	42,7 %	30,9 %	35,8 %	29,8 %	23,8 %	31,2 %	21,6 %
	Hommes	38,3 %	23,9 %	30,4 %	24,2 %	19,0 %	25,8 %	16,5 %
	Femmes	47,1 %	36,6 %	40,7 %	35,1 %	28,5 %	36,1 %	26,5 %
Écart avec les non-Autochtones 2005 (points de pourcentage)	Total – Sexe	21,1	9,2	14,2	8,2	2,2	9,6	-
	Hommes	21,8	7,4	13,8	7,7	2,5	9,3	-
	Femmes	20,7	10,1	14,3	8,6	2,0	9,7	-
Transferts comme principale source de revenu 2015	Total – Sexe	44,3 %	30,5 %	35,0 %	31,9 %	23,7 %	30,6 %	22,0 %
	Hommes	38,8 %	24,2 %	29,3 %	26,8 %	19,2 %	25,2 %	16,9 %
	Femmes	49,7 %	35,8 %	40,1 %	36,7 %	28,1 %	35,4 %	26,8 %
Écart avec les non-Autochtones 2015 (points de pourcentage)	Total – Sexe	22,3	8,5	13,0	9,9	1,7	8,6	-
	Hommes	21,9	7,3	12,4	9,9	2,2	8,3	-
	Femmes	22,9	8,9	13,3	9,8	1,2	8,6	-
Variation de l'écart : 2005 à 2015 (points de pourcentage)	Total – Sexe	1,2	-0,7	-1,2	1,7	-0,5	-1,0	-
	Hommes	0,1	-0,1	-1,4	2,2	-0,3	-1,0	-
	Femmes	2,2	-1,2	-1,0	1,2	-0,8	-1,1	-

Sources : Tableau de base 14 d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 8 : Pourcentage de personnes avec un revenu d'emploi par catégorie professionnelle et groupe d'identité, 2016

	Premières Nations	Inuits	Métis	Non-Autochtones	Total Autochtones
Gestion	6,69 %	5,78 %	8,03 %	10,77 %	7,2 %
Affaires et finances	13,04 %	13,63 %	13,87 %	15,98 %	13,4 %
Sciences naturelles et appliquées	3,09 %	2,50 %	4,18 %	7,02 %	3,6 %
Santé	4,79 %	2,85 %	6,35 %	6,85 %	5,4 %
Services communautaires et sociaux (éducation, droit)	15,25 %	16,99 %	11,99 %	11,69 %	13,8 %
Arts, culture, loisirs et sports	2,16 %	3,95 %	2,19 %	3,11 %	2,3 %
Vente et services	27,81 %	29,03 %	25,48 %	23,53 %	26,9 %
Métiers, transport et conducteurs d'équipement	18,41 %	20,03 %	19,85 %	14,33 %	19,1 %
Ressources naturelles et agriculture	4,59 %	2,74 %	3,96 %	2,21 %	4,2 %
Fabrication et services publics	4,19 %	2,50 %	4,11 %	4,53 %	4,1 %

Source : Industrie – Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), 2012, 425.

Tableau 9 – Pourcentage de personnes avec revenu d'emploi par catégorie d'industrie et groupe d'identité (seulement les 10 principales catégories dans lesquelles il existe des différences)

	Premières Nations	Inuits	Métis	Non-Autochtones
Extraction minière, exploitation en carrière et extraction de pétrole et de gaz	2,74 %	4,72 %	3,26 %	1,45 %
Construction	9,38 %	7,63 %	10,19 %	7,21 %
Fabrication	5,50 %	2,32 %	6,89 %	8,89 %
Commerce de gros	1,80 %	1,17 %	2,85 %	3,68 %
Finance et assurances	1,51 %	0,59 %	2,49 %	4,42 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	2,93 %	1,94 %	3,84 %	7,23 %
Services d'enseignement	7,88 %	9,24 %	6,80 %	7,55 %
Soins de santé et assistance sociale	14,10 %	13,21 %	12,37 %	11,61 %
Services d'hébergement et de restauration	8,91 %	5,61 %	8,19 %	7,03 %
Administration publique	11,51 %	20,54 %	8,46 %	6,29 %

Source : Industrie – Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), 2012, 425.

Tableau 10 : Pourcentage de personnes avec revenu d'emploi dans les catégories professionnelles à revenu faible, moyen et élevé (2015)

Revenu médian de la catégorie professionnelle	Premières Nations	Inuits	Métis	Non-Autochtones
Faible (< 25 000 \$)	34,56 %	35,72 %	31,62 %	28,84 %
Moyen (35 000 \$ - 45 000 \$)	55,67 %	56,00 %	56,17 %	53,37 %
Élevé (> 60 000 \$)	9,77 %	8,28 %	12,21 %	17,79 %

Source : Statistique Canada (2016)

Tableau 11 – Pourcentage de personnes avec revenu d'emploi dans les catégories d'industrie à revenu faible, moyen et élevé (2015)

Revenu médian dans la catégorie d'industrie	Premières Nations	Inuits	Métis	Non-Autochtones
Faible (< 25 000 \$)	31,21 %	24,41 %	29,50 %	27,52 %
Moyen (26 000 \$ - 50 000 \$)	53,50 %	48,64 %	57,65 %	63,83 %
Élevé (> 60 000 \$)	15,29 %	26,93 %	12,86 %	8,65 %

Source : Statistique Canada (2016)

Tableau 12 – Revenu d'emploi médian, par groupe d'identité, sexe et profession (2015)

	Premières Nations	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Gestion	50 445 \$	61 376 \$	54 386 \$	52 492 \$	60 077 \$
Hommes	56 652 \$	68 074 \$	64 928 \$	61 064 \$	66 611 \$
Femmes	45 141 \$	55 521 \$	45 039 \$	45 342 \$	51 977 \$
Affaires, finance et administration	35 151 \$	48 888 \$	40 405 \$	37 916 \$	41 844 \$
Hommes	38 409 \$	45 315 \$	45 835 \$	42 389 \$	48 371 \$
Femmes	34 610 \$	49 793 \$	39 108 \$	37 003 \$	39 998 \$
Sciences naturelles et appliquées et professions connexes	52 595 \$	75 410 \$	62 175 \$	58 140 \$	66 371 \$
Hommes	55 872 \$	76 553 \$	65 563 \$	61 319 \$	69 176 \$
Femmes	44 987 \$	64 969 \$	53 742 \$	49 333 \$	57 712 \$
Santé	36 621 \$	35 509 \$	42 248 \$	39 486 \$	46 938 \$
Hommes	40 010 \$	25 522 \$	58 416 \$	48 387 \$	60 504 \$
Femmes	36 219 \$	35 833 \$	40 639 \$	38 474 \$	44 726 \$
Éducation, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	35 096 \$	34 696 \$	44 417 \$	38 041 \$	44 524 \$
Hommes	43 451 \$	47 515 \$	68 873 \$	54 537 \$	66 522 \$
Femmes	33 145 \$	31 494 \$	37 217 \$	34 395 \$	37 620 \$
Arts, culture, loisirs et sports	13 185 \$	16 008 \$	15 444 \$	14 196 \$	18 837 \$
Hommes	13 938 \$	13 120 \$	18 215 \$	15 412 \$	22 487 \$
Femmes	12 565 \$	20 820 \$	14 107 \$	13 596 \$	16 421 \$
Vente et services	14 195 \$	13 559 \$	15 535 \$	14 716 \$	18 511 \$
Hommes	16 330 \$	16 583 \$	17 909 \$	16 972 \$	22 255 \$
Femmes	12 920 \$	12 016 \$	14 389 \$	13 546 \$	16 537 \$
Métiers, transport et conducteurs d'équipement	34 726 \$	31 580 \$	44 510 \$	39 013 \$	42 552 \$
Hommes	36 000 \$	32 277 \$	46 189 \$	40 497 \$	43 776 \$
Femmes	24 203 \$	24 264 \$	28 030 \$	25 582 \$	26 216 \$
Ressources naturelles, agriculture et production connexe	18 449 \$	22 919 \$	29 148 \$	22 265 \$	22 473 \$
Hommes	20 569 \$	22 967 \$	34 948 \$	25 212 \$	26 640 \$
Femmes	10 757 \$	19 983 \$	14 100 \$	12 183 \$	13 203 \$
Fabrication et services publics	31 681 \$	30 202 \$	38 364 \$	34 137 \$	37 016 \$
Hommes	35 018 \$	40 032 \$	45 097 \$	38 679 \$	42 570 \$
Femmes	22 803 \$	12 980 \$	23 350 \$	22 667 \$	27 583 \$

Source : Statistique Canada (2016)

Tableau 13 – Revenu d'emploi médian, par groupe d'identité, sexe et industrie (2015)

	Premières Nations	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	18 296 \$	13 604 \$	24 299 \$	20 299 \$	21 150 \$
Hommes	19 991 \$	13 772 \$	27 846 \$	22 910 \$	25 007 \$
Femmes	13 663 \$	12 824 \$	15 388 \$	14 468 \$	14 993 \$
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	75 815 \$	60 661 \$	90 926 \$	82 102 \$	97 387 \$
Hommes	80 736 \$	72 776 \$	95 892 \$	88 673 \$	102 631 \$
Femmes	52 790 \$	46 821 \$	60 777 \$	56 574 \$	74 163 \$
Services publics	57 389 \$	65 421 \$	82 553 \$	71 631 \$	90 647 \$
Hommes	58 775 \$	60 148 \$	88 480 \$	73 992 \$	97 383 \$
Femmes	54 877 \$	79 098 \$	64 036 \$	61 816 \$	72 760 \$
Construction	31 508 \$	26 506 \$	41 767 \$	35 920 \$	42 043 \$
Hommes	32 235 \$	27 193 \$	43 324 \$	36 861 \$	43 321 \$
Femmes	27 256 \$	23 023 \$	33 740 \$	30 589 \$	35 610 \$
Fabrication	37 472 \$	30 205 \$	45 612 \$	41 073 \$	46 234 \$
Hommes	41 199 \$	37 058 \$	50 816 \$	46 410 \$	51 461 \$
Femmes	27 890 \$	12 985 \$	31 703 \$	29 643 \$	35 404 \$
Commerce de gros	37 765 \$	31 887 \$	43 844 \$	40 909 \$	48 459 \$
Hommes	40 558 \$	37 339 \$	48 680 \$	44 089 \$	53 102 \$
Femmes	34 090 \$	21 639 \$	38 260 \$	36 661 \$	40 997 \$
Commerce de détail	15 732 \$	11 303 \$	18 730 \$	16 700 \$	21 943 \$
Hommes	18 024 \$	13 824 \$	21 631 \$	19 320 \$	27 106 \$
Femmes	14 288 \$	9 469 \$	16 966 \$	15 181 \$	18 823 \$
Transport et entreposage	36 451 \$	30 376 \$	44 195 \$	40 020 \$	42 028 \$
Hommes	40 698 \$	32 864 \$	49 422 \$	44 578 \$	44 535 \$
Femmes	29 795 \$	24 923 \$	34 461 \$	31 908 \$	36 643 \$
Industrie de l'information et industrie culturelle	32 300 \$	26 183 \$	41 038 \$	36 358 \$	51 132 \$
Hommes	36 116 \$	29 601 \$	50 502 \$	41 986 \$	58 414 \$
Femmes	29 373 \$	21 988 \$	33 760 \$	30 925 \$	43 584 \$
Finance et assurances	43 869 \$	37 264 \$	45 513 \$	44 842 \$	53 950 \$
Hommes	50 224 \$	24 357 \$	63 160 \$	57 188 \$	67 900 \$
Femmes	42 013 \$	37 830 \$	42 669 \$	42 504 \$	48 479 \$
Services immobiliers et services de location et de location à bail	28 571 \$	39 849 \$	32 880 \$	31 250 \$	35 680 \$
Hommes	29 171 \$	38 832 \$	37 940 \$	34 057 \$	38 588 \$
Femmes	28 219 \$	42 801 \$	28 582 \$	28 423 \$	32 782 \$
Services professionnels, scientifiques et techniques	36 011 \$	43 694 \$	39 893 \$	38 203 \$	47 909 \$
Hommes	42 377 \$	41 394 \$	51 566 \$	46 678 \$	58 300 \$
Femmes	32 582 \$	44 714 \$	32 914 \$	32 968 \$	39 254 \$
Gestion de sociétés et d'entreprises	58 948 \$	23 435 \$	54 544 \$	51 633 \$	65 877 \$
Hommes	84 243 \$	--	60 942 \$	72 272 \$	91 565 \$
Femmes	45 464 \$	24 971 \$	49 151 \$	45 506 \$	54 427 \$

Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	18 054 \$	20 032 \$	20 814 \$	19 327 \$	23 541 \$
Hommes	19 396 \$	20 477 \$	24 444 \$	21 177 \$	25 951 \$
Femmes	16 499 \$	19 013 \$	17 545 \$	16 981 \$	20 555 \$
Services d'enseignement	33 874 \$	40 929 \$	42 327 \$	37 247 \$	44 615 \$
Hommes	34 592 \$	36 417 \$	51 456 \$	41 729 \$	53 462 \$
Femmes	33 701 \$	42 104 \$	38 877 \$	35 893 \$	41 150 \$
Soins de santé et assistance sociale	32 417 \$	25 492 \$	37 027 \$	34 145 \$	40 073 \$
Hommes	33 049 \$	28 253 \$	46 032 \$	37 834 \$	49 916 \$
Femmes	32 291 \$	24 635 \$	35 660 \$	33 510 \$	38 500 \$
Arts, spectacles et loisirs	15 499 \$	11 346 \$	14 329 \$	14 727 \$	15 440 \$
Hommes	15 999 \$	12 166 \$	17 182 \$	15 904 \$	17 098 \$
Femmes	14 932 \$	10 868 \$	13 112 \$	13 764 \$	13 998 \$
Services d'hébergement et de restauration	11 563 \$	10 902 \$	12 307 \$	11 902 \$	14 664 \$
Hommes	13 050 \$	11 898 \$	13 287 \$	13 104 \$	16 306 \$
Femmes	10 918 \$	10 393 \$	11 931 \$	11 350 \$	13 771 \$
Autres services (sauf les administrations publiques)	24 482 \$	29 756 \$	25 472 \$	25 020 \$	26 061 \$
Hommes	32 267 \$	32 786 \$	36 391 \$	33 953 \$	35 949 \$
Femmes	19 098 \$	26 048 \$	19 619 \$	19 371 \$	20 801 \$
Administrations publiques	43 457 \$	51 901 \$	59 826 \$	50 379 \$	63 132 \$
Hommes	46 104 \$	42 552 \$	68 190 \$	55 658 \$	70 958 \$
Femmes	41 533 \$	60 577 \$	53 901 \$	47 360 \$	55 315 \$

Source : Statistique Canada (2016)

Tableau 14 – Revenu d'emploi médian par niveau de scolarité et groupe d'identité (2015)

Plus haut niveau de scolarité atteint	Premières Nations	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Aucun certificat, diplôme ou degré	11 854 \$	10 307 \$	15 134 \$	12 684 \$	16 751 \$
Diplôme d'études secondaires ou attestation d'équivalence	19 421 \$	24 803 \$	25 184 \$	21 917 \$	24 532 \$
Certificat ou diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers	29 699 \$	33 465 \$	39 798 \$	34 154 \$	36 749 \$
Certificat ou diplôme universitaire inférieur au baccalauréat	35 098 \$	57 743 \$	41 295 \$	37 136 \$	37 875 \$
Certificat, diplôme ou grade universitaire – baccalauréat ou niveau supérieur	51 593 \$	67 020 \$	55 966 \$	53 819 \$	51 668 \$

Source : Statistique Canada (2016)

INDICATEUR SECONDAIRE N^o 1 : ÉDUCATION

Tableau 15 – Proportion de la population ayant obtenu au moins un diplôme d'études secondaires (25 à 64 ans), par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada

		Premières Nations dans les réserves	Premières Nations hors réserve	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Référence : taux de diplomation des études secondaires 2006	Total – Sexe	49,9 %	69,8 %	61,8 %	49,2 %	73,8 %	65,9 %	85,2 %
	Hommes	47,0 %	67,2 %	58,4 %	49,1 %	71,1 %	63,0 %	84,3 %
	Femmes	52,8 %	71,9 %	64,7 %	49,3 %	76,4 %	68,5 %	86,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	Total – Sexe	-35,3	-15,4	-23,4	-36,0	-11,4	-19,3	
	Hommes	-37,3	-17,1	-25,9	-35,2	-13,2	-21,3	
	Femmes	-33,2	-14,1	-21,3	-36,7	-9,6	-17,5	
Taux de diplomation des études secondaires 2016	Total – Sexe	57,0 %	76,2 %	70,0 %	56,1 %	82,0 %	74,4 %	89,2 %
	Hommes	52,9 %	73,2 %	66,2 %	55,0 %	78,9 %	71,0 %	87,7 %
	Femmes	61,0 %	78,7 %	73,3 %	57,1 %	84,8 %	77,3 %	90,6 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	Total – Sexe	-32,2	-13,0	-19,2	-33,1	-7,2	-14,8	
	Hommes	-34,8	-14,5	-21,5	-32,7	-8,8	-16,7	
	Femmes	-29,6	-11,9	-17,3	-33,5	-5,8	-13,3	
Variation de l'écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	Total – Sexe	3,1	2,4	4,2	2,9	4,2	4,5	
	Hommes	2,5	2,6	4,4	2,5	4,4	4,6	
	Femmes	3,6	2,2	4,0	3,2	3,8	4,2	

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 16 – Proportion de la population ayant obtenu un diplôme d'études collégiales, un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers, ou autre certificat, diplôme ou grade non universitaire (25 à 64 ans), par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Référence :	Total – Sexe	26,8 %	33,3 %	30,7 %	30,1 %	37,3 %	33,1 %	32,7 %
Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales 2006	Hommes	28,1 %	34,0 %	31,4 %	32,7 %	37,9 %	34,0 %	33,9 %
	Femmes	25,5 %	32,7 %	30,0 %	27,6 %	36,7 %	32,4 %	31,6 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	Total – Sexe	-5,9	0,6	-2,0	-2,6	4,6	0,4	
	Hommes	-5,8	0,1	-2,5	-1,2	4,0	0,1	
	Femmes	-6,1	1,1	-1,6	-4,0	5,1	0,8	
Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales 2016	Total – Sexe	28,0 %	35,7 %	33,2 %	30,9 %	39,6 %	35,7 %	33,1 %
	Hommes	28,8 %	35,9 %	33,5 %	32,8 %	40,0 %	36,1 %	34,1 %
	Femmes	27,3 %	35,5 %	33,0 %	29,1 %	39,3 %	35,3 %	32,3 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	Total – Sexe	-5,1	2,6	0,1	-2,2	6,5	2,6	
	Hommes	-5,3	1,8	-0,6	-1,3	5,9	2,0	
	Femmes	-4,9	3,3	0,8	-3,1	7,1	3,1	
Variation de l'écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	Total – Sexe	0,8	2	2,1	0,4	1,9	2,2	
	Hommes	0,5	1,7	1,9	-0,1	1,9	1,9	
	Femmes	1,2	2,2	2,4	0,9	2	2,3	

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 17 – Proportion de la population ayant obtenu un certificat, diplôme ou grade universitaire (25 à 64 ans), par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada

		Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non- Autochtones
Référence : taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales 2006	Total –	8,2 %	12,9 %	11,0 %	6,1 %	12,3 %	11,4 %	28,5 %
	Sexe	5,4 %	10,0 %	8,0 %	4,1 %	10,1 %	8,7 %	27,5 %
	Hommes	11,0 %	15,2 %	13,6 %	7,9 %	14,3 %	13,7 %	29,4 %
Femmes								
Écart avec les non- Autochtones 2006 (points de pourcentage)	Total –	-20,3	-15,6	-17,5	-22,4	-16,2	-17,1	
	Sexe	-22,1	-17,5	-19,5	-23,4	-17,4	-18,8	
	Hommes	-18,4	-14,2	-15,8	-21,5	-15,1	-15,7	
Femmes								
Taux d'obtention d'un diplôme d'études collégiales 2016	Total –	8,7 %	14,1 %	12,3 %	6,7 %	15,8 %	13,6 %	32,4 %
	Sexe	5,1 %	10,1 %	8,4 %	4,1 %	12,2 %	9,8 %	29,5 %
	Hommes	12,2 %	17,4 %	15,8 %	9,1 %	19,2 %	17,0 %	35,2 %
Femmes								
Écart avec les non- Autochtones 2016 (points de pourcentage)	Total –	-23,7	-18,3	-20,1	-25,7	-16,6	-18,8	
	Sexe	-24,4	-19,4	-21,1	-25,4	-17,3	-19,7	
	Hommes	-23,0	-17,8	-19,4	-26,1	-16,0	-18,2	
Femmes								
Variation de l'écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	Total –	-3,4	-2,7	-2,6	-3,3	-0,4	-1,7	
	Sexe	-2,3	-1,9	-1,6	-2,0	0,1	-0,9	
	Hommes	-4,6	-3,6	-3,6	-4,6	-0,9	-2,5	
Femmes								

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

INDICATEUR SECONDAIRE N° 2 : ENTREPRENEURIAT ET CRÉATION D'ENTREPRISES

Tableau 18 – Taille, bénéfice et revenus des petites entreprises appartenant à des Autochtones

	% des petites entreprises comptant un ou plusieurs employés	% des petites entreprises ayant déclaré un bénéfice net à l'exercice précédent	% des petites entreprises ayant déclaré une augmentation de leurs revenus de vente bruts au dernier exercice
2010	37 %	61 %	35 %
2015	20 % (non constitué en société) 16 % (non constitué en société) 36 % (total)	76 %	41 %

Sources : 2011 et 2016, Conseil canadien pour le commerce autochtone, *Sondage sur les commerces autochtones*

Tableau 19 – Proportion de travailleurs autonomes, par groupe d'identité, 2006 et 2016

	Premières Nations dans les réserves	Premières Nations hors réserve	Premières nations – Total	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Référence : % de travailleurs autonomes 2006	3,6 %	7,1 %	5,8 %	3,3 %	8,5 %	6,8 %	12,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	8,4	4,9	6,2	8,7	3,5	5,3	-
% de travailleurs autonomes 2016	3,2 %	6,9 %	5,9 %	3,8 %	9,4 %	7,4 %	11,7 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	8,5	4,8	5,8	7,9	2,3	4,3	-
Variation de l'écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	-0,1	0,1	0,4	0,8	1,2	1,0	0,3 %

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et Recensement de 2016, tableaux INSTAT

Tableau 20 – Entreprises autochtones – % d'entreprises constituées en société et comptant des employés, par groupe d'identité, 2017

	Premières Nations hors réserve	Inuits	Métis
Constituées en société	36 %	36 %	43 %
Employés	30 %	26 %	32 %

Sources : Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (exclut les réserves et les collectivités des Premières Nations au Yukon et dans les T.N.-O.)

Tableau 21 – Incidence (%) des activités de récolte et d’artisanat chez les membres des Premières Nations vivant hors réserve en 2017, par province ou territoire

	Chasse, pêche ou piégeage	Cueillette de plantes sauvages	Confection de vêtements ou chaussures	Dessin, sculpture, bijoux
Premières Nations	34	30	9	26
En complément du revenu	1	1	1	4
Inuits	56	42	27	18
En complément du revenu	6	2	6	6
Métis	35	27	8	24
En complément du revenu	1	1	1	2

Sources : Recensement de 2016 et Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 (à l'exclusion des réserves et des collectivités des Premières Nations au Yukon et dans les T.N.-O.)

INDICATEUR SECONDAIRE N° 3 : GOUVERNANCE

Tableau 22 – Nombre de Premières Nations faisant l’objet d’une intervention, 2014 et 2018

	Gestion par le bénéficiaire	Cogestion ¹⁷²	Gestion par un séquestre-administrateur	Total
Référence : nombre de collectivités – 2014	75	64	12	151
% de toutes les collectivités des Premières Nations – 2014	11,8 %	10,1 %	1,9 %	23,8 %
Nombre de collectivités – 2018	77	63	7	147
% de toutes les collectivités des Premières Nations – 2018¹⁷³	12,1 %	9,9 %	1,1 %	23,2 %

Sources : 2014 et 2018, AADNC

¹⁷² Dans la politique la plus récente, le terme « cogestion » a été remplacé par « conseiller nommé par le bénéficiaire ».

¹⁷³ Les données de 2014 englobent 617 Premières Nations. Par souci d’uniformité, tous les pourcentages sont calculés à partir du total de 634 Premières Nations de 2018.

Tableau 23 – Nombre de Premières Nations ayant des règlements administratifs sur l'évaluation et l'imposition foncière, 2014 et 2017

	Règlements administratifs en vertu de la LGFPN	Règlements administratifs en vertu de l'article 83	Impôt foncier actuellement en vigueur
Référence : imposition foncière en place – 2014	68	56	124
% de toutes les collectivités des Premières Nations – 2014	11,0 %	8,8 %	19,6 %
Imposition foncière en place – Décembre 2017	113	41	154
% de toutes les collectivités des Premières Nations - Décembre 2017¹⁷⁴	17,8 %	6,4 %	24,3 %

Sources : Commission de la fiscalité des Premières Nations, 2018; AADNC et Assemblée des Premières Nations, 2018.

Tableau 24 – Nombre de collectivités des Premières Nations certifiées par le Conseil de gestion financière des Premières Nations en janvier 2018

Certification par le Conseil de gestion financière	
Nombre de collectivités – 2014	34
Nombre de collectivités – janvier 2018	101

Source : AADNC, 2014, 2018

Tableau 25 – Nombre de Premières Nations sous le régime de la LGTPN selon le statut, 2014 et 2018

	Processus en cours	Opérationnelles	Autonomie gouvernementale	Total des PM adhérent à la LGTPN
Référence : Nombre de collectivités – 2014	58	36	2	96
% de toutes les Premières Nations qui sont sous le régime de la LGTPN - 2014¹⁷⁵	9,1 %	5,7 %	0,3 %	15,1 %
Nombre de collectivités – 2018	53	75	3	131
% de toutes les Premières Nations qui sont sous le régime de la LGTPN - 2018¹⁷⁶	8,4 %	11,8 %	0,5 %	20,7 %

Sources : 2014 et 2018.

¹⁷⁴ Les données de 2014 englobent 617 Premières Nations. Par souci d'uniformité, tous les pourcentages sont calculés à partir du total de 634 Premières Nations de 2018.

¹⁷⁵ Les différences par rapport aux chiffres figurant dans le *Rapport d'analyse comparative de l'économie des Autochtones* de 2012 sont attribuables au fait que certaines Premières Nations sont signataires de l'entente-cadre et figurent à l'annexe 1 de la LGTPN, mais n'ont pas commencé à exercer leurs pouvoirs.

¹⁷⁶ Les données de 2014 englobent 617 Premières Nations. Par souci d'uniformité, tous les pourcentages sont calculés à partir du total de 634 Premières Nations de 2018.

Tableau 26 – Nombre d’ententes sur les revendications territoriales globales et l’autonomie gouvernementale ratifiées, 2012, 2014 et 2018

	ERTG ratifiées	EAG distinctes ratifiées	Collectivités visées par les ententes ratifiées
Nombre de collectivités – 2012	24	2	96
Nombre de collectivités – 2014	26	3	96
Nombre de collectivités – 2018	26	16	100

Sources : AADNC, 2012 et 2014, et RCAANC 2018

Tableau 27 – Nombre de certifications du CGFPN

Année	Certification par le Conseil de gestion financière
2014	34
En janvier 2018	101

Source : AADNC, 2014, 2018

INDICATEUR SECONDAIRE N° 5 : INFRASTRUCTURES

Tableau 28 – Proportion de la population vivant dans des logements ayant besoin de réparations majeures, par groupe d’identité, 2006 et 2016

	Premières nations (dans les réserves)	Premières nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Référence : 2006	44,4 %	16,6 %	28,6 %	27,9 %	14,1 %	23,4 %	7,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	37,4	9,7	21,6	20,9	7,2	16,4	-
2016	44,1 %	13,8 %	24,2 %	26,2 %	11,3 %	19,4 %	6,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	38,1	7,8	18,2	20,2	5,3	13,4	
Variation de l’écart : 2006 à 2016 (points de pourcentage)	0,7	-1,9	-3,4	-0,7	-1,9	-3,0	

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et Recensement de la population de 2016, produit n° 98-400-X2016164 au catalogue.

Tableau 29 – Proportion de membres des Premières Nations, de Métis et d’Inuits vivant dans un logement surpeuplé, 2016

	Premières Nations**	Inuits	Métis
Déficit d’une chambre	14 %	22 %	7 %
Déficit de deux chambres	5 %	11 %	1 %
Déficit de trois chambres ou plus	4 %	7 %	0,4 %

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016 (**dans les réserves seulement)

Tableau 30 – Pourcentage des collectivités autochtones dotées de la connectivité minimum standard, en 2013

Province ou territoire	Pourcentage
Alberta	98 %
Colombie-Britannique	88 %
Manitoba	52 %
Nouveau-Brunswick	100 %
Terre-Neuve-et-Labrador	78 %
Territoires du Nord-Ouest	13 %
Nouvelle-Écosse	100 %
Nunavut	100 %
Ontario	77 %
Î.-P.-É.	100 %
Québec	83 %
Saskatchewan	96 %
Yukon	38 %

Source : AADNC, 2013

INDICE DES INFRASTRUCTURES

Tableau 31 – Indice des infrastructures selon le type d'infrastructure, moyenne pour le Nord

	Premières Nations en région éloignée	Inuits	Métis	Non-Autochtones en région éloignée
Indice global	0,51	0,25	0,67	0,94
Indice économique	0,56	0,14	0,78	0,81
Connectivité	0,59	0,11	0,85	0,92
Transport	0,40	0,32	0,50	0,65
Énergie	0,70	0,00	1,00	0,86
Indice de la qualité de vie	0,39	0,48	0,50	0,83
Soins de santé	0,34	0,54	0,35	0,83
Éducation	0,35	0,67	0,47	0,76
Eau	0,75	0,55	0,82	0,90
Logement	0,15	0,15	0,33	0,81

Source : Infrastructure Index Report for Remote Indigenous Communities, 2018

INDICES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU CNDEA

Tableau 32 – Valeurs des indices de développement économiques - Fourchette de 0 (minimum) à 100 (maximum)

	Premières nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
2006							
Indice des indicateurs principaux	58,7	71,3	67,2	69,0	77,3	71,2	79,4
Indice des indicateurs secondaires	36,4	50,0	45,3	38,3	52,4	48,1	58,1
Indice de développement économique du CNDEA	47,6	60,6	56,3	53,6	64,9	59,8	68,7
2016							
Indice des indicateurs principaux	59,4	72,3	68,3	70,6	78,7	72,6	80,0
Indice des indicateurs secondaires	37,6	52,2	47,3	39,9	55,5	50,3	59,4
Indice de développement économique du CNDEA	48,5	62,3	57,8	55,3	67,1	61,4	69,7
Variation des indices entre 2006 et 2016*							
Indice des indicateurs principaux	0,7	1,1	1,0	1,7	1,4	1,3	0,6
Indice des indicateurs secondaires	1,2	2,2	2,0	1,7	3,1	2,2	1,3
Indice de développement économique du CNDEA	0,9	1,6	1,4	1,7	2,3	1,6	1,0

* Il est possible que les valeurs ne semblent pas exactes, car les résultats ont été arrondis.

Indice des indicateurs principaux : Emploi; participation à la population active; chômage; revenu médian; proportion du revenu tirée de transferts; proportion de la population ayant comme principale source de revenu des transferts gouvernementaux.

Indice des indicateurs secondaires : Diplôme d'études secondaires; diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers; diplôme universitaire; entrepreneuriat et travail autonome; quantité du logement (conditions de surpeuplement); qualité du logement (besoin de réparations majeures).

Indice de développement économique du CNDEA : Comprend les douze indicateurs ci-dessus.

Tableau 33 – Notes des indices économiques du CNDEA – Écarts par rapport à la population non autochtone

	Premières Nations dans les réserves	Premières Nations hors réserve	Premières nations – Total	Inuits	Métis	Autochtones (total)
2006						
Indice des indicateurs principaux	-20,7	-8,1	-12,1	-10,4	-2,1	-8,1
Indice des indicateurs secondaires	-21,7	-8,1	-12,8	-19,8	-5,7	-10,0
Indice de développement économique du CNDEA	-21,1	-8,1	-12,4	-15,1	-3,9	-8,9
2016						
Indice des indicateurs principaux	-20,7	-7,7	-11,7	-9,4	-1,3	-7,5
Indice des indicateurs secondaires	-21,8	-7,2	-12,1	-19,5	-3,9	-9,1
Indice de développement économique du CNDEA	-21,2	-7,5	-11,9	-14,4	-2,6	-8,3
Variation des écarts 2006 à 2016						
Indice des indicateurs principaux	0,0	0,4	0,4	1,0	0,7	0,6
Indice des indicateurs secondaires	-0,1	0,8	0,7	0,3	1,8	0,9
Indice de développement économique du CNDEA	-0,1	0,6	0,5	0,7	1,3	0,7

Il est possible que les valeurs ne semblent pas exactes, car les résultats ont été arrondis.

REGARD SUR LES JEUNES

Tableau 34 – Taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires, collégiales ou universitaires ou d'une école de métiers (20-24 ans), par groupe d'identité, 2006 et 2016, Canada

	Premières Nations dans les réserves	Premières Nations hors réserve	Premières nations – Total	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Diplôme d'études secondaires							
2006	38,9 %	62,2 %	51,9 %	39,8 %	74,6 %	59,7 %	87,5 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-48,5	-25,3	-35,5	-47,6	-12,8	-27,8	-
2016	48,4 %	74,8 %	66,0 %	49,3 %	83,8 %	71,8 %	91,8 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-43,5	-17,0	-25,8	-42,6	-8,0	-20,1	-
Diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers							
2006	11,2 %	17,5 %	14,7 %	13,0 %	22,8 %	17,7 %	27,1 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-15,9	-9,6	-12,4	-14,1	-4,3	-9,4	-
2016	13,0 %	21,1 %	18,4 %	13,8 %	23,7 %	20,1 %	26,5 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-13,5	-5,4	-8,1	-12,7	-2,9	-6,5	-
Diplôme d'études universitaires							
2006	1,5 %	4,8 %	3,3 %	2,1 %	8,4 %	5,1 %	17,2 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-15,7	-12,3	-13,8	-15,1	-8,8	-12,1	-
2016	1,6 %	6,2 %	4,7 %	1,3 %	9,8 %	6,4 %	19,7 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-18,1	-13,5	-15,0	-18,4	-9,9	-13,3	-

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 35 – Comparaison du revenu moyen et du pourcentage du revenu tiré de transferts gouvernementaux chez les jeunes autochtones et non autochtones (15 à 24 ans), 2005 et 2015

	Premières Nations dans les réserves	Premières Nations hors réserve	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Revenu moyen							
2005	6 008 \$	10 341 \$	8 386 \$	10 519 \$	12 224 \$	9 941 \$	11 886 \$
Ratio par rapport aux non-Autochtones 2005	50,5 %	87,0 %	70,1 %	88,5 %	102,8 %	83,6 %	-
2015	8 456 \$	14 514 \$	12 586 \$	15 844 \$	17 633 \$	14 590 \$	15 841 \$
Ratio par rapport aux non-Autochtones 2015	53,4 %	91,6 %	79,5 %	100,0 %	111,3 %	92,1 %	
Pourcentage du revenu tiré de transferts gouvernementaux							
2005	37,6 %	21,1 %	26,4 %	20,2 %	12,3 %	19,6 %	7,4 %
Écart avec les non-Autochtones 2005 (points de pourcentage)	30,2	13,7	19,0	12,8	4,9	12,2	-
2015	44,7 %	30 %	30 %	27,1 %	16,6 %	24 %	11,2 %
Écart avec les non-Autochtones 2015 (points de pourcentage)	33,5	18,8	18,8	15,9	5,4	12,8	

Sources : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006 et Recensement de 2016.

Tableau 36 – Mesures de l'emploi chez les jeunes (15 à 24 ans) par groupe d'identité et sexe, 2006 et 2016, Canada

	Premières Nations dans les réserves	Premières Nations hors réserve	Premières nations – Total	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Taux d'emploi							
2006	20,6 %	42,3 %	32,6 %	34,1 %	55,5 %	40,7 %	58,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-37,4	-15,8	-25,5	-23,9	-2,6	-17,3	-
2016	17,1 %	39,9 %	32,1 %	36,3 %	52,3 %	39,3 %	52,8 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-35,6	-12,9	-20,7	-16,5	-0,5	-13,4	-
Taux de participation à la population active							
2006	33,2 %	53,5 %	44,4 %	46,1 %	65,5 %	51,9 %	66,3 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-33,0	-12,8	-21,8	-20,2	-0,8	-14,4	-
2016	28,9 %	52,0 %	44,1 %	51,3 %	63,2 %	51,1 %	62,1 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-33,2	-10,1	-18,0	-10,9	1,1	-11,0	-
Taux de chômage							
2006	38,0 %	20,9 %	26,7 %	26,0 %	15,3 %	21,6 %	12,4 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	25,6	8,5	14,2	13,6	2,9	9,2	-
2016	40,8 %	23,4 %	27,3 %	29,4 %	17,3 %	23,0 %	15,1 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	25,7	8,3	12,2	14,3	2,1	7,9	-

Sources : Tableau de base 9A d'AADNC du Recensement de 2006 et tableau de base 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 37 – Sommaire des résultats des jeunes (15 à 19 ans et 20 à 24 ans), par groupe d'identité

	Premières nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Taux d'emploi des 15 à 19 ans							
2006	13,4 %	30,7 %	22,9 %	24,9 %	44,3 %	30,1 %	44,3 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-30,9	-13,6	-21,5	-19,4	0	-14,2	-
2016	9,7 %	26,2 %	20,4 %	25,7 %	38,4 %	26,8 %	36,9 %
Écart avec les non-Autochtones 2016	-27,3	-10,7	-16,5	-11,2	1,4	-10,1	-

(points de pourcentage)							
	Taux d'emploi des 20 à 24 ans						
2006	30,3 %	57,2 %	45,3 %	46,3 %	68,6 %	54,0 %	72,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-41,8	-14,8	-26,7	-25,7	-3,5	-18,0	-
2016	25,6 %	54,0 %	44,5 %	47,2 %	66,3 %	52,4 %	66,9 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-41,4	54,0	44,5	47,2	66,3	52,4	-
	Taux de participation à la population active des 15 à 19 ans						
2006	21,6 %	40,3 %	31,9 %	33,3 %	52,9 %	39,0 %	51,8 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-30,2	-11,5	-19,9	-18,5	1,1	-12,8	-
2016	16,1 %	35,4 %	28,6 %	36,8 %	47,0 %	35,3 %	44,9 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-28,8	-9,5	-16,3	-8,1	2,1	-9,6	-
	Taux de participation à la population active des 20 à 24 ans						
2006	48,8 %	70,4 %	60,9 %	63,0 %	80,3 %	68,2 %	81,0 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	-32,2	-10,6	-20,1	-18,0	-0,7	-12,9	-
2016	43,4 %	69,2 %	60,6 %	66,2 %	79,5 %	67,6 %	77,6 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	-34,2	-8,3	-17,0	-11,4	1,9	-10,0	-
	Taux de chômage des 15 à 19 ans						
2006	38,1 %	23,9 %	28,3 %	25,3 %	16,3 %	22,6 %	14,4 %
Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	23,7	9,5	13,9	10,8	1,8	8,2	-
2016	39,8 %	25,9 %	28,7 %	30,1 %	18,4 %	24,0 %	17,7 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	22,1	8,2	10,9	12,4	0,7	6,3	-
	Taux de chômage des 20 à 24 ans						
2006	38,0 %	18,7 %	25,6 %	26,5 %	14,6 %	20,8 %	11,1 %

Écart avec les non-Autochtones 2006 (points de pourcentage)	26,9	7,6	14,4	15,4	3,5	9,7	-
2016	41,2 %	22,0 %	26,6 %	29,0 %	16,6 %	22,5 %	13,7 %
Écart avec les non-Autochtones 2016 (points de pourcentage)	27,4	8,3	12,9	15,3	2,8	8,7	-
Revenu moyen des 15 à 19 ans							
2005	3 182 \$	5 448 \$	4 380 \$	5 530 \$	5 893 \$	5 009 \$	6 011 \$
Ratio par rapport aux non-Autochtones	52,9 %	90,6 %	72,9 %	92,0 %	98,0 %	83,3 %	-
2015	5 903 \$	7 260 \$	7 244 \$	6 942 \$	8 023 \$	6 853 \$	7 692 \$
Ratio par rapport aux non-Autochtones	-23,2	-5,6 %	-5,8 %	-9,7 %	+4,3 %	-11,01 %	-
Revenu moyen des 20 à 24 ans							
2005	8 304 \$	13 787 \$	11 396 \$	14 245 \$	17 051 \$	13 644 \$	15 761 \$
Ratio par rapport aux non-Autochtones	52,7 %	87,5 %	72,3 %	90,4 %	108,2 %	86,6 %	-
2015	13 359 \$	20 006 \$	19 920 \$	21 527 \$	23 527 \$	18 840 \$	20 148 \$
Ratio par rapport aux non-Autochtones	-33,7 %	-0,7 %	-1,2 %	+6,8 %	+16,8 %	-6,5 %	

Sources : Tableaux de base 9A, 10 et 14 d'AADNC du Recensement de 2006 et tableaux de base 5.04 et 6.05 d'AADNC du Recensement de 2016

Données régionales

Tableau 38 – Taux d'emploi (15 ans et plus) par région, groupe d'identité et sexe, 2016, Canada

	Premières Nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non- Autochtones
Canada	36,3 %	52,0 %	46,8 %	49,0 %	60,3 %	52,1 %	60,5 %
Hommes	35,5 %	54,2 %	47,7 %	47,8 %	61,5 %	53,2 %	64,2 %
Femmes	37,1 %	50,1 %	46,1 %	50,0 %	59,1 %	51,1 %	56,9 %
Terre-Neuve-et- Labrador	39,8 %	48,5 %	47,8 %	47,8 %	49,2 %	47,8 %	49,6 %
Hommes	35,9 %	48,1 %	47,2 %	46,0 %	49,2 %	47,2 %	51,3 %
Femmes	43,6 %	48,7 %	48,3 %	49,7 %	49,4 %	48,3 %	48,1 %
Île-du-Prince- Édouard	42,3 %	55,1 %	51,3 %	-	62,6 %	53,8 %	58,3 %
Hommes	44,7 %	56,2 %	52,8 %	-	66,0 %	55,6 %	60,8 %
Femmes	36,4 %	53,2 %	49,3 %	-	60,3 %	52,1 %	55,9 %
Nouvelle-Écosse	36,2 %	56,2 %	49,5 %	54,7 %	57,6 %	53,5 %	55,2 %
Hommes	36,0 %	56,3 %	49,7 %	52,8 %	59,7 %	54,7 %	57,9 %
Femmes	36,4 %	56,0 %	49,5 %	57,1 %	55,7 %	52,5 %	52,8 %
Nouveau- Brunswick	38,2 %	50,9 %	45,5 %	49,2 %	52,3 %	48,3 %	54,9 %
Hommes	37,4 %	50,8 %	45,2 %	59,3 %	52,1 %	48,5 %	56,7 %
Femmes	38,8 %	50,9 %	45,9 %	40,6 %	52,5 %	48,0 %	53,2 %
Québec	42,6 %	54,1 %	49,5 %	54,6 %	54,7 %	51,9 %	59,7 %
Hommes	40,7 %	56,3 %	49,8 %	53,5 %	55,1 %	52,3 %	62,7 %
Femmes	44,4 %	52,2 %	49,1 %	55,6 %	54,3 %	51,4 %	56,8 %
Ontario	41,2 %	53,7 %	51,0 %	48,3 %	59,5 %	54,0 %	60,1 %
Hommes	40,0 %	55,7 %	52,1 %	49,8 %	60,7 %	55,3 %	64,1 %
Femmes	42,3 %	52,0 %	50,0 %	47,1 %	58,4 %	52,8 %	56,2 %
Manitoba	30,0 %	43,3 %	36,9 %	50,6 %	63,3 %	48,7 %	64,0 %
Hommes	29,6 %	46,0 %	37,6 %	55,6 %	65,2 %	50,2 %	68,2 %
Femmes	30,4 %	41,1 %	36,3 %	48,8 %	61,5 %	47,3 %	59,9 %
Saskatchewan	28,1 %	44,9 %	36,9 %	54,7 %	62,4 %	46,3 %	66,2 %
Hommes	27,1 %	46,8 %	36,8 %	70,0 %	63,7 %	47,0 %	70,6 %
Femmes	29,2 %	43,3 %	37,0 %	45,5 %	61,2 %	45,8 %	61,8 %
Alberta	33,7 %	54,5 %	47,2 %	59,5 %	62,0 %	54,4 %	66,0 %
Hommes	34,4 %	58,8 %	49,4 %	60,0 %	63,6 %	56,5 %	70,3 %
Femmes	33,0 %	51,1 %	45,1 %	59,1 %	60,5 %	52,6 %	61,8 %
Colombie- Britannique	42,4 %	54,8 %	50,9 %	50,0 %	62,0 %	54,8 %	59,8 %
Hommes	41,5 %	57,4 %	52,0 %	53,6 %	63,6 %	56,2 %	63,8 %
Femmes	43,4 %	52,6 %	49,9 %	47,5 %	60,5 %	53,6 %	56,0 %
Territoire du Yukon	-	52,2 %	52,1 %	58,8 %	66,9 %	54,4 %	72,5 %
Hommes	-	49,4 %	49,5 %	77,8 %	67,7 %	52,0 %	72,4 %
Femmes	-	54,7 %	54,7 %	52,0 %	66,0 %	56,4 %	72,6 %
Territoires du Nord-Ouest	43,9 %	47,0 %	47,0 %	50,7 %	67,7 %	51,2 %	80,2 %
Hommes	45,0 %	45,9 %	45,9 %	50,9 %	69,4 %	50,9 %	81,6 %
Femmes	42,9 %	48,2 %	48,0 %	50,0 %	65,3 %	51,4 %	78,7 %
Nunavut	-	78,1 %	83,9 %	45,0 %	85,2 %	45,6 %	89,3 %
Hommes	-	73,3 %	73,3 %	42,8 %	80,0 %	43,3 %	91,4 %
Femmes	-	88,2 %	88,2 %	47,2 %	84,6 %	47,9 %	86,6 %

Sources : Tableau de base 98-400-X2016175 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 39 – Taux de participation à la population active (15 ans et plus) par région, groupe d'identité et sexe, 2016, Canada

	Premières Nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Canada	48,3 %	61,4 %	57,1 %	63,1 %	67,9 %	61,4 %	65,4 %
Hommes	50,7 %	65,4 %	60,3 %	65,0 %	70,6 %	64,5 %	69,8 %
Femmes	45,9 %	58,0 %	54,2 %	61,3 %	65,3 %	58,6 %	61,1 %
Terre-Neuve-et-Labrador	67,4 %	59,9 %	60,5 %	60,2 %	63,5 %	60,8 %	58,5 %
Hommes	69,5 %	62,6 %	63,1 %	62,3 %	67,9 %	63,8 %	62,5 %
Femmes	65,2 %	57,6 %	58,2 %	58,1 %	59,5 %	58,1 %	54,7 %
Île-du-Prince-Édouard	73,2 %	66,7 %	67,7 %	-	74,8 %	69,0 %	66,3 %
Hommes	78,9 %	70,8 %	73,2 %	-	76,0 %	73,5 %	70,1 %
Femmes	63,6 %	63,3 %	64,1 %	-	70,7 %	64,9 %	62,8 %
Nouvelle-Écosse	46,9 %	66,0 %	59,6 %	65,8 %	65,7 %	62,6 %	61,2 %
Hommes	49,6 %	69,0 %	62,6 %	69,8 %	67,9 %	65,3 %	65,2 %
Femmes	44,4 %	63,3 %	57,0 %	65,1 %	63,7 %	60,2 %	57,5 %
Nouveau-Brunswick	54,5 %	61,3 %	58,4 %	62,7 %	63,3 %	60,4 %	61,6 %
Hommes	57,5 %	63,5 %	60,9 %	66,7 %	65,7 %	63,3 %	65,4 %
Femmes	51,8 %	59,0 %	56,0 %	59,4 %	60,6 %	57,5 %	58,0 %
Québec	53,3 %	60,7 %	57,7 %	66,1 %	62,2 %	59,9 %	64,2 %
Hommes	54,6 %	64,4 %	60,4 %	67,2 %	64,2 %	62,3 %	68,1 %
Femmes	52,0 %	57,4 %	55,2 %	65,1 %	60,0 %	57,6 %	60,5 %
Ontario	52,0 %	61,8 %	59,6 %	58,4 %	66,1 %	61,8 %	64,8 %
Hommes	53,5 %	64,9 %	62,2 %	61,0 %	68,1 %	64,3 %	69,2 %
Femmes	50,5 %	59,2 %	57,4 %	56,4 %	64,3 %	59,6 %	60,6 %
Manitoba	40,7 %	53,0 %	47,1 %	61,0 %	69,7 %	57,2 %	67,7 %
Hommes	43,1 %	57,9 %	50,3 %	66,7 %	72,7 %	60,5 %	72,5 %
Femmes	38,3 %	49,2 %	44,3 %	53,7 %	66,8 %	54,2 %	63,1 %
Saskatchewan	41,1 %	56,2 %	49,0 %	60,4 %	70,5 %	56,9 %	70,1 %
Hommes	43,7 %	59,6 %	51,5 %	75,0 %	73,8 %	60,0 %	75,3 %
Femmes	38,5 %	53,5 %	46,8 %	51,5 %	67,4 %	54,2 %	64,9 %
Alberta	47,1 %	65,8 %	59,1 %	70,2 %	71,3 %	65,1 %	72,2 %
Hommes	51,1 %	72,6 %	64,4 %	72,4 %	75,3 %	69,8 %	77,7 %
Femmes	43,0 %	60,3 %	54,6 %	67,6 %	67,6 %	60,9 %	66,8 %
Colombie-Britannique	54,8 %	63,9 %	61,1 %	60,7 %	68,7 %	63,7 %	63,9 %
Hommes	57,2 %	68,4 %	64,6 %	64,9 %	71,4 %	67,1 %	68,4 %
Femmes	52,3 %	60,1 %	57,9 %	56,8 %	66,2 %	60,8 %	59,6 %
Territoire du Yukon	0,0 %	68,5 %	68,5 %	70,6 %	77,5 %	69,9 %	77,0 %
Hommes	0,0 %	72,2 %	72,1 %	77,8 %	82,3 %	73,2 %	77,8 %
Femmes	0,0 %	65,3 %	65,3 %	68,0 %	75,3 %	67,1 %	76,2 %
Territoires du Nord-Ouest	56,1 %	60,5 %	60,4 %	63,4 %	74,1 %	63,3 %	84,1 %
Hommes	65,0 %	62,7 %	62,8 %	68,6 %	76,2 %	66,2 %	86,0 %
Femmes	47,6 %	58,4 %	58,1 %	58,2 %	71,6 %	60,5 %	81,9 %
Nunavut	0,0 %	87,5 %	90,3 %	62,5 %	92,6 %	62,9 %	92,2 %
Hommes	0,0 %	80,0 %	80,0 %	63,7 %	86,7 %	64,0 %	94,1 %
Femmes	0,0 %	88,2 %	94,1 %	61,3 %	92,3 %	61,8 %	89,7 %

Sources : Tableau de base 98-400-X2016175 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 40 – Taux de chômage (15 ans et plus) par région, groupe d'identité et sexe, 2016, Canada

	Premières Nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non- Autochtones
Canada	24,9 %	15,3 %	18,0 %	22,4 %	11,2 %	15,2 %	7,4 %
Hommes	30,0 %	17,2 %	21,0 %	26,4 %	12,8 %	17,6 %	7,9 %
Femmes	19,3 %	13,6 %	15,1 %	18,3 %	9,5 %	12,8 %	6,8 %
Terre-Neuve-et- Labrador	41,0 %	19,1 %	21,0 %	20,6 %	22,4 %	21,4 %	15,1 %
Hommes	48,3 %	23,0 %	25,1 %	26,9 %	27,4 %	25,9 %	17,9 %
Femmes	33,9 %	15,3 %	16,8 %	14,1 %	17,2 %	16,9 %	12,0 %
Île-du-Prince- Édouard	42,3 %	18,2 %	24,7 %	-	16,2 %	21,7 %	12,1 %
Hommes	43,3 %	20,6 %	26,9 %	-	18,4 %	24,5 %	13,3 %
Femmes	42,9 %	15,9 %	22,0 %	-	17,1 %	19,7 %	11,0 %
Nouvelle-Écosse	22,6 %	14,9 %	16,9 %	18,2 %	12,3 %	14,5 %	9,7 %
Hommes	27,4 %	18,4 %	20,7 %	24,3 %	12,0 %	16,3 %	11,2 %
Femmes	18,3 %	11,4 %	13,2 %	9,8 %	12,5 %	12,7 %	8,2 %
Nouveau- Brunswick	30,0 %	16,8 %	22,0 %	21,6 %	17,4 %	20,1 %	10,9 %
Hommes	35,0 %	19,9 %	25,9 %	11,1 %	20,7 %	23,4 %	13,3 %
Femmes	24,7 %	14,0 %	18,1 %	26,3 %	13,3 %	16,7 %	8,3 %
Québec	20,1 %	10,9 %	14,3 %	17,5 %	12,0 %	13,4 %	7,1 %
Hommes	25,6 %	12,6 %	17,4 %	20,5 %	14,1 %	16,0 %	7,9 %
Femmes	14,7 %	9,1 %	11,1 %	14,5 %	9,6 %	10,7 %	6,2 %
Ontario	20,8 %	13,1 %	14,5 %	17,2 %	10,0 %	12,7 %	7,3 %
Hommes	25,2 %	14,1 %	16,3 %	17,8 %	10,8 %	14,1 %	7,3 %
Femmes	16,1 %	12,1 %	12,8 %	16,6 %	9,1 %	11,4 %	7,3 %
Manitoba	26,4 %	18,4 %	21,7 %	14,9 %	9,2 %	14,8 %	5,5 %
Hommes	31,4 %	20,5 %	25,3 %	12,5 %	10,4 %	17,1 %	5,9 %
Femmes	20,6 %	16,5 %	18,1 %	13,6 %	7,9 %	12,6 %	5,0 %
Saskatchewan	31,5 %	20,1 %	24,7 %	9,4 %	11,4 %	18,6 %	5,6 %
Hommes	37,9 %	21,4 %	28,5 %	0,0 %	13,7 %	21,6 %	6,3 %
Femmes	24,2 %	19,0 %	20,9 %	11,8 %	9,2 %	15,6 %	4,7 %
Alberta	28,4 %	17,1 %	20,3 %	14,8 %	13,1 %	16,4 %	8,6 %
Hommes	32,6 %	19,1 %	23,2 %	17,9 %	15,5 %	19,0 %	9,5 %
Femmes	23,3 %	15,2 %	17,3 %	12,6 %	10,6 %	13,7 %	7,4 %
Colombie- Britannique	22,7 %	14,3 %	16,6 %	16,2 %	9,7 %	14,0 %	6,3 %
Hommes	27,4 %	16,1 %	19,5 %	17,5 %	10,9 %	16,2 %	6,6 %
Femmes	17,1 %	12,6 %	13,8 %	16,4 %	8,6 %	11,7 %	6,0 %
Territoire du Yukon	-	23,9 %	23,9 %	16,7 %	13,7 %	22,3 %	5,9 %
Hommes	-	31,5 %	31,4 %	0,0 %	15,7 %	29,0 %	7,0 %
Femmes	-	16,6 %	16,3 %	23,5 %	11,0 %	15,7 %	4,8 %
Territoires du Nord-Ouest	17,4 %	22,4 %	22,3 %	20,1 %	8,9 %	19,1 %	4,6 %
Hommes	30,8 %	26,8 %	26,9 %	25,8 %	8,9 %	23,1 %	5,2 %
Femmes	0,0 %	17,5 %	17,4 %	14,1 %	8,9 %	14,9 %	4,0 %
Nunavut	-	7,1 %	7,1 %	28,0 %	12,0 %	27,6 %	3,1 %
Hommes	-	16,7 %	16,7 %	32,8 %	15,4 %	32,3 %	2,9 %
Femmes	-	13,3 %	12,5 %	23,1 %	0,0 %	22,7 %	3,4 %

Sources : Tableau de base 98-400-X2016175 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 41 – Revenu moyen (15 ans et plus) par région, groupe d'identité et sexe, 2015, Canada

	Premières Nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Canada	23 104 \$	35 536 \$	31 519 \$	37 871 \$	42 187 \$	36 043 \$	47 981 \$
Hommes	21 910 \$	40 818 \$	34 346 \$	38 301 \$	49 983 \$	40 997 \$	57 399 \$
Femmes	24 269 \$	31 162 \$	29 050 \$	37 468 \$	34 801 \$	31 578 \$	38 947 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	35 473 \$	39 640 \$	39 328 \$	40 521 \$	46 233 \$	40 528 \$	45 626 \$
Hommes	36 829 \$	48 044 \$	47 191 \$	47 320 \$	59 722 \$	49 138 \$	57 382 \$
Femmes	34 207 \$	32 045 \$	32 205 \$	34 180 \$	34 027 \$	32 650 \$	34 405 \$
Île-du-Prince-Édouard	29 642 \$	34 370 \$	33 081 \$	-	36 489 \$	33 723 \$	38 987 \$
Hommes	32 376 \$	33 076 \$	32 861 \$	-	39 150 \$	34 485 \$	44 138 \$
Femmes	26 519 \$	35 436 \$	33 280 \$	-	34 193 \$	33 043 \$	34 191 \$
Nouvelle-Écosse	20 495 \$	34 734 \$	30 119 \$	35 258 \$	37 367 \$	33 884 \$	41 882 \$
Hommes	19 221 \$	40 375 \$	33 602 \$	38 458 \$	44 649 \$	39 481 \$	49 931 \$
Femmes	21 581 \$	29 759 \$	27 081 \$	32 564 \$	30 605 \$	28 855 \$	34 417 \$
Nouveau-Brunswick	23 972 \$	30 626 \$	27 898 \$	35 577 \$	34 620 \$	30 787 \$	39 447 \$
Hommes	25 121 \$	36 535 \$	31 847 \$	50 063 \$	40 415 \$	35 896 \$	46 540 \$
Femmes	22 912 \$	25 202 \$	24 265 \$	24 212 \$	28 021 \$	25 708 \$	32 747 \$
Québec	29 993 \$	35 082 \$	33 071 \$	34 599 \$	36 738 \$	34 775 \$	42 715 \$
Hommes	28 827 \$	39 769 \$	35 399 \$	32 733 \$	42 058 \$	38 341 \$	49 323 \$
Femmes	31 092 \$	30 815 \$	30 924 \$	36 337 \$	30 811 \$	31 234 \$	36 309 \$
Ontario	23 586 \$	34 599 \$	32 225 \$	32 803 \$	41 357 \$	35 887 \$	48 227 \$
Hommes	22 123 \$	38 491 \$	34 722 \$	35 368 \$	48 025 \$	40 392 \$	57 191 \$
Femmes	25 012 \$	31 373 \$	30 082 \$	30 635 \$	35 158 \$	31 916 \$	39 790 \$
Manitoba	18 751 \$	29 637 \$	24 425 \$	31 633 \$	39 766 \$	31 525 \$	45 876 \$
Hommes	16 021 \$	31 154 \$	23 374 \$	39 530 \$	45 724 \$	34 011 \$	53 865 \$
Femmes	21 420 \$	28 496 \$	25 321 \$	25 739 \$	34 215 \$	29 321 \$	38 087 \$
Saskatchewan	19 643 \$	32 493 \$	26 472 \$	30 474 \$	43 395 \$	32 976 \$	51 838 \$
Hommes	17 405 \$	35 080 \$	26 190 \$	35 278 \$	50 295 \$	35 768 \$	61 973 \$
Femmes	21 826 \$	30 539 \$	26 711 \$	27 515 \$	36 967 \$	30 523 \$	41 704 \$
Alberta	24 181 \$	44 700 \$	37 690 \$	49 545 \$	50 746 \$	44 232 \$	63 853 \$
Hommes	23 731 \$	57 035 \$	44 817 \$	64 516 \$	63 176 \$	54 259 \$	81 395 \$
Femmes	24 618 \$	34 973 \$	31 656 \$	35 233 \$	39 206 \$	35 378 \$	46 164 \$
Colombie-Britannique	23 608 \$	33 451 \$	30 359 \$	34 523 \$	40 005 \$	33 864 \$	46 242 \$
Hommes	23 991 \$	39 320 \$	34 114 \$	38 826 \$	48 923 \$	39 455 \$	55 581 \$
Femmes	23 211 \$	28 585 \$	27 018 \$	31 205 \$	32 129 \$	28 938 \$	37 341 \$
Territoire du Yukon	-	40 286 \$	40 286 \$	33 775 \$	49 859 \$	41 443 \$	57 130 \$
Hommes	-	39 682 \$	39 682 \$	40 763 \$	51 589 \$	40 944 \$	61 805 \$
Femmes	-	40 847 \$	40 847 \$	31 176 \$	48 732 \$	41 881 \$	52 374 \$
Territoires du Nord-Ouest	30 786 \$	43 494 \$	43 231 \$	41 271 \$	67 094 \$	47 153 \$	80 286 \$
Hommes	33 060 \$	44 660 \$	44 421 \$	40 865 \$	74 346 \$	49 120 \$	87 830 \$
Femmes	28 512 \$	42 316 \$	42 028 \$	41 643 \$	59 895 \$	45 207 \$	71 969 \$
Nunavut	-	76 684 \$	76 684 \$	38 536 \$			
Hommes	-	67 446 \$	67 446 \$	36 158 \$			
Femmes	-	84 074 \$	84 074 \$	40 877 \$			

Sources : Tableaux de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 42 – Proportion du revenu tirée de transferts gouvernementaux (15 ans et plus) par région, groupe d'identité et sexe, 2015, Canada

	Premières Nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Canada	30,4 %	18,1 %	21,0 %	17,7 %	13,5 %	17,4 %	11,5 %
Hommes	21,8 %	11,9 %	14,1 %	12,6 %	10,1 %	12,0 %	8,3 %
Femmes	38,0 %	24,7 %	28,1 %	22,6 %	18,2 %	23,7 %	16,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	26,1 %	18,5 %	19,0 %	15,8 %	14,6 %	17,9 %	16,3 %
Hommes	19,9 %	15,6 %	15,8 %	12,6 %	10,6 %	14,5 %	12,9 %
Femmes	32,4 %	22,4 %	23,2 %	19,8 %	20,8 %	22,6 %	21,8 %
Île-du-Prince-Édouard	27,4 %	16,3 %	19,3 %	-	15,4 %	18,4 %	17,6 %
Hommes	22,6 %	14,0 %	16,6 %	-	11,1 %	15,1 %	15,0 %
Femmes	33,9 %	18,0 %	21,4 %	-	19,9 %	21,2 %	20,8 %
Nouvelle-Écosse	31,3 %	15,4 %	18,9 %	15,9 %	17,5 %	18,1 %	15,2 %
Hommes	22,9 %	12,3 %	14,3 %	14,9 %	15,2 %	14,8 %	12,1 %
Femmes	37,9 %	19,1 %	24,0 %	16,5 %	20,6 %	22,2 %	19,3 %
Nouveau-Brunswick	32,6 %	20,1 %	24,5 %	10,5 %	22,2 %	23,4 %	16,7 %
Hommes	27,2 %	15,9 %	19,6 %	4,6 %	20,2 %	19,6 %	13,7 %
Femmes	38,0 %	25,7 %	30,4 %	21,2 %	25,4 %	28,5 %	20,8 %
Québec	29,1 %	20,6 %	23,6 %	22,3 %	20,6 %	22,2 %	15,5 %
Hommes	21,1 %	15,8 %	17,5 %	15,2 %	17,6 %	17,4 %	11,5 %
Femmes	36,1 %	26,3 %	30,1 %	28,3 %	25,3 %	28,0 %	20,8 %
Ontario	31,2 %	18,4 %	20,4 %	19,7 %	14,6 %	17,8 %	11,0 %
Hommes	24,0 %	12,9 %	14,5 %	14,0 %	11,2 %	12,8 %	7,8 %
Femmes	37,4 %	23,9 %	26,2 %	25,4 %	18,9 %	23,3 %	15,2 %
Manitoba	35,2 %	25,1 %	28,8 %	16,7 %	12,9 %	19,5 %	11,0 %
Hommes	24,0 %	14,0 %	17,6 %	8,6 %	8,8 %	12,0 %	7,9 %
Femmes	43,3 %	34,1 %	37,6 %	25,4 %	18,0 %	27,3 %	15,3 %
Saskatchewan	34,7 %	24,1 %	27,8 %	18,6 %	12,3 %	19,9 %	9,6 %
Hommes	24,2 %	13,2 %	16,9 %	0,0 %	8,0 %	11,9 %	6,9 %
Femmes	42,8 %	33,6 %	36,9 %	25,3 %	17,7 %	28,2 %	13,6 %
Alberta	28,5 %	12,0 %	15,6 %	7,5 %	9,0 %	11,8 %	6,5 %
Hommes	17,8 %	6,0 %	8,3 %	4,8 %	5,7 %	6,8 %	4,1 %
Femmes	38,6 %	19,6 %	24,3 %	12,2 %	13,8 %	18,5 %	10,6 %
Colombie-Britannique	25,7 %	17,2 %	19,2 %	17,6 %	13,1 %	16,6 %	10,9 %
Hommes	20,0 %	11,1 %	13,2 %	11,8 %	9,4 %	11,5 %	8,2 %
Femmes	31,8 %	24,1 %	26,0 %	23,4 %	18,1 %	22,8 %	14,8 %
Territoire du Yukon	-	15,3 %	15,3 %	16,4 %	11,4 %	14,6 %	7,9 %
Hommes	-	12,5 %	12,5 %	0,0 %	11,7 %	12,3 %	7,0 %
Femmes	-	17,8 %	17,8 %	21,9 %	11,1 %	16,5 %	8,8 %
Territoires du Nord-Ouest	25,7 %	14,6 %	14,8 %	15,8 %	7,7 %	13,2 %	4,4 %
Hommes	23,6 %	12,2 %	12,4 %	13,3 %	5,9 %	10,8 %	3,6 %
Femmes	29,6 %	17,1 %	17,3 %	18,1 %	10,0 %	15,7 %	5,5 %
Nunavut	-	5,1 %	5,1 %	17,6 %	3,9 %	17,2 %	3,1 %
Hommes	-	4,4 %	4,1 %	12,7 %	2,8 %	12,3 %	2,8 %
Femmes	-	5,6 %	5,2 %	22,0 %	4,7 %	21,4 %	3,7 %

Sources : Tableaux de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

Tableau 43 – Proportion de personnes (15 ans et plus) pour qui les transferts gouvernementaux sont la principale source de revenu, par région, groupe d'identité et par sexe, 2015, Canada

	Premières Nations (dans les réserves)	Premières Nations (hors réserve)	Premières Nations (total)	Inuits	Métis	Autochtones (total)	Non-Autochtones
Canada	49,2 %	32,9 %	38,2 %	34,0 %	25,0 %	32,9 %	22,9 %
Hommes	43,8 %	26,4 %	32,3 %	28,7 %	20,3 %	27,3 %	17,6 %
Femmes	54,6 %	38,3 %	43,3 %	38,8 %	29,5 %	37,8 %	28,0 %
Terre-Neuve-et-Labrador	41,1 %	32,9 %	33,6 %	32,5 %	28,7 %	33,0 %	32,4 %
Hommes	36,4 %	29,0 %	29,6 %	28,8 %	20,2 %	28,6 %	26,6 %
Femmes	44,8 %	36,6 %	37,1 %	36,2 %	36,4 %	37,1 %	38,0 %
Île-du-Prince-Édouard	40,6 %	24,2 %	28,6 %	-	25,7 %	27,7 %	25,7 %
Hommes	32,4 %	15,5 %	20,7 %	-	20,8 %	20,6 %	21,2 %
Femmes	46,9 %	32,4 %	35,8 %	-	30,4 %	34,2 %	29,9 %
Nouvelle-Écosse	50,9 %	27,6 %	35,1 %	25,7 %	27,8 %	31,4 %	26,6 %
Hommes	45,6 %	22,7 %	30,0 %	26,0 %	23,4 %	26,5 %	21,3 %
Femmes	55,3 %	31,9 %	39,6 %	23,3 %	32,0 %	35,8 %	31,6 %
Nouveau-Brunswick	44,4 %	31,2 %	36,6 %	-	35,2 %	36,1 %	27,5 %
Hommes	36,8 %	26,6 %	30,8 %	-	32,5 %	31,1 %	22,2 %
Femmes	51,1 %	35,4 %	41,9 %	-	38,3 %	40,9 %	32,6 %
Québec	42,0 %	33,2 %	36,7 %	32,5 %	32,4 %	34,6 %	26,0 %
Hommes	35,9 %	28,4 %	31,4 %	26,8 %	28,7 %	30,0 %	20,3 %
Femmes	47,8 %	37,5 %	41,6 %	38,0 %	36,6 %	39,3 %	31,5 %
Ontario	47,1 %	33,2 %	36,2 %	34,6 %	26,8 %	32,7 %	22,9 %
Hommes	43,2 %	27,9 %	31,4 %	32,2 %	22,2 %	27,9 %	17,7 %
Femmes	51,0 %	37,7 %	40,4 %	36,8 %	31,0 %	37,0 %	27,9 %
Manitoba	56,5 %	41,6 %	48,7 %	37,1 %	22,5 %	36,6 %	20,1 %
Hommes	50,6 %	32,6 %	41,8 %	24,1 %	16,9 %	30,0 %	14,4 %
Femmes	62,3 %	48,3 %	54,6 %	45,0 %	27,7 %	42,4 %	25,5 %
Saskatchewan	58,6 %	40,0 %	48,7 %	28,8 %	23,4 %	38,9 %	18,4 %
Hommes	53,7 %	30,8 %	42,4 %	10,0 %	17,9 %	32,7 %	13,6 %
Femmes	63,3 %	46,9 %	54,1 %	43,8 %	28,4 %	44,5 %	23,2 %
Alberta	48,5 %	25,9 %	33,6 %	17,1 %	19,6 %	26,6 %	15,8 %
Hommes	39,8 %	16,5 %	25,1 %	12,3 %	14,2 %	19,5 %	10,4 %
Femmes	56,8 %	33,4 %	40,9 %	22,2 %	24,7 %	32,9 %	21,3 %
Colombie-Britannique	43,2 %	31,4 %	35,1 %	33,0 %	24,4 %	31,3 %	22,1 %
Hommes	39,2 %	24,9 %	29,7 %	28,1 %	19,5 %	26,0 %	17,6 %
Femmes	47,3 %	36,9 %	39,9 %	37,7 %	28,7 %	35,9 %	26,4 %
Territoire du Yukon	-	27,3 %	27,3 %	16,7 %	19,9 %	26,1 %	12,5 %
Hommes	-	24,7 %	24,7 %	0,0 %	21,7 %	24,1 %	11,9 %
Femmes	-	29,9 %	29,9 %	23,8 %	19,6 %	27,9 %	13,2 %
Territoires du Nord-Ouest	46,2 %	30,7 %	31,0 %	33,4 %	15,6 %	28,8 %	7,7 %
Hommes	42,1 %	28,0 %	28,3 %	28,9 %	12,4 %	25,7 %	6,7 %
Femmes	52,6 %	33,3 %	33,7 %	37,6 %	18,9 %	31,8 %	8,9 %
Nunavut	-	10,0 %	12,9 %	37,1 %	-	36,6 %	4,7 %
Hommes	-	15,4 %	14,3 %	31,5 %	-	31,2 %	3,6 %
Femmes	-	11,8 %	11,8 %	42,7 %	-	42,0 %	6,1 %

Sources : Tableaux de base 5.04 d'AADNC du Recensement de 2016

ANNEXE B – LACUNES ET LIMITES DES DONNÉES

Le présent rapport d'étape reprend tous les indicateurs et toutes les mesures adoptés dans le rapport d'étape précédent pour assurer des comparaisons cohérentes avec les données présentées dans le rapport de référence publié en 2012. Ainsi, certaines lacunes et limites inhérentes présentées dans le rapport d'étape de 2015 sont toujours présentes, mais d'autres limites importantes ont également été corrigées depuis.

Une limite générale dont il a été question précédemment était la possibilité d'élargir les indicateurs afin de brosser un tableau plus complet du développement économique. Il était plus précisément question de tenir compte de l'état de l'infrastructure, d'un indice de vulnérabilité financière et d'indicateurs liés à la santé. À cette fin, une analyse détaillée reposant sur un indice des infrastructures a été ajoutée au présent rapport. Dans la documentation théorique et empirique, il existe un large consensus selon lequel le degré d'infrastructure d'un pays ou d'une collectivité est un facteur essentiel de croissance économique durable. L'indice des infrastructures nouvellement ajouté tient compte de 13 indicateurs clés qui englobent la connectivité, les modes de transport, l'approvisionnement en énergie, les soins de santé, les installations destinées à l'éducation, l'eau et le logement.

En ce qui concerne les indicateurs de la santé, ce domaine dépasse encore la portée du rapport, en l'absence de suivi continu des données relatives aux indicateurs clés de la santé pour toutes les populations autochtones au Canada. Les prochains rapports d'étape intégreront ces indicateurs à mesure qu'ils deviendront disponibles.

Le présent rapport comprend des données ventilées selon le sexe (femmes et hommes) afin de mieux comprendre les répercussions sexospécifiques dans les politiques et programmes destinés aux collectivités autochtones. Le chapitre sur le genre comprend une analyse intersectionnelle qui fournit de l'information sur les résultats économiques différenciés entre les femmes et les hommes autochtones et leurs homologues non autochtones. Bien que l'inclusion de données ventilées selon le sexe soit un jalon important pour le rapport d'étape, certaines limites demeurent. Ainsi, les données ont été désagrégées en fonction des notions coloniales du sexe et du genre, qui sont structurées autour d'un principe binaire de genre. Par conséquent, les statistiques présentées ne comprennent pas de renseignements sur les personnes de diverses identités de genre dans les populations autochtones et non autochtones, ce qui limite la portée d'une analyse comparative entre les sexes inclusive. En outre, la compréhension globale des répercussions sexospécifiques sur les collectivités autochtones demeure étroite en raison du manque de données qualitatives et d'analyses. Le présent rapport d'étape donne l'occasion de contribuer à l'accroissement des connaissances et de l'information sur les résultats socioéconomiques qui touchent les hommes et les femmes autochtones au Canada, selon le genre.

Limites des indicateurs utilisés

Certaines limites découlent également des différentes définitions des groupes d'identité autochtones utilisées par Statistique Canada, d'une part, et par Services aux Autochtones Canada (SAC) et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC), d'autre part. Statistique Canada définit les groupes d'identité autochtones selon une identité unique, tandis que les définitions de SAC/RCAANC

reposent largement sur le statut en vertu de la *Loi sur les Indiens*, sur l'appartenance aux bandes (tableau 12).

STATISTIQUE CANADA	SERVICES AUX AUTOCHTONES CANADA (SAC) ET RELATIONS COURONNE-AUTOCHTONES ET AFFAIRES DU NORD CANADA (RCAANC)
Premières Nations (identité unique)	« Indien inscrit » désigne une personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit.
	« Membre des Premières Nations non inscrit » désigne une personne qui s'identifie comme faisant partie d'une Première Nation seulement (Indien d'Amérique du Nord) et qui déclare ne pas avoir le statut d'inscrit en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada, qu'elle soit membre ou non d'une Première Nation ou d'une bande indienne.
Métis (identité unique)	Métis (identité unique) « Métis » désigne une personne qui s'identifie comme Métis uniquement (sans statut d'inscrit en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> ou de membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne).
Inuits (identité unique)	Inuits (identité unique) : Inuit » désigne une personne qui s'identifie comme Inuit uniquement et qui déclare ne pas avoir le statut d'inscrit en vertu de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada, qu'elle soit membre ou non d'une Première Nation ou d'une bande indienne.
Autochtones (identités multiples et autres Autochtones)	« Autochtone » s'entend de toute personne ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone (Indien de l'Amérique du Nord, Métis ou Inuit), et de toute personne ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit au sens de la <i>Loi sur les Indiens</i> du Canada ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation.

Les limites qui continuent de s'appliquer aux indicateurs utilisés dans le présent rapport comprennent l'effet de la mobilité ethnique, le manque de données liées à certains indicateurs secondaires pour certains groupes d'identité, la comparabilité historique et l'exclusion de petites collectivités.

La mobilité ethnique s'entend de la fluidité des catégories de groupes d'identité attribuable au fait que certaines personnes choisissent de déclarer leur identité autochtone différemment d'un recensement à l'autre. Ainsi, dans l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011, le nombre de participants s'identifiant comme Métis était plus élevé que dans le Recensement de 2006, particulièrement dans les régions urbaines, phénomène qui pourrait avoir un effet sur le résultat global observé dans le présent rapport. Les écarts moindres observés dans les indicateurs entre la population métisse et les populations non autochtones pourraient être attribuables aux Métis qui s'identifient comme tels à mesure que leurs résultats économiques individuels s'améliorent et au fait que la Nation métisse est en croissance.

De plus, les populations des Premières Nations dans les réserves et hors réserve ne sont pas des catégories statiques, mais plutôt des descriptions fluides, car les individus et les familles se déplacent. Les mouvements démographiques des Premières Nations pourraient fausser les résultats, car les possibilités sont plus nombreuses dans les régions urbaines hors réserve. Par exemple, il se peut que la population des Premières Nations dans les réserves affiche des taux inférieurs d'obtention d'un diplôme d'études universitaires parce que ceux ayant étudié à l'université à l'extérieur d'une réserve sont susceptibles de trouver un emploi dans la région où ils ont fait leurs études.

En ce qui concerne la comparabilité historique des données de recensement, les dénombrements des groupes autochtones, des Indiens inscrits ou visés par un traité et des membres des Premières Nations ou des bandes indiennes peuvent changer au fil du temps pour diverses raisons, notamment la croissance démographique, mais également en partie en raison de changements dans les tendances de déclaration parmi les groupes autochtones et entre les populations autochtones et non autochtones, de différences dans le libellé et la présentation des questions, de modifications législatives, de différences dans l'ensemble des réserves partiellement dénombrées, et de changements apportés à la définition des réserves¹⁷⁷.

Les indicateurs secondaires analysés, comme la gouvernance, les terres et les ressources, et la qualité de l'eau potable, ne comportaient pas tous des données complètes pour tous les groupes d'identité. Il manque souvent des données sur les populations inuites et métisses. Par exemple, il demeure particulièrement difficile de mesurer les progrès réalisés en matière de terres et de ressources pour les Métis, qui n'ont pas d'assise territoriale en dehors de l'Alberta. Étant donné que les différents groupes d'identité ont des structures de gouvernance différentes, il est difficile de trouver une mesure commune de la gouvernance, des terres et des ressources et de la qualité de l'eau potable pour tous les groupes d'identité afin d'assurer des comparaisons valides. Pour l'instant, l'approche actuelle permettrait d'établir des comparaisons entre les populations des Premières Nations et les populations non autochtones.

Il est également difficile de mesurer la qualité de la gouvernance et le contrôle des terres et des ressources du fait que ces aspects sont intrinsèquement difficiles à quantifier. Le rapport fait appel à des mesures de substitution reconnues comme étant en corrélation avec la capacité en matière de gouvernance et de contrôle, comme la situation à l'égard l'imposition foncière, la participation à des régimes de gouvernance sectoriels visés par la LGTPN, la situation d'intervention dans les collectivités, le nombre d'ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale. Toutefois, les liens de causalité entre les mesures de substitution et les indicateurs secondaires n'ont pas été clairement établis. Par exemple, le rapport d'analyse comparative de 2012 faisait ressortir que les collectivités visées par la LGTPN obtiennent de meilleurs résultats économiques, mais cela pourrait s'expliquer par une meilleure capacité de gouvernance ayant permis à ces collectivités de devenir admissibles au régime de la LGTPN. De plus, il se peut que des Premières Nations se soient qualifiées dans le cadre du régime de la LGTPN, mais aient décidé de ne pas exercer leur pouvoir de gouvernance sectorielle conféré par celui-ci.

¹⁷⁷ <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/98-307/chap5-fra.cfm>

Enfin, la disponibilité des données liées aux petites collectivités et l'accès aux recenseurs constituent une limite pour la majorité des indicateurs, qui sont mesurés d'après les données de recensement. Ainsi, l'indice de bien-être des collectivités omet les très petites bandes (population < 100) ainsi que les grandes collectivités iroquoises de l'Est du Canada, parce que la bande ne consent pas l'accès aux recenseurs. Les petites collectivités se heurtent à des obstacles supplémentaires sur le plan du développement économique. Sans en tenir compte, il ne serait pas possible de concrétiser la vision du CNDEA de soutenir une économie autochtone dynamique pour tous les peuples autochtones du Canada.

Enquête auprès des peuples autochtones

La population cible de l'Enquête auprès des peuples autochtones de 2017 « comprend la population d'identité autochtone du Canada âgée de 15 ans et plus au 15 janvier 2017, vivant dans les logements privés à l'extérieur des réserves indiennes ou des établissements indiens, de même qu'à l'extérieur de certaines communautés des Premières Nations au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Le concept d'"identité autochtone" fait référence aux personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone, c'est-à-dire Première Nation (Indien de l'Amérique du Nord), Métis, Inuit, ou ayant indiqué être un Indien avec statut (Indien inscrit ou des traités aux termes de la *Loi sur les Indiens*), ou ayant déclaré être membre d'une Première Nation ou d'une bande indienne¹⁷⁸ ». Plus de 43 000 personnes ont été sélectionnées pour participer à l'EAPA de 2017. De ce nombre, environ 32 330 répondants ont répondu à l'EAPA de 2017, un taux de réponse de 76 %. Si l'on exclut les 8 380 répondants non autochtones, le nombre total de répondants autochtones inclus dans la base de données de l'EAPA de 2017 est de 24 220, y compris environ 280 répondants additionnels de l'EAPA – Supplément sur les Inuits du Nunavut.

L'Enquête auprès des peuples autochtones vise à évaluer les résultats socioéconomiques des membres des Premières Nations qui résident hors réserve, et donc elle ne vise pas les membres des réserves. L'Enquête régionale sur la petite enfance, l'éducation et l'emploi des Premières Nations (ERPEEPN), qui pose bon nombre des mêmes questions que l'EAPA, est déployée dans les réserves. Cependant, lorsqu'on compare ces données à celles du recensement, il est difficile de rapprocher les sources de données, sans compter que les données en question ont été recueillies en 2017, alors que celles du recensement l'ont été en 2016. L'échantillon de population du Recensement de 2016 est beaucoup plus grand que celui de l'EAPA de 2017. Les coefficients de variation de ces deux enquêtes seront donc très différents. Et même si ces deux enquêtes traitaient parfois de questions similaires, les résultats peuvent différer parce que l'EAPA exclut les Premières Nations dans les réserves et que l'EAPA faisait appel à une semaine de référence flottante sur une période de 7 mois pour les questions concernant l'emploi. De son côté, le Recensement de 2016 a utilisé une semaine de référence statique (du 1^{er} au 7 mai 2016) pour les enjeux qui concernent la main-d'œuvre.

Limites du recensement

En ce qui concerne la recherche longitudinale, les données sont limitées, car la participation aux enquêtes du recensement n'a pas été uniforme dans l'ensemble des collectivités autochtones au fil des ans. Toutefois, le Recensement de 2016 a enregistré le plus important taux de réponse dans les

¹⁷⁸http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3250&lang=en&db=imdb&adm=8&dis=2

collectivités autochtones au cours des deux dernières décennies, le dénombrement englobant 92,5 % des collectivités. Seulement 14 collectivités autochtones ont été dénombrées de façon incomplète (ce qui signifie que le processus n'a pas été autorisé, ou qu'il a été interrompu ou retardé par des événements naturels) dans le Recensement de 2016, moins que les 31 collectivités dénombrées de façon incomplète dans le cadre de l'Enquête nationale auprès des ménages de 2011. Parfois, des collectivités autochtones décident de se retirer du processus d'enquête du recensement ou de tout autre processus d'enquête, mais les chercheurs attribuent cette augmentation au sentiment croissant chez les collectivités autochtones que la participation à l'enquête peut faciliter la planification communautaire et les investissements. La participation des collectivités autochtones a augmenté à chaque Recensement depuis 1986.

Bon nombre des sources de données n'incluent pas les petites collectivités. La base de données de l'indice de bien-être des collectivités (IBC) soulève des difficultés semblables. Bien qu'il y ait plus de 1 000 collectivités des Premières nations et des Inuits au Canada, l'IBC n'a inclus des données uniformes que pour 357 de ces collectivités tous les cinq ans entre 1991 et 2011. La taille réduite des échantillons diminue l'efficacité statistique des enquêtes. Ces lacunes en matière de données sont particulièrement problématiques, car les petites collectivités se heurtent à des obstacles supplémentaires au développement économique. Le suivi de leurs progrès au fil du temps permettrait de mieux comprendre comment concrétiser la vision du Conseil d'une économie autochtone dynamique dans tous les groupes d'identité.

Enquête auprès des entreprises autochtones du CCCA

Le présent rapport cite le sondage de 2016 du Conseil canadien pour le commerce autochtone (CCCA) intitulé *Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones*. Ce sondage n'a pas été mené auprès des membres du CCCA, mais plutôt auprès d'entreprises autochtones d'abord repérées sur la liste utilisée dans le Sondage sur les commerces autochtones mené en 2011. Ensuite, le CCCA a mis à jour la liste à la faveur d'une recherche de nouvelles entreprises et de contacts établis avec des organisations pour trouver des répondants admissibles et disposés à participer. De plus, on a misé sur les références pour accroître la taille de l'échantillon.

Les chercheurs ont choisi d'utiliser les résultats de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011 pour déduire les statistiques les plus récentes sur les petites entreprises autochtones, en fonction de leur identité, de leur type et de leur taille. À partir de là, les chercheurs ont établi des quotas pour ces caractéristiques, et ils ont mené des entrevues dans le but de consigner des valeurs pour toutes les cellules jusqu'à ce que les quotas soient atteints. Les répondants au sondage ont fait l'objet d'une présélection pour confirmer qu'ils s'identifiaient comme Autochtones et étaient propriétaires d'entreprise. Les résultats finaux ont été pondérés en fonction du groupe d'identité, de la taille de l'entreprise et de son type.

Ces résultats sont fondés sur un sondage téléphonique mené auprès de 1 101 propriétaires d'entreprises des Premières Nations, métis et inuits partout au Canada, du 10 février au 10 mars 2015. Des commentaires sur la conception du questionnaire ont été sollicités auprès du comité consultatif de la recherche sur le Sondage sur les commerces autochtones de 2015 et des commanditaires de l'étude.

Selon le CCCA, la marge d'erreur d'un échantillon de 1 101 personnes est de +/- 3,0 points de pourcentage, 19 fois sur 20. La marge d'erreur est supérieure pour les résultats qui ont trait à des sous-groupes de l'échantillon total¹⁷⁹.

¹⁷⁹ <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2016/10/CCAB-PP-Report-V2-SQ-Pages.pdf>, 51

ANNEXE C – MÉTHODOLOGIE LIÉE AUX INDICES

Calcul de l'indice de bien-être des collectivités

L'indice de bien-être des collectivités (IBC) a servi à comparer les résultats de 623 collectivités des Premières Nations et de 50 collectivités inuites avec ceux de 3 781 collectivités non autochtones. Toutes les collectivités ont été pondérées également et les valeurs sont calculées en fonction de la population totale de la collectivité, et non seulement de la partie de la population qui s'identifie comme autochtone.

L'IBC d'une collectivité se présente sous la forme d'un chiffre sur une échelle de 0 à 100. Il s'agit de la moyenne des notes en matière d'éducation, d'activité sur le marché du travail, de revenu et de logement de la collectivité.

Pour 2016, la méthode de calcul de l'IBC a été modifiée afin de définir un nouveau groupe d'âge au regard de l'activité sur le marché du travail, à savoir les 20 à 64 ans (auparavant 20 à 65 ans). De plus, la fourchette du revenu par personne a été modifiée pour se situer de 2 650 \$ à 75 000 \$ (auparavant 2 000 \$ à 40 000 \$) afin qu'elle corresponde à la distribution actuelle des revenus. Par conséquent, tous les résultats de l'IBC ont été mis à jour en remontant jusqu'en 1981 pour tenir compte de ces changements.

Valeur liée à l'éducation

- Cette composante comprend deux variables : la proportion de la population d'une collectivité, âgée de 20 ans et plus, qui a obtenu au moins un diplôme d'études secondaires, et la proportion de la population d'une collectivité, âgée de 25 ans et plus, qui a obtenu un diplôme universitaire au niveau du baccalauréat ou à un niveau supérieur.
- La valeur liée à l'éducation est une combinaison des deux tiers de la première variable et d'un tiers de la seconde. Elle est exprimée en pourcentage en ce sens que la note est multipliée par 100. Ainsi :

$$\begin{aligned} & \text{Valeur liée à l'éducation} \\ &= \frac{200}{3} \left(\frac{\text{nombre de personnes de 20 ans et plus ayant au moins un diplôme d'études secondaires}}{\text{nombre de personnes de 20 ans et plus}} \right) \\ &+ \frac{100}{3} \left(\frac{\text{nombre de personnes de 25 ans et plus ayant un diplôme de baccalauréat ou plus}}{\text{nombre de personnes de 25 ans et plus}} \right) \end{aligned}$$

Valeur liée à l'activité sur le marché du travail

- Cette composante est la moyenne simple de deux taux. Le taux de participation à la population active, soit la proportion de la population âgée de 20 à 64 ans qui faisait partie de la population active durant la semaine précédant le jour du recensement, c.-à-d. la semaine de référence du recensement. Le taux d'emploi, soit le pourcentage des participants à la population active, âgés de 20 à 64 ans, qui occupaient un emploi durant la semaine précédant le jour du recensement.

- La valeur liée à l'activité sur le marché du travail est également exprimée en pourcentage.

Valeur liée à l'activité sur le marché du travail

$$= \frac{100}{2} \left(\frac{\text{nombre de personnes de 20 à 64 ans dans la population active}}{\text{nombre de personnes de 20 à 64 ans}} \right) + \frac{100}{2} \left(\frac{\text{nombre de personnes de 20 à 64 ans qui ont un emploi}}{\text{nombre de personnes de 20 à 64 ans dans la population active}} \right)$$

Valeur liée au revenu

- La composante Revenu de l'IBC est définie selon le revenu total par personne. Le calcul de la valeur liée au revenu d'une collectivité se fait en trois étapes :
 - Chaque dollar de revenu reçu par les membres de la collectivité est divisé par la population totale de la collectivité, ce qui donne le revenu par personne.
 - Le revenu par personne est exprimé en son logarithme. Cela permet de tenir compte de « l'utilité marginale décroissante du revenu ».
 - La valeur liée au revenu est ramenée sur une échelle de 0 à 100, comme toutes les autres composantes de l'indice. Pour ce faire, une fourchette théorique de 2 650 \$ à 75 000 \$ par personne a été établie. La fourchette théorique a augmenté au fil des diverses versions de l'IBC afin de tenir compte de l'inflation. Avant d'appliquer le logarithme, le revenu par personne inférieur à 2 650 \$ est remplacé par 2 650 \$, et le revenu par personne supérieur à 75 000 \$ est remplacé par 75 000 \$. La valeur liée au revenu est calculée de la façon suivante.

$$\text{Valeur liée au revenu} = \left(\frac{\text{Log}(\text{revenu par personne}) - \text{Log}(2\,650)}{\text{Log}(75\,000) - \text{Log}(2\,650)} \right) \times 100$$

- Pour une année de recensement donnée, disons 2016, l'année de référence pour le revenu est l'année civile précédente (2015). Pour mieux suivre l'évolution de la situation du revenu au fil des ans, le revenu par personne doit être rajusté en fonction de l'inflation.

Valeur liée au logement

- La composante relative au logement englobe des indicateurs de quantité et de qualité. La quantité est exprimée par la proportion de la population dont le logement ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation. Le ratio des personnes par pièce d'habitation est le résultat de la division du nombre de membres du ménage par le nombre de pièces dans le logement qu'ils occupent. La qualité du logement est exprimée par la proportion de la population vivant dans des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures.
- La valeur liée au logement est la moyenne simple des deux indicateurs, exprimée en pourcentage.

Valeur liée au logement

$$= \frac{100}{2} \left(\frac{\text{nombre de personnes vivant dans un logement ne comptant pas plus d'une personne par pièce}}{\text{nombre total de personnes dans la collectivité}} \right) + \frac{100}{2} \left(\frac{\text{pourcentage de la population vivant dans des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures}}{\text{nombre total de personnes dans la collectivité}} \right)$$

Valeur globale de l'IBC

- L'IBC est la moyenne simple des quatre valeurs, exprimée par un nombre compris entre 0 et 100.

IBC

$$= \left(\frac{\text{valeur Revenu} + \text{valeur Éducation} + \text{valeur Logement} + \text{valeur Activité sur le marché du travail}}{4} \right)$$

Calcul des indices du Conseil national de développement économique des Autochtones

Les indices du CNDEA présentent des notes composites permettant de suivre la façon dont les résultats principaux et secondaires de la population autochtone se comparent à ceux de la population non autochtone, ainsi que la façon dont les résultats globaux se comparent en regroupant tous les résultats en un seul indice pour chaque groupe démographique autochtone.

Les indicateurs principaux sont axés sur les résultats économiques et permettent de suivre des mesures clés de l'emploi et du revenu. Les indicateurs secondaires permettent de suivre les facteurs contribuant directement à l'amélioration des résultats économiques des populations autochtones. Ces facteurs mettent l'accent sur les mesures de l'activité entrepreneuriale, l'éducation et des indicateurs des conditions de l'infrastructure qui peuvent chacun influencer sur les résultats économiques au chapitre de la réussite professionnelle et de la rémunération potentielle. Les valeurs d'indice ont été élaborées pour évaluer l'évolution des résultats socioéconomiques parmi les groupes de population, de manière semblable à l'IBC qui est mesuré à l'échelle de la collectivité. La valeur d'indice pour un groupe de population donné est un nombre unique allant de 0 à un maximum de 100. Les composantes et les indicateurs utilisés pour calculer ces indices sont décrits ci-après.

Indice des indicateurs principaux

1) Revenu.

La composante Revenu est calculée à partir du revenu total médian d'un groupe démographique. Le revenu total médian de chaque groupe de population est transformé en son logarithme pour tenir compte de l'utilité marginale décroissante du revenu, selon laquelle les personnes à faible revenu profitent davantage de revenus supplémentaires que les personnes à revenu plus élevé. Le logarithme du revenu est ramené sur une échelle de 0 à 100 à partir d'une fourchette de revenu. Un intervalle de 2 000 \$ à 40 000 \$ a été retenu comme fourchette représentative des niveaux de revenu dans les collectivités canadiennes. Les valeurs liées au revenu ont été normalisées comme suit.

Valeur liée au revenu =

$$((\text{Log}(\text{revenu par personne}) - \text{Log}(2\,000\ \$)) / (\text{Log}(40\,000\ \$) - \text{Log}(2\,000\ \$))) \times 100$$

2) Dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux

Cette composante comprend les deux mesures suivantes de dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux, pondérées en parts égales :

- Proportion du revenu provenant des transferts gouvernementaux : proportion du revenu reçue par la population de 15 ans et plus qui ne provenait pas de transferts gouvernementaux.
- Principale source de revenu autochtone et transferts gouvernementaux : pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, dans chaque groupe autochtone, pour qui la principale source de revenu n'était pas les transferts gouvernementaux.

3) Emploi

La composante Emploi se compose des indicateurs suivants relatifs à l'activité sur le marché du travail, pondérés également :

- Participation à la population active : le taux d'activité d'un groupe donné correspond au nombre total de membres de la population active dans ce groupe, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.
- Emploi : le taux d'emploi d'un groupe donné (âge, sexe, état matrimonial, région géographique, etc.) correspond au nombre de personnes employées dans ce groupe la semaine ayant précédé le jour du recensement, exprimé en pourcentage de la population totale de ce groupe.
- Emploi : le taux de chômage est exprimé en pourcentage de la population active qui était au chômage la semaine ayant précédé le jour du recensement.

Indice des indicateurs secondaires

1) Éducation

La composante Éducation se compose des trois mesures suivantes, pondérées également :

- Obtention d'un diplôme d'études secondaires : proportion de la population d'un groupe âgée de 15 ans et plus qui possède au moins un diplôme d'études secondaires.
- Obtention d'un diplôme d'études collégiales ou d'une école de métiers : proportion de la population d'un groupe âgée de 15 ans et plus qui a obtenu un certificat, un diplôme ou un grade collégial, un certificat d'apprenti ou d'une école de métiers ou un autre certificat, diplôme ou grade non universitaire.
- Obtention d'un diplôme d'études universitaires : proportion de la population d'un groupe âgée de 15 ans ou plus qui est titulaire d'un diplôme universitaire (baccalauréat ou niveau supérieur).

2) Entrepreneuriat

Le travail autonome est utilisé comme indicateur de l'activité entrepreneuriale par un groupe démographique :

- Travail autonome : proportion de travailleurs qui sont à leur compte ou qui travaillent sans rémunération pour une entreprise familiale. Bien que de nombreux travailleurs autonomes travaillent seuls, bon nombre d'entre eux sont propriétaires de petites entreprises et peuvent employer des travailleurs rémunérés.

3) Logement

La composante Logement comprend des indicateurs de quantité et de qualité, également pondérés.

- Quantité du logement : proportion de la population dont le logement ne compte pas plus d'une personne par pièce d'habitation.
- Qualité du logement : proportion de la population vivant dans des logements qui ne nécessitent pas de réparations majeures.

Calcul des valeurs de l'indice des infrastructures

Méthodologie

La section qui suit décrit la méthode retenue pour créer l'indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées. Les principales caractéristiques de l'indice sont les suivantes.

- L'unité de base de l'indice est la collectivité en région éloignée. Les collectivités sont définies comme étant soit autochtones (50 % ou plus de la population se dit autochtone) soit non autochtones. Les collectivités autochtones peuvent être ventilées selon qu'il s'agit de collectivités des Premières Nations, de collectivités inuites ou de collectivités métisses. Les données au niveau de la collectivité peuvent ensuite être regroupées pour obtenir des données sous-provinciales ou sous-territoriales, des données provinciales ou territoriales ou des données nationales, et ce pour les collectivités et les populations autochtones et non autochtones. Les données peuvent être regroupées sur la base des collectivités, où chaque collectivité a un poids égal, ou sur une base pondérée en fonction des ménages ou de la population.
- L'indice peut servir à des fins de comparaison entre les administrations et les groupes autochtones. À compter de maintenant, une série chronologique pourra être établie pour chaque collectivité afin de suivre les progrès. Il peut aussi être possible de développer une série historique.
- L'indice repose sur les données de 13 indicateurs pour sept types d'infrastructure et peut être agrégé en fonction des indicateurs d'infrastructure et types d'infrastructure principalement liés au développement économique et des indicateurs principalement liés à la qualité de vie.

Méthode de sélection des collectivités

Définition des collectivités autochtones

Aux fins de la présente étude, une collectivité autochtone s'entend d'une collectivité dans laquelle plus de 50 % de la population s'est déclarée autochtone lors du Recensement de 2016. Le terme autochtone englobe les populations métisses, inuites et des Premières Nations. Les collectivités autochtones de l'ensemble de données ont été davantage désagrégées pour être classées dans la catégorie des Métis, des Premières Nations ou des Inuits, d'après le groupe autochtone ayant le plus de poids dans chaque collectivité autochtone. L'indice vise à quantifier toute différence entre les collectivités éloignées autochtones et non autochtones du Nord canadien sur le plan des infrastructures.

Sélection des collectivités et couverture géographique

Deux méthodes distinctes ont été utilisées pour sélectionner les collectivités étudiées dans le présent rapport. Premièrement, pour les collectivités du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador, des données provenaient d'un rapport du CNDEA publié en 2014 et intitulé *Étude sur les façons de répondre aux besoins en infrastructure dans les collectivités autochtones nordiques*¹⁸⁰. Cet ensemble de données comprenait des renseignements pour 100 collectivités du Nord et 39 indicateurs, qui représentent neuf formes d'infrastructure. Les 100 collectivités nordiques ont été réparties entre les régions du Yukon (23), des Territoires du Nord-Ouest (32), du Nunavut (25), du Québec (23) et de Terre-Neuve-et-Labrador (5). Étant donné que cet

¹⁸⁰ <http://www.naedb-cndea.com/french/reports/besoins-en-infrastructure-dans-les-collectivites-autochtones-nordiques.pdf>

ensemble de données comprenait toutes les grandes collectivités pour lesquelles des données étaient accessibles dans les régions les plus nordiques du Canada, la liste des collectivités produite par le CNDEA a été utilisée pour créer l'indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées. Toutefois, trois des collectivités de cet ensemble de données original ont dû être retirées, car l'information n'était pas disponible pour tous les indicateurs inclus dans l'indice.

Afin d'inclure les collectivités nordiques éloignées d'autres régions du Canada, une deuxième méthode de sélection des données a été retenue pour choisir des collectivités de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, sachant que ce qui est nordique peut être inscrit dans le concept de nordicité. La nordicité renvoie à notre compréhension de ce qui constitue les différences entre des régions du Canada marquées par la latitude. Que ces différences soient apparentes ou réelles, elles contribuent toutes à l'imaginaire du Nord canadien¹⁸¹.

Méthode utilisée pour créer l'indice

Sélection des indicateurs

La méthode de sélection de chaque indicateur a été élaborée plus en profondeur dans le rapport *Methodological Issues in the Construction of an Indigenous Infrastructure Index*, produit par le Centre d'étude des niveaux de vie (2018). Le 23 janvier 2018, Services aux Autochtones Canada a publié un document d'information sur l'infrastructure fiable¹⁸². Ce document relevait les défis actuels qu'affrontent les Premières Nations pour sept différents types d'infrastructure : le logement, l'eau et les eaux usées, les établissements de santé, les routes, les établissements d'enseignement, les systèmes énergétiques et la connectivité. L'indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées comprend donc l'ensemble de ces sept types d'infrastructure.

L'indice du présent document s'appuie sur les travaux menés aux fins du rapport du CNDEA intitulé *Étude sur les façons de répondre aux besoins en infrastructure dans les collectivités autochtones nordiques*¹⁸³, qui contenait de l'information sur l'état de 11 indicateurs d'infrastructure. Ces indicateurs et les différentes catégories d'état ou de condition des infrastructures sont les suivants :

- Accès communautaire aux installations de réseau de base des télécommunications, classées ainsi : infrastructure de réseau de base insuffisante *et* infrastructure de dernier kilomètre insuffisante; infrastructure de réseau de base insuffisante *ou* infrastructure de dernier kilomètre insuffisante; infrastructure de réseau de base *et* infrastructure de dernier kilomètre *suffisantes*.
- Infrastructure routière, classée ainsi : accès au réseau routier national canadien ou accès aux routes locales seulement.
- Accès au transport maritime dans les collectivités côtières directement adjacentes à un océan, à une baie ou à un bras de mer¹⁸⁴, classé dans les catégories port en eau profonde doté d'une

¹⁸¹ <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/nordicite>

¹⁸² https://www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/nouvelles/2018/01/infrastructure_fiable.html

¹⁸³ <http://www.naedb-cndea.com/french/reports/besoins-en-infrastructure-dans-les-collectivites-autochtones-nordiques.pdf>

¹⁸⁴ Une valeur s.o. (sans objet) a été attribuée aux collectivités non adjacentes à un océan, une baie ou un passage océanique. Cette valeur a ensuite été exclue du calcul de l'indice global (dans la sous-composante transport, les routes et les aéroports ayant chacun une pondération de 1/2 et le transport maritime ne figurant pas dans le calcul de l'indice).

infrastructure de soutien, port ou havre en eau peu profonde doté d'une infrastructure de soutien limitée, ou sans port ou havre dans la collectivité.

- Infrastructure de transport aérien, classée dans les catégories absence d'aéroport, vols réguliers vers d'autres aéroports locaux ou un point de transit aérien, vols réguliers vers des villes à l'extérieur de la région avec ou sans vols locaux, ou grand aéroport national ou international.
- Sources principales d'énergie de la collectivité, classées ainsi : alimentation locale générée au diesel ou connexion au réseau électrique nord-américain.
- Accès de la collectivité à des établissements de soins de santé, classé dans les catégories hôpital sur place, centre de santé communautaire (CSC) sur place, ou absence d'hôpital et de CSC sur place.
- Accès de la collectivité à des installations d'enseignement de niveau secondaire, classé dans l'une des catégories suivantes : école secondaire disponible dans la collectivité (M-11/12); école primaire, cours moyen (M-6), ou école primaire jusqu'à l'école intermédiaire dans la collectivité (M-9); aucune école secondaire dans la collectivité.
- Accès de la collectivité à des installations d'études collégiales, classé dans les catégories suivantes : absence d'installations sur place; centres d'apprentissage communautaires (accès à un campus virtuel et apprentissage à distance); campus collégial sur place.
- Distribution d'eau potable, classée dans les catégories distribution par camion ou distribution par canalisation.
- Traitement des eaux usées, classé dans les catégories traitement des eaux usées par une usine de traitement des eaux usées, traitement limité par bassin d'épuration ou terres humides, ou absence de traitement des eaux usées et rejet des eaux usées non traitées dans un plan d'eau.

L'indice ajoute trois indicateurs supplémentaires à l'ensemble d'indicateurs du rapport du CNDEA de 2014, soit deux liés au logement et un lié à la qualité de l'eau. Le premier est lié à la qualité du logement telle que représentée par la proportion de la population vivant dans des logements qui nécessitent un certain seuil de réparations majeures. Le deuxième est la proportion de logements surpeuplés, soit les logements comptant plus d'une personne par pièce.

Attribution des valeurs

Un indice des infrastructures peut être estimé pour chaque collectivité en attribuant des notes à l'état des différents types d'infrastructure communautaire, puis en établissant la moyenne de ces notes pour la collectivité. La note la plus élevée (1) est attribuée à l'infrastructure de la plus haute qualité. Des notes inférieures à un sont attribuées aux collectivités qui n'ont pas l'infrastructure de la plus haute qualité, en fonction du nombre de catégories discrètes. Lorsqu'il y a deux catégories, des notes de 1 et 0 peut être attribuées. Lorsqu'il y a trois catégories, les notes peuvent prendre la valeur de 1, 0,5 et 0, alors que pour quatre catégories, les notes prennent la valeur de 1, 0,67, 0,33 ou 0. Les notes possibles sont 1, 0,75, 0,50, 0,25 et 0 lorsqu'il y a cinq catégories, et 1, 0,8, 0,6, 0,4, 0,2 et 0 lorsqu'il y a six catégories.

Valeurs d'indice et définitions

Indicateur des infrastructures	Nombre de catégories	Notes possibles	Définitions des notes
Infrastructure économique			
Connectivité	3	0,00	infrastructure de réseau de base inadéquate (absence d'accès à l'infrastructure de base de 1 Gb/s dans un rayon de 2 km de la collectivité) <i>et</i> infrastructure de dernier mille inadéquate (aucun ménage bénéficiant d'une vitesse Internet de 5/1 Mb/s de l'infrastructure terrestre)
		0,50	infrastructure de réseau de base inadéquate (absence d'accès à l'infrastructure de base de 1 Gb/s dans un rayon de 2 km de la collectivité) <i>ou</i> infrastructure de dernier mille inadéquate (aucun ménage bénéficiant d'une vitesse Internet de 5/1 Mb/s de l'infrastructure terrestre)
		1,00	infrastructure de réseau de base adéquate (accès à l'infrastructure de base de 1 Gb/s dans un rayon de 2 km de la collectivité) <i>et</i> infrastructure de dernier kilomètre adéquate (vitesse Internet de 5/1 Mb/s de l'infrastructure terrestre)
Transport	-	-	-
Transport routier	2	0,00	routes locales seulement
		1,00	reliée au réseau routier national canadien
Transport aérien	4	0,00	aucun aéroport
		0,33	vols réguliers vers d'autres aéroports locaux ou un point de transit aérien
		0,67	vols réguliers vers des villes situées à l'extérieur de la région ou un aéroport qui sert de point de transit des vols vers l'extérieur de la région ainsi que des vols locaux
		1,00	grand aéroport international
Transport maritime	3	0,00	absence de port ou de havre dans une collectivité côtière
		0,50	port ou havre en eau peu profonde doté d'une infrastructure de soutien limitée dans une collectivité côtière
		1,00	port en eau profonde avec infrastructure de soutien dans une collectivité côtière
Énergie	2	0,00	alimentation électrique locale générée par diesel
		1,00	alimentation électrique par le réseau
Infrastructure de la qualité de vie			
Soins de santé	3	0,00	aucun hôpital ou centre de santé communautaire (ou service équivalent) sur place
		0,50	centre de santé communautaire ou service équivalent sur place
		1,00	hôpital sur place
Éducation	-	-	-
Écoles	3	0,00	pas d'école dans la collectivité, étudiants transportés par autobus vers un endroit à proximité
		0,50	école primaire, cours moyen (M-6) ou jusqu'à l'école intermédiaire (M-9) seulement dans la collectivité
		1,00	école secondaire offerte dans la collectivité (M-11/12)
Collèges	3	0,00	pas de campus de collège communautaire dans la collectivité

		0,50	offre de services de vidéoconférences par satellite avec un campus collégial situé dans un autre endroit
		1,00	campus d'un collège communautaire dans la collectivité
Eau	-	-	-
Traitement	3	0,00	absence de traitement des eaux usées et rejet des eaux usées non traitées dans un plan d'eau
		0,50	traitement limité des eaux usées par bassin d'épuration ou terres humides
		1,00	traitement des eaux usées par une usine de traitement des eaux usées
Distribution	2	0,00	eau douce transportée par camion aux bâtiments individuels
		1,00	eau distribuée par un réseau central
Qualité	3	0,00	ne pas consommer
		0,50	avis d'ébullition de l'eau
		1,00	aucun avis d'ébullition de l'eau
Logement	-	-	-
Quantité	4	0,00	extrêmement inadéquate; 6,66 % ou plus des maisons comptent plus d'une personne par pièce
		0,33	très inadéquate; de 4,76 à 6,65 % des maisons comptent plus d'une personne par pièce
		0,67	inadéquate; de 2,86 à 4,75 % des maisons comptent plus d'une personne par pièce
		1,00	adéquate; 2,85 % ou moins des maisons comptent plus d'une personne par pièce
Qualité	4	0,00	extrêmement inadéquate; 22,76 % ou plus des maisons ont besoin de réparations majeures
		0,33	très inadéquate; de 16,26 à 22,75 % des maisons ont besoin de réparations majeures
		0,67	inadéquate; de 9,76 % à 16,25 % des maisons ont besoin de réparations majeures
		1,00	adéquate; 9,75 % ou moins des maisons ont besoin de réparations majeures

Pondération des indicateurs

L'indice de base peut être divisé en quatre niveaux. Les trois niveaux d'infrastructure les plus élevés de l'indice ont été désignés ainsi : l'indice global, les sous-indices (infrastructure économique et infrastructure de la qualité de vie) et les composantes (connectivité, transport, énergie, soins de santé, éducation, eau et logement).

Formule

La formule de l'indice correspond à une moyenne arithmétique, où 1 représente la valeur la plus élevée attribuée à une collectivité. On calcule une moyenne arithmétique en additionnant chacune des valeurs et en divisant cette somme par le nombre total de valeurs, ce qui donne la valeur « moyenne » pour chaque cas de figure. Par ailleurs, une moyenne géométrique se définit comme la racine $n^{\text{ième}}$ d'un ensemble de n nombres, ce qui garantit l'absence de substituabilité linéaire entre les facteurs, tout en

uniformisant la pondération. Une moyenne géométrique a été envisagée pour tenir compte des principes de substituabilité selon lesquels aucune forme d'infrastructure ne peut entièrement se substituer à une autre, mais la formule obtenue était trop sensible à la valeur nulle, laquelle était commune à bon nombre des composantes de cet indice. Une moyenne arithmétique a plutôt été choisie pour donner un aperçu exact et équilibré de la quantité d'infrastructure présente dans chaque collectivité, et certaines mesures (c.-à-d. agrégation des sous-composantes et des composantes) ont été utilisées pour assurer une pondération égale entre les types d'infrastructure.

La formule peut se rédiger comme suit :

Équation du calcul de l'indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées, au niveau du sous-indice

$$\text{Infrastructure économique} = (0,33)\text{large bande} + (0,33)\text{transport} + (0,33)\text{énergie}$$

$$\begin{aligned} \text{Infrastructure de qualité de la vie} \\ = (0,25)\text{soins de santé} + (0,25)\text{éducation} + (0,25)\text{eau} + (0,25)\text{logement} \end{aligned}$$

$$\begin{aligned} \text{Indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées} = \\ 0,50\{\text{Infrastructure économique}\} + (0,50)\{\text{Infrastructure de la qualité de vie}\} \end{aligned}$$

On peut simplifier davantage cette équation en définissant chaque type d'infrastructure par ses composantes.

Équation du calcul de l'indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées, au niveau de la composante

$$\text{Transport} = [(0,33)\text{routier} + (0,33)\text{maritime} + (0,33)\text{aérien}]$$

$$\text{Éducation} = [(0,50)\text{écoles} + (0,50)\text{collèges}]$$

$$\text{Eau} = [(0,33)\text{traitement de l'eau} + (0,33)\text{distribution de l'eau} + (0,33)\text{qualité de l'eau}]$$

$$\text{Logement} = [(0,50)\text{quantité du logement} + (0,50)\text{qualité du logement}]$$

$$\begin{aligned} \text{Indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées} = \\ (0,50)\{(0,33)\text{large bande} + (0,33)\text{transport} + (0,33)\text{énergie}\} + (0,50)\{(0,25)\text{soins de santé} \\ + (0,25)\text{éducation} + (0,25)\text{eau} + (0,25)\text{logement}\} \end{aligned}$$

Une version plus complexe de cette formule peut être créée en définissant chacune des composantes par leurs sous-composantes.

Équation du calcul de l'indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées

Indice des infrastructures pour les collectivités autochtones éloignées =

$$\begin{aligned} & (0,50)\{(0,33)large\ bande \\ & \quad + (0,33)[(0,33)transport\ routier + (0,33)transport\ maritime(0,33)transport\ aérien] \\ & \quad + (0,33)énergie\} + (0,50)\{(0,25)soins\ de\ santé + (0,25)\[(0,50)écoles + (0,50)\ collèges] \\ & \quad + (0,25)\[(0,33)\ traitement\ de\ l'eau + (0,33)\ distribution\ de\ l'eau \\ & \quad + (0,33)\ qualité\ de\ l'eau\] + (0,25)\[(0,50)\ quantité\ du\ logement \\ & \quad + (0,50)qualité\ du\ logement]\} \end{aligned}$$